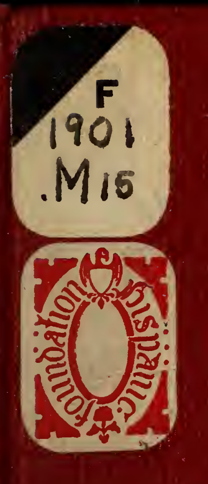

F
1901
.M15
foundation hispanic





HAÏTI.

IMPRIMERIE DE J. SMITH.

HAÏTI,

OU

RENSEIGNEMENS AUTHENTIQUES

SUR

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

ET SES RÉSULTATS

A SAINT-DOMINGUE ET A LA GUADELOUPE,

AVEC

DES DÉTAILS SUR L'ÉTAT ACTUEL D'HAÏTI ET DES NOIRS ÉMANCIPÉS QUI FORMENT SA POPULATION.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

Macaulay, Zachary.

PARIS,

CHEZ L. HACHETTE,

RUE PIERRE SARRAZIN, N° 12.

1835.

A Monsieur le Duc de Broglie,

Président de la Société pour l'Abolition de l'Esclavage.

Monsieur le duc,

Connaissant depuis long-temps votre zèle éclairé et vos travaux aussi heureux que multipliés pour la cause de l'humanité, je me suis réjoui de voir votre nom placé à la tête d'une Société pour l'Abolition de l'Esclavage ; c'est ce qui m'enhardit à vous adresser le faible ouvrage que j'ai cru devoir publier, pour contribuer tant qu'il peut, à l'objet de votre bienfaisante institution.

Vous êtes parfaitement instruit des difficultés nombreuses que la Société d'abolition en Angleterre eut à surmonter pendant douze ans pour dissiper les frayeurs et détruire les préjugés que les avocats de l'esclavage s'efforçaient d'exciter dans le public, afin de rendre vaines les mesures prises pour son extinction.

Parmi les moyens qu'ils employèrent dans cette vue, il n'y en eut peut-être aucun qui ait eu plus de succès que les faux exposés qu'ils répandirent avec une extrême assurance sur les conséquences désastreuses qu'avait eues l'émancipation des esclaves à Saint-Domingue et à la Guadeloupe.

Il devint alors nécessaire pour les amis des noirs de chercher à s'assurer si ces assertions étaient conformes à la vérité, et le résultat de cette recherche fut, après l'investigation la plus rigoureuse, qu'ils ont été en état non-seulement de constater leur

fausseté, mais encore de tirer des circonstances mêmes qui avaient été avancées pour entretenir les craintes du public, les argumens les plus forts en faveur de l'émancipation de tous les esclaves.

Ce serait entreprendre une tâche impossible que de vouloir exposer, dans une courte brochure, toutes les considérations qui ont concouru en Angleterre non-seulement à convaincre le gouvernement, les deux chambres du parlement ainsi que la grande masse de la nation, que l'émancipation des esclaves était un acte de saine politique qui pouvait s'effectuer sans danger, mais encore à prouver aux gouvernans qu'il était de leur devoir d'hommes et de chrétiens de mettre enfin un terme, dans tous les états de l'empire britanique, au crime de l'esclavage et aux maux que ce crime entraîne toujours.

Pour se former un tableau complet de l'ensemble de cette controverse, il faudrait consulter les diverses publications de la Société anglaise pour l'émancipation, et surtout les six volumes de l'ouvrage périodique intitulé: *The anti-slavery Reporter*. L'analyse seule de ces volumes serait un travail considérable que l'on ne saurait faire sans une nécessité fort urgente, laquelle, propablement, n'existe pas pour la France, où la question morale est aussi avancée qu'en Angleterre. Mais comme on doit, cependant, présumer que les ennemis de l'émancipation chercheront encore à réveiller d'anciennes terreurs, en présentant sous un jour faux les circonstances qui ont accompagné l'émancipation complète des esclaves dans deux colonies françaises, il est à propos de publier aussi en France les informations authentiques qui ont le plus contribué en Angleterre à prouver l'utilité de l'émancipation pour les maîtres comme pour les esclaves, et qu'il n'y aurait aucun danger à l'effectuer sans délai.

C'est dans cette vue qu'ont été choisis les documens dont se

compose ce recueil; et comme ils se rapportent presqu'uniquement à des colonies françaises, on peut espérer que les faits qu'ils exposent auront encore plus d'intérêt pour des lecteurs français. Si cette publication avait pour effet de diminuer les craintes et les préjugés dans quelques esprits, le travail qu'elle a coûté serait amplement récompensé.

Avant de terminer cette lettre, permettez-moi, Monsieur le Duc, d'ajouter quelques lignes sur les résultats actuels de l'expérience qu'a récemment commencée le parlement d'Angleterre par l'acte qui a donné la liberté à 830,000 esclaves anglais, en déclarant « qu'à dater du 1er août 1834 l'esclavage est pour « toujours complètement aboli et déclaré illégal dans toutes « les colonies, plantations et possessions de l'empire britan- « nique. »

Vous savez qu'on avait élevé des doutes sur les effets bienfaisants de cette loi, et qu'on s'était attaché à répandre, en France comme en Angleterre, des bruits sinistres sur les conséquences désastreuses que cette mesure avait eues ou devait avoir bientôt. Mais ces bruits se sont trouvés sans aucune espèce de fondement; au contraire, on a reçu les rapports les plus satisfaisans sur l'opération de la nouvelle loi, du moins en tout ce qui regarde la conduite des esclaves qui, en général, a été non-seulement irréprochable, mais même très-méritoire dans les circonstances actuelles. Le public français pourra se convaincre de la vérité de cette assertion par la lecture du dernier numéro de l'*Anti-slavery Reporter* que vient de publier la Société anglaise pour l'émancipation, et qui, au défaut de documens officiels, suffit pour faire connaître les résultats de l'exécution de la loi jusqu'au commencement de cette année ci (1).

Mais sans avoir même recours à cette publication, les per-

Le N° 112 (Février 1835) de l'*Anti-Slavery Reporter*, se trouve chez Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, N° 12.

sonnes qui cherchent la vérité sur ce sujet peuvent se contenter du passage suivant du discours adressé par le roi d'Angleterre au parlement, le 24 février dernier :

« Les renseignemens que j'ai reçus de nos colonies, ainsi que « les actes passés pour l'exécution de la loi sur l'abolition de « l'esclavage, vous seront communiqués.

« C'est avec une grande satisfaction que j'ai remarqué le con- « cours unanime des législatures coloniales afin de rendre effi- « cace cette importante mesure; et malgré les difficultés qu'elle « entraîne nécessairement, je n'ai pas vu de motif de concevoir « le moindre doute sur une heureuse issue.

« Dans toutes les circonstances, vous pouvez compter sur « mon vif désir, et mes efforts continus, pour réaliser dans toute « leur étendue les intentions bienveillantes du parlement à ce « sujet. »

Le langage des ministres n'a pas été moins positif, lors de la discussion de l'adresse; et dans la séance du 28 février, le duc de Wellington, ainsi que le comte Aberdeen, exprimèrent formellement leur satisfaction de l'exécution de la loi, et leur ferme volonté de donner un entier effet à toutes ses dispositions.

Il ne me reste plus, Monsieur le Duc, qu'à vous prier d'être bien persuadé, ainsi que les hommes distingués qui en France vous sont associés pour l'abolition de l'esclavage, que je prends un profond intérêt à vos travaux, et que j'éprouve un vif désir de les voir couronnés d'un succès complet et prochain.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentimens de la plus haute estime et du plus sincère attachement,

Monsieur le duc,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

Z. Macaulay.

Paris, le 10 *mars*, 1835.

HAÏTI.

CHAPITRE PREMIER.

Mémoire sur l'abolition de l'esclavage à Haïti et ses résultats actuels, rédigé d'après des documens authentiques par M. Clarkson et M. Macaulay, et présenté par M. Buxton au Comité de la Chambre des Pairs d'Angleterre, chargé dans la session de 1832 d'examiner la question de l'esclavage colonial et de faire un rapport à ce sujet. — Extrait de l'Appendice de ce Rapport, imprimé par ordre de la Chambre des Pairs, en date du 9 août 1834, et traduit de l'anglais.

(Le Rapport porte le N° 127 de la session de 1832, et le Mémoire qui suit se trouve aux pages 840-853.)

De toutes les colonies à esclaves, Haïti est celle dont l'histoire fournit les argumens les plus forts en faveur de l'émancipation, et cependant c'est ordinairement l'exemple d'Haïti que citent les adversaires de cette mesure. C'est-là qu'ils prétendent trouver la démonstration des dangers pour la paix publique et des conséquences désastreuses pour les esclaves eux-mêmes, qui ne manqueraient pas de résulter d'un acte législatif dont l'effet serait tout à la fois de rendre à cette classe d'hommes la jouissance de leur liberté personnelle; de leur assurer les fruits de leur industrie ; de les tirer de la condition de bêtes de somme, pour les élever à celle d'hommes, — d'agens doués de raison, libres d'employer leur temps et leurs forces, leurs facultés de corps et d'esprit, non au profit d'un autre, mais pour leur propre avantage, sous la protection de lois justes et égales, et avec les indispensables restrictions d'une police bien reglée.

L'histoire suivante de cette grande expérience à Haïti ne sera, à vrai dire, qu'un abrégé que l'on pourra vérifier sur les documens les plus authentiques. Ces documens se composent principalement ou des pièces officielles extraites du *Moniteur*, ou des témoignages rendus par des témoins oculaires, tels que le général Pamphile de Lacroix, le colonel Malenfant et le général Vincent, hommes dont le caractère honorable n'a jamais été mis en doute, même par les colons *.

Au moment de l'explosion de la révolution française, en 1789, les gens de couleur libres de Saint-Domingue, parmi lesquels se trouvaient des propriétaires et des hommes qui avaient reçu une éducation libérale, envoyèrent à l'Assemblée nationale une pétition par laquelle ils demandaient à être admis à la jouissance des mêmes droits politiques que les blancs. Le 8 mars 1790, l'Assemblée rendit un décret à ce sujet, mais rédigé d'une manière si ambiguë, que, lorsqu'on voulut le mettre à exécution, les blancs et les gens de couleur l'interprétèrent tout différemment, et chaque parti en sa faveur. Cette diversité d'opinions donna naissance à la plus violente animosité entre eux; des troubles s'ensuivirent; le sang coula.

Le 15 mai 1791, un autre décret déclara, en termes plus explicites, que les gens de couleur de toutes les îles françaises devaient jouir de tous les droits de citoyen. Quand ce décret arriva au Cap, il y excita parmi les blancs une indignation qui tenait presque de la frénésie. Les deux partis armèrent l'un contre l'autre; on forma des camps, et les massacres et les

* L'ouvrage du général Lacroix porte le titre de « Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue, par le Lieutenant-général Baron Pamphile de Lacroix, en deux volumes; à Paris chez Pillet aîné, Imprimeur-Libraire, Rue Christine N° 5. 1819.» Celui du Colonel Malenfant est intitulé, : « Des colonies et particulièrement de celle de Saint-Domingue, mémoire historique et politique où l'on trouvera un exposé impartial des causes et un précis historique des guerres civiles qui ont rendu cette dernière colonie indépendante, par le Colonel Malenfant, Sous-Inspecteur aux revues, Chevalier de la légion d'honneur, propriétaire à Saint-Domingue, et délégué du gouvernement français à Surinam; à Paris chez Audebert, libraire rue du Colombier N° 4 en la cité et rue de l'echiquier N° 42. Août 1814.

Le général Vincent a confirmé, dans un entretien avec M. Clarkson, qui l'a vu à Paris en 1822, les récits du général Lacroix et du colonel Malenfant, et a communiqué en même temps les autres détails qui sont donnés sous son autorité.

incendies commencèrent. La nouvelle de ces événemens détermina l'Assemblée à abroger son décret en faveur des gens de couleur.

La nouvelle de l'abrogation de ce décret excita parmi les hommes de couleur une rage égale à celle dont le premier décret avait rempli les blancs, et les hostilités recommencèrent. Alors, c'est-à-dire en 1792, la Convention nationale résolut de remettre en vigueur le décret du mois de mai 1791, et Sonthonax, Polverel et un autre furent nommés commissaires, et chargés de se rendre à Saint-Domingue avec un corps de troupes considérable, pour y donner force à ce décret et rétablir la tranquillité.

Pendant l'intervalle qui s'était écoulé de 1790 à l'époque de leur arrivée en 1793, l'île n'avait offert qu'une épouvantable scène de carnage; résultat de la guerre civile qui s'était allumée non seulement entre les gens de couleur et les blancs, mais entre les deux partis d'aristocrates et de démocrates, qui divisaient les colons. Et c'était à cette époque, savoir en 1791 et 1792, avant qu'il eût été en aucune manière question de l'émancipation des esclaves, qu'avaient eu lieu la plus grande partie des massacres et des incendies dont l'histoire de cette île présente l'horrible tableau. Ces déplorables événemens avaient eu pour cause, non la liberté donnée aux esclaves, (on n'y pensait pas), mais des querelles entre les planteurs blancs et les gens de couleur, et entre les royalistes et les révolutionnaires qui, pour assouvir leur vengeance les uns sur les autres, avaient en effet appelé à leur aide leurs esclaves respectifs, mais sans avoir aucunement en vue l'émancipation de ces derniers. Et même, quant à ce qui regarde en particulier les bandes de nègres armés qui remplissaient le nord surtout de désolation et d'effroi, et qui, dans les derniers mois de 1791 et en 1792, dévastèrent la plaine du Cap par le fer et le feu, Malenfant et autres affirment que c'étaient, dans l'origine, les royalistes, aidés par les autorités espagnoles, qui les avaient mis en mouvement, afin d'écraser les révolutionnaires; et que, lorsque Jean-François et Biassou commencèrent leur insurrection, il y avait avec eux un grand nombre de blancs royalistes, et que beaucoup de nègres portaient la cocarde blanche *.

* Pour preuve de ce fait, le général Lacroix nous dit (vol. 1. p. 304.) «La paix entre la France et l'Espagne, en 1795, mit fin aux bandes de Jean-François. Ce chef s'embarqua avec ses principaux officiers, pour aller jouir, dans la Péninsule, des faveurs de la Cour de Madrid, qui lui a conservé le rang de grand

L'année 1793 vit se continuer les mêmes divisions et les mêmes conflits, malgré l'arrivée des commissaires; et, le 20 juin de cette année, une épouvantable commotion éclata au Cap-Français. Les marins et les habitans blancs s'étaient réunis contre les hommes de couleur, qui s'étaient ensuite renforcés d'un corps de noirs révoltés. Le combat dura deux jours : l'arsenal fut pris et pillé; plusieurs milliers d'individus furent massacrés dans les rues, et plus de la moitié de la ville livrée aux flammes. Les commissaires, spectateurs de cette horrible scène, et qui avaient fait d'inutiles efforts pour l'empêcher, sauvèrent leurs personnes, mais se trouvèrent sur un moncean de ruines, n'ayant guère que l'autorité nominale que leur donnait leur commission, et pouvant disposer tout au plus d'un millier de soldats. Ils prirent en conséquence une mesure qui leur parut le seul moyen de rétablir l'ordre et de maintenir leur autorité; ce fut d'appeler à leur aide les esclaves du voisinage, en promettant la liberté à tous ceux qui viendraient se ranger sous les bannières de la république. Telle fut la première proclamation émanée d'une autorité publique, tendante à émanciper une portion quelconque des esclaves de Saint-Domingue. Elle eut pour résultat d'attirer dans le parti de la république un nombre considérable de nègres du nord, qui furent dès-lors déclarés libres.

Bientôt après cet événement, Polverel, laissant Sonthonax au Cap, se rendit en sa qualité de commissaire au Port-au-Prince, dans la partie occidentale de l'île. Il y trouva tout tranquille et la culture florissante. Il visita aussi les Cayes dans le sud. Cependant, peu de temps après son arrivée, les esclaves ayant fini par apprendre ce qui s'était passé dans le nord, montrèrent une telle irritation qu'il ne put se refuser à la conviction qu'il n'y avait plus possibilité d'empêcher, ni même de retarder longtemps leur émancipation; et qu'il était nécessaire, pour la sûreté des planteurs aussi bien que pour la tranquillité publique, d'en étendre la mesure à tous les esclaves de la colonie. En conséquence, le 27 août, et postérieurement, le 31 octobre 1793, il fit publier à cet effet des proclamations datées des Cayes. Il y exhortait les planteurs, s'ils voulaient prévenir les plus sérieuses calamités, à faciliter par leur concours l'exécution de cette mesure. Il fit ouvrir un registre, pour y recevoir les signatures de

d'Espagne, avec le titre, les décorations et les émoluments de Capitaine-général.»

ceux d'entre eux qui se décideraient à l'approuver; et ce qui est digne de remarque, c'est que presque tous les propriétaires du sud s'empressèrent d'y inscrire leurs noms. Il fit ensuite ouvrir au Port-au-Prince un semblable registre pour la partie de l'ouest; les mêmes dispositions s'y firent remarquer, et la grande majorité des planteurs y apposèrent leurs signatures. Tandis que ces mesures marchaient à leur complète exécution, la Convention nationale, au mois de février 1794, rendit un décret qui abolissait l'esclavage dans toute l'étendue des colonies françaises. Ainsi le gouvernement de la mère-patrie confirmait la liberté déjà octroyée par ses commissaires, écartant tous les doutes qu'on aurait pu élever sur la validité de ce premier acte, et complétant et consolidant l'émancipation de toute la population esclave de Saint-Domingue.

Dans l'intervalle, et avant que ce décret fût connu, ceux des colons français de l'ouest qui s'opposaient avec le plus de violence à l'émancipation prononcée par les commissaires, avaient demandé des secours au gouvernement anglais, et ce gouvernement avait sur-le-champ commencé, contre la liberté des noirs de Saint-Domingue, une croisade non moins insensée que criminelle; croisade qu'il continua pendant trois ans, et qui, tout en retardant puissamment, par la prolongation de la guerre civile et de tous ses maux, les progrès et l'établissement définitif de la liberté qu'elle ne put cependant empêcher, n'entraîna que défaites, honte, et malheur pour l'Angleterre, et lui coûta des flots de sang et des sommes énormes.

Après avoir ainsi présenté en abrégé l'histoire de l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue, voyons comment les hommes ainsi affranchis se conduisirent après un si grand changement dans leur état social. On ne sait pas très exactement ce qui a pu se passer dans le nord; mais le colonel Malenfant, qui résidait à cette époque dans la colonie, nous a donné sur leur conduite en général, partout ailleurs, tous les renseignemens qu'on pouvait désirer. « Après avoir été ainsi émancipés, dit le colonel, les nègres restèrent tranquilles, dans la partie du sud et de l'ouest, et ils continuèrent le travail sur toutes les habitations; mais comme beaucoup de gérents et de propriétaires avaient été arrêtés par Montbrun, ceux qui restaient, craignant les violences de cet adjudant-commandant, se sauvèrent dans les quartiers qui venaient d'être livrés aux Anglais. Les nègres de ces habi-

tations abandonnées continuèrent les travaux sous les ordres des commandeurs ; mais, peu-à-peu, n'ayant point de blancs pour les guider, ils se mirent à planter des vivres, ce qu'ils ont fait jusqu'à l'arrivée des Anglais. Sur toutes les habitations où les blancs étaient restés, les noirs reprirent et continuèrent tranquillement leurs travaux. » (p. 62). Un peu plus loin, tournant en ridicule l'opinion qu'on avait en France que la contrainte seule pourrait faire travailler les nègres, il en prend occasion de citer l'exemple des autres nègres auxquels les mêmes proclamations avaient accordé la liberté : « Comment a fait Toussaint, (demande-t-il) ? Comment ai-je fait moi-même, avant lui, dans la plaine du Cul-de-sac et sur l'habitation Gourard, pendant plus de huit mois, après la liberté décrétée ? Qu'on interroge ceux qui m'ont connu, les noirs mêmes : tous vous diront que pas un nègre de cet atelier, qui était de plus de 450, n'a cessé de travailler : cependant cet atelier passait pour le plus indiscipliné et le plus méchant de la plaine. J'avais animé du même esprit, trois autres sucreries dont j'avais la gestion.» p. 125.

Telle fut, pendant quelque temps après leur émancipation, la conduite des nègres, c'est-à-dire pendant tout le temps sur lequel s'étendent nos renseignemens ; et il est à présumer que si, pendant ces années, 1794, 1795 et 1796, les esclaves émancipés s'étaient portés à quelques excès, le public en aurait eu connaissance.

Nous arrivons maintenant à la fin de 1796, et il est avéré qu'à partir de cette époque on n'eut pas à reprocher aux nègres émancipés de manquer d'industrie ou de subordination. « Sous Toussaint, dit Malenfant, la colonie était florissante ; les blancs étaient heureux et tranquilles sur leurs biens, et les nègres travaillaient (p. 78) ». Or, Toussaint arriva au pouvoir, comme général en chef des armées de Saint-Domingue, en 1796, et s'y maintint jusqu'en 1802, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion de l'île par Leclerc. Malenfant veut donc faire entendre, et en fait, il l'affirme à plusieurs reprises, que de 1796 à 1802, ou pendant une période de six années, les colons blancs restèrent paisibles possesseurs de leurs habitations, et y vécurent sans y être ni troublés ni molestés, et que les nègres, quoiqu'ils eussent été tous émancipés, ne discontinuèrent pas leurs travaux. Quel témoignage pourrait plaider plus fortement en faveur des nègres, et cela après une émancipation si subite et dans des circon-

stances aussi défavorables que celles où cette mesure avait eu lieu !

Le général Lacroix, qui publia aussi, en 1819, ses «Mémoires pour l'histoire de Saint-Domingue,» nous apprend que lorsque le commissaire Sonthonax, qui avait été rappelé en France, retourna à Saint-Domingue en 1796, «il fut surpris de l'état dans lequel il retrouva la colonie.» On en était redevable, dit Lacroix, à Toussaint-Louverture, «parceque déjà maître absolu de la volonté des noirs, il portait l'ordre et la discipline parmi ceux qu'il retenait sous les armes, et parcequ'il était obéi en ordonnant aux autres de rentrer sur les habitations pour y reprendre les travaux pénibles de la culture» (p. 311. T. 1). Le même auteur nous dit que dans le cours de l'année suivante, 1797, l'agriculture avait fait les progrès les plus étonnans, et il en parle dans les termes les plus remarquables : «La colonie, dit-il, marcha comme par enchantement vers son ancienne splendeur; la culture prospéra ; chaque jour en rendit les progrès plus sensibles; la ville du Cap et les habitations du nord se relevèrent à vue d'œil» (p. 324). Or il est clair qu'il fallait bien que les nègres, alors libres, eussent rempli leur tâche de cultivateurs, tant en travaillant avec industrie, qu'en se conformant aux règles établies à leur égard par l'autorité; car sans cela la culture n'eût jamais prospéré comme on l'a dit.

Le général Vincent se trouvait à Saint-Domingue depuis plusieurs années, comme colonel, et ensuite comme général de brigade. Il était employé dans la colonie à l'époque de Sonthonax et de Polverel; il y possédait même des propriétés. Il contribua à dresser le nouveau système de culture qu'il convenait d'adopter, après l'abolition de l'esclavage, et c'est à lui qu'on est redevable en grande partie de la perfection à laquelle on est parvenu à l'amener. Dans l'année 1801, Toussaint l'envoya à Paris pour mettre sous les yeux de Bonaparte la nouvelle constitution qui venait d'être promulguée à Saint-Domingue, et il y arriva au moment même de la paix d'Amiens. Là il apprit à sa grande surprise, et non sans le plus vif chagrin, que Bonaparte préparait un armement considérable, dont le but était d'aller rétablir l'esclavage à Saint-Domingue. Sans perdre un instant, il se présenta chez le premier consul, et eut le courage de lui faire les remontrances les plus énergiques contre l'expédition projetée. Il lui dit que le climat de Saint-Domingue

anéantirait infailliblement ses troupes, lors même que les noirs ne parviendraient pas à les détruire par les armes, ce qui n'était pas certain. Il ajouta, comme un autre argument bien propre à faire renoncer à cette expédition, qu'elle était absolument inutile; que tout allait bien à Saint-Domingue; que les colons étaient possesseurs paisibles de leurs habitations; que la culture faisait des progrès rapides; et que les noirs étaient industrieux, amis de l'ordre et heureux. Il le conjura donc de ne pas boulverser un état de choses si satisfaisant. Mais ses efforts furent sans succès. Les colons avaient égaré, empoisonné l'esprit du premier consul par leurs rapports mensongers. L'expédition partit, et des scènes de carnage et de dévastation ne tardèrent pas à justifier les prédictions du général Vincent. La faute n'en fut pas aux nègres émancipés, mais bien à leurs anciens maîtres. C'est aux préjugés de ceux-ci, préjugés, pourtant, qui sont communs à presque tous les propriétaires d'esclaves, et à leurs sollicitations importunes qu'il faut attribuer cette fatale invasion; Accoutumés à l'exercice du pouvoir arbitraire, ils ne pouvaient se résigner à n'avoir plus le fouet à la main; accoutumés à regarder les nègres comme une race d'êtres inférieurs, comme de méprisables créatures, ils ne pouvaient les voir sans répugnance et sans dégoût, quelque raisonnable que fût leur conduite, se mettre familièrement en contact avec eux, comme cultivateurs libres, ainsi que le demandait leur changement de situation. Ils considéraient toujours les noirs comme une propriété perdue et qu'il fallait absolument recouvrer. Dans un moment funeste, ils parvinrent à persuader à Bonaparte d'entreprendre de rétablir les choses sur l'ancien pied. Enfin, l'expédition toucha les rivages de Saint-Domingue, et il s'en suivit une effusion de sang et des barbaries, telles qu'il serait peut-être difficile d'en trouver un exemple dans l'histoire; barbaries si épouvantables, que les cruautés même qu'on attribue aux noirs révoltés ne sont rien en comparaison; et c'étaient des blancs civilisés qui les imaginaient et les exécutaient! Cependant à la fin les Français furent chassés de l'île, et les colons qui jusqu'alors avaient conservé leurs propriétés, en furent dépouillés pour toujours.

L'entière dévastation qui eut lieu à Saint-Domingue, en 1803, pendant cette lutte de désespoir et de massacres; la destruction presque universelle des maisons, des sucreries, etc.,

et la crainte d'une autre invasion, mirent nécessairement fin pour un temps à la culture, du moins à celle des articles d'exportation. Assurer leur liberté et leur indépendance était alors, pour les noirs un intérêt auquel cédait toute autre considération, et leur résolution bien fixe était, à la première apparition d'un nouvel envahisseur, de mettre le feu aux villes et aux villages, de détruire dans les plaines tout ce qui pouvait servir d'abri à un ennemi, et de se retirer dans les défilés des montagnes. Cette politique eut nécessairement une grande influence sur leur système d'agriculture. Les plaines étaient négligées; ils s'attachaient de préférence aux défilés et aux gorges, où il leur était possible de cultiver quelques denrées de première nécessité, et où ils pouvaient s'assurer des moyens de subsistance, au cas d'une seconde invasion. Cependant il n'a manqué parmi eux ni d'industrie ni de subordination. Ce sont eux ou leurs descendans qui ont continué à cultiver Saint-Domingue, et on les voit aujourd'hui encore se livrer à leurs occupations avec autant d'ordre et de calme, et ils en tirent autant de bien-être et d'aisanse, qu'aucune autre classe de cultivateurs, sur quelque partie du globe qu'on les prenne.

On vient de voir comment les nègres émancipés de Saint-Domingue obtinrent leur liberté, et de quelle manière ils en ont usé depuis l'année 1793, époque de leur émancipation générale, jusqu'à ce jour, c'est-à-dire pendant une période de quarante ans. Ici se présente une question importante : Quelles furent, après l'émancipation, les mesures prises pour assurer la tranquillité et l'ordre, et pour sauver d'une ruine presque inévitable et les propriétaires et les cultivateurs? Une des premières fut de rédiger un code de règles à observer sur les plantations. Ces règles furent imprimées et publiées; on ordonna de plus qu'à de courts intervalles et à des époques fixes, lecture en serait faite aux nègres, dans leur idiôme, sur toutes les habitations. Dans le préambule de ce code, tout en proclamant la liberté pour tous, on insistait fortement sur la nécessité dont étaient pour tous le travail et l'industrie, sans lesquels tout serait perdu.

Ces réglemens subirent avec le temps diverses modifications; mais ils avaient pour objet en général de prévenir l'oppression de la part des maîtres, d'assurer le bon ordre et de stimuler

l'industrie chez les cultivateurs : ils interdisaient aux maîtres l'usage du fouet, des fers, et de tout autre instrument de correction, soit par eux-mêmes personnellement, soit par leur ordre ; ils abolissaient enfin tout droit de punition arbitraire, et les peines les plus sévères étaient prononcées contre ceux qui se les permettraient. D'un autre côté, à l'effet de maintenir une juste subordination, tout cultivateur qui violait les règles établies, ou qui manquait à ses engagemens, devait être traduit devant le magistrat chargé de juger l'affaire et de prononcer d'après des principes fixes.

Sur ce point, fort heureusement, on peut tirer les renseignemens les plus étendus des pièces déjà fournies au Parlement anglais et en particulier du rapport de M. le consul-général Mackenzie (n° 18 de 1829), et de celui du major Moody (n° 81 de 1826). On trouvera dans les documens que contiennent ces deux rapports, (et que ni le consul-général ni le Major ne pourraient changer par leurs commentaires) les éclaircissemens les plus amples et les plus satisfaisans.

Le code rural, le plus ancien de tous, est inséré dans le rapport de M. Mackenzie (p. 111 à 117). Il fut publié par le commissaire Polverel, le 28 février 1794, et avait pour objet de donner leur plein et entier effet aux réglemens qu'il avait d'abord établis par trois différentes ordonnances rendues par lui (p. 112) les 27 août et 31 octobre 1793, et le 7 février 1794. Malheureusement, M. Mackenzie ne donne pas ces trois réglemens, et nous ne les connaissons que par ce qui en est rappelé dans l'ordonnance définitive du 28 février, qui y renvoie pour ce qui concerne la fixation de la part des produits que devaient recevoir les cultivateurs qui s'étaient engagés à cette condition, et les gages des cultivateurs à l'année ou à la journée.

Comme l'ordonnance du 28 février 1794 est la base de tous les codes ruraux subséquens qui ont été en vigueur à Saint-Domingue, il importe d'en bien saisir la nature et l'esprit. On la trouvera tout entière dans le rapport de M. Mackenzie ; mais comme elle est d'un grand intérêt dans la présente enquête, il ne sera pas inutile d'en donner un sommaire, sauf vérification sur le rapport même (n° 18 de 1827, p. 111 à 120).

Cette ordonnance a pour titre : « Réglement de police concernant la culture et les cultivateurs, » et est revêtue de la signature d'Etienne Polverel, commissaire civil de la république,

en mission aux îles françaises, et chargé de rétablir l'ordre et la tranquillité. En tête de ce réglement est une préface où l'on trouve les observations suivantes :

« L'affranchissement des Africains a amené à Saint-Domingue un mode de culture inconnu en France, et dont, même dans les colonies, on n'avait pas jusqu'ici supposé la possibilité. En France, l'agriculture ne donne que des produits bruts. Chacun de ses établissemens n'exige qu'un petit nombre de bras ; le nombre des instrumens aratoires et autres ustensiles y est très-borné ; et ces établissemens n'ont rien de commun avec les fabriques destinées à augmenter la valeur des matières brutes.

« En outre, la seule culture connue jusqu'à ce jour dans les colonies, est celle qui se faisait par des esclaves. *Un fouet que la volonté du maître met en mouvement était le ressort qui donnait l'impulsion à tout l'établissement.* Les établissemens sont à la fois agricoles et manufacturiers. Non seulement ils produisent la matière brute, mais ils lui donnent sa forme et sa valeur. D'où il résulte qu'une seule famille ne saurait suffire, comme en France, pour l'exploitation d'un établissement.

« Chaque établissement renferme une population nombreuse, et plus forte quelquefois que celle de telle petite ville ou de tel petit village d'Europe : *ce sera dorénavant de bras libres et d'un travail volontaire que ces importans établissemens auront à faire dépendre leur existence et leur activité.*

« Depuis l'abolition des fiefs et des dîmes, la France possède à peu près toutes les lois rurales dont elle a besoin ; mais aux colonies, *où il n'y avait que des maîtres et des esclaves, aucune loi de ce genre n'avait été nécessaire.*

« Mais quand il s'agit de donner une direction uniforme à des corps nombreux qui ont besoin d'être guidés, et *qu'aucun pouvoir n'a le droit de contraindre ; quand il s'agit de les amener à concourir à un même but; d'y maintenir l'ordre et la paix; d'empêcher l'abus de la liberté; de protéger efficacement les droits de la propriété et les productions de l'industrie; d'exciter puissamment cette industrie, et de faire de la prospérité générale le résultat du plus grand profit possible de chaque individu;* pour parvenir à tout cela il faut des lois rurales appropriées aux lieux, à la nature du climat et de ses productions, au mode de culture que ces productions exigent, à la condition civile et politique, aux mœurs et au caractère des cultivateurs.

« Puissent les cultivateurs rendre inutile, par leur promptitude et leur bonne volonté à seconder ce nouveau système, la plus grande partie des dispositions contenues dans cette ordonnance, afin qu'il n'y ait plus dans les colonies que deux classes agricoles; savoir, les propriétaires du sol et les cultivateurs, partageant avec eux les produits de la culture. *C'est-là, ce semble, l'unique moyen d'assurer de grands revenus aux propriétaires*, et la liberté et le bien-être aux cultivateurs; *de conserver l'ordre et la tranquillité publiques, et de maintenir pour toujours la liberté et l'égalité.*

» Le cultivateur qui n'est point admis au partage des fruits de son labeur, n'a continuellement en vue que de se procurer le plus fort salaire pour le moins de travail possible; tandis que le seul intérêt de celui qui partage le produit est d'augmenter ce produit, et par conséquent de grossir ses propres profits en même temps que le revenu du propriétaire ; et quant à celui qui cultive à ces conditions, il n'a pas d'inquiétude à avoir pour l'avenir: *les produits de la terre doivent avant tout fournir à sa subsistance et à son vêtement, même pour le temps où l'âge et les infirmités l'auront mis hors d'état de travailler.*

« *Ainsi le cultivateur qui partage dans le produit, est absolument indépendant du propriétaire; il est même son égal, dans toute la force du terme.*

« De toutes les méthodes qu'il est possible d'adopter pour la culture des colonies, l'association des cultivateurs et des propriétaires, basée sur le principe du partage des produits, est celle qui réunit les plus grands avantages, tant pour les uns que pour les autres; elle rend à jamais impossible tout retour à l'ancien esclavage; elle établit l'égalité au plus haut degré qu'on puisse atteindre chez un peuple civilisé, et elle intéresse également toutes les classes à respecter et à protéger la propriété, et à multiplier les produits du sol (p. 111). »

Le réglément qui vient ensuite est divisé en six titres: 1° condition des personnes; 2° des cultivateurs en général; 3° des cultivateurs portionnaires; 4° des cultivateurs journaliers; 5° des cultivateurs au mois et à un temps plus long; 6° réglemens généraux. On va en donner une courte analyse.

I. Il n'y a, et il n'y aura, désormais, à Saint-Domingue, comme en France, que des personnes libres. Tout individu peut s'engager par contrat avec un autre pour l'emploi de son temps

et de son travail ; mais il ne peut, dans aucun cas, ni se vendre ni être vendu ; la propriété de sa personne est inaliénable. La République française ne reconnaît pas l'esclavage. Les droits de l'homme sont l'égalité, la liberté, la sûreté, et la propriété. L'homme, dans la présente ordonnance, n'est considéré que dans les rapports agricoles. Il est, ou propriétaire du sol, ou seulement cultivateur du terrain qui appartient à un autre. C'est ici la seule distinction que j'établisse entre ces deux classes, auxquelles seules a rapport la présente ordonnance; mais ni de cette distinction, ni d'aucune autre, ne peut résulter aucune sorte d'inégalité entre elles, sous le rapport des droits civils et politiques ; elles sont égales aux yeux de la loi, comme elles le sont devant la nature. Mais indépendamment des lois générales, qui rapprochent et protègent tous les citoyens, il existe entre les propriétaires et les cultivateurs du sol des relations particulières; ces relations sont l'objet des réglemens qui suivent.

II. Les cultivateurs du terrain dont un autre est propriétaire sont divisés en trois classes; les portionnaires, ceux qui se louent à l'année ou au mois, et les journaliers.

III. A l'égard des portionnaires, la journée ordinaire de travail est fixée à neuf heures environ ; savoir : depuis le lever du soleil jusqu'à huit heures et demie; depuis neuf heures et demie jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'au coucher du soleil; mais pendant la récolte, jusqu'à huit heures du soir. L'économe gérant de chaque habitation tiendra un compte exact des jours et des heures pendant lesquels les cultivateurs, ou tels ou tels d'entre eux, se seront absentés de leurs travaux ; il y spécifiera les noms des absens et la durée de leur absence, et ce temps étant évalué à trois livres par jour pour les hommes, et à deux livres pour les femmes, au prorata des *heures* d'absence ; à chaque distribution du revenu de la plantation, déduction en sera faite des parts des absens, et ce montant sera ajouté à celles du propriétaire, du gérant, des conducteurs et des autres cultivateurs qui ne se seront point absentés, dans les proportions prescrites par la proclamation du 31 octobre 1793, et par les articles 30 et 31 des réglemens du 7 de ce mois. (*Malheureusement on n'a point ces articles*). Et si l'économe gérant néglige de tenir note des absens et de la durée de leur absence, le montant de ces omissions sera défalqué de sa propre part, et sera de la même manière réparti entre le propriétaire, les conduc-

teurs et les cultivateurs qui ne se seront point absentés. Dans les cas d'urgence extraordinaire, résultant de l'état des récoltes, on prescrit certaines mesures à prendre pour étendre la durée ordinaire du travail pendant la nnit, au-delà du temps prescrit, et de manière à prévenir pour toutes les parties les pertes dont on serait menacé. Les conducteurs seuls ordonneront et dirigeront les travaux de la troupe ; seuls ils seront chargés d'exécuter les instructions de ceux qui administrent les affaires de l'habitation, dirigeant et surveillant en tout temps les cultivateurs, tant hors du temps de la récolte que pendant la récolte. Les cultivateurs seront tenus d'obéir aux conducteurs, et les conducteurs de s'obéir entre eux, suivant leur grade ; mais leur autorité se renfermera dans ce qui regarde la culture et le bon ordre de la plantation. Les cultivateurs qui refuseront formellement d'obéir aux ordres des conducteurs dans ces limites de leurs attributions, seront punis d'un mois d'emprisonnement, et des travaux publics pendant le jour ; ils seront en outre privés pendant tout ce temps de leur part dans les produits. Un conducteur d'un grade inférieur qui désobéira à son supérieur subira la même peine pendant deux mois. Si à l'insubordination se joignent les menaces et une tentative de voies de fait, la peine sera de six mois pour les cultivateurs, et d'un an pour les sous-conducteurs, qui seront de plus déclarés incapables d'exercer à l'avenir aucune autorité. Si un supérieur est frappé par son subordonné, celui-ci sera exclu de toute association de cultivateurs portionnaires, et passible en outre des peines portées au code pénal. Si la majorité d'une association de cultivateurs se portait à des actes d'insubordination, outre les peines individuelles, ils seraient tous contraints de quitter l'habitation, le propriétaire étant libre de les remplacer par d'autres cultivateurs. Si, d'un autre côté, un *conducteur frappe un individu sous ses ordres,* ou, *de son autorité privée,* le met aux arrêts ou en prison, il perdra son emploi, et sera déclaré incapable de commander à des hommes libres ; s'il y a eu effusion de sang ou violence grave, le conducteur sera jugé et puni conformément au code pénal. Cette disposition s'applique aux hommes, aux femmes et aux enfans. En cas de querelles, de menaces et d'actes de violence entre des cultivateurs, les conducteurs mettront les parties aux arrêts, et tâcheront de les concilier ; les agresseurs seront tenus de rester dans leurs maisons trois dimanches de suite. Si

des violences ou des menaces ont lieu envers des femmes, ou des individus âgés ou infirmes, le coupable sera puni d'une amende égale à la moitié de sa part dans les produits de la plantation, et en cas de récidive il sera chassé de la plantation, et exclu de toute association de cultivateurs portionnaires (p. 114).

Viennent ensuite plusieurs dispositions qui établissent des peines pécuniaires contre le vol, ou toute tentative ayant pour but d'approprier à des fins privées la propriété commune de la plantation, soit de la part du propriétaire lui-même, soit de la part du gérant, des conducteurs, ou des cultivateurs portionnaires. Si les délinquans sont hors d'état de payer l'amende, ils doivent être mis en prison et employés aux travaux publics, à tant par jour pour leur salaire, jusqu'à concurrence de l'amende. Les mêmes dispositions s'appliquent aux larcins commis contre la propriété particulière. La récidive sera punie par le renvoi de la plantation et l'incapacité de faire partie d'aucune association de cultivateurs. Toute atteinte volontaire portée à la propriété, ou aux animaux qui appartiennent à la plantation, sera punie de la même manière. Des règles sévères sont également prescrites relativement au dommage causé par des porcs, etc., ainsi que pour l'entretien et la distribution des eaux, soit pour l'usage ordinaire, soit pour le service des moulins, ou pour l'irrigation ; et des peines convenables sont décernées contre tout délit ou toute négligence à cet égard (p. 115-118).

Tout gérant qui négligera de tenir en bonne et due forme les registres prescrits, ou qui se permettra de *corriger ou de frapper* un conducteur ou un cultivateur, ou *qui chargera une autre personnne de le faire*, sera privé de son emploi, et déclaré incapable d'en occuper un semblable à l'avenir. Tout gérant qui s'approprie une portion quelconque de l'argent déposé dans la caisse commune, sera puni de la peine, indépendamment du paiement du double de la somme soustraite. Cependant, même dans ce cas, le gérant sera protégé contre toute menace ou violence.

Nul cultivateur portionnaire ne peut être privé de ses droits pendant l'année pour laquelle il s'est engagé, excepté dans les cas expressément mentionnés ci-dessus. Le cultivateur qui désire s'absenter pour un an de la p'antation, doit fournir un remplaçant agréé par ses compagnons de travail ; ou s'il a l'intention de se retirer à la fin de son année, il doit en prévenir deux mois à l'avance, faute de quoi il encourt certaines peines. Un

cultivateur ne peut être renvoyé à la fin de l'année que sur le vœu de la majorité de l'association, et sans qu'il lui en ait été donné avis deux mois d'avance. Un établissement de culture portionnaire ne peut être dissous que dans le cas où la majorité des cultivateurs refuse d'exécuter le contrat, ou lorsqu'il y a nécessité à renvoyer les cultivateurs pour cause d'insubordination, ou enfin lorsqu'ils se trouvent réduits à moins de la moitié de leur nombre, par décès, infirmités, retraites volontaires ou renvois forcés. Dans tous ces cas, le propriétaire peut former une nouvelle association de cultivateurs portionnaires, ou employer des ouvriers à la journée ou à l'année; mais il ne peut, même en pareils cas, renvoyer les vieux, les jeunes ou les infirmes. Si néanmoins l'association, quoique réduite, pouvait, avant la fin de l'année, se recruter jusqu'aux trois quarts de son complet, il ne sera pas loisible au propriétaire de dissoudre son établissement. Toutes les fois que la réduction numérique de l'établissement, ou l'urgence de la saison, peut mettre en danger une partie des récoltes, ou entraver les préparatifs qu'exige l'imminence de la récolte, le propriétaire peut renforcer l'établissement par l'introduction de tel nombre de journaliers qu'il jugera nécessaire; les frais de ces travaux de louage seront à la charge du fonds commun et payés avant tout sur les produits de la plantation. Tout sujet de querelle entre les propriétaires et les cultivateurs, autre que ceux que l'on vient de prévoir, sera réglé par les lois ordinaires; les propriétaires et les cultivateurs étant, sous tous les rapports, sur le pied de l'égalité. *Ib.* (p. 118).

IV. Les dispositions concernant les journaliers, quant à la durée et aux heures de travail, à la soumission aux conducteurs, à la régularité de leur conduite, et à la garantie contre toute violence, etc., sont les mêmes que dans le précédent chapitre; leurs fautes seront également punies par l'expulsion et la perte du salaire. Cependant ils n'ont pas le droit d'avoir des conducteurs *de leur choix*, comme les cultivateurs portionnaires, mais ils sont tenus d'obéir à ceux qui ont été choisis par ces derniers. Le travail, à compter du lever du soleil jusqu'au coucher, quand il sera exigé, sera payé à raison d'un demi-escalin (un neuvième de dollar) par heure pour les hommes, et d'un tiers d'escalin pour les femmes. (p. 119.)

V. Le salaire des ouvriers loués au mois ou pour un plus long

temps, pour les travaux des champs, est fixé, savoir : pour les hommes au-dessus de dix-huit ans, à quatre dollars; pour les femmes, à deux dollars et demi, et à deux dollars pour les individus de quatorze à dix-huit ans; ces gages leur sont payés à la fin de chaque mois. S'ils quittent leurs travaux avant l'expiration de leur terme, ils perdent les gages qui leur seraient dûs; mais si on les congédie avant ce terme, ils ont droit au paiement de leurs gages pour tout le temps qui resterait à courir. Le louage des artisans et cultivateurs de cette catégorie sera l'objet d'un contrat spécial (p. 120).

VI. La juridiction des juges de paix et de leurs assesseurs s'étendra sur toutes les matières comprises dans la présente ordonnance; et, dans les localités où ces magistrats n'auraient pas encore été nommés, cette juridiction appartiendra aux commandans militaires: aux uns ou aux autres seront adressés, dans tous les cas d'acusation, d'arrestation ou de procédure, les pièces et documens nécessaires.

La présente ordonnance sera imprimée et publiée pendant trois dimanches consécutifs, à haute et intelligible voix; elle sera expliquée, en langue créole, aux heures, et sur la place, du marché du chef-lieu de chaque paroisse, et affichée dans les endroits les plus fréquentés, et sur les principaux bâtimens des plantations. Elle sera aussi dûment enregistrée dans toutes les cours supérieures et inférieures, et adressée à tous les principaux officiers civils et militaires, qui seront responsables de son exécution (p. 120).

Cette Ordonnance de Polverel, dont on vient de donner la substance, paraît avoir été en pleine vigueur depuis la date de sa promulgation, 28 février 1794, jusqu'au commencement d'août 1798. Durant cet intervalle, Toussaint avait pris le commandement en chef, et c'est de cette période de temps que parle le colonel Malenfant, dans un passage déjà cité, lorsqu'il dit : « La colonie fut florissante sous l'administration de Toussaint. *Les blancs étaient tranquilles et heureux sur leurs biens et les nègres travaillaient* (p. 79). Cet exposé, comme on l'a déjà fait voir, fut pleinement confirmé par le général Lacroix. Suivant lui aussi, lorsque le commissaire Sonthonax, qui avait été rappelé en France, retourna dans la colonie, en 1796, il fut surpris de l'état dans lequel il la trouva; on en était redevable à « Toussaint-Lou-

verture qui, déjà maître de la volonté des noirs, portait l'ordre et la discipline parmi ceux qu'il retenait sous les armes, et avait réussi à faire rentrer les autres sur leurs habitations, pour y reprendre les travaux de la culture, (Tom. I. p. 311) et dans le cours de l'année suivante, 1797, la colonie marchait, nous dit-il, comme par enchantement vers son ancienne splendeur; la culture prospérait, et chaque jour en rendait les progrès plus sensibles. (Tom. I. p. 324) » Le général Vincent, autre témoin oculaire, tient absolument le même language.

La guerre que l'Angleterre avait faite à Saint-Domingue, dans l'espoir de rétablir l'esclavage, qui lui avait coûté des flots de sang et d'or, et ne pouvait avoir que la plus désastreuse influence sur les progrès de la culture, se termina à cette époque par une convention entre Toussaint et le général anglais Maitland, laquelle laissait la totalité de l'île sous la puissance de Toussaint. Pour réprimer les désordres auxquels la guerre avait nécessairement donné naissance, et pour imprimer un nouvel essor à la culture, parut une autre ordonnance, en date du 3 août 1798 ; elle est accompagnée de l'appel le plus pressant fait à tous les fonctionnaires publics, qui sont invités à concourir de tout leur pouvoir à l'exécution des réglemens qu'elle contient. « A la colonie de Saint-Domingue, leur disait-on, comme en France, les royalistes et les anarchistes voient avec un égal effroi l'établissement d'un ordre constitutionel, et dans l'espoir de troubler la paix de la colonie, ils mettent tous les moyens en œuvre pour empêcher les progrès de la culture. Efforçons-nous, se disent-ils, de persuader aux cultivateurs que la liberté consiste à s'affranchir de tout travail, et si nous y parvenons, nul doute que nous ne rétablissions l'esclavage, puisque la colonie, ne fournissant plus rien à la mère-patrie, en sera abandonnée. Mais non, les vrais amis de la liberté feront sentir aux cultivateurs que le travail seul peut les rendre heureux, non seulement en leur procurant abondamment les moyens de pourvoir aux besoins de leurs familles, mais en élevant la colonie au degré de splendeur auquel elle doit aspirer.

Dans le préambule même de l'ordonnance, que l'on trouvera à la page 95 du Rapport de M. Mackenzie, il est dit que l'agriculture étant le fondement de la prospérité des états ; que l'agriculture ne pouvant être florissante, si l'on n'assure aux cultivateurs, par tous les moyens possibles, le fruit de leur travail ;

que les cultivateurs et les propriétaires étant autorisés à passer entre eux des engagemens pour un temps limité; qu'une bonne police étant le seul moyen de procurer aux cultivateurs une somme de bien-être plus grande même que celle dont jouissent les cultivateurs en France; et enfin que les hommes actifs et industrieux ne pouvant tirer de leurs efforts que des résultats faibles et imparfaits, si leurs frères du même établissement ont la liberté de vivre dans l'oisiveté et le vagabondage; ces considérations ont motivé les nouveaux réglemens qui suivent.

Ces réglemens ont pour objet le partage des produits entre les cultivateurs et le propriétaire. Les cultivateurs ont droit à un quart du revenu de la plantation, dont il ne sera fait aucune déduction sous quelque prétexte que ce soit, pour frais, ou pour contributions publiques, et le propriétaire ne peut disposer d'aucune portion des produits de la plantation avant que ce quart ait été payé; la part des cultivateurs devant être aussi transportée par lui au lieu de chargement le plus rapproché. Il sera accordé en outre aux cultivateurs des portions de terrain suffisantes pour chaque famille, et le propriétaire sera tenu de payer pour eux les soins du médecin et les médicamens. Il est enjoint aux propriétaires ou aux gérans de se conduire envers les cultivateurs comme des pères de famille, de les engager à former des mariages légitimes, en leur faisant sentir que ces unions sont les meilleurs moyens de s'assurer la jouissance de toutes les douceurs de l'état social; d'obtenir dans les chagrins et dans les maladies consolation, soin et assistance; de faire régner la pureté des mœurs, si essentielle au bonheur et à la santé; d'accroître rapidement la population; d'étendre la culture et d'en augmenter les produits.

Il y a une légère différence pour les heures de travail entre ces nouveaux réglemens et ceux du commissaire Polvérel. Elles commencent au point du jour et finissent à onze heures du matin, avec un intervalle de repos pour le déjeuner; et en outre depuis deux heures jusqu'à la nuit, l'intervalle du milieu du jour n'étant pas de moins de trois heures. Il doit être tenu un registre exact des jours et des heures de présence de chaque cultivateur, afin d'établir en conséquence la distribution des parts de produits. La durée des engagemens s'étend d'une à trois années, et ces engagemens doivent être enregistrés gratis par les juges de paix et

par les officiers municipaux; et, lorsque le propriétaire et le cultivateur sont dans l'intention de résilier le contrat fait entre eux, ils doivent se prévenir mutuellement un an d'avance. Des peines sont prononcées contre ceux qui violeraient les clauses des contrats, qui occasionneraient des troubles et mettraient le désordre sur les plantations: ces peines sont l'amende, la prison et les travaux publics. Les commandans de quartiers sont chargés d'exercer la police et de maintenir l'ordre sur les plantations. Les gérans sont autorisés à accorder aux cultivateurs des permissions de s'absenter, mais sans néanmoins sortir de l'arrondissement où sont situées les plantations. Ils doivent en outre obtenir des passeports des autorités constituées. Une fois chaque mois, lecture doit être faite de ces réglemens sur les plantations; ils doivent aussi être imprimés, publiés, et affichés dans les endroits les plus apparens, et envoyés à toutes les autorités civiles et militaires, qui sont responsables de leur exécution.

Il paraît que ces réglemens sur la police de la culture, ouvrage de Toussaint, et différant très-peu, soit pour les principes, soit pour les dispositions, de ceux de Polvérel, dont on a donné un extrait, ont continué être en vigueur depuis le mois d'août 1798 jusqu'à l'arrivée de l'armée française à Saint-Domingue en février 1802. Toussaint, à la vérité, donna une nouvelle constitution à Saint-Domingue le 2 juin 1801, constitution dont le but était de prévenir tout retour à l'esclavage, et qu'il fit porter à Bonaparte par le général Vincent, ainsi qu'on l'a rapporté plus haut; mais il ne fit aucun changement aux réglemens relatifs à la culture; d'où l'on peut conclure qu'ils lui paraissaient remplir parfaitement leur objet.

La constitution de Saint-Domingue fut l'œuvre d'une convention de députés des départemens assemblés au Port-au-Prince en mai 1801. Elle est précédée d'un préambule contenant un exposé succinct des motifs qui en ont nécessité la formation, et suivie d'une adresse aux habitans et à l'armée: l'une et l'autre sont des preuves de la sagesse et du patriotisme, ainsi que des talens de Toussaint et de ses collaborateurs. (Voyez le Rapport de Mackenzie, pag. 122 à 133.

Dans la préface il est dit en substance que, depuis longtemps, Saint-Domingue était en proie à des désordres de tout genre et à la veille de sa ruine, lorsque le génie de Toussaint-

Louverture, par les combinaisons les plus judicieuses, par des plans sagement combinés et par les actes les plus énergiques, l'a arrachée au même moment et tout à la fois des mains de ses ennemis intérieurs et extérieurs, y a étouffé tous les germes de discorde, y a fait succéder l'abondance à la misère, l'amour de la paix et l'industrie à la guerre civile et à l'oisiveté, la sécurité à la terreur, et en a mis toutes les parties sous l'autorité de la France. La révolution avait renversé violemment l'ancien régime tout entier. Les divers gouvernemens qui s'étaient succédé en France y avaient introduit successivement des lois nouvelles; mais leurs auteurs mêmes reconnaissaient qu'elles étaient remplies de contradictions, mal appropriées aux localités, et vicieuses sous une infinité d'autres rapports, et qu'entre les mains d'hommes factieux ou occupés de leurs intérêts personnels, elles n'avaient servi qu'à aigrir le mal plutôt qu'à y porter remède. Ces lois devinrent dans quelques circonstances un objet de terreur et dans d'autres un objet de mépris.

En France, on sentait la nécessité d'un système entièrement nouveau pour les colonies, d'un système adapté à leur situation, à leurs mœurs et aux circonstances présentes; mais combien de difficultés ce problème législatif ne devait-il pas offrir à des hommes qui n'agissaient que d'après des rapports dictés par l'infidélité et la partialité! Comment, à une distance si considérable, pendant une guerre maritime, juger sainement le mal existant et y appliquer le remède convenable et efficace? L'article 91 de la constitution française, par laquelle il était déclaré que l'administration des colonies serait réglée par des lois spéciales, aurait seul autorisé le peuple de Saint-Domingue à présenter au gouvernement le code de lois ainsi annoncé, lors même que l'expérience du passé ne lui en eût pas fait un devoir. «Quel moment plus convenable pourrions-nous choisir pour nous donner des lois que celui où l'ordre a été rétabli, où les décombres de l'ancien édifice ont été déblayés, où les préjugés ont été détruits et les passions calmées, que ce moment que tant de circonstances concourent à rendre si propice, qu'on peut le regarder comme une de ces époques marquées pour fixer la destinée d'une nation, époques qui ne se présentent qu'une fois, et qui, si on les laisse échapper, ne reviennent plus! Les intérêts de la colonie et ceux de la mère-patrie, si intimement liés les uns aux autres, réclament également l'ins-

titution de cours de justice; des mesures propres à augmenter la population diminuée, à faire renaître l'agriculture et le commerce; et à rétablir l'ancienne union de la partie espagnole et de la partie française de l'île. Ces intérêts réunis commandent aussi l'établissement d'un système de finance uniforme et la suppression des abus; ils nous font *un devoir de tranquilliser les esprits des propriétaires absens, relativement à la sûreté de leurs propriétés*; ils nous font sentir de quelle importance il est de consolider et d'affermir la tranquillité publique, d'augmenter la prospérité dont jouit maintenant la colonie après les orages qui l'ont agitée, de faire connaître à tous ses habitans leurs droits et leurs devoirs, d'éteindre les méfiances, et de rédiger un code de lois propre à réunir toutes les opinions, tous les sentimens, et à ne faire qu'un seul faisceau de tous les intérêts. Tels sont, dans l'impossibilité où se trouve la France, engagée dans une guerre avec les puissances maritimes, de venir elle-même au secours de cette vaste colonie. Tels sont les motifs qui ont déterminé le général en chef à ajouter aux autres bienfaits dont Saint-Domingue lui est déjà redevable, celui de convoquer cette assemblée législative, à l'effet de soumettre au gouvernement de France une constitution appropriée à tous ses besoins. La composition de cette assemblée prouve qu'il n'a eu d'autre désir que d'écarter de toutes ses discussions la passion et la violence, et de profiter lui-même de toutes les lumières dont il peut disposer; et s'il n'a pas rempli complètement la tâche qu'il se proposait, du moins il a fait tout ce que les circonstances lui permettaient de faire. Il ne pouvait se hasarder de proposer tous les changemens désirables. Ce n'est que par degrés que la colonie peut s'élever à la plus haute prospérité dont elle est susceptible. Le bien, pour être durable, doit être progressif. Heureux si cette première tentative pouvait contribuer à améliorer le sort de ses concitoyens et lui mériter leur faveur, ainsi que l'approbation de la France, lors même qu'elle n'aurait pas atteint la perfection »

Voici la substance de quelques-uns des principaux articles de la loi constitutionnelle :

Art. 3 à 5. Il n'y aura point d'esclaves sur le territoire d'Haïti. L'esclavage y est pour jamais aboli. Tous les hommes y naissent, vivent et meurent libres. Tout homme, quelle que soit sa cou-

leur, y est admissible à tous les emplois. Il n'y a d'autre distinction que celle de la vertu et des talens, et d'autre différence de rang que celles que la loi attache à l'exercice des fonctions publiques. La loi est la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle récompense.

Art. 6 à 11. La religion catholique est la seule qui soit pratiquée publiquement à Haïti. Chaque paroisse pourvoira aux frais de son culte et nommera ses ministres. Le mariage tendant à épurer les mœurs, ceux qui pratiquent les vertus de cet état seront particulièrement honorés et protégés.

Art. 12 et 13. La constitution garantit la liberté et la sûreté personnelles. Nul ne peut être arrêté qu'en vertu d'ordres formels émanés d'un fonctionnaire compétent ; et nul ne peut être incarcéré que dans une prison publique (1). Les propriétés sont sacrées et inviolables.

Un article assure aux propriétaires absens leurs droits de propriété, à l'exception de ceux qui pourraient avoir été inscrits par le gouvernement de France sur la liste générale des émigrés, et qui n'auraient pas obtenu leur radiation. (Rapport de M. Mackenzie, p. 122 et 123.)

Du langage de ce code de 1801, et des observations qui l'accompagnaient, et qu'on a rapportées ci-dessus, on est suffisamment autorisé à conclure qu'à Saint-Domingue la culture s'était relevée de l'état de langueur qui ne pouvait manquer de résulter des convulsions révolutionnaires par lesquelles la colonie avait passé ; et que, sous l'influence d'un système qui réglait les rapports des propriétaires et des cultivateurs de manière à assurer à ces derniers une large part dans les produits de leur industrie, on était parvenu à ramener les esclaves émancipés à leurs occupations accoutumées. Ils étaient devenus les associés des propriétaires du sol pour tout ce que leurs travaux pourraient lui faire produire ; et ils étaient devenus en même temps sujets des lois générales, de lois qui atteignaient toutes les classes de l'état, et auxquelles le propriétaire était forcé d'obéir comme le dernier des cultivateurs de sa plantation. La tranquillité, l'ordre, le contentement et la prospérité paraissent avoir été le résultat

(1) Ceux qui savent que dans les colonies à esclaves chaque habitation a sa prison, non soumise à l'inspection des magistrats, sauront apprécier la valeur de cette restriction.

de ce système. Nous avons déjà vu les témoignages par lesquels le général Lacroix, le colonel Malenfant, aussi bien que le général Vincent, viennent à l'appui de cette conjecture; celui du général Vincent est sans contredit le plus décisif. Il avait quitté Saint-Domingue en 1801, et à cette époque il donna à Bonaparte les plus fortes assurances que l'état de choses n'exigeait nullement un changement de système, et de plus qu'un changement quelconque ne pourrait avoir aucun résultat heureux; que tout allait aussi bien que possible; que les blancs propriétaires jouissaient paisiblement de leurs domaines; que la culture faisait des progrès rapides; et qu'il y avait chez les noirs industrie, ordre et bonheur.

Telle était en effet la situation dans laquelle, en février 1802, l'expédition de Leclerc trouva la colonie. Il arrivait avec des instructions portant le rétablissement de l'ancien régime. Toutefois il annonça dans le premier moment, des vues bien différentes. Bonaparte, dans sa première proclamation, disait aux habitans : « Quelle que soit votre origine ou votre couleur, vous êtes tous Français, vous êtes tous libres, et tous égaux devant Dieu et devant la République.. » Si l'on vous dit: Ces forces sont destinées à vous ravir la liberté, répondez : « La République ne souffrira pas qu'on nous l'arrache. » Leclerc donna des assurances non moins fortes, et dans le même sens : « Si les planteurs, disait-il aux noirs, osaient vous parler de rétablir l'esclavage, ma colère les dévorerait comme le feu dévore vos cannes desséchées. » Mais quelque imposant que fût le langage de ces proclamations, la conduite et les mesures de ceux qui les répandaient ne dévoilerent que trop la perfidie de leurs intentions.

La manière seule dont le général Leclerc aborda au Cap Français en fut une preuve; et Christophe, qui commandait au Cap, eut si peu de doute à cet égard, qu'il fit aux sommations de Leclerc la réponse suivante : « On nous prend donc encore pour des esclaves! Allez dire au général Leclerc que les Français ne marcheront ici que sur un monceau de cendres, et que la terre les brûlera. » A peine eut-il prononcé ces paroles qu'il donna lui-même le signal de la conflagration du Cap, en mettant le feu à sa propre maison, élégamment meublée, et annonça ainsi la ferme et inébranlable résolution où il était de résister.

Non moins décidée fut la conduite de Toussaint; le 9 fé-

vrier 1802, il écrivit de Saint-Marc la lettre suivante, à Domage, un de ses généraux, qui commandait à Jérémie :

« J'envoie auprès de vous, mon cher général, mon aide-de-camp Chancy. Il est porteur de la présente, et il vous dira de ma part ce que je lui ai chargé.

« Les blancs de France et de la colonie, réunis ensemble, veulent ôter la liberté. Il est arrivé beaucoup de vaisseaux et des troupes qui se sont emparé du Cap, du Port-Républicain, et du Fort-Liberté.

« Le Cap, après une vigoureuse résistance, a succombé ; mais les ennemis n'ont trouvé qu'une ville et une plaine de cendres ; les forts ont sauté et tout a été incendié.

« La ville du Port-Républicain (Port-au-Prince) leur a été livrée par le traître général de brigade Agé, ainsi que le fort Bizoton, qui s'est rendu sans coup férir, par la lâcheté et la trahison du chef de bataillon *Bardet*, ancien officier du Sud. Le général Dessalines maintient dans ce moment un cordon à la Croix-des-Bouquets, et toutes nos autres places sont sur la défensive.

« Comme la place de Jérémie est très-forte par les avantages de la nature, vous vous y maintiendrez et la défendrez avec le courage que je vous connais. Méfiez-vous des blancs : ils vous trahiront, s'ils le peuvent ; leur désir bien manifesté est le retour de l'esclavage.

« En conséquence, je vous donne carte blanche ; tout ce que vous ferez sera bien fait ; levez en masse les cultivateurs, et pénétrez-les bien de cette vérité, qu'il faut se méfier des gens adroits qui pourraient avoir reçu secrètement des proclamations de ces blancs de France, et qui les feraient circuler sourdement pour séduire les amis de la liberté.

« Je donne l'ordre au général de brigade Laplume de brûler la ville des Cayes, les autres villes et toutes les plaines, dans le cas qu'il ne pourrait résister à la force de l'ennemi, et alors toutes les troupes des différentes garnisons, et tous les cultivateurs, iraient vous grossir à Jérémie ; vous vous entendrez parfaitement avec le général Laplume pour bien faire les choses ; vous emploierez à planter des vivres en grande quantité toutes les femmes cultivatrices.

* Lacroix, Tom. II. p. 138 — 140.

« Tâchez, autant qu'il sera en votre pouvoir, m'instruire de votre position.

« Je compte entièrement sur vous, et vous laisse absolument le maître de tout faire pour nous soustraire du joug le plus affreux.

« Bonne santé je vous souhaite.

Salut et amitié.

Signé : TOUSSAINT-LOUVERTURE.

De pareilles dispositions indiquent suffisamment la résistance désespérée que ces hommes, qui avaient connu toutes les rigueurs et toutes les amertumes de l'esclavage, étaient décidés à opposer à ceux qui entreprenaient de les courber de nouveau sous leur joug de fer. Toute la prospérité à laquelle Toussaint-Louverture, par sa police sage et vigilante était parvenu à élever la colonie ; la vie même n'était pour lui et pour ses compagnons qu'un grain de poussière dans la balance, comparée au retour du fouet dont ils croyaient déjà entendre le bruit. Aussi la lutte prit-elle du côté des noirs un caractère si déterminé et si éloigné de toute apparence de soumission, que Leclerc ne tarda pas à se convaincre qu'en sacrifiant même jusqu'à son dernier soldat, il n'obtiendrait qu'un triomphe stérile, une victoire sans dépouilles. Il s'aperçut alors, qu'égaré par sa confiance dans la valeur et dans la discipline de ses vieilles légions, il avait trop tôt jeté le masque. Il suspendit donc les hostilités et eut recours aux négociations. Il offrit immédiatement, comme une des conditions de la soumission, la liberté de tous les noirs sans restriction, et le complet amalgame des deux armées ; les officiers nègres devant conserver, au service de France, le rang qu'ils avaient dans l'armée d'insurrection. Cet appât réussit ; il y eut un court intervalle de paix et de bonne intelligence, et les cultivateurs reprirent leurs travaux. Ce fut le 24 avril que Leclerc proclama la conclusion de cet arrangement, auquel il donnait pour base « la liberté et l'égalité de tous les habitans de Saint-Domingue, sans distinction de couleur. » Et le 3 mai suivant, nous le voyons écrire à Toussaint, qui d'abord avait été mis hors la loi, mais dont l'arrêt de proscription était alors rapporté ; il l'assure, dans les termes les plus flatteurs, « qu'il jette le voile de l'oubli sur tout ce qui a eu lieu à Saint-Domingue ; vous, général, vos généraux et vos troupes, serez employés et

traités comme le reste de mon armée. Quant à vous, vous désirez du repos; le repos vous est dû. Je compte assez sur l'attachement que vous portez à la colonie de Saint-Domingue, pour croire que vous emploierez le loisir que vous aurez dans votre retraite à me communiquer vos vues sur les moyens propres à faire, refleurir dans ce pays l'agriculture et le commerce.»

Quelques semaines après, c'est-à-dire au mois de juin 1802, Leclerc, après avoir pris à loisir toutes ses mesures, après avoir disséminé les troupes des naturels et leurs principaux officiers de manière à ce qu'ils fussent entièrement à sa discrétion, et les cultivateurs étant dispersés sur les plantations auxquelles ils étaient attachés, fit tout à coup arrêter Toussaint et sa famille, et les embarqua pour la France.

Au même moment, on mit en œuvre les moyens les plus expéditifs pour désarmer les naturels, et pour déporter ou massacrer avec une cruauté sauvage les meilleurs et les plus influens de leurs officiers. Ces événemens produisirent sur toute la population noire de l'île l'effet d'une étincelle électrique; bientôt l'insurrection fut générale. Ceux des officiers noirs et leurs soldats qui n'avaient pas été victimes de l'atroce perfidie de Leclerc, parvinrent à s'échapper et à rejoindre les insurgés. L'incendie, le plus impitoyable massacre, le refus de tout quartier, telle fut des deux côtés la tactique habituelle des nouvelles hostilités, horreurs auxquelles les Français, qui étaient les agresseurs dans cette guerre de vengeance et d'extermination, ajoutèrent des horreurs d'un caractère plus révoltant encore. Ils noyaient leurs prisonniers par centaines dans les ports, au point que leurs cadavres flottans finirent par infecter l'air de vapeurs pestilentielles; ou bien ils les jetaient vivans, hommes, femmes et enfans, à des dogues qui leur déchiraient les membres les uns des autres et les dévoraient. « Les noirs, dit Malenfant, ont le cœur ulcéré par les cruautés qu'on a exercées envers eux, en faisant des noyades à la Carrier, en les faisant dévorer par des chiens que l'on ne nourrissait que de chair de noirs, pour les rendre plus féroces; cruautés peut-être au-dessus de celles des Pizarre, des Almagre, féroces conquérans du Pérou. » (P. 122.)

Les maladies commencèrent aussi à faire d'horribles ravages parmi les Français. Dès la fin d'octobre 1802, Leclerc fut au nombre des victimes, et, avant la fin de l'année, les troupes

françaises furent tellement réduites, tellement resserrées et enfermées dans les places fortes qu'ils occupaient sur la côte, qu'ils finirent par renoncer à toute idée de conquête. Cependant on continua des deux côtés à pousser la guerre avec la furie la plus sauvage, les Français appelant à leur aide de nombreuses meutes de dogues du Cuba; de sorte que l'île toute entière, à l'exception des défilés des montagnes et des places fortes, devint un théâtre uniforme et permanent de carnage et de désolation. Les maisons et les sucreries furent détruites de toutes parts; rien ne fut laissé dans les plaines et dans les parties accessibles de l'île, de ce qui pouvait fournir un abri ou la subsistance aux envahisseurs. Ils ne purent alors espérer de vivres que ceux qu'ils tiraient du dehors, et la famine commença bientôt à ajouter ses ravages à ceux de la maladie et de la guerre. Enfin, au mois de décembre 1803, l'île fut définitivement abandonnée par une poignée de soldats français, fuyant la destruction qui déjà avait moissonné à peu près 40,000 de leurs compatriotes.

Ainsi, pendant deux années, sauf un bien court intervalle, Saint-Domingue avait été en proie au fléau d'une guerre à laquelle peu de guerres peuvent être comparées pour la férocité et l'esprit de vengeance, qui vers la fin avait bien plutôt pour objet l'extermination que la conquête, qui ne faisait grâce ni au sexe ni à l'âge, et qui effaçait de toutes les plaines de cette magnifique colonie jusqu'à la dernière trace de culture. Celle du sucre en particulier fut si complètement anéantie, que pendant un certain temps il fut impossible de se procurer seulement une once de cette denrée. Ce n'était que dans les mornes que l'on cultivait encore les racines et les fruits nécessaires à la vie. Aussi serait-il difficile de se représenter une désolation plus complète que celle qui régna pendant 1804 et 1805 sur tous les points de cette colonie naguère couverte de plantations florissantes; et tout le monde sait que sous le climat des tropiques telle est la force et l'éxubérance de la végétation que pour peu qu'une plantation soit négligée, elle se change bientôt en un épais et stérile buisson.

Doit-on s'étonner que dans une telle situation, Haïti ait cessé d'exporter les productions des tropiques? Et n'est-ce pas le comble de l'absurdité que tous ces raisonnemens par lesquels, en comparant les exportations de 1789 et celles de 1805, on voudrait établir qu'il y a dans la population noire inaptitude à

toute industrie productive? S'assurer des moyens de subsistance au cas d'une autre invasion, et se préparer à repousser cette invasion, si elle avait lieu, tel fut désormais le grand et constant objet de la sollicitude des Haïtiens. On fit de cette résolution une loi fondamentale : qu'au moment même où un ennemi commencerait à opérer son débarquement sur les rivages de l'île, toutes les villes de la côte, tous les édifices de la plaine seraient livrés aux flammes; que toute la population disparaîtrait, que les femmes se réfugieraient dans leurs mornes, et que les hommes courraient aux armes. Et cet état d'incertitude et de péril, nécessairement fatal à toute espèce de plan et d'efforts industriels, ne cessa de se faire sentir, avec plus ou moins de force, jusqu'en 1826, époque à laquelle la France se détermina à renoncer à tout droit sur son ancienne colonie, et à toute entreprise tendante à la faire rentrer sous son joug.

Or, pendant cet intervalle si long, quel motif, quelle perspective pouvait donc encourager un seul habitant à mettre des capitaux dans la reconstruction des sucreries, et à relever, dans les plaines de l'île, ces vastes établissemens de culture dont il ne restait que des monceaux de décombres? Quant à des capitaux, il est vrai, on en aurait vainement cherché; les moyens même de culture, les ustensiles les plus indispensables pour la préparation, la fabrication et la conservation des articles d'exportation avaient été détruits, anéantis; il fallait de nouveau tout créer; et n'était-ce pas là précisément, pour tout autre peuple du moins, cet état par suite duquel on pouvait s'attendre à voir se réaliser ces déclamations prophétiques sur un retour à la barbarie qui, nous dit-on, doit être le résultat inévitable, infaillible de la liberté des noirs? Mais que nous dit cependant l'histoire? Elle nous dit qu'en dépit de toutes ces ruines dont la surface de l'île était couverte, en dépit des innombrables motifs de découragement qui conspiraient pour arrêter les efforts de l'industrie et l'emploi des capitaux en entreprises de culture ou d'amélioration; en dépit de tous les élémens de désorganisation ou de démoralisation au milieu desquels le peuple d'Haïti s'est trouvé jeté depuis cette époque, les noirs n'ont pas cessé de lutter contre les difficultés, et en ont triomphé; qu'ils ont travaillé sans relâche et avec succès à perfectionner leur condition sociale et civile, et que bien loin de rétrograder sous le rapport de la civilisation, comme on nous le prophétisait avec tant d'assurance, ils n'ont

cessé d'avancer en sens inverse, non seulement depuis 1826, date de la déclaration de leur indépendance, mais même avant cette époque ; et la preuve décisive de ce progrès, un seul fait la fournit, c'est que dans l'intervalle de 1804 à 1824, la population d'Haïti a presque doublé.

En effet, à peine Haïti eut-il le temps de respirer, après s'être débarrassé de ses cruels envahisseurs, que l'on commença à s'y livrer aux efforts les plus persévérans pour réparer la dévastation génerale, et donner une nouvelle vie à l'agriculture et à l'industrie. Mr. Mackensie, dans son rapport (p. 133 à 136) nous a donné la constitution adoptée par l'assemblée législative convoquée par Dessalines, au commencement de 1805. Voici le préambule de cette constitution, à laquelle il apposa sa signature le 20 mai de la même année.

« En notre nom et au nom du peuple d'Haïti, qui nous a légalement élus comme les organes fidèles et les interprètes de sa volonté, en présence de l'Etre-Suprême devant qui tous les hommes sont égaux, et qui n'a formé tant d'espèces différentes de créatures répandues sur la surface du globe, qu'afin de manifester sa puissance et sa gloire par la variété de ses œuvres ; à la face du monde entier, dont nous avons été si injustement et si long-temps rejetés et proscrits, nous déclarons que la présente constitution est l'expression libre, spontanée et fixe de nos vœux et de nos opinions, et de la volonté générale de nos commettans, laquelle nous soumettons à la sanction de l'Empereur, notre libérateur, et à qui nous en remettons l'exécution. »

Il est inutile de donner en détail les dispositions de cette constitution, qui sont, à peu près, les mêmes que celles de la constitution de Toussaint, en 1801, dont on a parlé plus haut, si ce n'est qu'à l'ancien nom de Saint-Domingue on a substitué celui d'Haïti, et qu'on y pose comme principe fondamental que, sauf certaines exceptions déterminées, aucun blanc, à l'avenir, ne pourra mettre le pied dans l'île à titre de maître ou de propriétaire. L'esclavage est aboli à perpétuité, et tous les Haïtiens sont égaux devant la loi ; l'empereur lui-même pouvant être destitué et traité comme ennemi de l'état s'il entreprenait de violer ce principe fondamental. Un des articles, auquel on a déjà fait allusion, est ainsi conçu : « Au premier coup de canon d'alarme, les villes disparaissent, et la nation est debout ». L'agriculture, désignée comme la première, comme la plus noble et la

plus utile des professions, est placée sous la protection spéciale de l'état, et mise sous la surveillance immédiate et particulière du ministre des finances et de l'intérieur, les lois déjà existantes sur ce point étant à ce qu'il paraît regardées comme suffisantes pour cette branche de l'administration. Ces lois furent, quelques années après, consolidées et réduites en un système plus régulier, par Christophe, dont le code, inséré textuellement dans le rapport de M. Mackenzie, ne différait que fort peu pour les principes et pour les détails du code rural de Boyer, publié en 1826.

L'objet de la présente publication n'exige pas que nous entrions dans aucun détail sur le règne intermédiaire de Dessalines, sur ses projets gigantesques, ou sur les traits de férocité par lesquels il s'est signalé; on ne parlera pas non plus du partage de l'île, qui eut lieu, après sa mort, entre Christophe et Petion, ni des circonstances de sa réunion sous Boyer, en 1819, y compris la partie espagnole; ni enfin de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par la France, en 1826. Ce sont des faits trop récens et trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en présenter ici le récit détaillé. Il est à propos cependant d'appeler l'attention sur les progrès de la population d'Haïti, depuis la fin de la guerre si meurtrière de 1803, et d'autant plus à propos que M. Mackenzie, dans son rapport, affecte de jeter des doutes sur l'exactitude des documens officiels fournis à cet égard.

Toutes les autorités, et M. Mackenzie lui-même, paraissent s'accorder sur ce point, qu'en 1804, c'est-à-dire lors de la conclusion de la guerre sanglante et exterminatrice que les Français venaient de faire à Saint-Domingue, la population s'y trouvait réduite de 643,000 individus à 400,000 (Rapport de M. Mackenzie, n° 18 de 1827, p. 22). Il remarque toutefois que le montant actuel de la population, celui de 1826, est évalué très-différemment par différentes personnes. Les états officiels du gouvernement le portent à 930,000 ames; quelques-uns à 700,000; tandis que d'autres assurent hardiment que la population entière ne s'élève pas à plus de 423,042 personnes, de tout âge et de toute classe, savoir : 351,819 pour la partie française, et 71,223 pour la partie espagnole de Saint-Domingue. Or, on voit clairement qu'ici l'intention de Mackenzie est de persuader au public que son relevé est le seul correct; car il avance, p. 86, comme chose incontestable, que toute la population de l'île de Saint-Domingue n'était que de 423,042 individus. Mais en

point de fait, on verra dans une autre partie de cette enquête que ce nombre représente, non pas la population entière, mais seulement les adultes et les citoyens actifs qui furent taxés en 1826, pour le paiement de la contribution stipulée envers la France, comme prix de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti.

L'état qui suit est une copie du recencement général de la population des trente-trois arrondissemens dans lesquels est divisée la république d'Haïti, recensement fait en 1824, et transmis l'année suivante, par le général Irginac, secrétaire d'état, à la personne même qui publie aujourd'hui ce document, et qui a fréquemment correspondu avec cet officier. La même personne le fit insérer dans les journaux anglais de cette époque.

État du recensement de la population, fait en 1824.

1	Port-au-Prince	89,164
2	Cap Haïtien	38,566
3	Cayes	63,536
4	Santo-Domingo	20,076
5	Jérémie	37,652
6	Aquin	58,587
7	Gonaïves	33,542
8	Tiburon	37,927
9	Port-de-Paix	26,058
10	Saint-Marc	37,628
11	Port-Plate	10,622
12	Jacmel	99,108
13	Nipper	44,478
14	Fort-Liberté	21,530
15	Léogane	55,662
16	Monte-Christo	2,112
17	Mole	17,150
18	Mirebalais	53,649
19	Limbé	33,475
20	Grande-Rivière	35 372
21	Marmelade	32,852
22	Saint-Iago	10,419
23	Borgne	29,162
24	Samana	2,209
25	Neyle	2,581
26	Azua	3,500
27	Saint-Jean	2,745
28	Lamatte	1,026
29	Arcaye	4,805
30	Croix-des-Bouquets	13,383
31	Grand-Bois	6,199
32	La Véga	6,178
33	Le Trou	3,932
	Total	935,335

Or il est singulier que M. Mackenzie, qui doit avoir eu sous les yeux ces états officiels donnés comme le résultat d'un recensement antérieur seulement de deux années à l'époque de son Rapport, entreprenne d'établir comme chose probable, mais sans donner aucune raison à l'appui de son opinion, que la population toute entière ne se montait alors qu'à 423,042 individus, moins de la moitié du total des relevés officiels. L'air de précision qu'on donne à ce chiffre semblerait indiquer un recensement

réel et scrupuleux; mais par qui a-t-il été fait? et s'il n'est appuyé sur aucune autorité, peut-il justifier l'imputation de fraude que M. Mackenzie se permet à l'égard du gouvernement auprès duquel il était accrédité, et cela sans alléguer seulement l'ombre d'une preuve? Sans doute les relevés officiels peuvent être inexacts; mais M. Mackenzie ne donne pas une seule raison qui puisse l'autoriser à les accuser d'inexactitude. Il y a même un cas où il fournit lui-même la confirmation la plus forte de la fidélité de ce recensement en général. Il dit par exemple (p. 89) qu'en 1827 la population de Saint-Iago était de 12,000 personnes. Or le recensement officiel de 1824 ne l'avait portée qu'à 10,419, différence égale à peu près à l'augmentation qu'on peut supposer être résultée des naissances dans l'espace de trois ou quatre années. Évidemment il n'y a point d'exagération dans le chiffre du relevé officiel pour Saint-Iago. Pourquoi donc, sans preuve aucune, aurait-on le droit d'avancer qu'il y a exagération dans les autres articles du recensement? (1)

Après avoir fait justice de ce doute, nous pouvons regarder comme un point établi que la population qui, en 1804, n'allait qu'à 400,000 âmes, était parvenue en 1824, c'est-à-dire dans le cours de vingt années, à 935,335, ce qui fait 135 pour cent dans ce laps de temps, ou près de 7 pour cent par an; et accordant que pendant ces vingt ans l'immigration ait pu être de trente à quarante mille individus, ce qui est une assez large concession, la proportion du progrès dépassera encore 5 pour cent par an. On verra ci-après que cette augmentation n'a rien que de très-possible.

Maintenant, si la population noire de la Jamaïque s'était accrue dans une proportion à peu près égale depuis 1804, au lieu de n'être, comme elle était en 1824, que de 336,253 individus, elle se serait élevée à 750,000 âmes environ, et, en 1832, à près d'un million. Mais tel est l'effet de la liberté, et tel celui de l'esclavage! Et ce qui concerne Haïti n'est-il pas un cas analogue à l'état de nos propres colonies, si ce n'est qu'ici l'analogie est toute en faveur de l'émancipation de ces dernières? Il ne faut pas

(1) Il est à présumer que M. Maskenzie a pris pour le nombre de la population entière d'Haïti celui des habitans qui avaient été jugés en état de contribuer à la taxe extraordinaire imposée pour acquitter l'indemnité due à la France. En effet le nombre de ces contribuables était de 423,032; le surplus de la population qui se trouvait trop pauvre ou trop jeune pour être compris dans cette capitation, s'élevait à près de 450,000 âmes.

oublier que le nombre des esclaves affranchis par les décrets français, à Saint-Domingue seulement, n'était guères au-dessous de 500,000, et cette émancipation était exposée à bien plus de chances fâcheuses, relativement aux personnes et aux propriétés, et était entourée de bien plus de difficultés, qu'on ne serait fondé à le craindre pour les colonies anglaises. Par son décret, que sanctionna depuis la Convention, Polverel prononçait l'affranchissement *immédiat* des esclaves. Aucun avis, nul avertissement préalable n'en avait été donné, et par conséquent on n'avait pu se préparer d'aucune manière à faire face aux conséquences de cet événement. Tout-à-coup, brusquement, les esclaves furent relevés de toutes leurs anciennes obligations et libres de toutes restrictions; on les lâcha, pour ainsi dire, chargés de tous les vices de l'esclavage. A quoi donc aurait-on dû s'attendre, si ce n'est à une dissolution complète de tout état social, à l'anéantissement de toute civilisation, et au règne de la barbarie et de la terreur ?

Aussi, dans ces circonstances, l'île fut-elle en proie aux désordres politiques, à la guerre civile, à la guerre étrangère et à l'invasion. Les propriétaires d'esclaves étaient divisés entre eux, suivant qu'ils étaient ou blancs, ou de couleur, ou républicains, ou royalistes; ils se querellaient, se battaient, et versaient le sang les uns des autres. En même temps, les Anglais, maîtres des points fortifiés de la côte, répandaient la terreur dans le pays par leurs incursions. Malheureusement encore les esclaves avaient appris à s'associer aux animosités politiques et à prendre parti pour leurs maîtres respectifs; on les avait familiarisés avec les scènes de violence, et avec l'effusion du sang. Or, l'émancipation que l'on propose pour les colonies anglaises, on la propose sous l'empire de circonstances différentes sous tous les rapports. Qui donc oserait avancer qu'en émancipant nos esclaves nous nous exposions à rien de semblable aux dangers et aux difficultés auxquels on devait s'attendre à Saint-Domingue en y affranchissant les esclaves ? Et pourtant, jusqu'à l'arrivée de Leclerc, qu'y eut-il de si malheureux, de si déplorable, dans les effets de cette brusque et imprudente émancipation ?

Dans leur ensemble, et autant qu'ils regardent la masse de la population Haïtienne, c'est-à-dire les classes ouvrières de cette population, ces effets peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

Les lois d'Haïti ont prononcé l'entière abolition de l'esclavage.

Elles proscrivent à tout jamais l'usage du fouet, tant comme aiguillon du travail que comme instrument de correction. Elles donnent à tout le corps du peuple les mêmes droits et des droits égaux. Tout homme est admissible à tous les emplois, quelle que soit sa couleur. La loi est la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège. Les droits de propriété sont inviolables, et tout individu a la faculté de disposer sans contrôle, et comme il lui plaît, de tout ce qui lui appartient. Le système de la division des terres en petites propriétés sur lesquelles les fermiers Haïtiens cultivent les diverses productions nécessaires à la subsistance et au commerce, élèvent des bestiaux, des porcs, de la volaille etc., pour leur usage, ou pour les vendre; ce système devient de jour en jour plus général. Les cultivateurs sont loués à la journée ou à la semaine ; ceux qui sont à la semaine reçoivent leur paie le samedi. Pour les grandes propriétés, les propriétaires et les cultivateurs passent entre eux des contrats valables pour un certain temps, comme un, trois et cinq ans ; á l'expiration, ils peuvent être renouvellés du consentement mutuel des parties, un quart, et plus récemment, comme on le verra ci-après, une moitié du produit étant assurée aux cultivateurs, qui en outre sont nourris sur le domaine, et qui ont à eux le samedi et le dimanche tout entiers, pour cultiver, s'ils le veulent, les petits jardins qu'on leur concède ; de son côté, le propriétaire ou le rentier paie tous les frais excepté le travail ; les frais de médecin et les médicamens sont à sa charge, et il a soin des enfans. Les seules punitions légales appliquées aux divers délits sont l'amende et la prison. Toute punition corporelle est abolie par la loi (1). Les hommes et les femmes travaillent ensemble, sans distinction de sexe ; mais les hommes en plus grand nombre que les femmes, qui sont employées en général aux fonctions du ménage et de la cuisine. Les cultivateurs sont punissables de l'amende ou de la prison, s'ils manquent aux clauses de leur engagement ; s'ils s'absentent sans permission, excepté

(1) « Excepté le cas de légitime défense, dit la loi, celui qui blessera volontairement ou seulement *frappera* qui que ce soit, sera condamné à une amende de 100 dollars et à un emprisonnement de huit mois ; la peine sera doublée, si le délit a été commis sur des femmes, des personnes âgées de plus de soixante ans, ou sur des enfans au-dessous de quatorze ; et cette même peine pourra encore être augmentée, si la violence a été commise par un maître sur son apprenti ou sur un cultivateur de louage. »

les samedis et les dimanches, de la propriété sur laquelle ils se sont engagés à travailler ; ou s'ils changent de résidence sans s'être munis d'un passeport. Il leur est aussi défendu d'ouvrir une boutique ou d'exercer un métier sans une licence, ce qui est nécessaire aussi pour tous les artisans et tous les marchands, et est, à Haïti, une des principales sources du revenu public.

Telle est en général la condition légale des cultivateurs d'Haïti, ainsi que l'atteste M. Mackenzie lui-même, dans son Rapport officiel. Il ne prétend pas qu'ils soient surchargés de travail et mal nourris ; c'est l'inverse même de cette assertion que l'on peut conclure de tout ce qu'il a publié à ce sujet. On n'y trouve pas non plus une syllabe dont on puisse induire même d'une manière éloignée, que les noirs cultivateurs aient à souffrir le besoin ou la pénurie, ou qu'ils soient exposés à des exactions ou à des cruautés. Mais si, détournant nos yeux de la classe agricole, nous les portons sur l'état de la société en général, dans cette république d'esclaves émancipés, nous trouverons qu'ils ont poussé l'amélioration de leurs institutions sociales et politiques à un degré qui promet les progrès les plus grands et les plus assurés dans les arts de la civilisation. Les documens fournis par M. Mackenzie prouvent qu'Haïti est en possesion d'une constitution et d'un gouvernement réguliers, d'un code de lois évidemment fondé sur le bon sens et sur la justice ; d'un système de jurisprudence administrative non moins bien appropriée à ses besoins ; d'un établissement fiscal qui paraît sagement réglé; d'une force militaire bien disciplinée, et enfin d'une police qui paraît garantir efficacement la sûreté des personnes et des propriétés. Toutes les lois sont rédigées d'une manière claire, intelligible, et mises au niveau de la capacité des plus ignorans ; imprimées et répandues sur tous les points de la république, elles sont accessibles à tous, et chaque Haïtien est à même de s'instruire de ses droits, de ses rapports, de ses devoirs sociaux, civils et politiques, tandis que tout ce qui s'y lie est également exposé à l'examen et à la critique des étrangers.

Ce tableau de l'état actuel d'Haïti est le résultat naturel et nullement forcé des documens contenus dans le Rapport de M. Mackenzie; et cependant la description qu'il en fait est celle d'un peuple qui se compose de près d'un million d'esclaves émancipés ou de leurs descendans, lesquels, au premier mo-

ment de leur émancipation, étaient dans un degré de barbarie et d'incivilisation bien plus déplorable encore que tout ce qu'on pourrait dire avec justice des 800,000 esclaves aujourd'hui existans dans les colonies anglaises ; et ce témoignage est celui d'un témoin mal disposé et parfois hostile; et bien que, pour cette raison même, ce témoignage n'en soit que plus précieux, on doit présumer néanmoins qu'il doit être moins favorable que celui qui émanerait d'un témoin impartial. Mais nous en avons un de ce genre, exempt de partialité et de prétentions, d'une date bien postérieure à celui de M. Mackenzie, et qui n'est venu qu'à une époque où les effets produits par le sentiment de sécurité tiré de la reconnaissance de l'indépendance avaient déjà commencé à se manifester, en excitant dans toutes les classes de la république l'activité et l'esprit d'entreprise ; c'est le témoignage de M. Richard Hill qui fera voir quelle a été, dans les années 1830 et 1831, la condition réelle des esclaves émancipés d'Haïti. Du reste, il a été démontré de la manière la plus satisfaisante que lorsqu'une émancipation d'esclaves a émané de l'autorité suprême de l'état, et lorsque les maîtres y ont souscrit paisiblement, la tranquillité publique n'a pas été troublée; qu'il n'en est résulté aucun inconvénient, aucun malheur pour les esclaves; et qu'on ne les a pas vus retomber dans leur barbarie originelle: pourquoi donc appréhenderait-on aujourd'hui des résultats différens ?

Qu'on voie, par exemple, la situation actuelle, quant aux moyens de subsistance, de la grande masse des esclaves sur plantations à la Jamaïque. Outre les dimanches, on leur accorde vingt-six jours par an pour cultiver les denrées nécessaires pour leur nourriture et celle de leurs familles; de plus leurs enfans, dès l'âge de cinq ou six ans, les aident dans le travail que nécessite la culture des petits terrains qu'on leur concède.

Les seuls alimens que leur fournissent leurs maîtres consistent en quelques harengs, qu'on doit même considérer plutôt comme un assaisonnement que comme alimens. On peut donc affirmer que, dans le moment actuel, les esclaves de la Jamaïque trouvent en général leur subsistance dans leur propre travail, qui peut s'évaluer à une demi-journée par semaine, indépendamment des dimanches. Si, au moyen de cette demi-journée de travail, ils peuvent aujourd'hui, comme nous l'assure M. Barclay, pourvoir amplement à leurs besoins, comment leur serait-il difficile

de se procurer des moyens de subsistance abondans, quand ils auront pour travailler douze de ces demi-journées par semaine, outre le dimanche ? Dire qu'ils mourront de faim ou qu'ils auront à souffrir de la disette dans de telles circonstances, c'est avancer une véritable absurdité. Quoiqu'occupés aujourd'hui pour leurs maîtres, quoique épuisés par les travaux des champs, sous le soleil du tropique, pendant cinq jours et demi au moins sur six, pendant lesquels ils ont encore à subir les coups de fouet, ils parviennent à se nourrir dans l'abondance, au dire des planteurs, à se nourrir eux et leurs familles, «par le travail d'une « seule demi-journée par semaine », et l'on voudrait nous persuader que lorsqu'ils pourront disposer à volonté de tout le temps qu'ils sont maintenant obligés de donner à leurs maîtres, sans compter ce peu d'instans qu'on appelle leur temps, ils auront à souffrir de la faim ! Et d'ailleurs, le travail de l'homme, aux Indes-Occidentales, en perdra-t-il de sa valeur, parce qu'il aura cessé d'être esclave ? Les contrats de culture seront-ils plus difficiles à faire entre les propriétaires de plantations de la Jamaïque et leurs esclaves émancipés, qu'entre le propriétaire et le cultivateur haïtiens, plus difficiles qu'entre les planteurs de la Trinité et les cultivateurs libres de cette île ? Tout cela s'arrangerait bientôt, si, de la part des propriétaires, il y avait une bonne volonté franche et sincère de régler ces intérêts d'après des principes raisonnables et équitables. En effet, que peut désirer de plus le propriétaire du sol que de voir sa terre cultivée ? Et quelle différence y a-t-il pour lui, qu'elle soit cultivée à son profit par des cultivateurs justement rétribués, ou par des cultivateurs qui, la prenant à leur propre compte, lui paient une rente pour prix de la location du sol qu'ils font valoir ?

On peut donc calmer les alarmes de ceux qui affectent de craindre, pour les esclaves eux-mêmes, les suites funestes du seul mode d'émancipation auquel on ait pensé, émancipation légale et aux conditions de laquelle les maîtres et les esclaves seront également tenus de se conformer. Ce changement ne présente aucun motif d'alarme pour le bien-être de l'esclave, et il n'est nullement vraisemblable qu'il entraîne aucune perturbation de de la paix publique. Il ne peut amener pour l'esclave ni difficultés ni détresse ; et loin de retarder son bien-être physique, et

son amélioration morale et intellectuelle, il en hâtera au contraire le développement.

Un parallèle entre les progrès de la population parmi les classes libres et les classes esclaves, des colonies anglaises, est la meilleure réponse qu'on puisse faire à ces craintes dépourvues de fondement, par lesquelles on voudrait faire considérer comme une seule et même chose l'affranchissement de l'esclave et la détérioration de sa condition.

Quant aux jeunes enfans, aux vieillards et aux infirmes, sur le compte desquels on se répand en de philanthropiques doléances, si une émancipation avait lieu, que l'on sache qu'en ce moment même, sur la plus grande partie des plantations, notamment à la Jamaïque, que nous prendrons encore pour exemple, ce n'est pas de leurs maîtres que ces individus tirent leur subsistance. Les jeunes enfans sont nourris par leurs pères et mères, et les vieillards et les infirmes le sont par leurs parens, et principalement par leurs enfans. On voit donc clairement qu'au lieu de diminuer les moyens de continuer à pourvoir à la subsistance de ces classes, l'émancipation ne ferait que les augmenter considérablement.

CHAPITRE II.

Extraits des lettres d'un voyageur à Haïti, pendant les années 1830 et 1831, adressées à son ami en Angleterre, et traduits de l'anglais (1).

Port-au-Prince, 26 juin 1830.

« Je suis arrivé au Port-au-Prince, le 16 de ce mois. Je savais les dommages considérables que l'incendie avait

(1) Ce voyageur est M. Richard Hill, natif de la Jamaïque, homme de couleur, et fils d'une négresse. Il a reçu de son père une éducation très-libérale, et il est bien connu en Angleterre comme un homme plein d'intelligence et de probité. Lord Mulgrave qui l'estime beaucoup, l'avait nommé magistrat spécial d'une paroisse de 24,000 ames à la Jamaïque pour surveiller l'exécution de l'acte d'émancipation.

naguères occasionnés à cette ville, et je m'attendais à n'y voir qu'une triste ruine et un vaste amas de décombres ; mais on a rebâti un grand nombre d'édifices à la fois élégans et solides, et supérieurs à tout ce qu'on peut voir à Kingston (Jamaïque). Ce sont les premiers fruits de cette sécurité dont la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti y a fait jouir la propriété. Ces édifices ont été construits dans un style tout nouveau, au lieu d'être des copies de ceux de l'ancienne ville, qui ne consistaient qu'en assez vilaines maisons de bois, et rappelant le mauvais goût des anciens colons; ils servent au-dehors par leur apparence, et au-dedans par leur distribution commode, à montrer le progrès social que ce peuple a fait sous l'influence de sa nouvelle condition politique. Si j'ai été on ne peut plus agréablement trompé par ce premier trait de l'aspect extérieur du Port-au-Prince; l'état de ses nombreux habitans noirs, sous le rapport du bien-être domestique, des mœurs, de la conduite sociale, et des habitudes d'ordre et de régularité, m'a causé une surprise non moins agréable.

« Quant aux habitans *de la campagne*, je n'en connais encore que ce qui s'est offert à mon observation dans ceux qui viennent aux marchés. Celui du samedi, qui dure jusqu'au dimanche matin, présente un concours d'individus qui n'ont aucune affinité avec la population agricole des colonies à esclaves, si ce n'est celle qu'ils doivent à leur commune origine africaine. C'est bien la même peau noire, c'est la même chevelure laineuse, mais on distingue dans leurs physionomies un caractère d'élévation qui indique que de plus nobles motifs que la crainte et la soumission servile les font agir.

« Quelques écrivains ont affirmé que l'incurable paresse des Haïtiens les avait portés à ne consulter en tout que leurs aises. S'il en est ainsi, il ne nous reste qu'à admirer les effets de ce motif dans la conservation de cette santé robuste, dans cette vigueur qu'il paraît assurer aux parens et aux enfans, par la diminution de travail dont ils jouissent, et grâce aussi à un grand nombre d'ânes bien nourris, et de vigoureux chevaux, sur lesquels on les voit venir au marché, où ils apportent une immense quantité de denrées de toute espèce à vendre. L'âne, qu'ils appellent la bourrique, est aussi remarquable par la manière parfaite dont il est dressé, que par sa taille et son poil uni et luisant. Comme son extrême utilité le met à l'abri des mauvais

traitemens, il n'est ni paresseux, ni stupide, ni têtu. On en voit des attelages de trois et même de six trotter sans le secours du fouet ou d'autres moyens d'excitation, et à la seule voix du maître, qui est assis sur l'un d'eux, quelquefois accompagné de sa femme placée sur un second, tandis qu'un troisième porte son enfant, brillant de santé et d'embonpoint. Le nombre de ces animaux doit être immense dans l'île.

« Je n'ai pas borné ma curiosité à ce que j'ai pu voir dans les rues du Port-au-Prince. J'ai fait hors de la ville une ou deux excursions parmi les petites habitations de cultivateurs situées sur le côté de la montagne qui domine la ville. On m'a assuré que dans l'ancien régime les plaines étaient si fertiles et récompensaient par une telle abondance l'industrie du propriétaire, que les montagnes de ce canton étaient négligées et délaissées en comparaison ; de sorte que le Camp-des-Fourmis, c'est-à-dire la chaîne de collines ainsi appelée, et qui s'étend du Lamentin au Cul-de-sac, n'avait jamais été cultivé comme il l'est aujourd'hui. Ces collines sont maintenant couvertes d'une multitude de petits établissemens où l'on s'occupe de la culture du café, des fruits, des légumes, et où l'on a su tirer pour l'irrigation le meilleur parti possible des nombreux cours d'eau qui s'échappent des ravins, des montagnes ; on retient l'eau par des tranchées sur chaque inégalité en saillie que présente la pente de la montagne ; et de hauteur en hauteur, l'on découvre la chaumière (1) de l'humble cultivateur, ou la belle et solide maison de campagne du négociant haïtien, avec ses bains, ses berceaux de verdure et ses jardins en terrasses. Il est bien connu l'article de la Constitution, qui ordonne qu'*au premier coup de canon d'alarme les villes disparaissent, et que la nation se lève ;* et il est évident que cette loi seule a pu suffire pour décider les petits propriétaires, ceux qui résident si près de la ville et du siége du gouvernement, à se fixer plutôt dans les montagnes que dans les plaines, quelque fertiles qu'elles soient. Mais il me semble que si le Camp-des-Fourmis est véritablement l'ancien nom de cette chaîne de montagnes, il lui a été donné dans une sorte

(1) On a traduit assez souvent le mot anglais *cottage* par chaumière, ce qui n'indique pas exclusivement une *méchante maison couverte en chaume*. L'auteur de la lettre se sert du même mot pour désigner les maisonnettes des cultivateurs et l'habitation du propriétaire. On a eu égard à cette différence.

de prévision prophétique. Et, en effet, c'est à présent une véritable fourmilière d'hommes, de femmes, de jeunes filles, de jeunes garçons et d'enfans fortement constitués, qui se répandent de toutes parts autour des chaumières, les uns allant chercher de l'eau, les autres lavant le linge dans les fontaines; et jamais nom ne fut plus significatif. Pendant une tournée que je fis un soir parmi les petits cultivateurs, accompagné de M. Lloyd, négociant européen, qui habite ici une retraite délicieuse, quoique sans faste, il me fit connaître les habitans de ce district par une anecdote vraiment caractéristique. Au moment de la mort de Christophe, le canon d'alarme, cette grande et solennelle voix à laquelle toute oreille haïtienne est constamment ouverte, dans le sommeil comme dans la veille, se fit entendre des batteries de la ville. Au même instant, un millier d'hommes armés, équipés et prêts à combattre, se précipita de toutes les hauteurs, sortant, pour ainsi dire, de toutes les crevasses de la montagne. Chaque sentier, chaque gorge vomissait des guerriers. Il ne lui en fallut pas davantage pour être bien convaincu que cette terre était pour jamais affranchie du joug d'un maître européen.

« Je me permettrai ici une courte observation; c'est que les planteurs de cette île concentrent leurs divers genres de culture sur un petit espace. Ils récoltent du blé entre les rangs de cannes, et plantent leurs pois, leurs patates et leur maïs dans le même champ. Ils cueillent leurs pois avant la maturité des patates, et ils déterrent les patates avant que le blé soit assez mûr pour s'égrainer; de sorte qu'ils font beaucoup sur quelques toises de terrain. Les vivres de toute espèce, viande et légumes, sont quatre fois moins chers ici qu'à la Jamaïque.

« Son Excellence le Président avait bien voulu m'indiquer une audience pour le dimanche matin, 20 de ce mois, à sept heures. Pour me rendre à la salle de réception, je traversai la galerie du palais, que bordaient les officiers de son état-major. C'était un mélange de visages de toutes les teintes, depuis la plus foncée jusqu'à la plus claire; mais le noir foncé dominait. Le salon d'audience du palais est une pièce spacieuse, construite dans de belles proportions. Le marbre dont elle est pavée forme une variété de compartimens agréables à l'œil; l'ameublement et la décoration en sont élégans et de bon goût, sans être très-riches. Le Secrétaire-général, qui était là pour me

recevoir, venait de me présenter aux officiers de service, lorsque le bruit des pas d'une personne qui traversait une pièce attenante nous annonça l'arrivée du Président d'Haïti. C'est un homme de petite taille; une aisance et une grace parfaites règnent dans ses manières et dans ses mouvemens. Il était simplement vêtu, en uniforme d'officier général, sans autre marque distinctive qu'un baudrier en velours cramoisi, enrichi de quelques broderies. Il vint à moi d'un air amical, sans affectation; et m'ayant fait asseoir à côté de lui, il se félicita de me voir à Haïti, et insista d'une manière particulière sur l'approbation qu'il donnait à l'objet de mon voyage. Il me répéta les assurances les plus obligeantes de sa confiance et de son estime, qu'il sentait, me dit-il, ne pouvoir refuser d'après les recommandations honorables contenues dans les lettres que je lui avais fait présenter.

« La ville du Port-au-Prince est bâtie sur le penchant de la montagne, et en occupe la partie méridionale qui porte le nom de *Camp-des-Fourmis*. Elle s'élève précisément au point d'où la montagne, s'abaissant par degrés va se confondre avec la plaine du Cul-de-Sac. Comme elle se déploie sur la surface régulière d'une colline médiocrement élevée, elle n'offre à l'œil du voyageur qui s'en approche du côté de la mer, que l'aspect peu agréable de toits et de maisons basses, ce qui gâte beaucoup la vue assez belle d'ailleurs des nouvelles constructions qui bordent le rivage, de leurs galeries en arcades, de leurs places et de leurs tourelles ou belvéders. Sur les hauteurs qui dominent la ville, on a dressé une ligne de batteries. Les rues sont larges et se coupent à angles droits.

Les anciens colons se procuraient de l'eau en abondance par le moyen d'un aqueduc, qui portait à la ville les eaux réunies de toutes les sources des hauteurs voisines. C'est le même aqueduc qui fournit encore aux besoins domestiques et autres nécessités des habitans; plusieurs grandes fontaines, élevées dans les marchés et sur plusieurs autres places, distribuent cet élément essentiel dans les différens quartiers. De chaque côté des rues sont des rigoles ouvertes et dallées avec soin pour recevoir le surplus des eaux; mais la pente n'en est pas assez rapide, et l'eau ne descend pas assez abondamment pour faciliter l'exécution des réglemens de police relatifs à la propreté; toutefois

on ne trouve ni boue ni ordures dans les rues, qui sont en général dans un état satisfaisant.

Quoique le Port-au-Prince ne soit nullement ce qu'on appelle une belle ville, cependant il est aujourd'hui, pour le style, et on pourrait même dire pour l'élégance, fort au-dessus de ce qu'il fut, à aucune époque de son histoire, comme capitale de la colonie. Au milieu des richesses immenses d'un commerce qu'alimentaient ses relations intimes avec un puissant empire, malgré le luxe de la civilisation la plus raffinée, et quoiqu'habité par des hommes qui pouvaient employer leurs milliers d'esclaves à fertiliser son territoire et à embellir son enceinte, le Port-au-Prince ne présentait autrefois qu'une apparence pauvre et peu séduisante. Dans les premiers temps de cette ville, les maisons étaient en pierres; mais l'horrible désastre occasionné par un tremblement de terre donna lieu à un réglement municipal par suite duquel on n'y voyait, jusqu'à une période très-récente, que des maisons de bois, basses, construites sans goût, et même d'une apparence très-vulgaire. Les fréquentes calamités que cette ville a essuyées successivement, par l'effet des incendies et les pertes immenses en bâtimens et en constructions de toute espèce, faites dans les années de 1820 et 1822 par ces dévastations, ont déterminé les Haïtiens à chercher les moyens de se mettre en garde contre les chances possibles d'un double fleau, celui d'être bouleversés et brulés. Ils ont commencé à rebâtir quelques-unes des maisons détruites par le feu, et ils y emploient la pierre ou la brique, dont ils encaissent la charpente intérieure, mode de construction propre tout à la fois et à résister au choc du tremblement de terre, et à repousser l'action du feu. Ils couvrent les toits en tuile ou en ardoise, préférablement aux lattes, et leurs magasins sont en terrasses à l'épreuve du feu, avec des fenêtres et des portes en fer. Ces bâtimens ont des galeries et des colonades surmontées de lourdes corniches, et des balustrades qui bordent les toits; les planchers sont pavés de marbre et de tuiles de diverses couleurs, non-seulement au premier étage, mais même aux étages supérieurs. Si rien n'arrête ce mouvement, le Port-au-Prince deviendra non seulement une des villes les plus élégantes des Indes occidentales, mais aussi une de celles où les maisons offriront l'arrangement le mieux adapté aux exigences du climat. Rien de plus délicieux que les terrasses en marbre des étages supérieurs.

Outre la fraicheur qu'on y respire, elles forment le coup-d'œil le plus agréable. La décoration des maisons répond au bon goût de leur construction. L'acajou si riche de nuances et d'accidens que produit le pays est travaillé sur les lieux mêmes par des artistes haïtiens, qui le transforment en meubles élégans. Les glaces renfermées dans des cadres dorés, à la mode de France, les pendules à ornemens dorés d'or moulu, les vases de porcelaine garnis de fleurs artificielles, donnent à l'habitation du simple particulier d'Haïti un air de luxe que l'Europe ne dédaignerait pas. Toutes ces constructions sont les premiers fruits de la sécurité dans laquelle vivent les propriétaires depuis la reconnaissance de l'indépendance nationale; quinze de ces maisons environ ont été bâties dans l'espace des deux dernières années ; on en a construit une trentaine d'autres qui les égalent en grandeur et en commodités intérieures, mais qui ne sont pas, comme les premières, défendues par un revêtement en pierre ou brique. La toiture pyramidale de ces bâtimens se termine par un belvéder ou espèce de tourelle, destinée à servir tout à la fois de ventilateur et d'observatoire ; l'effet architectural de cette construction, qui forme par elle-même une pièce agréable, donne à l'ensemble de la ville un air à la fois élégant et pittoresque.

Pour se faire une idée exacte des progrès que font les Haïtiens dans les arts de la civilisation, sous l'influence de leur nouvelle condition politique, il suffit de mettre ces constructions en parallèle avec les nombreux bâtimens de l'ancienne ville qui sont encore debout: quelle qu'ait été l'opulence des anciens colons, quelles qu'aient pu être leur éducation et leur politesse, l'apparence extérieure et la distribution intérieure de leurs maisons annoncent une indifférence extraordinaire pour tout ce qui est élégance et bon goût. Si telle était l'ancienne ville, au temps même de sa plus grande prospérité coloniale, nous ne devons pas nous étonner que les Haïtiens, tant qu'ils ont pu craindre, non pas pour leur indépendance, que la nature seule avait mise à l'abri de toute atteinte, par une barrière de montagnes inaccessibles, mais pour leurs propriétés toujours exposées, sur les rivages de l'île, aux attaques des flottes de la France, se soient contentés d'habiter la vieille ville, non-seulement sans se donner la moindre peine pour en améliorer les édifices, mais encore toujours prêts à n'en laisser que les cendres. Mais aussitôt que la reconnaissance de leur indépendance,

de la part de la puissance dont ils avaient été les sujets ou plutôt les esclaves, les eut affranchis de la nécessité de recourir à ce moyen de défense désespérée, aussitôt qu'ils purent renoncer à l'exécution de l'article cinq de leur constitution qui faisant de ce système la sauve-garde essentielle de leur liberté, ordonnait qu'au premier coup de canon d'alarme, les villes disparussent[1], et que la nation tout entière se levât en armes, on a vu s'élever des maisons d'un style élégant, et on y a employé des matériaux solides et durables. On a apporté à leur construction tous les soins et toutes les précautions que peut suggérer la perspective d'une longue et tranquille possession. Ce sont là des faits qui ne nous permettent pas de douter des progrès de ce pays dans les arts de la vie civilisée. Malheureusement, néanmoins, le peu de richesses de ce peuple, qui, mettant la liberté au-dessus des biens les plus précieux, avait souffert avec joie la pauvreté et subi tous les sacrifices pour s'en assurer la possession, ce peu de richesses a été considérablement diminué, ou plutôt tout-à-fait anéanti dans les ravages d'un incendie encore assez récent. Il n'y a que huit ans que le feu a dévoré un tiers du Port-au-Prince. L'industrie et l'activité de ses habitans ont jusqu'à un certain point réparé ce désastre; mais les traces n'en sont pas encore entièrement effacées. On y voit encore ça et là des débris de murs renversés; la pauvreté absolue d'un grand nombre de familles qui jouissaient auparavant d'une certaine aisance comparative, et la diminution des fortunes de celles qui passaient pour riches, ont retardé les progrès de cet esprit de réparation et d'amélioration.

Quant aux monumens ou édifices publics, il en est peu qui méritent d'être vus autrement qu'en passant. Le Palais du gouvernement est spacieux et convenable, mais n'a rien de beau. Il est d'un seul étage, et fait face à la place destinée aux revues, au sud-est de la ville. On monte pour y entrer un assez bel escalier, et on arrive à la salle d'audience en traversant une vaste galerie. Toutes les pièces où le public est reçu sont pavées en marbre noir et blanc. Le goût et l'élégance, plutôt que la richesse, ont présidé à l'ameublement. Dans la construction de cet édifice, qui était la résidence de l'ancien gouverneur-général de la colonie, on s'est plus occupé de la commodité que de l'effet. Une fraîcheur agréable règne dans tous les appartemens. Situé dans une belle plaine, au pied des montagnes, l'emplacement

en est parfaitement approprié à des revues militaires, et n'est obstrué d'aucun côté par le voisinage d'autres bâtimens. Les vastes jardins qui l'environnent y laissent arriver en tout temps, le matin et le soir, l'agréable influence des brises de terre et de mer.

En face de la principale entrée du palais, près d'une des fontaines de la ville, qu'ombrage de ses rameaux une seule tige de palma nobilis, est la tombe en marbre du président Pétion ; c'est un édifice d'une extrême simplicité ; les restes qu'il renferme sont ceux d'un homme dont le génie, la persévérance et le courage ont sauvé tout un peuple, et donnent à un modeste monument l'éclat et l'importance du plus brillant et du plus somptueux mausolée. Les Haïtiens, dans leur profonde affection pour le souvenir de ses vertus, ne parlent jamais de lui qu'en disant : « Pétion notre père ; » ou bien : « L'homme qui ne fit couler des larmes qu'à sa mort. »

A quelque distance de la tombe, sous un hangard, sont placés provisoirement des marbres sculptés qu'on a fait venir d'Europe dernièrement ; ce sont les pièces d'un magnifique mausolée qui doit, dit-on, remplacer le premier ; mais il faut espérer que celui-ci, consacré par les premières associations patriotiques, sera maintenu, comme une relique sacrée, à la place qu'il occupe maintenant. Il en est du monument actuel, érigé dans la pauvreté et dans l'enfance de la République, comme de la pite de la veuve ; c'est un hommage non moins digne de celui qui en est l'objet, que tout ce qu'auraient pu lui offrir les trésors et la prodigalité des riches ; c'est le peuple qui l'a bâti, en donnant librement tout ce qu'il possédait, au milieu de sa pénurie et de sa détresse.

Au nord-est de la ville, en face de l'endroit où était autrefois la résidence de l'Intendant-général de la colonie, sur la ligne des terrasses et des fontaines, se trouve l'église, d'une construction très-simple, élevée de quelques marches à son entrée occidentale, et entourée d'une galerie en bois. L'intérieur, proprement décoré, est en arceaux soutenus par des colonnes carrées, mais sans aucune prétention à une régularité architecturale.

La salle du Sénat est un des nouveaux édifices qui viennent d'être achevés ; elle est construite dans de belles proportions, et la façade en est d'un effet agréable, quoique sans aucun ordre d'architecture. Sous un fronton avancé est un bas-relief

représentant un palma-nobilis, qui est l'arbre de la liberté et de l'indépendance haïtienne, entouré de trophées militaires. L'intérieur forme une suite d'arceaux supportés par des colonnes; c'est là qu'est la salle du Sénat, autour de laquelle règne un rang de galeries pour le public. Un étage supérieur est destiné aux bureaux; mais cette salle, que décore un portrait en pied de l'abbé Grégoire, revêtu de ses ornemens épiscopaux, n'a pas encore été ouverte aux séances du Sénat.

Au nombre des autres édifices nouvellement construits est aussi le lycée, ou collége public de la ville. C'est un grand bâtiment, très-simple, appuyé sur un rang d'arceaux, avec un jardin attenant; il est vaste, frais et bien aéré.

La nouvelle douane, avec son quai et ses magasins, est commencée depuis quelque temps; mais les travaux n'en sont pas très-avancés.

La monnaie et les bureaux du Secrétaire d'état sont d'assez jolis bâtimens, quoique peu spacieux. Ils font partie des anciennes constructions. Une explosion, purement accidentelle, détruisit l'arsenal en 1820, et il n'en reste que les ateliers; il n'y a point de magasins. La prison est en très-bon état, bien aérée, et arrosée par deux fontaines, avec nn jardin renfermé dans son enceinte. Les hôpitaux militaires n'ont rien qui mérite une attention particulière.

Les fontaines publiques sont des réservoirs qui déchargent le surplus de leurs eaux par des tuyaux bien distribués. Le bassin octogone qui se trouve dans le marché de la ville, est d'un bel effet; il est surmonté d'un vase grec d'une forme assez élégante. Dans le haut de la ville on a établi pour les chevaux un abreuvoir extrêmement utile et commode. Lorsque le gouvernement pourra mettre à exécution son projet de faire disparaître les ardoises qui couvrent la façade des maisons sur les places des marchés, et leur donnent un aspect désagéable, pour y substituer un pourtour de simples hangards solidement construits et portés sur de bons piliers, l'effet en sera très-agréable. Pour le moment, ses intentions relatives à toute espèce de travaux publics, soit d'utilité, soit d'embellissement, sont paralysées par la nécessité d'affecter les fonds disponibles au paiement de la somme due à la France.

La ville du Port-au-Prince couvre un vaste espace de terrain. Elle est certainement presqu'aussi grande que Kingston de la

Jamaïque, si tant est qu'elle ne l'égale pas en étendue, ayant au moins un mille de long, de la porte Saint-Joseph à la barrière de Léogane ; mais on ne porte pas sa population à plus de vingt à vingt-cinq mille habitans, tandis que celle de Kingston s'élève à trente ou quarante mille ; cela vient de ce que dans un pays à esclaves, les gens de condition libre pouvant avoir autour d'eux un nombreux domestique, chaque maison est beaucoup plus remplie.

Il y a au Port-au-Prince des bains publics excellens, chauds et froids ; une longue expérience a fait reconaître les bains d'eau tiède pour ceux qui, dans ce climat, conviennent le mieux à la santé.

Un grand nombre de chaumières ornées, disséminées sur les hauteurs et sur les petits plateaux du revers de la montagne, avaient attiré mon attention au moment où notre bâtiment approchait du Port-au-Prince ; j'étais impatient de les voir de plus près, et d'aller quelque matin me promener parmi ces solitaires et paisibles retraites. Si au premier aspect mon imagination s'en était fait un tableau qui réunissait la variété et la beauté, une visite sur les lieux mêmes réalisa toutes mes idées, et j'y trouvai tout à la fois un sol d'une fertilité extraordinaire, et paré de tous les genres de culture, avec les agrémens, les douceurs des habitations les plus commodes et même les plus brillantes. Des ruisseaux qui s'échappaient des flancs de la montagne, promenaient en serpentant leurs eaux limpides à travers des rigoles en maçonnerie, distribuées avec une intelligence remarquable, pour tous les besoins de l'irrigation, et qui entretenaient par une perpétuelle fraîcheur la végétation des champs et des jardins. Çà et là, dans les endroits où le terrain s'y prête, leurs eaux se réunissent dans des bassins que couvrent d'épais berceaux de fruits et de fleurs. Après avoir rempli, près de chaque habitation, un réservoir où la famille peut goûter les plaisirs du bain, cachée par des treillages de jasmins, de roses et de toutes les fleurs du pays, le surplus de ces eaux s'écoule de terrasse en terrasse jusqu'au bas de la montagne. Toutes ces habitations ne sont, à proprement parler, que de jolies petites maisons entourées de galeries ouvertes en forme de berceaux : elles sont grandes, commodes et bien meublées; quelques-unes ont leurs toits terminés par le pittoresque belvéder, qui, en même temps qu'il sert à procurer un courant d'air à l'habi-

tation, offre quelque chose de l'aspect d'une tourelle à la vénitienne, s'élevant du milieu d'une touffe d'arbres des tropiques. Les planchers sont carrelés en marbre à compartimens, ou dallés comme dans beaucoup de maisons de Paris. Les bâtimens accessoires, tels que cuisines, écuries, logemens de domestiques, entre mêlés de quelques arbres, sont répandus aux environs, et donnent à l'ensemble un air d'aisance et de bien-être. C'est là que sont les résidences des fonctionnaires haïtiens, des négocians étrangers et des indigènes les plus riches, qui, après avoir fait leurs affaires de commerce à la ville, vont aux champs chercher un air plus pur, et un agréable repos pour eux et pour leurs familles. Ces petites fermes ordidairement n'occupent pas plus de quinze acres de terre, et rarement plus de vingt. Les propriétaires se bornent à en tirer des fruits et des légumes en abondance pour la consommation de leurs maisons, ainsi que de l'avoine et du foin pour leurs chevaux. La difficulté de se procurer des ouvriers fait que ceux même qui pourraient mettre des capitaux dans une culture plus étendue, sont forcés de s'en tenir à ce qui est nécessaire à la subsistance de leur famille dans ces résidences, où ils ne cherchent qu'une retraite temporaire.

Ces villas de la classe opulente ont d'ailleurs leur entourage composé de petits cultivateurs indépendans. Des champs de blé disséminés parmi les forêts des montagnes, d'épais buissons de bananiers qui bordent les ravins et les escarpemens, des plantations de cafiers qui diversifient çà et là le luxe de la végétation des collines et de la vallée, telles sont les richesses agricoles qui entourent et cachent les habitations des cultivateurs haïtiens. Au détour de quelque ravin, le voyageur surpris découvre tout à coup une chaumière dont il ne s'était pas douté jusqu'alors, bâtie dans un enfoncement, sur quelque petit plateau, au-dessus de son ruisseau d'eau pure et limpide, auquel le propriétaire a creusé un lit autour de son domaine, tant pour l'irrigation que pour la fraîcheur qu'il lui procure. Les ouragans qui balayent si souvent les escarpemens de la montagne, ont enseigné au cultivateur de la zone torride la nécessité de choisir de préférence pour sa culture, ces enfoncemens qui l'abritent et la défendent; car le bananier, base de la subsistance d'une grande partie de l'espèce humaine sous les tropiques, une fois tombé, ne se relève jamais; à peine le

vent a-t-il couché par terre sa tige, qui n'est qu'un faible tissu cellulaire rempli d'eau, qu'il pourrit sur la place ; aussi a-t-on soin de placer dans les ravins cette branche si nécessaire de l'économie rurale ; et cette situation, qui assure la subsistance du cultivateur contre les coups des orages, protège en même temps son habitation couverte de chaume. C'est donc par nécessité, non moins que par goût, qu'il la construit dans quelque fraîche et solitaire vallée, où il trouve mieux qu'ailleurs la santé que lui apporte la brise, et un rempart contre les ouragans.

La culture de cette chaîne de collines qui s'étend de la pointe du Lamentin à la vallée du Cul-de-Sac, sur le côté méridional du Port-au-Prince, est aujourd'hui beaucoup plus étendue qu'elle ne l'avait jamais été du temps de la colonie. Les plaines étaient pour l'industrie des propriétaires une source de produits si abondans, que les montagnes du voisinage étaient comparativement dans une sorte d'abandon : aujourd'hui elles sont couvertes d'une multitude de petits établissemens consacrés à la culture du café, des fruits et des légumes, et où les avantages de l'irrigation sont assurés à tous, sous la surveillance d'une police rurale, qui préside avec un soin extrême à la conservation et à la distribution des eaux. Sur les points mêmes où Christophe, lors de la formation de la république de Pétion, après avoir déblayé les broussailles et les arbres, avait dressé ses batteries, et d'où il avait formé sans succès le blocus de la ville, on aperçoit la cabane de l'humble cultivateur ou l'opulente maison de plaisance du négociant haïtien. Toutes ces plantations sont nouvelles. Le docteur Pinkard, dans ses notes sur les Indes-Occidentales, en parlant du voisinage du Port-au-Prince, d'après l'apparence qu'il avait en 1797, observe que les maisons de plaisance, les villas et les enclos situés à une petite distance de la ville, sont beaucoup moins nombreux qu'à Kingston de la Jamaïque. Les négocians, dit-il, ne quittent pas leurs résidences, mais se contentent d'un seul établissement, faisant leur séjour constant et habituel de la maison qui est le siége de leurs affaires. Mais maintenant « le Camp-des-Fourmis (ou la montagne ainsi appelée) jadis si tranquille et si peu fréquentée que ses forêts et ses cavernes servirent à différentes époques de magasins d'armes, et cachèrent les premières assemblées des gens de couleur révoltés, est devenu, comme pour vérifier ce que son nom semble avoir eu de prophétique,

une fourmilière d'hommes, de femmes, de jeunes gens des deux sexes, et d'enfans robustes, répandus autour de ces riantes cabanes et le long de tous les cours d'eau qui sortent de ses flancs. »

On remarque dans la taille des habitans noirs d'Haïti une plus grande uniformité que parmi ceux des autres colonies, où l'on peut encore reconnaître les caractères des diverses races africaines. Nous ne rencontrons pas ici beaucoup d'individus d'une très-haute stature; beaucoup même sont de petite taille, mais bien proportionnés. La taille moyenne est d'environ cinq pieds dix pouces anglais pour les hommes; les femmes sont à proportion plus grandes. Les Haïtiens sont bien faits; ils ont les membres charnus et vigoureux; la corpulence est rare parmi eux, de même que la maigreur. Ils sont en général forts, musculeux et agiles. Leurs traits sont entièrement ceux des Africains; cependant les grosses lèvres, les grandes bouches, les nez épatés, sont moins saillans chez eux, et leurs traits n'ont rien de trop marqué ou de trop exagéré. Ils ont les yeux très-beaux, l'air vif et intelligent, et leurs dents conservent cet avantage particulier à l'Afrique, d'être toujours bien rangées, d'une forme régulière et d'une blancheur admirable. Leur stature droite, leurs formes athlétiques, et cette physionomie que donne le sentiment habituel de la liberté, rappellent le nègre marron de la Jamaïque; c'est la même mine, la même tournure, et le même air d'indépendance. On rencontre chez eux si peu d'hommes au-dessus de la cinquantaine, que quiconque observerait minutieusement une compagnie de soldats passant la revue un dimanche, les prendrait tous pour l'élite de leur jeunesse. Le fait est que tout ce qui était vieux a réellement disparu. Les discordes civiles qui ont ravagé le pays, il y a vingt ou trente ans, ont fait une si épouvantable moisson d'hommes, que ceux qui étaient d'âge à prendre part à la lutte ont presque tous succombé, et qu'il n'existe plus qu'une jeune génération pour qui la servitude et les barbaries d'un travail arbitraire sont des récits du temps passé. Quand il arrive que l'on rencontre dans les rues des vieillards, hommes ou femmes, on peut être sûr de retrouver encore dans leur physionomie et dans leurs manières, ces traces honteuses que l'esclavage y a empreintes en caractères ineffaçables.

Quant au costume, les gens de la campagne, aussi bien que ceux de la ville, paraissent en général très-soigneux à cet égard.

La couleur dominante des vêtemens des femmes est généralement de quelque nuance éclatante : tantôt une étoffe à large carreaux, tantôt de grandes fleurs sur un fond jaune, bleu ou rouge. Leur coiffure consiste en un mouchoir de Madras arrangé en un gracieux turban. Cette espèce de tiare, particulière à toutes les classes et à tous les degrés de mélange de sang européen et africain, en contrastant admirablement avec le teint noir plus ou moins foncé des tropiques, réunit l'économie et l'élégance. Il n'y a point de coiffure qui puisse l'emporter sur celle-ci, et pour l'usé et pour la grâce. Dans l'intérieur de la maison et dehors, les femmes ne sont jamais sans un léger fichu qui leur couvre le sein, avec cette différence que quand elles vont au soleil, elles le remontent et s'en voilent la moitié du visage; c'est une espèce d'écran avec lequel elles se défendent contre l'excessive chaleur, et qui ne laisse guère voir que leurs yeux. Elles font usage du parasol pour s'abriter la tête, mais ne connaissent pas le chapeau. Les hommes portent des chemises de couleur à carreaux et des caleçons. Quelquefois ils n'ont que le caleçon par-dessus lequel ils mettent une courte jaquette serrée autour des reins avec un mouchoir de couleur. Les souliers, fabriqués avec le cuir du pays, sont généralement en usage et forment une branche très-considérable et très-lucrative de l'industrie locale. Les nombreuses boutiques de cordonniers que l'on voit sur les places, et la grande quantité de souliers qui sont mis en vente les jours de marché, prouvent l'importance de cet article de commerce. L'importation des souliers tout faits a été frappée d'un droit prohibitif par le gouvernement. Ceux des fabriques de Haïti sont excellens et se vendent, prix moyen actuel, de 4 schillings 6 deniers à 7 sch. 6 d. pour les hommes; ceux des femmes sont d'un prix plus bas.

On ne peut nier qu'il n'y ait dans la physionomie de ce peuple un caractère d'élévation qui annonce, ainsi que je l'ai déjà remarqué, que ce sont des motifs plus nobles que la crainte et l'obéissance servile qui le font agir aujourd'hui. On trouve dans toutes les classes politesse et décence. Privés de toute relation avec les colonies voisines, sans autre contact avec la société européenne que celui qui résulte de leurs communications avec le petit nombre de négocians établis parmi eux, ils n'en ont pas moins acquis des manières civiles et un degré de bon ton très-remarquables. Les étrangers fixés à Haïti n'ont, la plu-

part du temps, ni épouses, ni familles d'Europe, et ont bien plutôt pris eux-mêmes les manières, les mœurs, et adopté les habitudes de la société au milieu de laquelle ils vivent, qu'ils n'ont contribué à modifier ou à améliorer, sous aucun rapport, celles qu'ils ont trouvée établie.

Pour moi qui, à raison de ma naissance et de ma longue résidence dans une colonie à esclaves, me suis trouvé à même de me former, par comparaison, une idée exacte des progrès de ce peuple, je ne puis voir sans la plus grande surprise la conduite paisible et décente de toutes les classes d'habitans, tant en public que dans le particulier. Il n'y a pas de réunion de citoyens, quelque bien réglée qu'elle soit, qui offre aujourd'hui plus d'ordre et de calme que celle de Port-au-Prince. Jamais la tranquilité des rues n'est troublée par des scènes de débauches, par des querelles, ou par aucun acte contre la décence publique. Aux fontaines, où hommes, femmes et enfans se trouvent rassemblés, jamais de rixes ou de propos obscènes; dans les marchés tout se passe avec calme, bonne foi et égards réciproques.

Une observation très juste que font les Haïtiens toutes les fois qu'on en vient à examiner si leur vie est celle d'une activité et d'une industrie bien dirigées, ou une vie d'insouciance et de paresse, c'est qu'ils peuvent renvoyer à cette régularité, à ces habitudes de décence et à cette attention sur leur extérieur qui caractérisent leurs compatriotes, comme à un fait propre à frapper l'observateur le plus superficiel, et dont il est à même de se convaincre à chaque instant. Comme ce fait n'est pas le résultat d'une police rigoureuse, et qu'on ne peut l'attribuer non plus à l'influence des instituteurs religieux, ni à celle du culte public qui ne franchissent guère l'enceinte des villes, il faut bien qu'il ait pour cause unique cette élévation morale que la liberté imprime au caractère de l'homme, et l'augmentation de bonheur et de bien-être social qui en est la conséquence incontestable. Cette décence de manières et de conduite fut le premier trait remarquable qui frappa l'esprit philanthropique de Robert Owen, lorsqu'il débarqua à Jacmel, où l'avait conduit un paquebot anglais. Après avoir parlé de ce sentiment des convenances qu'il trouva partout chez le peuple et dans la société d'Haïti, il déclara, et il a publié cette déclaration, que dans sa Théorie de la Félicité humaine et de la prospérité des peuples, il ne cherche pas une plus grande somme de bonheur que celle

dont jouissent les habitans de cette île. Ce fut cette opinion qui engagea miss Francis Wright, cette disciple et coopératrice en même temps de M. Owen, à y faire dernièrement un voyage, et à remettre entre les mains du Président de la république les trente esclaves qu'elle avait affranchis, après les avoir rachetés en Amérique. Que le voyageur observe un matin les rues du Port-au-Prince, quand chaque famille, à son lever, se montre aux portes ou aux fenêtres, pour y savourer le premier souffle d'un air pur et salutaire; il remarquera d'abord qu'ici on se lève de bonne heure, et que même pour cette première sortie, consacrée ordinairement aux affaires de ménage, il y a dans le négligé des habitans une très-grande propreté. En les voyant aller le matin à l'église, vêtus avec soin, et les jours de fêtes se rendre en foule au culte public, il ne pourra s'empêcher de leur accorder des sentimens religieux. Dans la soirée surtout, lorsqu'ils viennent s'asseoir dans les rues et former à la porte de leurs tranquilles demeures des groupes d'hommes et de femmes qui se délassent par de gais entretiens des travaux de la journée, tandis que des essaims d'enfans bien portans, bien nourris, se jouent autour d'eux, que l'étranger qui passe et reçoit d'eux le bonsoir d'usage, contemple l'ordre et la sérénité qui règnent dans leurs habitations, et il sentira bientôt que la liberté a marqué ce peuple de sa noble et généreuse empreinte, et qu'il n'est étranger ni à ses inspirations ni à ses bienfaits.

1830, *4 juillet.* Il y a deux ou trois jours qu'étant assis le soir sous la galerie du magasin de M. Wood, négociant au Port-au-Prince, je ne pus voir sans le plus vif intérêt un pauvre nègre aveugle, de moyen âge, très-proprement vêtu, qui arrivait avec un âne chargé de sacs à café; c'était à coudre ces sacs qu'il gagnait sa vie. Il était accompagné de ses deux fils, garçons bien constitués, vigoureux, et si approchans de taille et de force qu'on les eût pris pour des jumeaux; ils pouvaient avoir environ six à sept ans. Un des garçons, tenant l'animal par le licou, le tirait vers la porte du magasin, tandis que l'autre tendait l'épaule à son père qui s'y appuyait du bras droit pour marcher, ayant le gauche levé pour retenir sur sa tête un paquet de sacs comme ceux dont son âne était chargé. Les deux mains du père étant ainsi occupées, l'autre petit garçon portait son bâton, le fidèle macaque de cocotier du paysan haïtien, arme non moins redoutable qu'un sabre entre les mains d'un homme fort

qui sait la manier. Il s'en allait brandissant de temps à autre son bâton, de l'air d'un tambour-major, et répondant, tout en marchant, aux paroles que lui adressait son père, mais avec l'insouciance de son âge, et comme écoutant à peine ce qu'on lui disait. L'autre, qui marchait près de l'âne, trouvait aussi en lui à qui parler; il le faisait avec toute la familiarité d'un compagnon, quand il voulait le faire tourner à droite et à gauche; et l'on s'entendait si bien, de part et d'autre, que les paroles suffisaient et dispensaient toujours d'en venir aux coups. Ils s'arrêtèrent bientôt sur la place. Une longue habitude avait appris à chacun d'eux les fonctions qu'il avait à remplir : le père jeta par terre le paquet de sacs qu'il portait sur sa tête; celui des garçons qui le conduisait le délia et le donna à compter. Celui qui menait l'âne se mit à le décharger, et le père porta les sacs dans le magasin. L'âne se tint fort tranquille pendant cette opération, puis étendit les jambes, se gratta les genoux et se secoua les flancs, quand il se sentit débarrassé de son fardeau. En un instant la petite caravane s'était remise en route dans le même ordre qu'à son arrivée, si ce n'est que le père prit son bâton et s'avança d'un pas ferme, ayant toujours une de ses mains sur l'épaule de celui de ses garçons qui le conduisait. Ce bon aveugle est renommé pour son activité et son intelligence; il reconnaît tout le monde, les choses et les lieux. Comme on lui disait qu'il était heureux dans son malheur d'avoir ces deux aimables enfans pour l'aider, il répondit qu'il s'en félicitait lui-même, et qu'ils lui étaient en effet d'un grand secours. Mais son bonheur ne se bornait pas là; il était heureux aussi d'habiter un pays où nul homme ne pouvait le réclamer comme sa propriété, et aggraver encore sa misère en le forçant à des travaux sans salaire. Quelle différence pour lui, si avec son infirmité, il s'était trouvé dans une colonie à esclaves! Aucun motif ne l'aurait poussé à faire le moindre effort pour chercher les moyens de surmonter le malheur et les désavantages de son état, et de pourvoir à ses besoins par une honnête industrie; mais les maîtres à qui il aurait appartenu n'auraient pas manqué de raisons pour le forcer à travailler pour eux, et pour le faire mourir de fatigue et de faim par-dessus le marché. Il n'aurait tiré de ses enfans ni consolation ni assistance; ils auraient été battus, et contraints de travailler pour un autre que pour leur pauvre père. Les liens de l'affection filiale eussent été rompus; il eût été un père

sans enfans, et eux des enfans sans père. Cet homme avait perdu la vue au service; mais devenu par-là inutile à son pays comme soldat, il était encore utile comme citoyen. Il gagnait son pain par son industrie, et il élevait honnêtement ses enfans, qui travailleraient un jour pour eux-mêmes et pour la république. Je ne prétends pas donner cet exemple d'industrie comme une exception à la règle générale, ni comme une chose extraordinaire. Dans mon voyage à Haïti, j'ai rencontré à chaque pas des preuves de l'heureuse influence et des bienfaits de la liberté. Au rapport de M. Wood, cet aveugle pouvait, par lui-même et sans l'aide de qui que ce fût, gagner huit gourdes par semaine à coudre des sacs, ce qui ne fait pas moins de quatre cents gourdes par an.

Juillet 10. Une chose qui a souvent été pour moi une occasion de surprise, de plaisir et d'amusement, c'est la facilité avec laquelle les habitans de ce pays naissant savent s'élever au-dessus de leur condition, prendre les manières de la politesse, et se conduire avec aisance au milieu des incidens variés d'une société composée de tant d'élémens différens, comme si, dès leur jeunesse, la fréquentation de la meilleure compagnie avait formé leurs habitudes. C'est peut-être le seul pays au monde où l'artisan, sa femme et ses enfans, la petite bourgeoise, la marchande, dans une salle de bal, ou dans toute la joyeuse liberté d'une fête champêtre, vous montreront une affabilité et une franchise si polie en même temps et si spirituelle, et dont un étranger serait surpris. C'est ce que M. Owen eut lieu d'observer quand il passa à Jacmel, en allant au Mexique, et voici en quels termes il s'exprime à ce sujet : « C'était un jour de fête religieuse ; tout était nouveau pour moi, et d'autant plus nouveau que c'était la première population de couleur que j'eusse jamais vue dans l'état de liberté. Eh bien ! elle était mieux habillée, plus propre, plus décente, elle montrait des manières plus douces et plus polies qu'aucune classe d'ouvriers que j'eusse pu observer dans aucun pays civilisé. Il y avait plus d'urbanité dans l'expression de leur physionomie que je n'en avais remarqué en Europe et en Amérique ». Cette manière d'être dont parle M. Owen, vous la trouverez non seulement dans les villes, mais sur tous les points de l'île. Il m'est fréquemment arrivé, dans mes voyages, d'entrer tout d'un coup dans une cabane, au milieu d'une forêt, et j'y ai reçu un accueil, les enfans m'y ont fait des salutations et des politesses dont l'aisance et la grâce me

prouvaient que c'était ainsi qu'ils étaient tous les jours, et que cette affabilité ne venait pas chez eux de leurs relations avec les villes, ou de l'arrivée inattendue d'un étranger.

On connaît les événemens qui ont placé Haïti au rang des nations, et la longue guerre qui a exigé la formation et le maintien d'une armée nombreuse, armée qui a vécu aux dépens des autres classes, et qui, sans l'arrêter, a cependant retardé le pays dans la carrière des améliorations; mais cette armée ne doit plus être à charge au trésor public dès que ses services ne sont plus nécessaires, et le traité avec la France a déjà permis d'y opérer quelques réductions; elles ont été sans danger, parce qu'on les a restreintes prudemment au licenciement de ceux qui, étant sans ambition, n'aspiraient qu'au repos. Des hommes qui, par une sorte d'avant-goût de la condition du citoyen et des jouissances que peuvent lui procurer la vie domestique et une honnête industrie, préféraient les profits de la vie agricole à la maigre solde, à la licence et au désœuvrement du soldat, venaient chaque jour solliciter leur congé et l'obtenaient. En licenciant une armée de cette manière, on évitait les malheurs et les inconvéniens qui rendent par fois cette opération dangereuse; on grossissait ainsi la masse des travailleurs d'hommes d'une moralité éprouvée, tandis que l'armée gardait dans ses rangs ceux-là même qu'en raison de leurs habitudes, il était prudent de placer sous la surveillance de la discipline militaire. Cependant, comme le service était réglé par le chapitre V du Code rural, qui avait voulu qu'en permettant aux soldats de travailler pour les propriétaires de plantations, à tant par semaine, par mois ou même par an, l'armée contribuât aussi autant que possible à la culture, on excitait les soldats à prendre part aux travaux relatifs aux conduits d'irrigation, aux puits, aux citernes, aux clôtures des jardins et des savannes, à contribuer au maintien de l'ordre en général, et cela sans augmentation de paie; ils avaient la liberté de faire monter leurs gardes par des remplaçans, moyennant un prix convenu, et on leur mettait ainsi, à chaque instant, sous les yeux des objets qui devaient naturellement leur inspirer le désir d'obtenir leur congé.

On poursuivait tranquillement et avec succès ce système judicieux; déjà une armée de quarante mille hommes avait été réduite à vingt-huit, lorsque la réclamation intempestive de l'Espagne, relativement à la partie orientale de l'île, força la république à re-

prendre une attitude militaire, et arrêta toute réduction ultérieure. L'armée est occupée maintenant en marches et en contremarches, sans rencontrer un seul ennemi; les plantations sont privées d'une coopération dont le système en pratique avait fait une des exigences de l'agriculture; les districts d'où l'on tire les forces qu'on a été obligé de mettre en mouvement sont ruinés; ceux sur le territoire desquels on les envoie essuient, de leur côté, une perte énorme; enfin les provinces s'appauvrissent et le trésor s'épuise. On travaillait à se garantir contre cette tendance à un gouvernement militaire, qu'une longue guerre amène presque toujours; les circonstances ont arrêté les progrès de cette sage politique; mais avec le temps elle ne peut manquer d'atteindre son but.

Haïti s'est fait un grand mal en s'engageant imprudemment à payer à la France l'énorme somme de 150 millions de francs, pour prix de la reconnaissance de son indépendance. Outre que cette somme est au-dessus de ses moyens, le moment où elle a contracté cette dette devait encore nécessairement aggraver le mal de la manière la plus fâcheuse. Cette plaie porte une atteinte funeste à sa destinée, comme pays commercial, à l'instant même où son agriculture renaissait, où le peuple commençait à prendre le goût des choses agréables et du luxe de la civilisation, et où ses institutions allaient recevoir le degré de maturité qu'elles pouvaient attendre d'une plus longue expérience. Elle s'élevait en paix et par degrés, au niveau des autres nations libres de l'Amérique; ces progrès sont arrêtés, et son espoir d'un nouvel essor n'est plus que dans cet esprit qui assure à jamais sa liberté contre toute tentative qui pourrait la menacer, dans cet esprit que rien ne peut anéantir.

Avant cette déplorable affaire, toutes les parties séparées de la république avaient été réunies, et tel avait été le rapide développement de ses ressources, qu'elle pouvait compter sur son revenu pour faire face à tous ses besoins. Elle avait pu réduire son armée, et, en perfectionnant la discipline d'une force moins considérable, alors qu'elle n'avait à lutter contre aucun ennemi intérieur, elle en avait fait pour toutes les invasions dont elle pouvait être menacée, un moyen de résistance bien plus efficace encore que ses mornes et ses montagnes. Le désir qui se manifestait parmi les citoyens d'améliorer leur condition matérielle, inspirait déjà au gouvernement la salutaire politique

d'une réduction d'impôts, afin de mettre, autant que possible, à la portée du plus grand nombre, les articles de nécessité et de commodité. La masse de la population annonçait évidemment que le sentiment de la propriété et un goût plus cultivé créait chez elle de nouveaux besoins dont le cercle s'étendait de jour en jour. On voyait se répandre généralement le désir d'une foule de jouissances dont jamais les classes ouvrières n'avaient même eu l'idée, à aucune époque de son histoire, et d'un superflu qui se fondait si intimement dans le nécessaire, qu'on finissait par en regarder la privation comme une marque d'infériorité, et presque comme une honte. Ce fut au milieu de cet état de progrès, de tranquillité et d'amélioration, que le tribut de l'indemnité française vint accabler chaque individu de tout son poids. Il fallut que ces hommes payassent en argent ce qu'ils avaient déjà acheté de leur sang ; il fallut lever des contributions pour l'exécution d'une mesure généralement odieuse; trois des principales villes refusèrent leur contingent; plusieurs districts prirent l'attitude de la révolte; la sûreté des propriétés fut ébranlée, et elles subirent une dépréciation ; les travaux ne marchèrent plus avec la même régularité ; les murmures du public devinrent bientôt des clameurs contre la pusillanimité du gouvernement, et ceux qui ne purent se soustraire au paiement de la taxe, cherchèrent à en diminuer du moins le montant, et à échapper à l'oppression en affectant une apparence de ruine, en diminuant leurs dépenses et leur train de vie, afin d'ôter au moins tout prétexte au fisc pour les charger davantage.

Je vais visiter les plaines du Cul-de-Sac, et ma prochaine lettre contiendra le résultat de mes observations.

Avant que la révolution eût transformé en un désert les fertiles plaines du Cul-de-Sac, elles étaient si bien arrosées, la culture y était si florissante, qu'elles n'offraient à l'œil enchanté qu'une verdure perpétuelle; les champs étaient sillonnés de grandes routes et de sentiers bordés de citronniers, d'orangers et de bois de campêche; quoique les sucreries fussent disséminées à une certaine distance les unes des autres, elles étaient en si grand nombre qu'elles paraissaient se toucher. Les vastes habitations des propriétaires faisaient face à la grande route; les avenues qui y conduisaient étaient ornées d'arbres de toute espèce et de haies en fleurs. On ne voyait de toutes parts et con-

tinuellement que des multitudes d'hommes occupés, tant dans les maisons que dehors; tandis que les routes étaient presque sans interruption, le jour et la nuit, traversées par des chevaux, des bestiaux, des voitures et des carosses. Les maisons de ceux qui disposaient en maîtres de cette fertilité et de cette opulence n'avaient cependant rien de fastueux. Elles n'avaient pas plus d'un étage; l'entrée, un peu élevée au-dessus du sol par un perron, était enfermée par une galerie autour de laquelle les fleurs des tropiques confondaient en s'entrelaçant leurs riches couleurs et leurs délicieux parfums, décoration qui annonçait plutôt le bien-être et l'aisance que l'ostentation et la richesse. Ces maisons, au lieu d'être en maçonnerie, n'étaient construites qu'en bois et en plâtre, à cause des fréquens tremblemens de terre; aussi, pendant la révolution, ne tardèrent-elles pas à tomber en ruine, ou plutôt le temps vint démolir ce que la flamme avait épargné. Les magasins et les édifices publics qui en étaient voisins, étaient cependant d'une construction plus solide. Ceux-ci, dont on voit encore aujourd'hui les ruines parmi quelques touffes d'arbres d'anciens jardins, sont des vestiges qui indiquent suffisamment la puissance et la richesse des premiers propriétaires du sol, et les beautés de cette terre aujourd'hui désolée.

Quoiqu'il en soit, la scène qui s'offre aux yeux du voyageur qui sort du Port-au-Prince, pour parcourir la grande route par laquelle on arrive aux montagnes qui séparent cette plaine de la vallée de l'Artibonite, à travers un vaste désert, cette scène n'est pas entièrement solitaire. Il rencontre sur la route de nombreuses caravanes de cultivateurs qui viennent au marché de la ville, conduisant des chevaux et des ânes chargés de provisions, ainsi que des voitures également remplies de denrées, et que traînent des attelages de bœufs vigoureux. S'il quitte le grand chemin pour prendre à droite, ou des sentiers à travers bois qui divergent vers la partie haute de la rivière, ou vers les montagnes, ou vers les bords des lacs qui sont à l'entrée de la plaine, il arrive dans une campagne ouverte et toute verdoyante; il est partout frappé des marques visibles d'une culture renaissante: il voit des maisons récemment rebâties, de nouvelles rigoles distribuant les eaux nécessaires à l'irrigation, des moulins à eau dont le bruit annonce une grande activité, des chaumières qui ne sont plus désertes, mais habitées de nouveau par des cultiva-

teurs qui y entassent les récoltes d'un sol fertile. Si parfois le jonc et l'herbe sauvage se font jour et croissent au-dessus des nouvelles haies, il s'apercevra, en y regardant de plus près, que ce végétal fournit tout à la fois du fourrage et un abri aux chevaux et aux ânes des fermiers de ces cantons, et font partie de leur économie agricole.

22 *Juillet.* De grand matin, accompagné de cinq ou six amis, je fis ma première visite à ces plaines si renommées. C'était au point du jour, et les premiers traits de lumière arrivant de derrière les montagnes, sillonnaient faiblement l'horison, lorsque sortant par la porte de Saint-Joseph, nous vîmes devant nous le morne du Grand-Bois dont la cîme hardie se dessinait à travers les lueurs encore incertaines du crépuscule. La route s'étend sur la pente d'une ligne stérile de collines marneuses, et conduit à ce Pont-Rouge devenu si fameux, simple pont de bois peint en rouge, où Dessalines tomba dans une embuscade et fut tué; à environ deux milles plus loin est la charmante habitation Drouillard, une des propriétés du président Boyer. La grande plaine qui est en face n'offre qu'un sol brûlé, mais la campagne située au-delà paraît verdoyante et fertile. L'habitation Drouillard est exploitée en sucre; quelques-unes des sources des hauteurs fournissent l'eau nécessaire à l'irrigation et au travail des moulins.

En avançant dans la forêt, on arrive au moulin à eau et à la sucrerie de Cazeau, qui est en ruines et presque cachée par la vigne sauvage et les mauvaises herbes. Un peu plus loin, avant de traverser la Grande-Rivière, est un village composé de maisonnettes de cultivateurs, écartées les unes des autres, avec des jardins;ces cabanes, isolées de la forêt et entourées de haies, forment une espèce de bourgade, sur le bord de plusieurs petits ruisseaux. Au-delà est la Grande-Rivière rasant de ses eaux peu profondes un lit de cailloux; ce cours d'eau, très-peu considérable, malgré son nom, se partage en plusieurs petites branches parallèles, qui forment un grand nombre d'îlots. Les rivages qu'elle franchit dans ses débordemens d'hiver ne sont qu'un désert aride et pierreux. A trois lieues environ du Port-au-Prince, nous nous trouvâmes à la Croix-des-Bouquets; ce n'est aujourd'hui qu'un grand village composé de maisons isolées, et dont le territoire n'est que médiocrement fertile.

La Croix-des-Bouquets, jadis la ville la plus considérable de

ces plaines, était habitée principalement par des artisans qui, en raison des besoins d'un voisinage agricole, étaient constamment et lucrativement occupés. Sa nombreuse population de couleur, sa proximité du Port-au-Prince, sa situation au centre de l'immense plaine du Cul-de-Sac, lui donna une grande et terrible importance dans le premier choc de la révolution. Ce fut là que ses habitans, de sang mêlé, lorsque toutes les tentatives de liberté eurent échoué partout ailleurs, se trouvèrent assez forts pour réclamer, les armes à la main, leurs droits civils et politiques, et pour les obtenir par la victoire.

En entrant dans l'ancien bourg, nous nous trouvâmes dans un espace ouvert où était autrefois le marché de la ville. De tous côtés, au milieu d'une végétation sauvage, apparaissaient les vestiges des anciens établissemens. On distinguait encore la direction des rues coupées à angles droits, et à l'emplacement qu'occupent ces débris dans tous les sens, on juge que la ville qui a subi cette complète destruction doit avoir été considérable. Tout près de l'église, des groupes de femmes qui nous parurent être toutes négresses, très-proprement vêtues, étaient sous des arbres, causant et jouissant de la fraîcheur de la matinée en attendant le moment de l'office. L'église, édifice d'une construction grossière, n'est guère aujourd'hui qu'une espèce de grange qui s'élève au milieu des restes de ses anciennes murailles; on y voit une croix de bois qui a remplacé l'ancienne Croix-des-Bouquets dont son portail était orné. A une petite distance au nord était le vieux fort avec les bastions circulaires; les Anglais l'avaient construit à l'époque où ils intervinrent dans la guerre entre les colons français et leurs esclaves. Plusieurs bonnes maisons étaient en construction sur la ligne des anciennes rues. Les cabanes couvertes de chaume qu'on voit en grand nombre parmi ces maisons, étaient les ruines mal réparées des anciennes résidences. Un réglement municipal défend aujourd'hui de reconstruire aucune maison qui ne soit au moins en charpente. Le village de la Croix-des-Bouquets ne peut tarder à s'élever jusqu'à l'importance d'une ville; mais comme il se trouve au centre du canton pierreux qu'arrose la Grande-Rivière, ses environs ne seront jamais très-cultivés. Cependant la culture fait d'assez grands progrès dans la plaine, et les maisons sont entremêlées de nombreux jardins. Les plantations de cannes donnent lieu au rétablissement des anciens villages des cultivateurs, et les bou-

tiques commencent à se multiplier dans le bourg; elles fournissent aux environs les cotonades d'Angleterre, les vins de France, les toiles d'Allemagne; la vie active et industrieuse y repand le mouvement; de petits cabarets sont ouverts sur le marché, et l'on rencontre assez généralement dans les villages des magasins de marchandises de toute espèce.

Avant d'arriver à Digneron, qui est la ferme de M. Roper, située à environ trois milles plus loin, et où nous devions, mes amis et moi, passer une journée, nous traversâmes une campagne cultivée par places, près de quelques anciennes rigoles; mais ces espèces d'oasis servaient à faire ressortir plutôt qu'à dissimuler la désolation et la solitude dont nous étions environnés. En quittant la route, à main droite, nous nous trouvâmes sur la ferme de Digneron. A voir ses cours, ses chevaux et ses bestiaux qui paissaient, ses granges, ses charrettes, ses tombereaux, ses herses, nous aurions pu nous croire dans quelque ferme régulière de l'Europe. Digneron est une terre de cent trente acres, dont néanmoins il n'y a guères plus de trente en exploitation. Le reste, c'est-à-dire la portion la plus considérable, qui n'a pas encore été arrachée à la stérilité sauvage à laquelle elle a été abandonnée pendant les guerres de la révolution, offre à peu près l'aspect d'un désert aride. C'est vers l'extrémité méridionale des lignes où les champs reçoivent les eaux de la Grande-Rivière, par l'ancien bassin de distribution, commun aux propriétés voisines de Baubain, de Morinière et de Canière, que M. Roper a consacré un enclos de trente acres à des essais de culture à la charrue.

On y reconnaît le soin et l'économie d'une ferme anglaise; une seule charrue, tirée par deux chevaux que mènent deux Américains, un homme et un jeune garçon, sous la direction immédiate de M. Roper lui-même, suffit pour tenir ces trente acres dans le meilleur état de culture. Il y a un chemin pour les voitures, qui passe par le centre de cet enclos. A droite et à gauche sont des pâtures, avec des compartimens de yames, de patates, de manioc et de blé. Après cela viennent les pièces de cannes, entremêlées de rangs alternatifs de maïs, qui mûrit plus tard que les cannes, et de lignes de patates. Il y a un avantage sensible à ce mélange d'autres produits avec la canne à sucre; c'est que comme le maïs et la patate exigent à certaines époques une vigilance et des soins particuliers, le temps et l'at-

tention qu'on est forcé de leur donner profite nécessairement, et comme par contre-coup, à la canne elle-même. Elle a besoin pour mûrir d'une libre circulation d'air, et ne prospère que lorsqu'elle n'est pas encombrée de mauvaises herbes; et comme les feuilles qui se sèchent, à mesure que les nœuds de la canne s'élèvent, nuiraient au maïs, et arrêteraient la végétation de la patate, on les arrache, et de cette manière la canne se trouve soignée en raison de l'attention que demandent les végétaux qui croissent alternativement à côté d'elle; cette méthode a aussi l'avantage d'établir une espèce de rotation de récoltes successives, et le sol ne s'épuise pas. C'est à la charrue que l'on prépare le terrain pour toutes ces productions; le soc, d'un côté, en retournant la terre, ouvre les trous qui doivent recevoir les cannes, et de l'autre prépare les sillons pour le maïs et la patate.

L'espèce de convolvulus appelé patate, contient un suc fortement sucré, qui, dans l'économie d'un cultivateur des tropiques, en fait une nourriture excellente pour les chevaux, les bestiaux, les porcs, etc. C'est mal à propos que le nom de patate, qui lui a été donné par les Indiens de ces îles, a été appliqué par les premiers navigateurs anglais au *solanum tuberosum.* Les Français et les Espagnols n'ont jamais confondu ces deux végétaux. Lorsque la patate, dont les feuilles viennent en touffes serrées tout près de terre, a poussé ses fleurs en œillets, qui donnent à un champ de patate l'apparence d'une pièce de trêfle rouge, on en coupe, d'un jour à l'autre, les pointes vertes et fraîches pour les porcs, les bestiaux et les chevaux : alors les bulbes farinacées, qui viennent comme autant d'excroissances après les racines, sont bonnes à ramasser. Sur la ferme de Digneron, on emploie la charrue, qui sert à tant de choses à la fois, pour les tirer de la terre où elles sont enfoncées. Lors de notre visite chez M. Roper, il nous donna un exemple de la manière dont on déterre les patates. La charrue, à mesure qu'elle retourne les sillons, fait sortir les patates; deux personnes marchent derrière avec un panier, y mettent les patates qu'elles ramassent, et les jettent ensuite dans une charrette légère qui suit le laboureur dans le champ. Rien de plus expéditif et de mieux imaginé que ce mode de récolte. On exécute en cinq minutes ce qui aurait demandé une heure en employant la houe; on fit ensuite venir une herse pour pulvériser le terrain, dégager les patates qui pouvaient rester encore dans les sillons, et

arracher les mauvaises herbes, qu'on rassemble facilement par ce moyen; on les laisse sécher au soleil, puis on les brûle sur le champ même. Je voulus essayer de conduire moi-même la charrue, et tout novice que j'étais dans cette manœuvre, je fus étonné de la facilité avec laquelle elle fonctionna sous ma main

Dans le procédé de l'irrigation, on emploie aussi la charrue pour sillonner la terre, et ouvrir les petits canaux par lesquels l'eau doit couler; elle sort des écluses et se répand, en suivant ces sillons où elle est nécessaire; un batardeau en terre l'arrête où il le faut, ou la détourne des endroits où l'on n'en a pas besoin. Le sol, rendu léger et poreux par le labourage qu'il a reçu, absorbe avidement l'humidité, de sorte que, dans une saison ordinairement sèche, la fraîcheur des herbes ferait supposer que des pluies continuelles l'ont entretenue. Les pièces des bananes n'étaient pas dans cette partie de la plantation, mais près de la cour; un bois d'acacias, qui servait comme de commune pour les chevaux, les ânes et les bestiaux, s'étendait entre les champs et la ferme.

Outre l'eau qu'il tire de la Grande-Rivière, Digneron est encore arrosé par un petit conduit qui part de la rivière Blanche, les terres étant situées entre les deux cours d'eau; c'était ce dernier conduit qui fournissait toute l'eau nécessaire pour la maison et pour la distillerie.

On se sert encore de l'ancien moulin à sucre; son manége, de forme circulaire, est en maçonnerie; il a l'apparence la plus grossière, n'étant bâti que d'une sorte de galets ou pierres à chaux ramassées dans le lit de la Grande-Rivière, la seule carrière de ce quartier; il ne manque pas de solidité; mais, par suite de l'économie ordinaire des anciens colons, il n'a pas de toiture, en sorte que les hommes et les animaux travaillaient à ciel ouvert, de jour et de nuit, exposés tantôt à la chaleur brûlante du soleil, tantôt à l'humidité des rosées de la nuit (1). Sous la masse de murs qui formait la tête du moulin, était pratiquée une prison, noir cachot privé d'air, pour les esclaves réfractaires, et qui peut servir d'échantillon de l'ancienne discipline de la colonie; à droite et à gauche sont des enfoncemens où l'on plaçait les lumières quand venait l'obscurité, pour éclairer le travail de nuit.

(1) Voyez l'ouvrage du colonel Malenfant sur Saint-Domingue, p. 167.

La bouillerie se composait de trois chaudières ; on n'y faisait que du sirop, qui, lorsqu'il était clarifié avec soin, se vendait au marché deux dollars, argent d'Haïti, les cent livres. Au cours actuel du change, ces deux dollars n'équivalent pas à six francs. La même quantité de sirop, converti en rhum par la distillation, rapporte trois dollars et demi, ce qui fait cinquante pour cent de plus pour cette seconde préparation. On se servait des vieilles chaudières en fer; mais malgré toute l'économie qu'on trouvait à employer l'ancien moulin et les anciens ustensiles, la peine qu'on avait à se procurer des bras pour ramasser et broyer la récolte, faisait que le produit balançait à peine le fermage et les frais. M. Roper et un sieur Lucas, son associé, avaient pris cette ferme à bail pour quelques années ; ils la tenaient du colonel Rigaud, qui avait acquis la propriété à l'époque des confiscations. Une grande quantité de bétail, de chevaux, de porcs, de volailles, donnait à Digneron l'apparence d'une ferme dans toutes les règles, apparence à laquelle contribuaient encore le système de culture et tous les autres détails accessoires, tels que la forme des charriots, et la bonne tenue des harnois des chevaux, qu'on attelait deux de front. M. Roper a encore d'autres pièces de cannes dans le voisinage.

Cette visite m'ayant fourni l'occasion de connaître pour la première fois les anciens procédés d'irrigation, j'en donnerai ici une description. Quelque considérables que fussent les travaux faits par les colons pour amener des rivières qui traversent ces plaines l'eau nécessaire pour la culture, le procédé en était extrêmement simple, et les ouvrages très-peu dispendieux. Lorsqu'on avait tiré un cours d'eau suffisant, qu'on prenait dans la montagne et à la source même de la rivière, on creusait un large chenal au point d'intersection de deux lignes des propriétés; ce chenal partant des hauteurs et finissant au bord de la mer, était destiné à recevoir les eaux qui descendaient à des intervalles déterminés par la distance de chaque plantation du principal bassin; on construisait en maçonnerie un petit réservoir, appelé bassin de distribution, où les eaux s'amassaient et se divisaient ensuite par de petites rigoles dans la direction de chaque propriété. La dimension de chaque rigole était calculée proportionnellement à la surface de la plantation qu'elle devait arroser. A l'embouchure du réservoir et à des distances déterminées, étaient ajustées des auges carrées en pierre, pour partager l'eau en mesures

cubiques, suivant la quantité allouée à chaque plantation. La surveillance publique ne s'étendait que sur les chenaux qui amenaient l'eau sur la lisière de chaque propriété; là, le propriétaire était maître de distribuer ses eaux comme il l'entendait, et suivant les besoins de son système de culture. Dans les propriétés situées sur les hauteurs, et qui possédaient des cours d'eau suffisans, il y avait des aquéducs qui amenaient une chute pour les moulins à sucre; mais dans celles du centre de la plaine où la descente des eaux n'était pas toujours régulière, et où l'on était forcé de manœuvrer les moulins avec des animaux, on se contentait de distribuer l'eau qu'on recevait au moyen de tranchées ou de rigoles. Il y avait des propriétaires qui recueillaient d'abord leur eau dans des citernes de 200 pieds de long, sur 8 ou 10 de large; ils les abritaient sous des touffes de bambous ou autres arbres à feuillage épais, pour les empêcher d'être taris par la chaleur du soleil, et ils s'assuraient ainsi une ressource pour tous les besoins qui pouvaient survenir. Il y en avait d'autres encore qui arrivaient au même but en payant chèrement un nombre de pouces cubiques d'eau plus considérable que celui qu'ils avaient droit de recevoir du réservoir général. Dans les districts où la culture a commencé à reprendre, les aquéducs ont été réparés, les canaux reconstruits, et les bassins de distribution remis en état. Tout ce qui avait été détruit ou dégradé dans les ouvrages de ce genre, a été suffisamment restauré pour donner une idée des travaux et des moyens en usage pour l'irrigation, sous l'administration coloniale.

Le soir je revins au Port-au-Prince, avec la résolution, aussitôt que les nuages du mois d'août seraient arrivés, et lorsque les pluies commenceraient à rafraîchir l'herbe desséchée et à adoucir un peu les ardeurs d'une atmosphère brûlante, de reprendre mon examen de l'état actuel de l'agriculture dans le quartier du Cul-de-Sac.

Le 5 *août*, je me remis donc à parcourir la plaine; je visitai l'Etoile, le ci-devant Dumournay, la Boule, la Guildiverie, où se trouve une distillerie appartenant à M. Jacquemont, négociant du Port-au-Prince. Les terres sont affermées par bail, et contiennent 36 carreaux, dont il n'y a encore qu'une vingtaine d'acres en culture. Cet établissement est non seulement un des plus étendus d'Haïti, mais peut-être un des plus parfaits qu'il y ait dans toutes les Indes-Occidentales. On s'y sert de l'es-

pèce d'alambic récemment adopté en France, comme le meilleur, dans les fabriques d'eau-de-vie ; on l'applique ici à la distillation du tafia, et on peut, avec une grande économie de travail et de frais, le faire servir à la fabrication des liqueurs. Cette grande distillerie, couverte en tuiles et bien bâtie, possède deux alambics à rhum, de 420 gallons chacun, et qui peuvent fournir par jour huit barils d'esprit ; ils n'occupent qu'un petit espace ; les pompes remplissent une cuve de 1500 gallons, ou 24 barils, en 41 minutes. Il y a dix-huit de ces cuves, et six autres d'une moindre capacité, ou de 18 barils. La plantation qui fournit le sirop destiné à être converti en rhum, n'a été déblayée et établie que depuis dix-huit mois. Les nouveaux cocotiers et les clôtures en arbres fruitiers n'ont pas encore atteint une hauteur suffisante pour répandre beaucoup de variété sur ces terrains. Le sol est un terreau d'un noir foncé, léger et très-friable ; on doit y appliquer la charrue, et y faire venir de la Grande-Rivière l'eau nécessaire à l'irrigation ; au moyen même d'un arrangement avec un voisin, le propriétaire de Cazeau, on pourra en recevoir au-delà de la quantité à laquelle l'établissement a droit.

Sortis de l'obscurité d'un bois épais par des sentiers étroits et presque inextricables, nous débouchâmes sur les riantes et fertiles campagnes de Château-Blond, habitation dont est propriétaire le général Lerebours, commandant du Port-au-Prince. Nous prîmes une route droite et large, à travers la verdure rafraîchissante des champs de cannes, ayant en face les dômes et les tourelles des moulins à sucre, et laissant à gauche, à mesure que nous avancions, un petit groupe de chaumières habitées par les cultivateurs. Tournées du côté de la campagne, elles ne sont abritées que par des bananiers ; et quoique assez grandes, elles manquent de cette uniformité et de cet air de propreté qui plaît à la vue. Un homme âgé, qui réparait le chemin, une ou deux négresses assez jolies, proprement habillées, et dont la physionomie annonçait la santé et la gaité, et qui nous saluèrent très-poliment en passant à côté de nous, un couple d'enfans se jouant dans la poussière, furent les seuls habitans dont nous fîmes rencontre. Les champs, couverts de cannes d'une grosseur et d'une hauteur remarquables, s'étendaient fort loin sur la droite. Çà et là les jardins des cultivateurs, plantés en patates et yames, en maïs et en manioc, étaient disséminés parmi

les champs de cannes, et formaient de petites plantations entretenues avec beaucoup d'ordre et de régularité. Devant nous s'abaissaient les montagnes de Bellcome, revêtues d'une riche verdure, et offrant cette agréable variété d'aspects que leur donnait une multitude de petits établissemens de culture répandus sur leurs pentes. Les roches stériles dont se compose la gorge de la vallée par laquelle descend la Grande-Rivière, formaient un des accidens les plus remarquables de ce paysage lointain. Des collines escarpées et d'une immense hauteur, qui portaient jusqu'aux nues leurs cîmes noirâtres et à demi cachées par les vapeurs, servaient d'arrière-plan aux champs cultivés, où l'abricotier au feuillage sombre, et le palma nobilis des jardins de Château-Blond, sont presque les seuls arbres qui adoucissent la transition un peu brusque des plaines aux montagnes.

L'habitation du propriétaire, les moulins, la bouillerie, l'aquéduc en bois, supporté par des piliers en maçonnerie, forment un quadrilatère qui renferme les ateliers de l'établissement, tels que la forge et autres, relatifs à la construction et aux réparations des moulins. Sur la gauche de l'enceinte est le dôme polygone, élevé sur un moulin à sucre de la force de huit chevaux, mu par la vapeur et faisant tourner des rouleaux horizontaux, tandis qu'à droite un moulin à eau met en mouvement d'autres rouleaux verticaux; entre ces deux moulins est la bouillerie, avec une tourelle au centre. Tous ces bâtimens sont en maçonnerie, et d'une construction solide et élégante en même temps; l'aquéduc d'un côté, et de l'autre un mur en pierre, ferment le quadrilatère. C'est au milieu de cette enceinte qu'est la sucrerie proprement dite. De l'habitation du propriétaire, joli édifice bâti sur la plate-forme d'une terrasse entourée d'arbustes en fleurs, avec l'indispensable accessoire d'un bain établi sous un berceau de Coups-d'air, espèce de convolvulus aux fleurs lilas argenté, on voit tout ce qui se passe dans la cour de l'établissement; son étendue est de quatre-vingt-dix carreaux de terre, environ deux cents acres, dont la majeure partie est plantée en cannes, et le reste en légumes, fruits et autres productions. Il occupe en tout environ deux cents individus, hommes, femmes et enfans.

La Jamaïque n'offre pas une habitation mieux montée que Château-Blond; soit que l'on considère les ressources et la fertilité du sol, soit qu'on s'arrête à l'ensemble des machines appli-

quées à l'exploitation de ces ressources, c'est un magnifique établissement.

Tout y est neuf; les moulins, la bouillerie, les aquéducs, l'habitation, sont les fruits d'un petit nombre d'années d'un travail lent, mais constant, sans le secours d'aucun emprunt, sans avoir grevé la propriété d'une seule hypothèque. Dans la difficulté où l'on se trouve quelquefois pour se procurer le nombre de bras suffisant pour la récolte d'une plantation, le propriétaire de Château-Blond a pensé qu'il serait judicieux d'accélérer le travail de la bouillerie, en augmentant les produits du moulin. Dans cette vue, il fait agir en même temps l'eau et la vapeur, attendu qu'il est plus facile de bouillir vite, de manière à arrêter la fermentation, que de broyer assez vite pour ne jamais laisser chômer les bouilleurs. Comme les deux moulins à eau et à vapeur travaillent simultanément, on évite ainsi que les cannes ne tournent à l'acide par une trop grande accumulation.

Les machines de cet établissement, élevées à grands frais, ne sont pas exclusivement destinées à son exploitation particulière, mais on les prête à ceux qui peuvent en manquer pour le travail du sucre. Le loyer payé au propriétaire est d'un quart du jus coagulé, lorsqu'il sort de la troisième chaudière. La loi fixe ce loyer au cinquième seulement, quand il traite avec ses propres cultivateurs; mais avec toute autre personne, il est libre de faire ses conditions le plus avantageusement possible. Dans les premiers jours de la semaine, au temps de la récolte, les ouvriers coupent leurs cannes, et les broient lorsqu'ils en ont ramassé une quantité suffisante. Parfois, quand la circonstance l'exige, les hommes et les femmes travaillent la nuit aussi bien que le jour, au moulin et à la bouillerie. Leur méthode est de se diviser par familles, et de cultiver ensemble une partie de la plantation, et ils reçoivent pour salaire une portion du produit de ce qu'ils cultivent et manufacturent dans leur division, conformément aux dispositions du Code rural. Il arrive assez souvent que le nombre de personnes ainsi associées ne se trouve pas suffisant, et qu'elles ne peuvent pousser assez vite le travail du moulin et de la bouillerie pour les produits de l'étendue de terrain qu'ils ont entreprise; dans ce cas, l'association doit se faire aider par des voisins ou par des ouvriers d'une autre troupe qui n'ont point part à leur allocation. C'est de cette manière que

sont conduits les travaux à Château-Blond. Dans cet arrangement, qui a pris sa source dans des vues d'intérêt et de convenance de la part des cultivateurs eux-mêmes, on aperçoit tant de calcul individuel et tant d'esprit d'association, qu'il y aurait la plus grande absurdité à supposer que des hommes ainsi disposés voulussent jamais se charger d'aucune espèce de travail quelconque, à moins d'y être déterminés par le seul mobile qui puisse agir sur eux, c'est-à-dire l'avantage qu'ils espèrent en retirer. Je consigne ici cette observation, parce qu'elle est fondée sur l'aveu qui m'a été fait par un des chefs cultivateurs, qui répondait à mes questions et me conduisait sur la propriété. Ils choisissent leurs conducteurs comme une société élirait son président, ou une association à bénéfice son secrétaire ou son trésorier, non pas pour les faire travailler malgré eux, mais comme leur organe et leur représentant, chargé de veiller à l'intérêt de tous, dans leurs arrangemens avec le propriétaire du sol. Comme j'avais exprimé le désir de prendre quelque connaissance des habitudes domestiques et économiques de la classe ouvrière, l'ami qui m'avait accompagné à Château-Blond vint parcourir avec moi, sous les rayons brûlans d'un soleil de midi, quelques-unes des chaumières de l'habitation. La politesse est tellement naturelle aux Haïtiens, elle est si ordinaire parmi eux, qu'un étranger amené seulement par la curiosité, n'aurait pas de grands frais à faire pour obtenir le pardon de son importunité; mais nous n'eûmes pas même la peine de faire la moindre excuse, et nous fûmes gracieusement prévenus par une négresse qui était assise à la porte de sa maison, et qui nous invita à nous soustraire à la chaleur du soleil, et à nous mettre au frais en entrant chez elle. Nous trouvâmes dans l'intérieur trois femmes de la famille, fort occupées à des ouvrages d'aiguille. Elles se bornèrent à nous saluer fort poliment, quand elles nous virent entrer et nous asseoir sur les chaises qui nous avaient été présentées; mais ni la curiosité que pouvait naturellement éveiller notre visite, ni l'envie d'écouter ce que nous disions, ne furent capables de les détourner un instant de leur ouvrage. La maison se composait d'une salle commune au centre, et de deux chambres à coucher aux extrémités ; des chaises, une table sur laquelle étaient des pièces de vaisselle de terre, et des tablettes qui portaient d'autres ustensiles de ménage, tel était le mobilier. Vers l'entrée d'une des chambres à coucher on voyait, suspendus

à la muraille, les harnois des bourriques; et sur le plancher étaient étendues une natte et une peau de chèvre sur lesquelles dormait l'enfant d'une des deux filles de notre hôtesse. Un compliment que nous fîmes à la mère, sur la bonne mine et l'air de santé de son enfant, et c'était un compliment mérité, nous amena, par une transition naturelle, à demander si la famille était nombreuse. Le père était assis près de nous; mais comme il pouvait avoir eu ces enfans de plusieurs femmes, pour ne pas nous exposer à n'avoir que des renseignemens inexacts, ce fut à la mère que nous adressâmes nos questions. Nous apprîmes que les chefs de ce ménage avaient de quarante à quarante cinq ans, qu'ils avaient eu treize enfans, dont onze vivans; que sur sept filles, il y en avait trois de mariées, ayant cinq enfans en tout; que les maris étaient à travailler dans les champs, ainsi que les garçons, et que les petites filles, fraîches, robustes et joufflues, que nous voyions entrer et sortir, étaient la portion la plus jeune de la famille. Comme nous étions là, la cloche de la plantation sonna l'appel de deux heures, signal qui avertissait les travailleurs de reprendre leurs occupations. Dans le même instant, le marteau du charpentier et les cris du maçon se firent entendre, et sans querelle, sans murmure, chacun fut de nouveau occupé de sa tâche.

Les enfans et les jeunes gens de cette plantation sont vraiment remarquables par leur bonne mine. Il y en a beaucoup chez qui les traits et la chevelure trahissent un léger mélange de sang européen; un observateur ayant la moindre expérience sur ce qui caractérise les figures des individus des Indes-Occidentales, sait que ces races qu'on appelle Socatra, Grisse et Marabou, c'est-à-dire les combinaisons les plus éloignées du mélange des races européennes avec les formes et le teint de l'Afrique, ont les traits les plus délicats, une chevelure épaisse et soyeuse, nullement crêpue, mais bouclée et brillante. Ce produit plus ou moins modifié du type original africain est très-commun à Haïti, et j'en ai vu, sur la plantation de Château-Blond, un sujet dont la beauté pourrait rivaliser avec ce qu'il y a de plus parfait dans aucune autre colonie.

Au-delà des maisonnettes des cultivateurs, on trouve un des anciens aquéducs qui paraît être encore en très-bon état. Les seules dégradations qu'il ait souffertes se remarquent à l'auge qui sert à amener l'eau; elle est obstruée par un amas de terreau

provenant de substances végétales décomposées, et couverte d'une herbe épaisse. Son élévation ne donnant pas une chute suffisante, le général Lerebours a préféré en construire une autre, dans une situation plus favorable, et qui s'étend sur une ligne de cinq cents brasses. Ce district tire son eau de la Grande-Rivière, dont le point de dérivation est éloigné d'environ une lieue.

En s'avançant au sud de Château-Blond, on arrive aux collines stériles couvertes de lignum-vitœ, d'acajou et d'aloès, qui se détachent de la base des montagnes de Bellcome et de la Coupe, et bornent la plaine de ce côté. Nous passions entre de riches champs de cannes, bordés de chaque côté de rangées de bois de campêche ; ce chemin conduit à Moquet, sucrerie de M. C. Lacombe. Les maisons des cultivateurs qu'on rencontre à l'entrée de cette plantation, sont sur une échelle beaucoup plus grande ; çà et là jouaient nombre d'enfans bien portans et vigoureux ; les terres sont arrosées par plusieurs petits ruisseaux, et on y voit de tout côté des bandes d'oiseaux de basse-cour, comme oies et dindons, qui y cherchent leur nourriture. Une arche pratiquée sous l'aquéduc, nous donna entrée dans la cour du moulin, et devant l'habitation du propriétaire, élevée sur une belle et grande terrasse, dallée en marbre, et d'où l'on découvre toutes les parties de l'habitation. Le moulin, la bouillerie et l'aquéduc sont d'anciennes constructions qu'on a réparées, mais la distillerie est entièrement neuve, et même n'est pas encore finie. La sucrerie étant située sur une pente douce, on a établi la bouillerie sous des voutes en arcades qui s'étendent sous la cour et contiennent les fourneaux, avec un endroit où l'on dépose les débris des cannes dont on peut avoir besoin tout de suite pour alimenter les feux. En raison de la force de la chute d'eau et de l'élévation brusque du terrain, le moulin à eau a été construit de manière que tout l'appareil se trouve caché par une terrasse élevée au-dessus du niveau de la cour. On ne peut voir dans le bâtiment où l'on broye les cannes, que les trois rouleaux verticaux ; de sorte que l'établissement, dans son ensemble, paraît spacieux et propre, et tout y est, pour ainsi dire, sous la main.

C'est un blanc, M. Lacombe, qui est propriétaire de Moquet. Comme il a toujours montré une fidélité et un attachement invariables à la cause de la liberté, dans toutes les vicissi-

tudes de la révolution, il a été maintenu par les Haïtiens, à l'époque de la proclamation de l'indépendance, dans la jouissance pleine et entière de tous les droits civils.

Notre intention était de passer la nuit à Moquet; mais comme il y avait encore une heure de soleil, nous résolûmes, avant de débrider nos chevaux, d'en profiter pour faire une course sur les propriétés adjacentes, à l'est, et d'en observer la culture. Le chemin que nous suivions était bordé de haies taillées avec soin, et j'appris avec intérêt que c'étaient les clôtures de quelques petites sucreries, divisions d'une concession faite à un personnage de l'armée, et que ses héritiers avaient partagée. Chacun de ces établissemens avait son habitation séparée, abritée par le magnifique feuillage de ces arbres et arbustes des tropiques, qui donnent tout à la fois des fruits excellens et un frais ombrage. Pour les préparations que nécessite la récolte avant d'être mise en vente, ils ont recours aux moulins de leurs voisins plus riches qu'eux. Comptant sur cette facilité, et par conséquent sur le placement de leurs sucres, ils cultivent en paix leurs petites plantations, et récoltent en outre du maïs, des yames, des patates, du manioc, des légumes et divers herbages qu'ils envoient chaque semaine au marché.

Nous nous détournâmes du grand chemin pour entrer dans les champs de cannes de Dumornay-Bellevue. La sucrerie et le moulin n'ont rien de remarquable, mais les champs de cannes sont d'une étendue considérable, et les jardins des cultivateurs, qu'on rencontre à chaque pas, sont grands et bien entretenus. Nous vîmes dans la campagne les hommes et les femmes occupés à la culture de leurs terrains, chacun de son côté. Ces terrains sont divisés en autant de compartimens qu'il y a d'espèces différentes de productions, et le tout est entouré d'un bordage de terre, fait à la houe, pour recevoir et retenir l'eau, qui ne cesse de circuler autour du jardin. Un sol profond, riche, et où l'on ne trouve presque point de pierres, la fraîcheur et le luxe de la végétation, un excellent système de culture et d'irrigation, donnent à toutes ces petites propriétés de paysans un air d'ordre et de soin des plus agréables à voir. Nous rencontrâmes dans les champs une troupe d'hommes et d'enfans à l'ouvrage; ils coupaient des cannes pour le moulin, sous la direction d'un conducteur; sans se ranger par lignes

régulières, chacun travaillait où bon lui semblait, et tous, par leurs joyeuses chansons, nous rappelaient nos moissonneurs d'Europe.

Nous avions terminé notre inspection, lorsque le dernier rayon du soleil sur ces plaines unies et verdoyantes, nous avertit qu'il était temps de retourner à Moquet. Cependant, avant de sortir de la propriété, nous visitâmes l'habitation du conducteur que nous avions rencontré dans la campagne, ce qui nous fournit l'occasion d'observer l'intérieur d'une autre famille. Trois des fils, jeunes garçons, venaient de rentrer de leur journée, chargés de provisions qu'ils apportaient du jardin, et de paquets d'herbe pour les ânes et les porcs de la maison. La mère rentrait alors le linge de la famille, qu'elle avait été occupée à repasser toute la journée devant la porte. Tout ce que nous voyions annonçait l'aisance et le bien-être, et s'il nous eût fallu une preuve des moyens pécuniaires qu'ils supposent, le maître de la maison nous l'eût fournie par l'air de bonne humeur avec lequel il tira d'un sac quarante gourdes pour une emplette que s'était chargé de faire pour lui l'ami qui m'accompagnait. Sur la question que je lui en fis, j'appris qu'il était aussi père de treize enfans, tous vivans, et dont cinq étaient devant nous. On me dit que la propriété Dumornay avait été fort mal administrée; et le propriétaire n'en tirant aucun revenu, elle ne rapportait rien non plus aux cultivateurs, qui s'étaient engagés moyennant moitié, et qui s'en retireraient, usant de la faculté que leur donnait le Code rural, de chercher ailleurs des emplois plus lucratifs.

6 *août*. Au point du jour nous quittâmes Moquet, pour nous rendre à Digneron, plantation appartenant au Trésorier-général, M. Nau. M. Lacombe et ses amis se disposant à partir pour faire une visite au Consul de France, à son habitation dans les montagnes de la Coupe, et notre route étant en grande partie la même, nous nous mîmes en caravane pour partir ensemble, et nous surprîmes M. le Sénateur Lespinasse n'ayant, à peu de chose près, d'autre vêtement que sa chemisette de cultivateur à carreaux, et fort occupé aux travaux de sa raffinerie et de sa distillerie. C'est un magnifique établissement, formé sur une concession de dix carreaux, détachée de l'ancienne habitation Moquet, concession qui a été la récompense de services rendus à la patrie. A cet établissement est adja-

cente, au nord, la plantation de Soissons, qu'il a acquise de ses deniers. La raffinerie est bâtie vers le fort la Coupe, là même où s'avance dans la plaine la chaîne de collines basses sur laquelle ce fort est situé. C'est là que finissent les hautes terres stériles, et que commencent les basses terres productives. M. Lespinasse prit la peine de nous promener lui-même sur tout l'établissement. Ses manières et ses paroles annonçaient le plus vif enthousiasme pour les progrès agricoles et commerciaux de son pays; et il était évident que s'il s'applaudissait du bonheur avec lequel il avait triomphé d'assez grands obstacles, c'était bien moins pour le profit qu'il en tirait lui-même, qu'à cause de l'influence que son exemple devait avoir sur l'esprit et sur l'activité de la population en général. C'est un homme très-remarquable, doué de cette énergie de caractère qui rend propre à de grandes entreprises, dans un pays jeune et qui aspire à s'élever. C'est à cette constance, que les mauvais succès ne peuvent ni décourager ni abattre, qu'il doit d'avoir amené sa fabrique à l'état florissant et productif où elle est actuellement. Tout le sucre qui alimente sa raffinerie vient de sa propriété, qui y est contiguë. L'établissement est considérable; dans les divers ateliers consacrés à ses opérations, nous avons vu terrer le sucre brut, nous l'avons vu raffiner et mettre en pains pour la vente. Un assez grand nombre de pains, par leur blancheur, leur siccité, leur transparence et la petitesse de leur grain, prouvaient le degré de perfection auquel M. Lespinasse a poussé ses procédés, et cette perfection pourtant, il se flatte de l'avoir atteinte dans un pays où les plus simples élémens de la fabrication du sucre s'étaient perdus au milieu de l'anarchie et des désastres d'une révolution, et sans avoir cherché à se guider sur les procédés des autres pays à sucre. Sa distillerie occupe une partie des mêmes bâtimens.

Nous ne nous arrêtâmes pas à Soissons; mais, à une petite distance de la grande route, nous pûmes entendre le bruit de son moulin, et voir les épais tourbillons de flamme et de fumée qui sortaient de sa bouillerie. Les arbres fruitiers, que l'on rencontre assez souvent par bosquets dans le voisinage, nous donnaient une idée du bien-être et même de la richesse des anciennes propriétés coloniales.

Dans les districts d'Haïti où il n'existe pas d'églises, on trouve cependant des terrains spécialement consacrés à la sépulture

des morts. Quelques simples que soient les monumens de regret et d'affection qui les décorent, ces lieux sont l'objet d'une religieuse vénération, par ces touchantes associations de la religion et de l'amitié, et plus d'un voyageur se détourne de sa route pour aller y offrir au ciel, le matin ou le soir, l'encens de sa prière et de ses louanges. Dans le sentier qui conduit à la montagne, il n'est pas rare de rencontrer des croix ornées de guirlandes de fleurs qu'y a placées tout récemment la main de l'amitié, comme l'hommage d'un saint attachement, qui triomphe du froid oubli du tombeau. Le long de la route qui monte à la Coupe et à Bellevue, dans une espèce de bosquet d'arbres forestiers, est un de ces cimetières publics. On y voit des tombes et des croix ornées de maints tributs de fleurs, les unes déjà fanées, d'autres fraîchement cueillies. C'est un lieu retiré, empreint de cette beauté triste et sauvage qui lui convient; le contraste de ces tombes blanches et de ces feuillages pendans qui les couvrent en partie excite, à la première vue, un sentiment de solennelle mélancolie; mais le charme s'évanouit quand on vient à y regarder de plus près; une profusion d'ornemens minutieux et bizarres, des cercueils en maçonnerie sous des dais ridiculement peints, de hideuses têtes de morts grimaçant de tous côtés, détruisent tout à fait cette première impression sentimentale, par leur puérilité et leur mauvais goût. Ce fut là que nous prîmes congé de nos compagnons de voyage qui se rendaient aux montagnes; et continuant notre chemin dans la plaine, en une demi-heure nous atteignîmes Digneron, plantation du Trésorier-général.

Les terres y ont été récemment dépouillées des forêts qui les couvraient; et la culture y fait des progrès continuels. Nous traversâmes la Grande-Rivière, dont le lit est large et pierreux, et les bords stériles et désolés; nous avions en vue la gorge obscure de la montagne par laquelle elle se fait jour pour se répandre dans les plaines. Sur notre route s'étendait une espèce de commune, d'un demi-mille de longueur, où paissaient des ânes, et où des oies nageaient dans les petits ruisseaux dont elle était entrecoupée. Des bouquets d'arbres verts, au feuillage touffu, qui se montraient sur une hauteur, nous annoncèrent que nous approchions des fertiles campagnes de Digneron. Arrivés sur une petite éminence, nous vîmes devant nous les arcades du long aquéduc; des bosquets de manguiers, d'orangers, d'avo-

cadiers et autres arbres, dont la verdure contrastait avec l'aspect sombre et sévère des montagnes, répandaient une agréable variété sur la monotone étendue des plaines. et formaient des chemins verdoyans et ombragés. L'habitation du propriétaire, édifice nouvellement bâti, spacieux et élégant, sur une plate-forme d'une pente douce, fait face au moulin et à la bouillerie. Les jardins sont très-grands; les avenues, plantées d'arbres de la plus riche végétation et d'arbustes couverts de fleurs, enchantaient tous les sens, et faisaient passer dans l'âme un sentiment de plaisir et de calme. Le moulin à eau est dans le même style que celui de Moquet. Tout respirait autour de nous le travail et l'activité. C'étaient des voitures qui passaient et repassaient, amenant des champs les cannes qu'on venait d'y couper; c'était le bruit uniforme et tranquille des roues du moulin, et le fracas de l'eau qui les mettait en mouvement; c'étaient des chevaux, des ânes, des mulets, des vaches, des moutons qui se pressaient avec avidité autour des endroits où on leur avait jeté les marcs et l'écume de la bouillerie.

Cette propriété ne comprend aujourd'hui que les trois quarts de l'ancienne habitation, qui passait pour une des plus considérables du Cul-de-Sac, et qui a maintenant la réputation d'être l'une des mieux cultivées de ce district; elle occupe environ cinquante familles ou deux cents individus, jeunes et vieux, comme cultivateurs. Son produit annuel est de 150,000 kil. de sucre, et de 50,000 kil. de sirop. En 1817 et en 1818 on y fit près de 230,000 kil. de sucre, avec la quantité proportionnelle de sirop et de tafia : mais le propriétaire, attendu le cours peu avantageux de ces produits, aime mieux les restreindre que de les augmenter, et il n'a mis en cannes que cent quatre-vingts acres.

Aprés avoir joui de l'hospitalité du généreux propriétaire de Digneron, et savouré ses excellens vins et les fruits délicieux et variés dont se composent ses desserts, nous nous préparâmes à regagner la ville. En attendant qu'on nous amenât nos montures, nous parcourûmes quelques-unes des maisonnettes situées dans le voisinage des bâtimens de service de l'établissement. Nous y trouvâmes, comme partout ailleurs, quantité d'ânes et de porcs à l'engrais; et nos questions sur les progrès de la population donnèrent lieu aux mêmes réponses. Dans la seule maison où nous entrâmes, nous vîmes une chambre bien meublée, et une table chargée de vaiselle de faïence. Sur les murs étaient aussi éta-

lées les différentes pièces composant le hanarchement des ânes, animaux qui ne sont pas l'article le moins important de la petite fortune et de l'aisance d'un Haïtien. Il y avait neuf enfans dans cette famille, et la ménagère se vantait, avec une sorte d'orgueil maternel, et en nous montrant un gros garçon de trois mois et demi qu'elle tenait dans ses bras, que depuis son mariage elle n'avait pas perdu un seul enfant. C'était, à la voir, une femme d'environ trente ans, d'une belle figure et d'une constitution robuste.

7 août 1830. Nous avions passé la nuit à Moquet, et le lendemain était un dimanche; tout travail était suspendu sur l'établissement jusqu'au lundi matin, conformément aux dispositions du Code rural relatives aux jours de repos. Le dimanche étant jour de marché dans toute l'étendue de la république, tous les cultivateurs étaient en mouvement, et se disposaient à se rendre à la ville et aux bourgs voisins. Je remarquai à la porte de la sucrerie de Moquet sept ou huit ânes chargés de paniers, des hommes et des femmes proprement vêtus, en toilette de jour de marché, et dans tout le tracas d'un commerce assez animé. Un grand nombre de gourdes, remplies de sirop, étaient rangées par terre, puis on les plaçait dans les paniers ; on en emplissait d'autres aux rafraichissoirs; et le gérant, placé à la porte de la bouillerie, recevait l'argent qu'on lui remettait pour ce sirop. J'appris que c'étaient les cultivateurs qui venaient acheter pour le marché de la semaine, les produits dont la vente devait fournir au paiement de leur portion éventuelle dans le revenu de la propriété. C'est ainsi que les choses se pratiquent ordinairement. Cette circonstance est importante, non seulement en ce qu'elle fait voir en partie à quoi se monte la consommation intérieure, mais parce qu'elle dénote, comme on me le fit remarquer, un côté moral très-précieux dans les effets du Code rural. Comme chaque individu tire sa part du produit total de la propriété, il a intérêt à veiller à ce que la mauvaise foi et le vol ne diminuent en rien ce même produit. Il est également et évidemment de l'intérêt de tous les portionnaires de faire exclusivement leurs achats au moulin dont ils doivent partager le profit. Il en résulte que pendant la récolte, le trafic des cultivateurs eux-mêmes réalise chaque semaine une portion du revenu, tandis qu'un principe sévère d'honnêteté préside à l'administration de l'intérêt général. On m'a assuré que jamais

le propriétaire haïtien n'avait à se plaindre du plus petit larcin.

Notre route, pour rentrer à la ville, longeait des collines de marne, et passait à travers des bois d'aloès, de campêche et de lignum-vitæ qui les couvrent de toutes parts. A Château-Blond, nous avions remarqué les avenues de palmiers de Caradeu, au-delà de ces collines. Au souvenir de ce nom de Caradeu, que les annales de l'ancien régime nous avaient rendu si familier, nous ne pûmes nous empêcher de nous écarter du chemin pour contempler un moment, dans les ruines de cette habitation jadis si opulente, un monument du triomphe de la justice distributive. On avait relevé le moulin à eau, et on faisait dans quelques champs de cannes une assez mince récolte; mais sous tout autre rapport, Caradeu n'est plus qu'un monceau de décombres et un désert. C'est dans cette demeure qu'autrefois un maître, ou plutôt un despote cruel, se livrait avec ses amis à tous les délices de la table, et où il lançait, dans l'ivresse de l'orgueil et de la puissance, ces ordres barbares en vertu desquels ses esclaves tremblans jetaient leurs malheureux frères les uns dans des fourneaux, d'autres dans des chaudières bouillantes (1). Sans un reste de murs et de terrasses, on reconnaîtrait à peine ce repaire du vice et de la tyrannie. Mais ces palmiers, à côté desquels le vieux colon Caradeu, dans un excès de barbarie si commun alors, faisait planter les longues perches qui portaient les têtes d'une cinquantaine d'esclaves qu'il avait décapités à Auboy, comme pour rivaliser avec leurs tiges de plus de cent pieds de haut, étalent encore au soleil leurs touffes de palmes verdoyantes (Lacroix). L'aquéduc, tout près de cette magnifique avenue de palmiers, forme une ligne d'arcades dont l'effet pittoresque est relevé par un béfroi octogone, maintenant en ruines. Les sucreries, dans la construction desquelles on avait visé à l'effet, en leur donnant la forme de tours, sont encore debout, et leurs belles masses est l'ornement du paysage. On découvre çà et là des traces de fondations, des restes de magasins et d'autres bâtimens de l'habitation. Les vergers et les jardins paient encore chaque année leur tribut de fruits et de fleurs, mais ces fruits tombent, et ces parfums s'exhalent dans le désert. Peut-être trouverait-on encore verdoyant et vigoureux l'arbre même sous

(1) Voyez Malenfant, *Des Colonies*, etc., p. 172.

lequel le féroce vieillard venait s'asseoir chaque jour pour surveiller les travaux de ses esclaves, et dans le feuillage duquel les pauvres nègres s'imaginaient qu'il y avait un charme qui exaltait sa méchanceté et sa fureur; il abrite aujourd'hui sous son ombre des hommes à l'âme moins fière et moins cruelle. On rencontre encore parmi les ruines des vieillards qui attestent la vérité de l'affreuse histoire des jours de Caradeu. On avait construit dans les jardins de l'habitation un fourneau pour la fabrication de la poterie, et les voyageurs qui visitent ces débris, la tête pleine de ces récits épouvantables, prennent généralement ce bâtiment, qui a la forme d'un donjon, avec ses petites lucarnes dans un toit en pierres, pour quelque prison des anciens maîtres de la colonie.

J'ai souvent entendu raconter à Haïti le trait suivant, que Malenfant rapporte, et qui seul caractérise Caradeu. Il avait appris à ses nègres, par une longue et cruelle expérience, qu'ils ne devaient jamais espérer de pardon de leur barbare maître. Tel avait été son secret pour vivre puissant, redouté et obéi. Il avait eu soin néanmoins de ne jamais se faire un grand tort, tout en tenant à ne pas dévier de son impitoyable système; mais dans la circonstance dont nous allons parler, il fallait qu'il se condamnât lui-même à une perte irréparable. Il avait dans sa sucrerie un excellent bouilleur, un homme dont l'habileté et l'expérience étaient pour lui une source de richesse, et il venait de le condamner à être enterré jusqu'au cou et à mourir dans cet état. Il aurait bien voulu conserver une vie qui lui était si précieuse; mais il fallait pour cela faire céder sa vengeance à son intérêt. Pardonner une fois, une seule fois, était une inconséquence qui ne pouvait manquer d'être funeste à son autorité; cette terreur salutaire qu'avait répandue la certitude d'un châtiment irrémissible, perdrait tout son effet sur la vigilance et l'obéissance de ses esclaves. C'est un homme dont je ne puis me résoudre à me défaire, dit-il à des dames qui dînaient chez lui, mais je ne voudrais pas lui donner à penser que sa grâce ait pu venir de moi. Quand je tirerai mon mouchoir, jetez-vous à mes pieds et demandez-moi pardon pour lui. Je dirai que c'est à vos prières qu'il doit la vie, et non à ma clémence; et étant ainsi conséquent en apparence, je maintiendrai parmi mes esclaves la crainte de mon impitoyable sévérité. Mais dans cette circonstance, Caradeu avait affaire à un homme aussi fier que lui; ce

nègre courageux, qui avait creusé lui-même sa fosse, qui, en jetant les pelletées de terre, avait chanté son chant de mort, sentit qu'il lui avait été fait une injustice dont la mort seule de son tyran pouvait le venger, et il ne lui manquait que l'occasion. Il voit les dames se jeter aux pieds de son maître, il entend pour la première fois un pardon s'échapper de sa bouche; il peut à peine en croire ses yeux; dans le délire de la souffrance, il s'écrie: Toi, me pardonner! c'est impossible; tu n'es donc plus Caradeu? mais si tu l'es, je jure par celle qui a prêté serment pour moi devant Dieu, qu'il n'y aura pas de repos pour moi que je ne t'aie arraché la vie. Fais-moi grâce si tu l'oses. Cette audace et ce désespoir lui furent funestes. Caradeu mit fin à ses menaces en lui lançant à la tête une pierre énorme. Après avoir fait sauter la cervelle de sa victime, il rejoignit tranquillement ses convives, satisfait de n'avoir pas à se reprocher un acte en opposition avec la réputation qu'il s'était acquise, de n'avoir jamais pardonné une offense et de n'avoir jamais remis un châtiment.

Il était huit heures du matin, quand nous rentrâmes au Port-au-Prince, non sans avoir passé à travers une foule de gens de campagne, de tout sexe et de tout âge, tous se hâtant d'arriver à la ville, sur des chevaux et des ânes chargés, pour le marché du dimanche. Il y en avait qui venaient du Mirebalais, c'est-à-dire de cinquante milles, pour vendre leurs denrées, et acheter les articles de ménage dont ils avaient besoin.

J'avais alors exploré une grande partie du Cul-de-Sac; j'en avais examiné la culture, le sol, qui est ou une terre noire et profonde, ou un terreau profond et d'une couleur de noisette. Ces plaines sont d'une fertilité inépuisable; quelques efforts suffisent pour les mettre en rapport, et la facilité de l'irrigation les rend constamment productives. Toute cette contrée paraît être le séjour d'un printemps perpétuel; cependant, sans la Grande-Rivière et le cours de la rivière Blanche qui, dirigées et mises à profit par les travaux de l'art, portent la fraîcheur sur tous les points de sa surface, ce sol, malgré tous les avantages de sa fertilité naturelle, serait resté dans l'état du plus inculte désert. Les nuages, qu'attirent les hautes montagnes qui bordent les plaines au nord et au sud, y versent rarement les trésors de leurs bienfaisantes vapeurs. Il y pleut, il est vrai, en des temps réglés; mais souvent les pluies y forment des torrens

qui, au lieu d'humecter seulement la terre, l'entraînent dans leurs cours impétueux, et changent tout ce qui se trouve sur leur passage en un sol pierreux et stérile.

Quelles que soient les immenses ressources d'Haiti, les terres qu'on y met en vente ne se livrent qu'à des prix comparativement médiocres. La nature même de l'irrigation fait qu'on ne peut exploiter cette richesse territoriale que par des moyens artificiels très-dispendieux. La difficulté de se procurer des bras, l'énorme mise de fonds qu'exigent les réparations des anciennes sucreries ou plutôt la construction des nouvelles, rendent indispensable dans le premier moment un capital immense, pour établir des habitations à sucre d'après l'ancien système. Les habitans d'Haïti, en général, ne sont pas des capitalistes assez riches pour un tel état de choses; et comme les cultivateurs ne sont point à gages, mais reçoivent une part proportionnelle des produits, il est évident que tout ce qui dérange les calculs du propriétaire dans le revenu d'une sucrerie, doit par contrecoup occasionner une perte au cultivateur. Il en résulte donc que les progrès de la culture du sucre, d'après l'ancien système, ne marcheront jamais dans ce pays qu'avec beaucoup de lenteur.

Sa fertilité naturelle met le cultivateur en état de tirer du même terrain une succession non interrompue des mêmes récoltes, sans le fatiguer ou l'épuiser. Les cannes, qu'on laisse venir d'année en année dans le même champ, et qui sortent des mêmes racines, sont si serrées que parfois elles ont de la peine à se développer, et jamais on n'enlève les feuilles sèches qui tombent, et s'amassent à leur pied. Ces causes sont un obstacle permanent à une bonne économie et à un bon système de culture, points si essentiels, là où l'influence de la liberté et la facilité avec laquelle chaque individu peut faire valoir sa petite propriété, n'ont pas laissé à la disposition de ceux qui cultivent le sucre sur une grande échelle, cet excédant de population indispensable pour le succès de ces sortes d'exploitations.

Il en résulte que les sucreries qu'on ne peut faire valoir qu'au moyen de moulins manœuvrés par des animaux, sont presque toutes abandonnées, parce que les frais de fabrication entraînent des dépenses qui ne sont pas en rapport avec le cours des sucres. Mais dans les localités où l'on peut tirer partie des anciens aqueducs ou en construire de nouveaux, on a élevé des moulins à

eau, et les propriétés sont dans la plus grande activité; on en tire du moins un revenu suffisant pour encourager le propriétaire à continuer ses constructions, à les faire solides et durables, à perfectionner son matériel, et à imprimer sans cesse un nouvel essor aux travaux des cultivateurs.

Si la nature du sol forçait l'agriculteur à ménager ses terres pour ne pas les épuiser, à varier les productions qu'il leur demande, à les améliorer en y mettant des bestiaux, il est évident que la nécessité lui imposerait un système d'exploitation qui donnerait une meilleure direction aux travaux, perfectionnerait le mode de culture, et ferait arriver aux moulins des cannes d'une qualité supérieure à celles qu'on y envoie maintenant. Le peu de bras qu'on peut se procurer sont malheureusement employés à fabriquer des sucres de mauvaise qualité. Les cannes qu'on récolte sont d'une infériorité évidente, et pour aggraver le mal, on les détériore encore en les laissant trop long-temps en tas après les avoir coupées, et avant de les broyer ou de les bouillir. Le sucre se charge alors d'une si grande acidité, que pour la neutraliser et obtenir le grain, on est obligé d'y introduire une plus forte dose d'alcali, ce qui tend à le brunir considérablement et à le déprécier; ou si, pour l'avoir d'un beau blanc, on n'y introduit que peu d'alcali, le grain se trouve alors chargé de jus non cristalisé, et il en résulte un sucre mou, poreux et qui ne convient nullement aux climats humides de l'Europe. Il serait plus sage de cultiver peu, et de cultiver bien, et de mettre ainsi la fin dans un juste rapport avec les moyens. Pour assurer aussi aux cannes une bonne circulation d'air, cause première et indispensable de leur vigoureuse végétation, le cultivateur ferait très-sagement d'exiger des cultivateurs qu'ils disposassent leurs jardins de manière que la patate, le maïs et le yame, y vinssent par rangs alternatifs avec la canne, au lieu de distribuer ces différens produits par carrés séparés, comme cela se pratique aujourd'hui. Par ce moyen, le soin et la surveillance que nécessite une branche de culture profiterait à la branche qui lui est contigue. C'est le système adopté par M. Roger, dont l'exemple devrait également faire donner la préférence à la charrue. Il faudrait l'employer dans toutes les circonstances, quand ce ne serait que comme un moyen entre autres de diminuer le travail de l'homme, point très-important dans un pays où les bras sont rares; d'un autre côté, le système d'après lequel le cul-

tivateur est payé en parts de produits, donne à tous ceux qui concourent à l'exploitation, un intérêt proportionnel à la cause commune, et c'est le système que conseille une judicieuse économie.

C'est la valeur de la denrée dans les marchés qui fixe le prix du travail. Le sucre d'Haïti ne peut donc atteindre un prix qui récompense le travail des cultivateurs, lorsque le cours est notoirement désavantageux, même pour des produits d'une qualité supérieure, fabriqués dans les colonies à esclaves, avec lesquels il doit entrer en concurrence. M. le Sénateur Lespinasse, comme nous l'avons vu, s'est décidé à raffiner lui-même. Par ce système, et en faisant faire le plus possible chez lui, pour élever le prix de la denrée et partager les profits, il est réellement parvenu à produire un sucre qui peut, dans les marchés de l'Europe, soutenir la concurrence de tous les autres, sauf les sucres de raffinerie anglaise. Et sans le système de *drawback* et de primes, qui met le fabricant anglais à même de trouver des débouchés sur le continent, la lutte de la concurrence serait beaucoup moins difficile pour le cultivateur haïtien.

Quand l'heureuse issue de la révolution de Saint-Domingue n'eut fait qu'un seul et même corps des maîtres et des esclaves, une société d'hommes libres, égaux devant la loi, jouissant des mêmes droits et des mêmes libertés, le plus grand nombre des esclaves se trouva sans aucune propriété territoriale, et par conséquent condamné à une vie de travail. La révolution avait bien donné la liberté à tous, mais elle n'avait donné des terres qu'à une portion de nouveaux citoyens, à ceux qui avaient rendu des services à l'état comme militaires. Il y en avait un grand nombre qui partageaient le bienfait de la liberté ainsi conquise, sans avoir pris part aux dangers, ni aux fatigues de la lutte, et par conséquent sans être admis aux honneurs ni aux récompenses de la victoire; ils ne possédaient donc pas en propre un pouce de terrain; seulement, d'esclaves qu'ils avaient été, ils étaient devenus les laboureurs libres de l'île. L'émancipation, il est vrai, les tirait de cette servitude qui faisait de leurs services et de leur vie même la propriété d'un maître; mais elle les avait laissés dans cet état de dépendance qui est partout la condition de celui qui n'a rien. Les dispositions du Code rural qui les appelait au service de l'agriculture, en l'absence de tout autre emploi plus ou moins avantageux, ne portaient même que sur cette né-

cessité qui les forçait, en tant que cultivateurs, à s'attacher librement à quelqu'un de leurs concitoyens propriétaires de terres, afin de trouver dans leur travail une subsistance assurée.

Les distinctions de rangs et les rapports entre les cultivateurs et les propriétaires, reconnus et réglés par le Code rural, sont la reconnaissance, non pas de classes créées par la loi, mais de classes qui résultent naturellement des circonstances et des événemens que les uns et les autres ont traversés, et de différences que le temps ne peut manquer d'adoucir et de modifier.

Dans les actes relatifs à l'acquisition de la propriété, la législature a cru nécessaire de fixer à cinq carreaux, ou quinze acres, le minimum du terrain que pourrait acquérir un nouveau propriétaire; et cette étendue, jugée suffisante pour fournir abondamment aux besoins d'un l'homme libre et de sa famille, ne peut être morcelée ou subdivisée. La loi veut ainsi que quiconque sera propriétaire de terre, soit en même temps dans la situation d'un cultivateur indépendant (1). Le reste de la population dont les moyens ne peuvent atteindre à ce taux de fortune, doit se résigner à louer ses bras pour vivre, et la loi a assuré à cette classe la jouissance des fruits de son labeur, en lui allouant une certaine portion des produits, de manière à lui donner un intérêt visible aux améliorations progressives de la culture dont elle tire sa subsistance. Elle reconnaît le propriétaire et le cultivateur comme citoyens également utiles à la république dans cet état de dépendance réciproque. La classe des paysans nègres peut être assimilée aux métayers des temps féodaux ou *colons partiaires*, sauf cette différence qu'ici le seigneur, ou celui qui le représente, est tenu de partager chaque grain qu'il récolte avec le métayer, et non le métayer avec le seigneur; en outre le contrat n'a qu'une durée limitée, à l'expiration de laquelle il peut être dissous ou renouvelé du consentement mutuel des parties, circonstance qui résulte de la qualité d'homme libre, caractère essentiel du cultivateur, de la nature des produits et de la denrée fabriquée pour le commerce, au moyen du concours des capitaux de l'une des parties et du travail de l'autre.

(1) D'après le rapport de M. Mackenzie, le nombre de ces cultivateurs indépendans, qu'on pourrait appeler la bourgeoisie haïtienne, doit être considérable; c'est un corps qui acquiert nécessairement une importance toujours croissante.

« 8 *août*. — Dès le point du jour, nous devions nous mettre en route pour les hauteurs de la Coupe; mais nous nous amusâmes si long-temps dans la ville, qu'à notre départ le soleil était déjà très-élevé. Nous rencontrâmes les jardiniers de Grand-Fond venant au marché, où ils apportaient à dos d'âne des légumes et des fruits de l'Europe. Je remarquai, pour la première fois, que parmi les jeunes filles ou femmes, un très grand nombre étaient marquées de petite vérole, et j'appris que cette maladie, ainsi que la rougeole, avait été importée par les nègres émigrés des États-Unis. On ne porte pas à moins de 50,000 ceux des habitans qui ont succombé à l'époque où se déclarèrent ces deux fléaux. Le docteur Williamson, officier de santé au Port-au-Prince, m'a dit qu'il était arrivé plus d'une fois de trouver trois morts en même temps dans une seule chaumière, et que les vivans pouvaient à peine suffir aux inhumations. La police de l'Europe, qui renfermait si strictement ces insulaires dans les limites de leurs rivages, les avait si bien garantis de toute communication avec les autres peuples du monde, que depuis la possession de leur liberté, de cette liberté dont la santé s'accomode si bien, le venin de la petite vérole et autres maladies analogues s'était épuisé de lui-même; ces maladies avaient disparu; on en avait même oublié les noms. Et lorsque la petite vérole se montra de nouveau au milieu d'eux et moissonna tant de milliers d'individus, dans la force de l'âge, le peuple épouvanté n'appelait ce fléau meurtrier que *le grand Monsieur*, et le regardait comme une espèce de peste inconnue auparavant. Depuis ils ont vacciné leurs enfans, le mal a perdu son caractère destructeur, et une cruelle expérience leur a ainsi ouvert les yeux.

Tout en gravissant sur la pente douce où nous nous trouvions, nous portions de temps à autre nos regards dans le ravin qui était près de nous, et nous y découvrions çà et là de petites maisons bien bâties avec des champs de maïs et des touffes de bananiers.

La Coupe est un petit village situé sur la sommité de quelques collines marneuses; et on l'a ainsi appelé de ce qu'il coupe et abrège le chemin du Cul-de-Sac, dans la partie de ce quartier d'où la Grande-Rivière descend dans les plaines : c'est un sol pierreux, mais cependant assez fertile; une source se précipite avec force du haut des rochers, et se partageant en une infinité de canaux, porte ses eaux dans les jardins des cultivateurs,

C'est à la Coupe qu'est la maison de campagne du consul de France ; et j'ai eu le plaisir d'en parcourir les romantiques jardins, dans une visite que j'ai faite au propriétaire hospitalier qui loue cette habitation au consul, et qui a lui-même, dans le voisinage, l'humble retraite où il vient passer les dimanches. Du haut de ces collines, on découvre les plaines et les lacs du Cul-de-Sac.

9 *août*. Avant le lever du soleil, nous montions par les chemins boisés qui mènent de la Coupe à Bellevue ; nous nous rendions dans les plaines de Maturé, paysage dont on nous avait fait la plus séduisante description. Nous suivions un sentier étroit, à travers les vallons et les défilés que formait la montagne, dans son élévation irrégulière. De petites plantations de café et de légumes bordaient notre chemin, et dans les enfoncemens du terrain étaient d'humbles et paisibles chaumières cachées par des arbres fruitiers. La culture, sans être répandue partout, s'y montrait fréquemment. Quelques-unes de ces plantations étaient tout à fait nouvelles. Un établissement appartenant à M. Imbert, secrétaire-d'état, se distinguait par la riche verdure de ses jeunes caffiers, entretenus et taillés avec une propreté et un soin admirables. Deux ou trois paysans du canton passèrent rapidement à côté de nous, montés sur leurs chevaux de montagne, et nous rencontrâmes quelques paysannes, tant noires que de couleur, vives, propres et bien vêtues. Les propriétaires de ce canton sont de petits cultivateurs qui possèdent de cinq à quinze carreaux de terre, plantés en café, en blé, légumes, racines bonnes à manger, et qui ont douze ou quinze milles à faire pour se rendre au marché du Port-au-Prince. Nous nous arrêtâmes pour causer avec un noir qui avait été domestique en France, et qui, ayant amassé quelque argent s'était retiré à Haïti avec sa femme et son fils, sur une petite propriété qu'il avait achetée, laquelle n'était que de cinq carreaux ou quinze acres, minimum de l'étendue de terrain pour laquelle on peut passer un contrat. Il venait de terminer sa chaumière, placée sur la crête d'un monticule, et autour de laquelle il avait semé du maïs, des patates et du manioc; son petit domaine était entouré d'une haie vive de medicinier, arbuste de la famille des tithymaloïdes. Tout y annonçait des efforts d'industrie qui avaient conquis ces champs maintenant fertiles sur d'incultes forêts.

Aprés avoir traversé un petit ruisseau dont les eaux limpides coulent dans un lit peu profond, nous mîmes le pied sur des terres récemment défrichées; c'étaient celles de Maturé, cafeirie dont son Excellence le Président d'Haïti a fait tout récemment l'acquisition. Les cafiers n'y sont encore qu'un faible taillis parmi lequel s'élèvent des arbres de haute futaie, mêlés d'orangers sauvages, d'avocadiers (*persea gratissima*), de cirouelles (*spondias myrobolanus*), d'abricotiers (*mamea americano*) et de caimites. On débarrassait le flanc de la montagne du bois inutile, et les arbres, nouvellement taillés, ne pouvaient tarder à égaler l'ancienne plantation. On avait laissé çà et là les majestueux lataniers qui sont les géans de la classe des palmiers à éventails, et le palmetto royal au feuillage élégant, pour servir de parure à la riche végétation de la montagne.

Maturé est situé sur la pente rapide de la montagne de Bellevue: des pics grisâtres, qui s'élancent de la masse principale, terminent le paysage au midi. Du haut de la terrasse de l'ancienne habitation, que décorent des arbres fruitiers, des arbustes en fleurs, des vignes, des figuiers, des orangers, des grenadiers, des roses et des jasmins, nous promenions nos regards sur la vaste étendue du Cul-de-Sac, dont les fertiles plaines se développaient devant nous comme une carte immense. Le pays est entrecoupé d'une infinité de routes; des chaumières et des moulins à sucre animaient le paysage, les uns en ruines, au milieu d'un désert, et d'autres nouvellement bâtis et dont on voyait la fumée ondoyer au milieu des champs de cannes, divisés en carrés par des lignes de haies verdoyantes qu'arrosent les nombreuses rigoles qui tirent leurs eaux de la Grande-Rivière.

Nous retournâmes à la Coupe vers midi. On avait coutume autrefois de célébrer tous les ans une fête dans l'endroit où la source de la Grande-Rivière s'échappe de dessous les rochers, et descend en cascade à l'ombre de grands arbres dont elle humecte les racines. L'homme dont le patronage particulier maintenait cette espèce de sacrifice propitiatoire offert aux nymphes des eaux étant mort, on y avait renoncé depuis plusieurs années; mais le peuple s'étant alors imaginé que depuis les eaux n'avaient jamais coulé aussi abondamment qu'auparavant, quelques voisins résolurent de se prêter cette année à la superstition populaire et de faire revivre l'ancien *barbaco*, ou fête à la source. Nous y trouvâmes en effet une foule d'individus de toutes les

classes réunis sous l'ombrage d'un guazuma ; on entendait le bruit des eaux qui se précipitaient tout près de là, et dont le murmure formait à mon oreille une harmonie beaucoup plus poétique que le bomboula, ou tambour rustique, aux sons mesurés duquel un homme et une femme dansaient la chica, tandis que des jeunes filles chantaient en chœur. Quant aux cérémonies du matin, elles avaient consisté en un sacrifice solennel où l'on avait offert le sang des victimes immolées pour le festin, et en libations de vin répandues sur la source. Il ne me fut pas possible de savoir si cette superstition venait de l'Afrique, ou si elle avait une origine américaine ; mais on ne peut s'empêcher d'y voir un reste de ces pratiques du paganisme par lesquelles on faisait autant de lieux sacrés des bois, des antres et des sources, où l'on portait des offrandes aux divinités champêtres. Encore aujourd'hui ces observances se retrouvent partout, ainsi que les repas funéraires dans lesquels on boit la *coupe de consolation*, en mémoire des morts et près de leurs tombeaux. Le clergé catholique a fait tout ce qu'il a pu pour composer avec ces superstitions, en leur donnant l'esprit et le caractère de cérémonies chrétiennes ; on a fait des processions aux sources des rivières ; on a changé les oblations païennes en pieuses offrandes pour implorer la continuation d'un bienfait si précieux ; on a dédié aux morts de religieuses commémorations où de grossières orgies ont été remplacées par des messes célébrées sur leurs tombes pour le repos des âmes. Beaucoup de petits cultivateurs, quelque gênés qu'ils soient, amassent sou sur sou, pour pouvoir s'acquitter, au moins une fois avant de mourir, de ce devoir sacré envers un parent qu'il a perdu.

10 *août*. — Nous étions partis dès trois heures du matin, par le plus beau clair de lune, et sous un ciel étincelant d'étoiles, pour visiter les fraîches collines et les vallées cultivées de Grand-Fond, et nous rendre ensuite aux Montagnes-Noires.

Nous gravissions sur les hauteurs qui dominent la Coupe, et à mesure que nous avançions le long de ces côtes, nous avions le plaisir de voir des champs de la plus belle culture, soit au fond d'une vallée écartée, soit sur une crête qui paraissait presque inaccessible à l'industrie. Nous ne pouvions que les entrevoir à la clarté incertaine de la lune ; mais en revenant nous nous aperçûmes que c'étaient des plantations de café mêlées de sillons de maïs. Autour des cabanes étaient des jardins tenus avec un

soin admirable, en couches régulières séparées par des sentiers, débarrassées de toute herbe parasite, et remplies des meilleurs légumes de l'Europe, comme choux, choux-fleurs, artichauds, pois, ognons, laitues, chicorées, carottes, betteraves, navets, pommes de terre, etc. On y voyait aussi les plantes des tropiques, les malvacées et les légumineuses et une infinité d'autres, telles que le melon, le manioc ou cassave et la patate. Un des petits cultivateurs de café du voisinage vint à passer près de nous, et nous remarquâmes que son cheval, tout chargé qu'il était, gravissait la montagne avec l'agilité d'un chat. Ce n'était pas sans une surprise mêlée de crainte que je le voyais longer avec tant d'assurance, et tout près du bord, des ravins de plusieurs centaines de pieds de profondeur, où le moindre faux pas aurait pu le précipiter.

Le jour commençait à poindre, lorsque nous arrivâmes au pied du Morne-Noir. Dans les taillis qui bordent le chemin nous avions entendu en passant une espèce de lézard dont le cri ressemble tellement à des coups de marteaux sur une petite enclume, que le peuple lui a donné le nom de machoquet ou forgeron; mais au milieu des bois, nous fûmes agréablement surpris par le ramage d'une grive qui ne se trouve communément que dans ces solitudes; son chant ne se compose que de cinq notes; mais les modulations et les combinaisons en sont si délicates, elles ressemblent d'une manière si frappante aux sons d'une petite flûte de Pan, que bien qu'on m'eût prévenu, je ne pus m'empêcher d'admirer le talent de ce petit ménestrel des montagnes. Une centaine de ces oiseaux, perchés dans les bosquets dont nous étions entourés, faisaient entendre leur hymne du matin; quelques-uns paraissaient se concerter pour produire une sorte d'harmonie; cette musique continua presque sans interruption jusqu'à ce que le soleil fût sur l'horizon; alors les chants cessèrent, sauf un ou deux de ces oiseaux qui se firent encore entendre quelques instans du fond des bocages les plus reculés et les plus solitaires de la forêt. Mais nous ne manquâmes pas d'autres chanteurs. Un oiseau de la famille des chardonnerets nous régala de son ramage à la fois doux et fort, assez semblable à celui du rouge-gorge en hiver, mais moins varié. La tourterelle sauvage poussait, du haut des rochers, ses roucoulemens mélancoliques, et nous entendions en même temps le cri perçant du pivert qui grimpait le long des arbres, à la poursuite

des insectes qui venaient sucer la rosée du matin, se réchauffer au soleil, avant de prendre leur vol, ou quittaient les trous qui les avaient reçus pendant la nuit.

La matinée était excessivement froide ; j'avais l'onglée et je ne sentais plus mes pieds, lorsque je descendis de cheval. La différence entre la température de ces montagnes et celle des plaines est de huit degrés de Réaumur. Cependant nous vîmes partout dans les jardins les arbres pliant sous le poids des fruits d'Europe. Les pêches y étaient en profusion, et les pommes et les nèfles se mêlaient aux oranges et aux grenades. Je n'ai jamais vu de roses plus belles, plus grosses et d'un parfum plus délicieux. Les géraniums, les lys et les myrthes étaient en pleine fleur. Nous y reconnûmes toutes les plantes potagères des climats tempérés, qu'on y avait naturalisées avec un plein succès, et le froment dont on avait fait des essais promettait pour l'automne des épis abondans et bien garnis.

Nous ne poussâmes pas notre excursion au-delà de la cafeirie de Drouette, propriété abandonnée et que le consul d'Angleterre, M. Schenley, se propose de louer du secrétaire-général Inginac. Les communes de ce canton, comme toutes les terres qui avoisinent les Montagnes-Noires, abondent en trèfle blanc, le même que celui d'Europe ; mais les chevaux, les moutons et les autres bestiaux le dédaignent, ayant à manger des herbages beaucoup plus sucrés dans les prairies du pays, soit indigènes, soit exotiques.

Un Français, fort estimé pour ses talens et ses connaissances agronomiques, a mis ici en culture un terrain dont la végétation est d'une richesse admirable. Les moutons de sa petite ferme étaient parqués ; ses canards prenaient leurs ébats dans l'eau d'un ruisseau qui traverse des espèces de communes le long de la route, et il engraisse un grand nombre de cochons et de volailles.

Nous descendîmes à la plantation de Kernschoff, qui est à deux pas de là, et où nous déjeunâmes. C'est une ancienne habitation, qu'on a depuis peu déblayée des arbres et des broussailles sous lesquelles elle avait été ensevelie.

Depuis la révolution, le bâtiment qui sert de logement est en bon état et assez spacieux. On venait de terminer un moulin à café avec son énorme rouleau, et l'aire destinée à sécher les fèves servait alors à exposer au soleil le maïs et les pois. Sur les

hauteurs et dans les vallées, on avait éclairci et émondé les caféiers, ceux qui étaient morts ou devenus presque stériles avaient eté remplacés par de jeunes plants. Les jardins fournissent des pêches et des pommes, et l'on essaie de semer du riz et du froment. Les légumes sont tous ceux des tropiques et ceux de la zône tempérée ; on les entremêle de plants de café cultivés avec soin. Un cours d'eau descend le long d'une côte boisée dans un vallon où errent en liberté des chevaux et des ânes ; on y trouve le sapin sur les terres hautes. La volaille, telle que dindons et poules, y est une ressource abondante pour la nourriture des habitans.

Kernschoff contient trente carreaux, dont deux, c'est-à-dire environ six acres, sont en culture, et donnent, année moyenne, 1,000 livres de café ; on en a même quelquefois récolté jusqu'à 1,700 livres. Les travaux de cette ferme sont presque exclusivement dirigés par madame Kernschoff qui en est propriétaire. Ces terres appartenaient autrefois au père de son mari, colon blanc, et furent confisquées à la révolution ; elles ont été depuis rachetées par cette dame.

Deux familles indigènes, de sang africain, ont affermé des portions de cette plantation, qu'elles défrichent et cultivent d'après un arrangement fait entre elles et la propriétaire, et aux termes duquel elles se sont engagées à observer certaines proportions entre la quantité de café qu'elles doivent cultiver, et l'étendue du jardin consacré aux légumes et aux autres provisions. Ils ont l'usage du moulin pour l'épluchage de leur café, et ils sont tenus de remettre la moitié du produit de la récolte de chaque année, en paiement de leur location ou fermage. Ainsi la quantité de terre mise à la disposition du fermier n'est pas limitée, et n'a pas besoin de l'être, puisque, quelle qu'elle soit, le fermage annuel augmente toujours proportionnellement, et doit toujours égaler la moitié des produits de la cafeirie. C'est la méthode généralement adoptée à Haïti, pour ranimer la culture de cette denrée, après les changemens que la révolution a introduits dans la condition civile des habitans. Le terrain occupé par ces locataires était dans le meilleur état ; on y remarquait la même propreté, le même soin, le même ordre que dans les jardins potagers des environs de Londres. Il y avait au moins trois quarts d'acres en choux, et un demi-acre en pommes de terre seulement. En nous en retournant, nous

vîmes la femme et la fille d'un des fermiers occupées à ramasser leur récolte de pois et de maïs. Elles nous souhaitèrent un bon voyage, comme nous passions devant leur chaumière. A la température de ce quartier, aux pins qui y croissent, et au milieu de toute cette scène de chaumières et de jardins, en aurait pu se croire dans quelques-uns des districts montagneux de l'Angleterre.

Nous avions descendu par un chemin escarpé dans la vallée du Grand-Fond, bordée d'un côté par les montagnes de Bellevue, et de l'autre par les hauteurs du Morne-Noir. Un espace étroit qui s'avance en saillie hors de ces deux chaines, mais au-dessous du sommet de l'une et de l'autre, forme la grande route. A gauche, et à l'ouest, se déploie une vallée couverte d'un bois sombre et épais. Vers l'est, la vallée est moins resserrée, et sur tous les points où le terrain se relève, on aperçoit des chaumières entourées de cultures. Ce sont des plantations de café, des champs de maïs, de manioc et autres productions, avec des bouquets de bananiers dans les fonds et sur les déclivités. Bellevue, couronnée de ses deux forts qui commandent le défilé, et dominant sur la plaine au nord, quoique semé de ravins semblables aux sillons d'une terre labourée, offre sur ses pentes douces des marques de culture et de fertilité. Tout le district de Grand-Fond est justement renommé par la beauté de ses paysages, la douceur et la salubrité de l'air, et pour la perfection de son agriculture. Le sol se compose d'un terreau profond, gras, jaunâtre, d'une légèreté et d'une friabilité remarquables, presque sans pierres, et d'une inépuisable fécondité. La charrue pourrait y être employée partout.

Lorsque nous fûmes arrivés près des hauteurs fortifiées de Bellevue, nous découvrîmes sur la gauche, dans un joli vallon, un petit établissement ou village de cultivateurs; à droite, des champs de maïs bordaient notre chemin, et des communes où paissaient des ânes descendaient jusqu'au village. Des caféiers clair-semés, mais taillés avec soin, et chargés de leurs cerises s'élevaient çà et là dans ces communes; mais autour des chaumières ils étaient beaucoup plus serrés et formaient de florissantes plantations. De toutes parts, le long des hauteurs, au-dessus de la vallée, étaient des champs de maïs et de légumes de diverses espèces. Des bouquets d'arbres les couronnaient. Des hommes, des femmes et des enfans, occupés à travailler à la terre,

chaque famille sur sa plantation ou dans son jardin, donnaient à toute cette scène un air de vie et de gaîté ; on voyait la fumée s'élever silencieusement au-dessus de chaque cabane, et tout portait à penser qu'il n'y en avait pas une qui ne fût le séjour de la paix et du bonheur domestique. L'habitation du propriétaire, maison fort simple, était située un peu plus haut, entourée de ses cultures, et dominant sur la vallée. Tels sont les établissemens de Mascaron et de Langlade.

Nous jouissions en redescendant de la magnifique vue de la plaine qui se déployait devant nous, aux rayons du soleil couchant. Le lac, qui servait de limite aux parties française et espagnole de la colonie, terminait le paysage à l'est. A l'ouest on découvrait la mer avec ses grèves blanches et sablonneuses, et les montagnes qui avoisinent la baie de Saint-Marc, et nous distinguions parfaitement chaque objet intermédiaire, comme les routes, les maisons et les plantations. Les sinuosités de la rivière se dessinaient à travers les bois et les champs. La montagne de la Coupe, ainsi que le chemin par lequel nous avions gravi deux jours auparavant, et que nous reconnaissions à la couleur blanche de la marne qui en forme le sol, se montraient au loin au-dessous de nous, et les collines arides qui s'élèvent entre cette montagne et les plaines, presque effacées par l'éloignement, ne paraissaient plus que comme la lisière boisée d'une vaste campagne. Un nuage chargé de vapeurs, que la brise de mer chassait rapidement au-dessus de notre tête, nous avertit que nous pourrions bien avoir quelque averse avant la nuit, et nous nous hâtâmes de descendre par le chemin que nous avions suivi le matin. Après avoir dîné et fait manger nos chevaux chez notre ami de la Coupe, nous regagnâmes le Port-au-Prince, où nous rentrâmes encore une fois à neuf heures du soir, après avoir fait, depuis notre départ de cette ville, une tournée de près de soixante milles dans les montagnes

30 *août*. Une occasion s'étant présentée de visiter les frontières espagnoles avec deux amis qui se rendaient dans le district d'Anjou, sur les bords de l'Artibonite, je me suis décidé à en profiter avant l'arrivée prochaine de la saison des pluies, et je me mis en route avec eux. Nous quittâmes le Port-au-Prince à huit heures et demie du soir, dans l'intention de faire halte pour la nuit aux pieds des montagnes opposées. Comme nous devions, avant de revenir, exécuter une tournée de près

de quatre-vingts lieues, sur des montagnes et dans un pays coupé de rivières, la prudence nous commandait de ne pas trop pousser nos chevaux la première soirée, afin de les trouver frais et vigoureux le lendemain matin. Nous n'arrivâmes à Digneron qu'à minuit. Le temps était très-beau, quoique la lune s'obscurcît par moment; la voûte du ciel étincelait du feu des étoiles, et on sentait ces bouffées de chaleur qui précèdent ordinairement les pluies d'automne.

Nous traversâmes la Croix-des-Bouquets vers onze heures. Les habitans goûtaient dans leurs paisibles demeures un sommeil que favorisaient l'obscurité et le silence, et nous ne pûmes nous empêcher de remarquer le contraste que formait cette nuit tranquille avec cette nuit mémorable où la fusillade retentissait de toutes parts, et où chaque combattant ne voyait son ennemi qu'à la lueur de l'incendie qui dévorait les campagnes environnantes.

Arrivés à la ferme de Digneron, le bois-chandelle nous fournit la lumière dont nous avions besoin pour déharnacher nos chevaux et serrer notre bagage et notre équipement; car nous étions armés à la manière accoutumée des voyageurs de ce pays, qui ne marchent jamais sans le macheat et le coutelas, moins pour leur défense, toutefois, que pour se faire jour en cas de besoin à travers les fourrés; et quant aux fontes de nos selles, elles nous servaient à mettre quelques bouteilles de bon vin, quelque liqueur confortative plutôt que le pistolet meurtrier ou le plomb homicide.

31 *août*. Au point du jour nous étions en route pour nous rendre à la passe de Cabrite. Le chemin que nous suivions nous conduisait dans les Marécages, un des districts du Cul-de-Sac. Là, où s'étendaient autrefois les pâtures ainsi appelées, est un bois de palmiers, au milieu desquels des vaches, des chevaux et des ânes trouvent tout à la fois la fraîcheur, l'ombre et la nourriture. On avait récemment relevé la partie de la route qui traverse les marécages, pour la préserver des inondations périodiques. On l'avait soutenue par une palissade de bois dur jusqu'à l'endroit où, en s'élevant par une pente douce, elle arrive aux terres stériles qui bordent toute cette partie de la plaine.

Avant d'atteindre ce détour où la route serpente autour des flancs des montagnes, et conduit jusqu'au point presque acces-

sible de leurs sommets, nous passâmes sur une colline de gravier et de sable qui n'offre d'autre végétation que quelques arbres et quelques buissons clair-semés; c'est le morne de Cabrite. A sa base est un parc de quatorze ou quinze pièces de canon, de longs fusils et d'obusiers des fabriques de Strasbourg et de Pise, avec une pyramide de boulets. On les a déposés ici pour pouvoir les monter, en cas de besoin, sur cette hauteur et sur les autres points qui commandent les environs. Le chemin étroit et montant, ouvert dans le roc en 1772, par des travaux de mine extrêmement difficiles, est entièrement dominé par le redoutable Terrier-Rouge, un des forts construits dans ces montagnes. Une armée qui chercherait à filer par les gorges serait accablée, soit en montant, soit en descendant, et avant qu'elle eût gagné le milieu même de la montagne, une pluie de balles et de boulets lui aurait appris qu'elle marche dans *la Vallée de l'Ombre de la Mort*.

Entre cette colline et la montagne, le roc est recouvert d'une terre noire et profonde où croît le bel aloès fibreux, appelé ici le pite, dont les Haïtiens ont tiré tout récemment une excellente espèce de chanvre. Les Espagnols étaient autrefois exclusivement en possession de ce commerce; ils appelaient ce chanvre cabottya, et les exportations qu'ils en faisaient par la rivière de Dexaton, s'élevaient annuellement à la somme de 6,000 gourdes (1).

La politique des Haïtiens, tant qu'ils pourront se croire exposés aux attaques de quelque ennemi, est de ne jamais trop adoucir les aspérités de leurs chemins de montagnes, mais de les laisser dans un état qui en rende le passage lent et difficile, afin de pouvoir écraser à leur aise les assaillans. Aussi n'avancions-nous dans ces chemins qu'avec une ennuyeuse lenteur, ce dont nous étions cependant dédommagés par la vue du plus magnifique paysage, et par la beauté et la variété des fleurs dont les guirlandes tapissaient les noirs rochers qui s'étendaient sur nos têtes et à nos pieds.

Un coude du chemin nous tira de ces scènes imposantes et sauvages, et nous suivîmes en tournant des bosquets encore humides de la rosée du matin; nous descendîmes ensuite dans

(1) Ce chanvre se vend en Amérique 260 gourdes le tonneau. La gelée ne l'endommage pas, et il est très-estimé pour les cordages de rivières.

un enfoncement couvert d'herbes épaisses, au centre de ces montagnes; ce sont de riches pâturages où nous trouvâmes quelques vaches qui paissaient, et quelques voyageurs qui y goûtaient un moment de repos.

L'endroit où nous nous arrêtâmes pour déjeuner est appelé le Fond-du-Diable. Arrivés à la maison qui sert de corps-de-garde, nous exhibâmes nos passeports et nous continuâmes notre chemin. Ce fut là que j'eus occasion d'observer pour la première fois la manière de préparer le chanvre de pite. Une pièce de bois perpendiculaire, fixée en terre, en supporte une autre qui forme un plan incliné; un gros clou, fiché à la jonction des deux pièces de bois, reçoit un paquet de feuilles d'aloès étalé dans toute sa longueur sur la table qui forme le plan incliné. Le procédé, pour la macération des fibres, ne consiste qu'à écorcher les feuilles avec un couteau émoussé, à peu près comme celui dont se servent les corroyeurs; seulement la manœuvre est en sens inverse, c'est-à-dire que l'ouvrier le ramène vers lui au lieu de le pousser hors de lui comme le corroyeur. On continue à gratter jusqu'à ce qu'on ait entièrement retiré toute la pulpe verdâtre et mucilagineuse, et que les fibres aient l'apparence d'un chanvre grossier; alors on les suspend pour les faire sécher. C'est dans cet état qu'on l'exporte.

Pour nous rendre à Trianon, village fortifié, au débouché des montagnes, d'où l'on entre ensuite dans les plaines du Mirebalaïs, notre route passait par un défilé de rochers que décorait une admirable profusion de verdure et de fleurs.

Nous nous étions arrêtés dans une ferme pour nous reposer et faire manger nos chevaux, avant d'aller plus loin. C'était une habitation de chétive apparence, mais l'abondance y régnait. Un parc renfermait des vaches qui avaient tout nouvellement vêlé; un clos adossé à la colline était couvert de maïs en épis et de toutes les espèces de plantes potagères. La famille était à dîner sous un ajoupa ouvert, sorte de hutte en feuilles de palmier et dont on se sert comme de cuisine. Les convives étaient groupés à la manière des Indiens, autour du feu et à portée de tous les ustensiles de cuisine. Les enfans, noirs comme l'ébène et d'une force et d'une beauté remarquables, étaient entièrement nus, n'ayant d'autres ornemens que des graines de couleur en colliers et en bracelets. Le repas se com-

posait de tranches de vache bouillies ou grillées, appelées tasajo, de bananes, de riz, de maïs et de patates.

Nous allions parcourir des plaines légèrement montueuses et couvertes de prairies, et nous ne traversions pas un enfoncement de terrain qui n'eût son petit ruisseau, murmurant sous l'ombrage des palmiers ou d'arbres fruitiers indigènes, parmi lesquels des orangers, des citronniers et des guaviers étalaient la pompe de leurs fruits d'or. Quelques bestiaux venaient chercher le frais dans les vallées ou brouter sur les flancs des collines. Des fermes se montraient sur les hauteurs, mais en petit nombre et éparpillées, les pâtures n'étant pas assez abondantes pour suffire à de grands troupeaux.

Lorsque nous fûmes près du pied de la majestueuse montagne appelée le Grand-Bois, couverte de forêts presque inaccessibles, nous traversâmes un ruisseau tributaire de l'Artibonite, dont les bords paraissaient de la plus grande fertilité. Les gracieux palmiers, signe certain d'un sol riche et profond, s'élevaient par touffes, mêlés à une infinité d'autres du feuillage le plus pittoresque.

Les bords de ce ruisseau forment à droite et à gauche une plaine étroite ; et où le sol commence à se relever, de jolies chaumières, des bestiaux, des chevaux, en plus grand nombre ici que dans les autres parties des savannes, indiquent suffisamment les progrès que fait le pays en richesse et en prospérité.

Des collines, des vallées, des bois, des ruisseaux continuaient à répandre sur notre voyage tous les charmes de la variété, lorsque tout-à-coup nous nous trouvâmes sur la petite plaine de Gascoigne, qui s'étend le long du Fer-à-Cheval jusqu'au pied même de la Montagne-à-Tonnerre. Toute cette plaine, qui n'est aujourd'hui qu'un vaste pâturage, était autrefois couverte des plus belles plantations de cannes; on y rencontre encore des vestiges de rigoles, de chenaux, des restes d'aquéducs qui la traversent d'une extrémité à l'autre.

Le paysage situé entre la rivière du Fer-à-Cheval, ou plutôt le Rio-de-los-Indios et les Cahobas, la ville la plus rapprochée des limites espagnoles, est plus diversifié que celui des Savannes. Les collines en sont plus irrégulières, plus boisées, et présentent des accidens plus pittoresques. Les pâturages, moins dégarnis d'arbres, ont l'apparence d'un parterre d'ornement. De

nombreux ruisseaux fertilisent les plaines. Des arbres fruitiers et forestiers du port le plus imposant et du plus beau feuillage, protègent de leur ombre ces eaux limpides, et forment les plus agréables bocages. Ces scènes champêtres sont animées par des groupes de bestiaux et de chevaux, et les petites fermes, entourées de leurs champs de blé et de riz, mêlés de tous les végétaux des tropiques, offrent un genre de culture où il semble que l'art et la nature aient cherché à rivaliser.

Nous fîmes halte dans la chaumière d'un des cultivateurs du général Benjamin, pour y dîner, donner à manger à nos chevaux et les faire reposer. Il ne nous y arriva rien qui mérite d'être remarqué, si ce n'est que nous vîmes les enfans de notre hôte occupés à concasser du riz dans un mortier, manière dont les habitans de ce pays en séparent les balles. Dans un clos, tout près de là, était une très-belle rizière. Nous fûmes servis en vaisselle de terre, en couverts d'étain, et sur la table était une nappe très-propre. Je l'ai remarqué dans toutes mes courses, les gens même de la plus basse classe n'oublient jamais de témoigner ainsi leur respect aux étrangers.

La soirée était triste, il faisait un temps lourd et la pluie menaçait; nous pûmes cependant arriver vers huit heures à Las Cahobas. Le chemin qui y mène traverse un défilé boisé de la Montagne-du-Tonnerre et du Morne-à-Pierre. Nous le trouvâmes dans le meilleur état, sec et naturellement ferré. Sur le point qui forme l'extrême frontière est encore aujourd'hui un corps-de-garde appelé le Poste de Grosse-Roche : nous y exhibâmes nos passeports. On nous montra sur les deux faces du rocher les inscriptions : *France, España,* en conséquence du traité de limites et du tableau où cette station est indiquée sous le n° 193, sous le nom de la Roche-de-Neyboue ; mais l'obscurité ne nous permit pas de les lire. Un ceiba, d'une grosseur et d'une hauteur considérables, qui s'élève près de la route, tout près de la roche dont nous venons de parler, témoigne, par les balles dont son tronc est criblé, la résistance déterminée mais inutile par laquelle les Espagnols s'opposèrent à l'occupation de leur colonie, lorsqu'en 1801 les troupes révolutionnaires, commandées par Toussaint-Louverture, se présentèrent pour y entrer en exécution du traité de Bâle. C'est en

vertu de cette première prise de possession que le général Boyer, en l'occupant de nouveau dans ces derniers temps, a déclaré qu'il tenait cette partie de l'île, non par conquête, mais par le rappel d'un droit ancien, pré-existant, et contemporain de l'indépendance de l'ancienne colonie française, au sort de laquelle ce pays avait été attaché.

1er *septembre.* Las Cahobas est dans une assez belle situation, sur un plateau verdoyant parsemé de petites habitations, et séparé par un ruisseau des noires Sierras de la frontière. Un amphithéâtre de collines couronnées de bois, à moitié perdues dans les vapeurs de l'horizon, un ou deux pics pelés, mais très pittoresques, et quelques hauteurs peu fertiles, bornent la vue, excepté sur un seul point où l'œil peut reconnaître dans un vague lointain les sombres forêts de l'Artibonite. Le bourg contient quarante-cinq maisons, et environ deux cents habitans. Il donne son nom à un arrondissement de cinq communes, et bien que ses boutiques soient sans aucune prétention, des couteliers, des charpentiers, des serruriers, des coupeurs de bois, lui donnent un air de mouvement et d'activité qu'augmente par moment encore le passage des chevaux et des bestiaux qui, venant des hatos espagnols, le traversent pour se rendre dans les districts maritimes de l'ouest. L'agréable hospitalité de M. Caseneuve, le juge-de-paix, nous avait tenus tout le jour en bonne humeur et avait dissipé l'ennui que nous causaient les pluies de la veille et l'horrible boue des rues; mais l'après-midi, voyant qu'il faisait assez beau pour une promenade, nous montâmes à cheval, et traversant la rivière, nous allâmes visiter le moulin à sucre et la distillerie du capitaine Lerebour. Les cannes occupent un terrain marneux, très-fertile, au niveau du ruisseau, et on y cultive aussi beaucoup de riz : il y a le riz barbu et le riz ordinaire. On les sème mêlés assez généralement, dans l'idée que les épis barbus qu'on dit inaccessibles pour les oiseaux, en s'entrelaçant avec les autres, les préservent de la rapacité de ces pillards ailés. Le moulin à sucre du capitaine Lerebour est en bois, sur une petite échelle, mais d'une construction admirable. Rien ne manque à la distillerie dont le personnel ne se compose pas de plus de dix bons cultivateurs, hommes et femmes, ayant chacun dix carreaux ou trente acres à faire valoir.

Avant les dernières guerres de frontières, pendant lesquelles Las Cahobas fut détruit, c'était, dit-on, une ville considérable. Ses rues étaient plantées de palmiers; on en voit même encore quelques-uns; et de son église, vaste et riche pour le temps, il ne reste plus que les deux clochers en forme de tours. Les fondations des anciennes maisons s'étendent sur une ligne qui part de l'église et finit à un monticule couvert de broussailles, où les Anglais avaient élevé une redoute. Le commerce de chevaux, mulets et bestiaux, et la contrebande sur la frontière, enrichissaient les anciens habitans; mais le bourg actuel doit sa récente prospérité aux facilités de transport qu'offre le cours de l'Artibonite aux immenses forêts d'acajou d'où ce district tire son nom, outre le débouché des ports du golfe de l'ouest qui, depuis l'établissement de la république d'Haïti, au lieu et place des anciennes colonies, sont devenus accessibles pour les marchands de bois.

Depuis l'incorporation de la partie espagnole à la république, les habitans de l'ancien district français ont trouvé de nouvelles ressources industrielles dans les forêts d'acajou des vallées de Saint-Thomas, Banica et Guabas; et les petites rivières de Bouyaha, de Guayamuco, de Rio-à-Canàs et de Juan-de-Vera, qui toutes portent à l'Artibonite le tribut de leurs eaux, fournissent le moyen de faire passer sur la côte de l'ouest ces bois précieux dont auparavant on ne tirait aucun parti. C'était pour prendre connaissance des progrès de cette industrie que je m'étais dirigé de ce côté, et je marchais de compagnie avec des marchands qui allaient voir où en étaient les coupes et les préparatifs pour le flottage. Des forêts de palmiers couvrent les bords de ces rivières; à ces arbres si pittoresques se mêlent d'autres arbres de divers feuillages, entre autres l'acajou au bois couleur d'olive. On y voit arriver le marchand de bois, qui, suivi de scieurs, bûcherons, équarisseurs, flotteurs, vient acheter au propriétaire espagnol les arbres qui font partie de sa terre. Chaque arbre, prix moyen, se paie une gourde. La concurrence est très-grande. Les bûcherons sont payés à tant par arbre, et les flotteurs à la journée. L'Artibonite emporte tous ces bois; quoique large et rapide, elle n'est pas dangereuse, sauf un seul point appelé le *Péligro* et le rocher Balthazar, où les eaux s'échappent par un canal profond, étroit et rocailleux, entre la Montagne-du-Tonnerre et celle du Cahos. Les flotteurs

placés sur un radeau de branches de bambou suivent les trains, et lorsque tous les bois sont à flot, le contre-maître les accompagne dans un bateau, et veille à ce qu'aucune des pièces qu'il a marquées ne soit oubliée par les flotteurs. C'est un métier sujet à beaucoup de dangers et de privations ; aussi le salaire en est-il assez élevé; les mœurs de ces hommes se ressentent d'ailleurs un peu de leur vie aventureuse.

Ce district offre un des plus beaux paysages qu'on puisse voir. D'admirables masses de montagnes, plus ou moins éloignées, en forment l'arrière-plan. Rien de plus champêtre que les pâturages que l'on prendrait pour des parcs d'agrément; le pin et le palmier y croissent ensemble, et l'on dirait un site d'Europe que les arbres du tropique décorent de leur magnifique feuillage. Quand on descend vers les rivières auxquelles ces terres doivent leur fertilité, et qu'on voit ces vallées tapissées d'une herbe épaisse, ces monticules boisés, ces bosquets et les sentiers qui les coupent en mille sinuosités, on croirait traverser les jolis vergers de l'Angleterre ; tant il semble qu'un art parfait a présidé à la distribution élégante et judicieuse des arbres, des fleurs et des fruits ; tous les gazons y paraissent soignés et débarrassés de toute herbe étrangère et nuisible. Les châtaigniers assez nombreux serviraient à entretenir cette illusion chez le voyageur, malgré les palmiers qui dominent ; et cependant la nature seule règne dans ces solitudes qu'il parcourt, sur ces montagnes où le hatero espagnol promène ses troupeaux, son unique richesse; et jamais ces beaux arbres, ces arbustes, ces fleurs n'ont senti ni la main ni la serpette du jardinier.

Sur les bords des ruisseaux de ce district, où les forêts sont moins fréquentes et où le sol est léger et fertile, on trouve un grand nombre de petites sucreries où l'on prépare ce qu'on appelle le *raspado*, que l'on porte au marché du pays. Ces sucreries consistent en une cabane couverte en chaume ou en claies, avec un jardin pour les besoins journaliers de la famille. Ce jardin qui fournit des fruits, de l'ombrage, dont les arbres sont un abri contre les ouragans et qui donne un air de propreté et d'aisance à l'habitation du paysan, est entouré de plantations de cannes, mêlées de riz et de maïs ; tout auprès sont des pâtures non closes qui s'étendent jusqu'aux savannes Un moulin à rouleaux de bois et manœuvré par deux chevaux ,

maïs souvent par des ânes, parce que moins gros que les chevaux ils peuvent plus aisément passer sur tous les points du manége, est situé à portée de l'habitation du cultivateur; il y a encore un hangard ouvert de tous côtés, et sous lequel sont deux chaudières où l'on fait bouillir le jus de canne, en le remuant continuellement avec une large écumoire, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à la consistance du raspado. Imaginez une chaumière habitée par une famille qui se compose du père, de la mère et de six enfans, auxquels il faut ajouter une ou deux personnes qu'on loue dans l'occasion pour couper les cannes; représentez-vous le père occupé sous le hangard près de ses fourneaux et de ses chaudières; voyez la mère et une ou deux de ses filles près des raffraîchissoirs, grands baquets creusés dans d'énormes pièces de bois établis sous le même hangard; armées de grandes cuillères de bois, elles versent le jus qui vient de former le grain dans des moules d'environ neuf pouces de long et de deux pouces et demi de diamètre, faits avec les espèces de feuilles membraneuses qui enveloppent le tronc du palma nobilis, à la jonction de chacune des tranches avec la tige, et que les habitans français appèlent l'attache; voyez ensuite les plus jeunes enfans apportant et emportant ces moules qui sont leurs barriques à sucre, les mettant sécher dans des paniers, tandis que les plus forts travaillent au jardin ou dans les champs de riz ou de maïs; et vous aurez le tableau fidèle d'une des familles qui fabriquent le sucre *raspado*. On l'appelle ainsi, à ce que je crois, du mot espagnol *raspar* qui signifie *gratter*, *racler*, parce que c'est ainsi qu'on le tire du moule pour l'employer aux usages domestiques. Son goût est celui d'un sucre qui n'a pas été suffisamment bouilli. Il est très-propre, d'un beau grain, d'une saveur et d'une odeur agréables, et même supérieur pour le goût au sucre ordinaire, à cause de la quantité de mucilage qu'il contient et qu'il n'a pas perdu en bouillant. On le charge dans des paniers que l'on porte au marché à dos d'âne ou de cheval; on n'en consomme pas d'autre en général dans les districts du centre. Les alternatives de soleil et de pluie sont si régulières que chaque famille peut, tous les dix jours, broyer une portion de ses cannes. On m'a dit qu'on en fabriquait environ un millier de livres à chaque mise en train du moulin et de la bouillerie, et qu'une famille peut en fournir trente mille livres par

année. En estimant à 33 pour cent la différence en pureté entre le sucre du commerce et le raspado, à raison de la présence du mucilage, il reste vingt mille livres de sucre, quantité vraiment extraordinaire quand on pense au peu de capitaux qui y sont employés, et à tous les accidens dont on court la chance en ne se servant pas de barriques. Outre l'intérêt avec lequel on observe ces travaux, on contemple aussi avec plaisir l'air d'aisance et de bonheur qui règne chez ces villageois au milieu de ces belles campagnes et de cette nature si variée, si riche et si pittoresque. La race qui habite ce district se distingue par sa bonne mine; les hommes y sont d'une structure athlétique, et les femmes d'une rare beauté. Le sang indien et le sang africain se mêlent dans leurs veines, comme l'indique le tissu de leurs cheveux plus que le contour de leurs traits, quoique sous ce dernier rapport aussi le mélange des deux sangs se fasse encore sentir.

Je voudrais, avant de terminer cette lettre, profiter de l'occasion pour signaler le tort que fait au commerce déjà si restreint de ce pays, la prohibition par suite de laquelle il ne peut importer son tabac en Angleterre que par balles d'une contenance qu'il n'est pas permis de dépasser. Or, les Haïtiens ne peuvent transporter cette denrée au lieu de l'embarcation que dans des *serons* d'un petit volume comparativement. Le tirer des *serons* pour le remballer autrement pourrait le détériorer, et occasionnerait d'ailleurs des frais qui diminueraient encore les chances d'une concurrence avantageuse. Ce tabac n'est pas inférieur à celui de la Havanne; mais ces restrictions équivalent presque à une prohibition. On a fait une exception en faveur de la Colombie; pourquoi ne pas l'étendre à Santo Domingo? Le commerce d'acajou souffre également des droits mis sur la dimension et non sur la valeur des pièces de bois. On sait que les parties tortues et irrégulières de l'acajou sont celles dont on obtient les plus beaux meubles; mais on ne les coupe que pour s'en débarrasser et les laisser pourrir. Les marchands ne veulent embarquer que des pièces bien carrées et bien droites, et la perte qu'il faut faire sur les souches et les branches inégales n'étant compensée par aucune augmentation de prix sur le tronc, le commerce en souffre. Il en serait autrement si le droit était basé sur la valeur intrinsèque du bois et non sur sa dimension. La prohibition qui concerne la Jamaïque y fait aussi un tort considérable au

commerce d'acajou; j'ai vu à St.-Thomas des bâtimens qui chargeaient de l'acajou pour la Jamaïque, tandis que les bois de l'Artibonite sont beaucoup plus à portée et à bien meilleur marché ; à quoi il faut ajouter que le voyage à Saint Thomas est extrêmement difficile et pénible, attendu qu'il faut aller contre les vents alisés. La Jamaïque paierait ces achats en articles de charronnages, qu'elle pourrait donner meilleurs que ceux des Américains, parce que les bois qui y seraient employés se trouveraient mieux assortis au climat, qualité que n'ont pas non plus les articles de ce genre qui viennent de l'Angleterre.

Un commerce libre avec la Jamaïque serait un puissant aiguillon pour le cultivateur d'Haïti, et l'artisan de la Jamaïque trouverait ici un débouché avantageux, pour la plupart des produits de son industrie. Une proclamation de Sir G. Murray a ouvert récemment un grand commerce entre les îles Bahamas et la côte nord d'Haïti, ces îles n'étant pas comprises dans l'acte de prohibition ; et l'on ne voit pas que les mœurs et les dispositions politiques des esclaves des Bahamas en aient souffert ; ils vont et viennent librement, car ils savent qu'Haïti n'est pas un pays où l'on vive sans travailler.

Deux heures avant le coucher du soleil, nous entrâmes dans la forêt d'acajou de l'Agnesera, précisément au point où cette rivière forme une branche auxiliaire de celle de Juan-de-Vera. Cette forêt, où les palmiers sont aussi en grand nombre, est profonde et sombre, et nous la trouvâmes froide et humide comme aux derniers jours d'automne. Les lianes couraient d'un arbre à l'autre, attachant leurs rameaux flexibles à la cîme des plus hauts arbres, ou les plongeant dans les eaux d'un ruisseau qui se glissait entre les troncs mousseux, et formaient des bosquets fleuris de leurs festons fantastiques. Une cascade se précipitait avec impétuosité dans la Juan-de-Vera, puis ses ondes s'écoulaient sans bruit et avec une si parfaite immobilité, du moins en apparence, que le feuillage varié et pittoresque d'un jardin de Hato *(ferme à bestiaux)* s'y réflétait comme dans un miroir, et sans que la ride la plus légère parût en déranger la symémétrie.

On avait abattu une grande quantité d'arbres ; on charriait ceux qui étaient équarris vers les bords des petites rivières, pour y attendre les eaux qui devaient les porter à l'Artibonite, à

quelque distance de là. On voyait dans la forêt les traces du passage récent des chevaux qui l'avaient traversée pour en sortir ces bois.

3 *septembre*. Nous passâmes la nuit dans la maison du lieutenant de police rurale, qui est nègre, et dont nous fûmes accueillis avec toute sorte d'attentions et de politesses.

Curieux d'observer une des plus pauvres familles de ce district, logée dans une des chaumières du *Hato*, où nous nous étions arrêtés, j'entrai en conversation avec une femme espagnole, d'origine indienne, occupée à quelques détails de ménage sous son *cobertizo*, espèce de hangard. Un guanapa, arbre de la famille des acacias, au feuillage serré et entrelacé, et chargé de gousses, s'élevait parmi quelques orangers, et formait un agréable abri contre les feux du jour. Le soleil, à son lever, rasant la terre de ses premiers rayons, éclairait le dessous de ces beaux arbres, et tempérait doucement la fraîcheur de la matinée ; les chiens de la maison étaient venus s'étaler dans cet endroit et y chercher un peu de chaleur; on entendait les bêlemens des chevreaux impatiens de sortir du parc, et de se répandre en bondissant sur les hauteurs environnantes. La cabane était construite en planches de palmier; dans une espèce d'étage supérieur, auquel on montait par une échelle rustique, étaient rassemblés les ustensiles de ménage, qu'on y mettait, lorsqu'on n'en avait plus besoin. On y voyait, accrochées aux solives et aux poutres, d'énormes gourdes à robinets, des chaudrons, des cuves ovales de trois ou quatre pieds de longueur. Des bancs de bois à demeure régnaient autour de l'habitation. Le perroquet sur son juchoir, jasant avec la maîtresse ; les chats endormis ; les enfans aux joues d'ébène, se jouant sur un tapis de peaux de chèvre ; la mère allumant le feu et préparant le repas du matin, et le robuste père de famille, sur le seuil de sa porte, tenant à la main une touffe de coton qu'attend la machine à carder dont nous entendions le bruit ; tel est le tableau exact de l'habitation d'un Hatero, où tout est simplicité et pauvreté, mais sans misère et sans indigence. Cette habitation se composait d'une chambre au centre, et d'autres pièces où étaient les lits, consistant en peaux de vache étendues. Mais c'était dans la pièce que j'ai décrite plus haut, où ils rangeaient les ustensiles de ménage, qu'ils se tenaient le plus ordinairement. La veille au soir, nous les avions vus assis *al fresco* et

conversant autour de la flamme ondoyante d'un feu qu'ils entretenaient avec des branches de bois-chandelle.

De là nous nous rendîmes à Rio-Séco. Le pays que nous traversâmes offrait les mêmes beautés, et méritait le même intérêt, mais était moins sauvage. C'étaient des bouquets d'arbustes, des plaines verdoyantes, des bois et de clairs ruisseaux, comme ceux que nous avions déjà remarqués. Ce n'était pas sans plaisir que dans les enfoncemens d'une montagne couverte de bois, nous découvrions des cabanes entourées de pièces de riz ou de maïs, des chevaux et un nombreux bétail paissant dans de vastes prairies. Tantôt nous traversions des ruisseaux limpides, dont le doux murmure se faisait entendre à nous entre les plus beaux arbres, et sur lesquels des arbrisseaux de toute espèce laissaient pendre leurs guirlandes fleuries. Tantôt des chèvres sveltes et gracieuses comme des antilopes, regagnant la bergerie, ou errant en liberté, s'élançaient près de nous, puis fuyant de nouveau, franchissaient d'un bond le ruisseau qui s'opposait à leur passage. Les volailles au milieu des bois, les gloussemens de la poule, le cri du coq-d'inde cherchant la retraite des fourmis, le coq, avec son riche plumage, courant le long de quelque ruisseau solitaire, et faisant la chasse aux insectes, nous annonçaient, faute d'autres indices, le voisinage de quelques établissemens ; il nous semblait, en rencontrant ces animaux domestiques au milieu de ces solitudes, que nous les voyions sauvages encore, et dans des lieux où la nature les eût placés dès l'origine du monde.

C'est près de ces petits cours d'eau, où les masses de bois sont plus rares, et où le sol est léger et d'une inépuisable fécondité, qu'on trouve en grand nombre ces fabriques de raspado dont j'ai déjà parlé.

Nous visitâmes sur les bords du Rio-Séco, une autre chaumière de Hatero. Les enfans, au nombre de six, dont quatre garçons, qui devaient être un jour la richesse de la famille, étaient d'une beauté peu commune. La fille ainée, déjà mère, demeurait avec son mari dans la chaumière de ses parens. C'était du reste le mobilier ordinaire, et surtout les gourdes taillées en toutes sortes de forme ; imitation, comme il est aisé de le voir, de ces coupes et de ces pots que fournirent aux premiers habitans de ces îles divers végétaux consacrés depuis long-temps à des usages domestiques. Des chiens vigoureux, bien nourris, et

de la plus belle race de chiens courants espagnols, étaient au nombre de huit ou dix. Les terres dépendantes de ce *Hato*, et situées sur le bord de la rivière, étaient d'une étendue assez considérable ; la principale branche de culture était le riz et le maïs.

5 *septembre*. La veille, vers le coucher du soleil, le temps s'étant couvert à l'ouest et au sud-ouest, nous prîmes le parti de passer la nuit au *Hato* d'où nous étions partis le matin, plutôt que de nous exposer à quelque orage à l'approche de la nuit. Bientôt, en effet, nous eûmes une grêle épaisse, et une pluie qui tomba par torrens toute la soirée, et une partie de la nuit; les éclairs se succédaient avec rapidité, et d'épouvantables coups de tonnerre faisaient retentir toute la vallée. Le matin nous nous remîmes en route dans la direction du Port-au-Prince, à travers d'épaisses forêts, par des vallons et des ravins où se précipitaient comme autant de cataractes les torrens formés par l'orage de la veille; c'était un tableau d'une beauté sauvage. Au sein même de ces solitudes, qui semblaient repousser toute culture, nous arrivions tout à coup dans des endroits où la fertilité du sol, qu'annonçait le grand nombre de Bois de Lance et de palmiers, avait attiré des habitans. Nous passâmes par un petit village tout récemment formé, et nous y trouvâmes, entre autres habitans, une famille venue d'Amérique qui occupait une petite ferme très *comfortable*.

Au-dessous de nous, l'Artibonite roulait ses ondes en mille sinuosités, à travers les plaines, les collines et les vallées. La plaine de Todo-el-Mundo, que nous découvrions de temps en temps de quelques hauteurs, est un véritable jardin de palmiers.

Comme nous approchions de la Montagne-à-Tonnerre, un orage terrible fondit de tous les points de sa cîme couronnée de nuages; des éclairs continuels enflammaient l'horizon, d'affreux éclats de tonnerre se faisaient entendre, et nous pouvions voir la pluie labourer en noirs torrens les flancs de la montagne : il y avait une heure que nous marchions quand l'explosion eut lieu; il n'y eut plus alors moyen d'avancer, et nous nous logeâmes pour la nuit dans une chaumière du Petit-Fond, au pied même de la montagne, fort contens d'échapper à un ouragan qui ne cessa que le lendemain matin. Nous fûmes redevables de cet asile, qui s'offrait si à propos, à quelques mar-

chands de bois qui avaient fait partie des émigrans nègres des Etats-Unis, et nous reconnûmes en eux des hommes intelligens et industrieux. Ils nous servirent un dîner composé de volailles fricassées et hachées dans ce qu'on appelle ici gros-bouillon; j'eus pour dormir une peau de bœuf étendue sur le plancher, et il me sembla que ce n'était pas un si mauvais lit pour un voyageur fatigué.

On me montra l'inspecteur rural de Petit-Fond, père de vingt-deux enfans qu'il avait eus de trois femmes; il a un frère qui en a eu vingt-trois de six femmes. Tous deux sont Africains.

6 *septembre*. Pour nous rendre au bourg de Saint-Louis, il nous fallut traverser les plaines de Sarrasin, couvertes autrefois d'indigoteries; c'est une terre grasse et noire qui n'est aujourd'hui qu'une vaste plantation de bois de campêche. Nous passâmes ensuite la rivière du Fer-à-Cheval, dont les eaux sont rapides et bourbeuses, et nous entrâmes dans le bourg ou forteresse de Mirebalais.

Mirebalais, connu assez généralement sous le nom de bourg Saint-Louis, est situé sur un plateau, et sur la rive gauche de l'Artibonite, un peu élevé au-dessus du lit de la rivière, que l'on aperçoit au nord. La citadelle, qui devait autrefois servir de noyau à une ville, dont la situation était parfaitement choisie, est un peu détachée des autres constructions. L'arsenal et les magasins forment une suite d'assez beaux bâtimens en briques, avec une colonnade d'architecture irrégulière qui en supporte la toiture. Il n'y a dans tout le bourg que deux maisons bien bâties; le reste se compose de méchantes habitations couvertes en chaume. Le sol des hautes terres est aride et pauvre, mais la plaine de Sarrasin et les deux rives de l'Artibonite sont extrêmement productives. Dans l'origine, il n'y avait guère que des pâtures dans ce district, mais son terroir s'étant trouvé favorable à la culture de l'indigo, les anciens colons s'y adonnèrent plus que partout ailleurs. La facilité de l'irrigation le rendait encore éminemment propre à la culture du riz, et peut-être aujourd'hui les rizières, dont la récolte se consume à l'intérieur, sont-elles en plus grand nombre qu'au temps dont je parle; du reste le coton est à présent sa principale branche de commerce. Le président y a un moulin à eau, où, moyennant un prix réglé, les cultivateurs des environs peuvent apporter leur coton au nettoyage. Vue des mornes du voisinage, la plaine de ce district a quelque

chose de grandiose et d'imposant, qu'elle doit à l'amphithéâtre de montagnes de toutes les formes et de toutes les couleurs dont elle est environnée ; mais quand on ne fait que traverser la ville, à l'aspect de ses maisons en ruines, de son église démolie que remplace une mauvaise hutte construite au milieu de ses murailles renversées ; à l'aspect de son ancienne place d'armes où l'herbe pousse et qui ressemble à un terrain en friche, on ne peut se défendre d'une impression triste que ne dissipe point la vue de sa citadelle et de son arsenal ; ce sont autant de monumens de ces luttes révolutionnaires et de ces guerres de frontières dans lesquelles elle a essuyé de tels désastres que naguères encore elle n'était qu'un désert abandonné.

Pendant notre court séjour à Mirebalais, nous avons reçu l'hospitalité la plus obligeante chez le commandant Michel ; il faisait une chaleur brûlante et qui permettait à peine de respirer. Nous eûmes occasion de remarquer ici, en soumettant nos passeports au visa, une circonstance qui s'est représentée presque partout dans ce voyage, c'est que le secrétaire militaire du district est un africain, qui par son éducation, est au niveau de cette importante fonction.

Nous arrivâmes à Trianon à trois heures. Nous avions eu toute la journée un chemin de gravier excellent; le sol n'est que légèrement ondulé et praticable pour les voitures, sur toute la distance de Mirebalais à Trianon, où nos chevaux eurent abondance de fourrage, et où nous couchâmes.

7 *septembre*. Le matin, au clair de lune, nous descendîmes à pied dans la plaine. Une brume épaisse planait sur la vallée et sur les lacs. Nous n'arrivâmes au Port-au-Prince qu'à midi, passablement fatigués de nos excursions à l'ardeur du soleil, par des orages fréquens, à travers les montagnes et les marais.

12 *novembre*. Nous avions arrangé une partie pour visiter le lac d'Assua, et nous traversâmes de nouveau le bois par lequel j'avais passé pour me rendre dans les districts de la Grande-Rivière. Les dernières pluies avaient rafraichi le désert, et, pour ainsi dire, renouvellé la verdure des acacias et des guaiacs qui mêlaient leur feuillage délicat à celui des cactus. A Moquet, le propriétaire nous accueillit comme il accueille tous ses hôtes, avec un empressement et une bonne humeur, qui devait nécessairement lui attirer une seconde visite de notre part, à notre retour. A Noailles, nous vîmes les ruines de l'aquéduc et du

moulin d'une des plus belles sucreries de l'ancienne colonie. Elle a été détruite de fond en comble; mais l'industrie du nouveau propriétaire commence à la relever et à en tirer parti. Nous arrivâmes de là aux chaumières de Digneron, très-belle propriété du trésorier-général, dont j'ai déjà parlé, et qui a l'importance d'un village. Nous y passâmes la nuit et y fûmes traités splendidement.

13 *novembre*. Nous étions en marche avant le point du jour. Rien de plus triste que le spectacle qui se présentait à nos yeux; sur toute notre route, depuis la propriété du trésorier-général jusqu'à la Croix-des-Bouquets, la terre était jonchée des débris des anciennes habitations. Les murs qui entouraient autrefois de magnifiques jardins étaient à moitié renversés; et ce qui en était resté debout servait tout au plus à enclore une plantation de bananiers, ou la chaumière de quelque petit propriétaire moins fastueux que les anciens maîtres de la colonie.

Nous passâmes à Vaudreuil, où le Président vient de se faire construire une maison; de là nous atteignîmes le village de Cotard, amas de grandes chaumières, sur un sol tellement marneux, pierreux et stérile, qu'on pourrait se croire dans les déserts de Zahara. Plus loin nous traversâmes quelques jolis ruisseaux dont les eaux se réunissent dans d'anciens bassins artificiels et fertilisent les nouvelles plantations. Joineau, propriété du général Lerebour, nous offrit tout ce qui annonce un renouvellement de la culture de la canne, sur une grande échelle. Les champs ont l'apparence d'un vaste et magnifique parc, et la construction des bâtimens et des usines est admirable. Il y a dans ce canton beaucoup de terrains récemment mis en culture et de jardins potagers; les chemins en sont excellens.

En suivant un sentier agréablement ombragé, nous entrâmes dans un bois d'acacias et d'arbres de campêche, où les fleurs exhalaient les plus délicieux parfums. Au milieu de ce bois était une espèce de village, composé de chaumières éparpillées; nous n'y vîmes que quelques vieillards à barbes grises, mais dont tous les mouvemens annonçaient encore la santé et la vigueur.

Le soir même, nous retournâmes à Digneron. Le lendemain matin 14, nous passâmes par la Croix-des-Bouquets, au moment même de tout le fracas du marché, qui avait attiré ce jour là une foule nombreuse, et nous arrivâmes à Mocquet, où nous

passâmes le reste de la journée, et, à la chute du jour, nous rentrâmes au Port-au-Prince.

15 *novembre*. Un des hommes les plus remarquables d'Haïti, et un de ses citoyens les plus utiles et les plus estimés, c'est le général Caya-la-Rivière. Muni d'une lettre d'introduction, je me présentai chez lui à l'heure du déjeuné; il m'apprit que M. Thompson, consul d'Angleterre au Cap, m'avait particulièrement recommandé à son attention, moi et l'objet de mon voyage, et il ajouta qu'il s'estimerait heureux de me donner toutes les facilités et tous les secours qui dépendraient de lui, quand je visiterais son arrondissement. La partie nord du district de la Grande-Rivière, autrefois la plus rebelle à la culture, offre aujourd'hui autant d'industrie et de moralité qu'aucun autre canton de la république, et c'est à son énergie et à son patriotisme qu'on en est redevable. Il a su se faire aimer et craindre tout à la fois de ceux qui sont sous ses ordres; comme militaire, il tient à la plus stricte discipline; comme magistrat, il est juste et sévère, aussi zélé à protéger les bons, que ferme quand il s'agit de punir les méchans. Son district, quoiqu'un peu enfoncé dans l'intérieur, peut rivaliser avec les mieux cultivés et les plus productifs d'Haïti; et il aime à répéter que telle est l'honnêteté des habitans que si un étranger ou un voyageur laissait sa montre sur le grand chemin, on la lui rapporterait pour qu'il en fît chercher le propriétaire. Il a coutume de faire des tournées chez les petits planteurs, pour s'assurer du rapport de leurs récoltes avec l'étendue de leurs terrains et le nombre de leurs enfans, et il a sur eux un ascendant paternel si persuasif, qu'il les amène sans difficulté à redoubler d'efforts pour pousser leurs produits au taux le plus élevé qu'il est possible. Il a pour système de faire payer des amendes aux communes sur le territoire desquelles il se commet des vols dont les auteurs ne sont pas découverts; et telle est en même temps l'équité et la sévérité de son administration qu'il n'entend jamais parler d'un vol sans que le voleur soit en même temps devant lui. Le dévouement et l'affection qu'il inspire sont sans bornes. Les habitans s'en reposent sur sa sévère probité pour la protection de leurs intérêts, et comme ils savent que dans tout ce qu'il fait il a en vue leur plus grand bien, ils l'aident de tout leur pouvoir à effectuer toutes les réformes utiles, et obéissent à ses ordres comme à ceux d'un père

et d'un ami. Il est d'une très-haute stature, a très-bonne mine, et doit avoir passé dans sa jeunesse pour un bel homme. Dans les momens de relâche que lui laissent les devoirs de sa charge, il est doux et enjoué, mais il sait reprendre, quand la circonstance l'exige, la plus imposante gravité. Il a servi autrefois en Europe, comme officier de dragons dans l'armée française, et il a conservé l'air martial et l'assurance d'un vieux guerrier de la révolution. On raconte de lui une foule d'anecdotes fort honorables pour son caractère militaire : ce sont des actes de bravoure et des traits de la plus incroyable témérité ; aussi n'y a-t-il pas de récit qui remue plus fortement à Haïti que les aventures héroïques de Caya-la-Rivière.

27 *novembre*. Aujourd'hui, vers quatre heures, je suis parti du Port-au-Prince pour commencer mon voyage dans le nord ; la lune venait de paraître, le ciel était étoilé, et une brise légère commençait à se faire sentir. La porte de Saint-Joseph étant encore fermée, il me fallût monter par les hauteurs voisines et prendre un assez long circuit avant de pouvoir laisser la barrière derrière moi. C'était un dimanche matin, jour de marché, je rencontrai un grand concours de gens de campagne qui n'attendaient que l'ouverture des portes pour entrer en ville. Les chevaux et les ânes prenaient un peu de repos, tandis que plusieurs centaines d'individus, hommes, femmes et enfans, étaient assis par groupes et sommeillaient à côté de leurs bêtes fatiguées. Nous fûmes obligés de percer cette foule, et nous ne trouvâmes pas moins d'embarras sur la route, où se succédaient sans interruption des caravanes de vingt, trente et cinquante personnes, occupant toute la largeur de la route avec leurs chevaux et leurs bourriques chargés de fardeaux trois fois gros comme eux, et nous coupant à chaque instant le chemin pour gagner les sentiers les plus battus, et éviter ceux qui avaient été dégradés par les pluies d'automne. J'ai cherché à supputer approximativement le nombre des animaux ainsi chargés qui avaient passé près de nous, de la porte de la ville au chemin de traverse de Drouillard, lorsque je quittai pour me diriger à l'ouest la principale route des plaines, et je crois pouvoir assurer qu'ils n'allaient pas à moins de trois cents.

Quelques traces de culture se montraient à droite et à gauche de la route qui conduit au gué de la Grande-Rivière, à l'endroit

où elle cesse de couler dans un lit large et profond et entre deux rives découvertes. Son courant, au-dessus et au-dessous du gué, est étroit; ses eaux ont de la profondeur et coulent sous l'ombrage épais d'arbres forestiers qui répandent beaucoup d'agrément sur le chemin. Sur la rive septentrionale étaient quelques maisons spacieuses, toutes nouvellement bâties, quelques plantations de vivres en fort bon état, et un petit nombre de champs de cannes.

Nous approchions alors des montagnes qui courent, est et ouest, au nord de la plaine, mais nous tournâmes à l'ouest, parallèlement à ces montagnes, et dans la direction de Cibert.

Cibert est un lieu célèbre par la lutte dont il fut le théâtre après la mort de Dessalines, entre Pétion et Christophe qui se disputaient la présidence de la république, et dont l'issue fut malheureuse pour le premier. Après cet événement, l'ancienne colonie française se divisa en deux états sous le gouvernement des chefs rivaux. Ce fut à travers les marais voisins que Pétion s'échappa dans la barque d'un pêcheur, sans qu'un seul des siens l'accompagnât dans sa fuite périlleuse. Parvenu à l'autre côté de la baie, il y rassembla une petite armée avec laquelle bientôt après il défit dans le sud son redoutable antagoniste.

Il n'y a pas loin de Cibert à Boucassin, mais la route est ennuyeuse; presque point d'ombre, point d'eau, une terre nue et aride.

Boucassin était anciennement un petit groupe de maisons et de fours à chaux. On était parvenu à y créer quelques cultures, au moyen des canaux d'irrigation qui traversent le chemin, mais le sol y est naturellement pierreux et stérile. On y trouve encore quelques plantations de bananiers et un petit nombre de chaumières; mais n'y voyant point d'herbe pour mes chevaux, je fus obligé de continuer ma route en plein midi par une chaleur étouffante, et je ne m'arrêtai que lorsque je fus arrivé sur la plaine de l'Arcahaye.

La partie principale de cette plaine, jadis si fertile, est aujourd'hui en friche. L'amphithéâtre de collines sombres et pelées qui la bornent semblent annoncer une stérilité dont aucun travail ne pourrait triompher, et l'on aurait peine à supposer que ce district fut autrefois un des plus productifs de la colonie.

Pendant les querelles entre la monarchie du nord et la répu-

blique du sud, toutes les terres situées sur le bord de la mer, entre Montrouis et Boucassin, étaient devenues une espèce de territoire neutre livré à la dévastation. Cependant depuis la réunion, le président a monté trois sucreries entre Boucassin et Arcabaye, appelées Manègre, Guariche et Torcelle. Manègre et Guariche sont à droite et à gauche du chemin ; les machines de la première sont dans le meilleur état, et toutes les deux sont entourées de belles haies de bois de campêche. Les ruisseaux sur ce point procurent aux champs une irrigation abondante, et entretiennent un peu d'humidité le long des chemins, même dans la saison la plus sèche. Ces points cultivés, au milieu des arides déserts qui les entourent, sont comme cette lumière dont parle Milton, qui ne servait qu'à rendre les ténèbres visibles. Sans cela, tel est l'abandon auquel ont été condamnées ces campagnes qui autrefois, dit-on, donnaient jusqu'à vingt mille livres de sucre par carreau, qu'il serait difficile aujourd'hui d'y retrouver la ligne de démarcation qui séparait la terre cultivée des lieux les plus stériles.

L'Arcahaye est une petite ville sur le bord de la mer, dans une situation riante, d'où la vue s'étend sur tout le golfe de Léogane ; le passage continuel des vaisseaux en rendait le séjour agréable. Au temps de la colonie, elle contenait soixante-dix maisons, quelques-unes fort grandes, entourées de galeries. Le chemin pour aller à Saint-Marc passe par l'Arcahaye. Son embarcadaire pour les produits de la plaine était sa principale ressource; les marchands et les artisans y trouvaient un débouché avantageux, en raison de sa nombreuse population agricole, et les pêcheurs y affluaient aussi à cause de son voisinage du Port-au-Prince. De tous ses anciens édifices, il ne reste plus que l'église située au centre de la ville. On y trouverait à peine aujourd'hui cinq ou six maisons d'une construction passable. Il n'y a point de commune; la masse principale de la population se composant de jardiniers qui cultivent des vivres, et profitent du voisinage de la mer, près de laquelle leurs champs sont situés, pour porter leurs récoltes au Port-au-Prince dans de petites embarcations à voiles. La distance par eau est évaluée à vingt-six milles environ. Ce fut ici que se tinrent les premières assemblées des colons, lorsqu'ils se déterminèrent à appeler les troupes anglaises; mesure qui n'amena que malheur et honte, et qui n'avait été adoptée que dans la vue de remettre la colo-

nie sous le joug des propriétaires d'esclaves, dont la proclamation de Polvérel et le décret de la convention nationale avaient anéanti la cruelle et injuste autorité.

En arrivant à Arcahaye je m'étais rendu chez le commandant, pour faire viser mon passeport; mais apprenant d'une femme, que je trouvai étendue de tout son long sur une natte, à l'ombre d'un arbre planté devant la maison de cet officier, qu'il n'était pas en ville et qu'on ne l'attendait qu'au coucher du soleil, je remis au lendemain la continuation de mon voyage, et résolus de profiter de ce qui restait encore de jour pour tout voir et recueillir des informations sur tout ce qui me paraîtrait intéressant. Je m'étais assis pour esquisser une vue de l'église, éclairée par le soleil couchant, dont les rayons teignaient alors les flots de la mer d'un magnifique rouge pourpré, et j'avais presque terminé mon dessin, lorsqu'un dragon vint à moi, et m'invita, de la manière la plus respectueuse, à le suivre chez le commandant, lequel ayant aperçu dans la ville un étranger armé d'un livre et d'un crayon, et prenant des notes, désirait savoir d'où je venais et ce que je faisais. L'exhibition de mon passeport et l'observation que je lui fis que dès mon arrivée je m'étais présenté chez lui pour remplir les formalités requises, suffirent à peine pour adoucir l'air et le ton de sévérité qu'il avait cru devoir prendre; mais dès que je lui eus remis la lettre d'introduction du Président et celle dont le Secrétaire-général avait bien voulu me munir pour tous les officiers de distinction, qu'il se confondit en excuses sur les soupçons qu'il m'avait d'abord laissé voir. Nos explications réciproques, dans lesquelles je dois dire qu'il ne s'écarta en aucune façon des bornes de la plus stricte politesse, finirent par des offres de services de sa part, et la déclaration sentimentale qu'il me fit, lorsqu'il sut l'objet de ma mission, que quoique Haïti ne craignît point ses ennemis, elle n'en avait pas moins besoin que ses amis lui tendissent une main secourable. J'ajouterai qu'en jetant un coup-d'œil sur l'Arcahaye, je fus à même de mesurer ce besoin dans toute son étendue.

28 *novembre.* Aujourd'hui dimanche, c'était jour de marché, et les marchands des villages voisins étaient venus étaler sous leurs échoppes en toile, des cotons de l'échantillon le plus demandé. Une foule de gens de campagne, dans leurs beaux habits, remplirent quelques instans l'église comme de bons chré-

tiens, et le moment d'après parurent sur la place du marché comme vendeurs et acheteurs.

Le Président a auprès de la ville une belle propriété, appelée Poids-le-Général, sur laquelle il a mis quelques-uns de ces esclaves américains dont la philanthrope miss Francès Wright a fait présent à la république, et qu'elle a confiés aux soins du Président, les autres étant répandus sur les propriétés voisines dont j'ai déjà parlé J'ai visité ce matin huit familles d'affranchis des Etats-Unis, qui sont aussi venues s'établir ici et qui y ont loué des terres pour sept ans ; vingt-cinq acres environ de ces terres sont maintenant en pleine culture, et à peu près autant ont été mises en pâture pour les vaches et les bourriques. J'ai vu dans ces ci-devant esclaves des hommes d'une constitution robuste, d'un caractère ferme et franc, et remplis d'intelligence. Leurs terres sont dans le meilleur état ; faute de bois de campêche, ils ne les ont entourées que d'une clôture temporaire ; mais les vivres, les cannes et le maïs y abondent. Ils m'ont raconté l'histoire de tout ce qu'ils ont eu à souffrir depuis leur arrivée dans l'île. Tout à fait sans expérience comme agriculteurs, ils avaient consommé leurs petits capitaux dans des essais malheureux, pour s'établir sur des terres qu'ils tenaient à loyer du gouvernement. Rebutés par ce désappointement, ils avaient laissé là leurs établissemens pour se rendre dans la capitale ; mais n'y trouvant aucune occasion de s'employer, cette imprudente résolution ne fit qu'aggraver leur détresse, et les réduire au plus absolu dénuement. Dans cette triste position, les huit familles, que le hasard avait rapprochées, se déterminèrent à mettre en commun leurs efforts et leur industrie, et à s'établir à la portée du marché de la ville, en se contentant du produit, quelque mince qu'il fût, de cette vie de patience, de courage et d'activité, et sans porter plus haut leur ambition. En conséquence, avec un fonds auquel tous contribuèrent, et qui allait à peine à 40 fr., ils achetèrent des outils, défrichèrent une portion de la forêt qui confine aux champs de cannes de Poids-le-Général, et poursuivant avec persévérance le système d'industrie que l'expérience leur avait enseigné, ils parvinrent à se procurer un bien-être et une aisance comparative dont ils s'applaudissent. Ils ont des cochons, des vaches et des volailles qui suffisent à leurs besoins ; ils en portent le surplus, par eau, au Port-au-Prince, et le produit de ce petit commerce les met en état de faire face

aux exigences extraordinaires de leur ménage. Ils n'avaient pas encore récolté leurs cannes ; c'est au moulin du Président qu'ils les portent pour les faire broyer, moyennant le quart du sirop, et ils ajoutent le produit des trois autres quarts au fonds commun de la petite société. Ils me donnaient tous ces détails en gens contents de leur sort ; seulement ils déploraient l'absence de toute instruction religieuse et d'écoles pour leurs enfans ; ils m'en parlaient comme d'une privation sérieuse et vivement sentie par des hommes à qui des habitudes de prudence et de réflexion ont appris à mettre ces choses au premier rang, parmi celles qui importent le plus au bonheur de la vie. Ils m'assuraient, toutefois, qu'au milieu même de toutes les rigueurs qu'ils avaient eues à endurer depuis qu'ils avaient quitté les Etats-Unis, ils ne s'étaient pas sentis un seul instant disposés à se repentir d'avoir abandonné un pays dont le gouvernement leur avait fait de la vie une source continuelle d'amertumes, ni à regretter une existence dans laquelle le passé ne leur laissait que de pénibles souvenirs, et dont l'avenir n'était ni embelli ni adouci par aucune espérance consolante.

La distance de Poids-le-Général à l'Arcahaye n'est qu'une promenade. J'en revenais pédestrement, lorsque je fus rejoint sur la route par le colonel Frémont, qui, apprenant mon arrivée, m'avait cherché partout pour m'offrir l'hospitalité sur son habitation. Je m'y rendis avec l'intention d'y passer la nuit, et d'employer ma soirée à visiter la plaine, d'autant moins que je pourrais le faire dans une excursion de quelques heures.

Le colonel Frémont descend, sans aucun mélange, d'une ancienne famille nègre libre de Grand-Goâve ou Miragoanne ; son mérite, même sous l'empire des préjugés de l'ancien régime, lui avait valu la distinction de la fleur-de-lis. C'est un homme de talent, un raisonneur serré et subtil ; il fut envoyé en France, chargé d'une mission importante et de confiance, celle de conclure le traité qui garantissait définitivement l'indépendance de la république. Sa propriété, dans l'arrondissement de l'Arcahaye, n'est qu'un démembrement de l'ancienne sucrerie de Cotard, qu'on a inutilement tenté de restaurer. Telle qu'elle est, elle mérite d'être vue pour ses vastes jardins, plantés en arbres fruitiers des plus belles espèces, particulièrement en vignes qui donnent d'excellent raisin. Le colonel a apporté les

plus grands soins à la plantation des haies de clôture, qui se composent partout de deux rangs parallèles de bois de campêche, avec un petit courant d'eau au milieu, pour les mettre en état de résister à la plus forte sécheresse et en assurer le rapide accroissement. J'ai remarqué dans les jardins des arbres greffés par un procédé tout à fait singulier; il consiste à planter, tout près l'un de l'autre deux jeunes arbres ayant l'affinité requise, comme l'oranger à fruit aigre ou bigarré et l'oranger à fruit doux; on entrelace les tiges en cordes serrées, et la seule pression de leur écorce produit l'union des deux arbres et l'échange réciproque de sève, qui améliore et modifie les espèces. Ce procédé est simple, expéditif, et d'un effet infaillible.

29 *novembre*. Je passai, par un beau clair de lune, près des murs de Poids-la-Ravine, en traversant les plaines herbues où se trouvent les Vases, avec leurs paisibles cabanes et de longues ruines blanches, comme celles d'un vieux château féodal d'autrefois, enclavées dans les sauvages montagnes de Mardi Gras. Ces restes, qui me parurent si considérables et si beaux, sauf l'illusion que peut m'avoir faite le clair de lune, doivent être ceux des usines de quelque sucrerie du premier rang; elles sont dans la situation la plus pittoresque, quoique sur la lisière d'un des points les plus horribles de tout le département de l'Ouest.

J'avais alors traversé d'un bout à l'autre la plaine de l'Arcahaye. Sous les Caciques indiens, ce district faisait partie de la province de Cahaya, et dépendait de la principauté de Xaragua. La bonté du sol attira l'attention des colons français, qui entreprirent d'y établir un système d'irrigation à une époque où les quatre rivières, de Matheux, de l'Arcahaye, des Bretelles et du Boucassin, depuis un grand nombre d'années que durait la domination européenne, n'avaient versé leurs eaux qu'à travers des campagnes nues et improductives. Au moyen d'une judicieuse distribution de ces quatre cours d'eau, et du travail forcé d'une nombreuse population, cette aride solitude se changea en un magnifique jardin. La plaine se développe en amphithéâtre sur le bord de la mer, à cinq lieues de l'est à l'ouest; les cantons des Vases et du Boucassin en forment les deux extrémités; l'Arcahaye et les Bretelles sont au centre; son sol, léger, marneux, friable, est un dépôt d'alluvion des montagnes voisines. On y voyait jadis quarante-huit sucreries, occupant de vingt à quarante carreaux. On en tirait

aussi de l'indigo et du coton dans les endroits où le terrain était d'une qualité inférieure et plus rebelle à la culture, et toute la plaine, par l'effet d'une culture ou d'une autre, avait fini par se couvrir de la plus riche végétation. Quand je traversai ce district, où, comme je l'ai remarqué, se trouvait la limite des deux divisions de l'île, celle du Nord et celle du Sud, à l'époque où Christophe et Pétion en étaient les deux chefs rivaux, l'agriculture y était dans cet abandon qui est l'inévitable résultat d'une longue série de combats pendant lesquels les habitans s'étaient enfuis. Dans l'inquiétude continuelle où ils vivaient, avec si peu d'espoir de récolter les produits de leur culture, c'eût été de leur part une hardiesse inutile de rester, une folie de braver les dangers et les alarmes, puisque cela n'eût servi qu'à attirer contre eux les incursions d'un ennémi dévastateur. (1) Bien qu'en contemplant la désolation qui règne aujourd'hui presque partout, on éprouve une impression douloureuse à la pensée de la part terrible qu'a eue à cette dévastation la faux de la guerre civile, il y a d'autres causes encore dont il est juste de tenir compte. Avant que ces plaines récompensassent par une abondance si extraordinaire les sueurs et l'industrie des cultivateurs, la végétation spontanée et indigène y était fort peu de chose. Les plantes qui les couvraient étaient plutôt ligneuses qu'arborescentes. Les rians jardins qui les remplacèrent dans la suite, étaient arrosés par des eaux qui ne tarissaient jamais. Mais aussitôt que la population s'en fut retirée, les canaux ne tardèrent pas à être obstrués par les plantes dont ces mêmes eaux favorisaient la pullulation; l'arbre fruitier et l'herbe même périrent faute des soins et de l'humidité salutaire qui les avaient, on peut le dire, créés sur un sol si ingrat; la terre, abandonnée de nouveau à sa stérilité, sous les feux d'un soleil brûlant, près d'une côte où les brises de mer sont faibles, rares et inconstantes, au pied de montagnes dont à peine un nuage visite à de longs intervalles les arides rochers, s'est durcie comme la pierre, ou s'est pulvérisée, et le tout est devenu un inculte désert. Les pluies périodiques qui seules l'humectent aujourd'hui s'évaporent rapidement. La culture y

(1) Les derniers désastres qui achevèrent de ruiner la plaine de l'Arcahaye, et n'y laissèrent qu'un vaste amas de ruines, eurent lieu en 1812, au passage de l'armée de Christophe, qui battait en retraite.

est maintenant proportionnée au petit nombre d'habitans, et quoique la tranquillité du pays ait décidé quelques anciens propriétaires à y revenir, et même parmi eux quelques aventuriers, telle est leur pauvreté que tout ce qu'ils ont pu faire n'a abouti à peu près qu'à récolter des vivres pour leur propre subsistance, et à en porter un léger surplus au marché de la ville. Nous avons vu qu'ici toute l'agriculture dépend exclusivement de l'irrigation, et que les longues sécheresses qui, dans ce district plus que dans aucun autre de l'île, succèdent aux pluies périodiques, rendent les moyens artificiels absolument indispensables, pour en fertiliser les campagnes. Or, pour rétablir les anciens ouvrages, il faudrait des travaux extrêmement dispendieux ; mais quoique la prudence et une sage économie puissent conseiller la liberté qui exige un salaire proportionné à son labeur, et sans lequel rien n'est capable de la faire agir, la liberté, aussi long-temps qu'elle aura la pauvreté pour compagne, doit en être réduite à contempler ces ruines de constructions jadis élevées par l'esclavage, dont on ne payait ni le sang ni la sueur, et à gémir en vain sur une destruction qu'augmente chaque jour de négligence, et sur l'impuissance où elle est d'y remédier.

La faible clarté de la lune allait se perdre dans les rayons du soleil levant. Les collines que j'avais gravies, en m'éloignant des Vases, forment le grand chemin qui conduit au torrent de Montrouis; c'est une construction de l'année 1751. Ce torrent court par sauts et par bonds à travers des bosquets de bromélia, d'aloès, d'acacia, d'opuntia, de cactus et de cercus, entremêlés de gomiers aux feuilles jaunâtres, et de gaiacs à la sombre verdure. Les premiers rayons du soleil doraient la pointe des montagnes, qui forment une suite effrayante de précipices, et sur lesquelles on ne trouve qu'une herbe brûlée et des arbres rabougris. Ces montagnes vont de l'est à l'ouest, un peu au nord, de sorte que leurs masses imposantes furent long-temps encore ensevelies dans l'ombre. L'air étant très-sec et d'une diaphanéité remarquable, elles paraissaient comme d'énormes et noirs remparts, si rapprochés de mon œil et si distinctement dessinés, qu'il me semblait qu'en y lançant une pierre, elle en aurait infailliblement touché le sommet, et serait revenue tomber à l'endroit même où je passais. Elles me semblaient une barrière impénétrable, et du côté du moins d'où je les regardais, je ne découvrais aucun

ravin qui pût les rendre accessibles au pied d'un homme. Ce sont les hauteurs de Matheux que Lacroix traversa du côté le plus accessible, avec la division Boudet, pour aller, après le combat de la Crête-à-Pierrot, déloger les bandes de Charles Belair. Son récit contient une description détaillée des difficultés qu'offrent ces rochers, comparées avec celles qu'il eut à surmonter, lorsqu'il s'engagea avec l'armée française dans les gorges des Alpes, par le col de Splugen. « Dans les Alpes, dit-il, les rochers et les vallées se ressemblent partout, les arbres y sont d'une hauteur uniforme, et les fourrés accessibles. Mais dans ces régions tropicales, les broussailles sont des épines, et les arbres d'une telle grandeur, que l'œil peut à peine la mesurer, et qu'il faut un temps et un travail considérables pour en débarrasser le passage. » Malgré l'augmentation progressive de la lumière, ces montagnes conservaient tout ce que leur aspect a d'imposant et de triste. Pendant plusieurs milles ce fut la même aridité, le même caractère de désolation, sans que l'œil trouvât à se reposer sur un seul objet moins attristant. Le sentier que nous suivions passait à travers des fragmens de roches, et devint si excessivement fatiguant que je me sentis plus à mon aise en descendant de cheval, et en allant à pied.

A un angle saillant de cette chaîne de montagnes est un chemin escarpé et raboteux qui conduit à la mer, près de Montrouis. Là était le premier poste du territoire de Christophe, et personne ne pouvait aller ni en deçà ni au-delà du corps de garde qui y était en permanence sans s'exposer au danger d'être suspect aux officiers du roi.

Quelque arides que paraissent les montagnes de l'Arcahaye du côté du nord, celles qui regardent l'intérieur sont, dit-on, d'une grande fertilité; l'aspect en est pittoresque quoique un peu sauvage. Les caféteries de Matheux et de Fond-Baptiste sont encore florissantes, et dans le district des Oranges, au-delà du Morne-Terrible, plusieurs familles de nègres des Etat-Unis ont établi des habitations dont on s'accorde à vanter l'admirable culture.

L'Arcahaye est remarquable pour la quantité de poisson et de gibier qu'elle fournit. Les oiseaux aquatiques, tels que la bécasse et la bécassine, le canard sauvage et la sarcelle y abondent en automne, et sont une occasion d'agréables parties de chasse pour les habitans de la ville. Les colombes sauvages y sont très-communes en toute saison.

Montroni, une des pentes de la montagne, nue et stérile, conserve encore quelques vestiges d'aquéducs, et des ruines de sucreries; ce qui prouve que cet endroit a dû offrir jadis un coup-d'œil bien différent de celui que présente son état actuel. Je me reposai à midi dans une chaumière située près du chemin. Un pont de pierre avait été autrefois jeté sur la partie la plus escarpée des bords du torrent, mais il n'en reste que quelques fragmens ; il fut renversé, il y a peu d'années, par un débordement extraordinaire. J'eus occasion de remarquer dans ce torrent, qui se précipite avec furie vers la mer, un exemple curieux des efforts et de la persévérance avec lesquels le menu frai remonte contre le courant des rivières. Il y avait des milliers de ces petits poissons qui, s'attachant par pelotons aux rochers entre lesquels court cette eau toujours agitée, et s'y collant au moyen de la matière visqueuse dont ils sont enduits, se glissaient de rocher en rocher; ils se servaient ensuite de l'extrémité de leur corps comme d'un aviron, manœuvraient avec agilité à travers les parties les plus tranquilles du courant et parvenaient à le remonter en troupes nombreuses. Ces procédés si simples de l'instinct étaient un spectacle aussi amusant qu'intéressant.

La montagne de Montroni est un amas de pierres calcaires très-compact; mais le terrain qui est à sa base et que la rivière arrose, est couvert de la plus belle verdure. Le premier plan de cette plaine, au-delà de la rivière, offre le riant spectacle de quelques chaumières répandues sur les bords d'un des ruisseaux artificiels, et entourées d'arbres au riche feuillage. La route descend alors à la mer, sous des ombrages frais, traversée de temps en temps par des ruisseaux qui y arrivent en petites cascades et près desquels s'élèvent le bambou et le bois de campêche, dont les troncs sont entourés de guirlandes de convolvulus bleus et jaunes. On remarque ici quelques champs cultivés; et les beaux bâtimens de Delogé, autre plantation du Président, m'aidèrent à reconnaître tous les objets que j'avais remarqués, lorsque mes regards, à mon arrivée, se promenèrent pour la première fois sur les rivages d'Haïti. Du bord de la mer, la route se dirige vers le cap Saint-Marc en dedans d'une ligne de collines sablonneuses. Un petit lac, aux eaux noirâtres et bourbeuses, près duquel nous passâmes au milieu de ces collines, est visité dans cette saison par des nuées de canards sauvages. Au-delà est Bois-Neuf, propriété du général Bonnet, agréablement

située sur les rives verdoyantes de la petite rivière des Roseaux. Des chaumières de cultivateurs animent la route d'un côté, et de l'autre les ouvrages d'irrigation de la propriété. Une des nombreuses croix que le digne curé de Saint-Marc avait fait planter, pour éveiller dans le peuple des sentimens de piété, s'élève encore au fond d'un bosquet et près d'un petit ruisseau. Quelques bouquets de bois de campêche se montrent sur les pentes onduleuses des collines. Un four à chaux et deux ou trois chaumières sont les seuls indices qui annoncent que ce canton est habité, les terres en général y étant peu fertiles.

Je me trouvai sur le bord de la mer, de l'autre côté du cap, comme le soleil venait de se coucher, et au moment où la lune dans son plein s'élevait sur la vigie de Saint-Marc. Des murailles blanches, seuls restes de son ancienne magnificence, s'élevaient solitaires, éclairées par les pâles rayons de l'astre des nuits. Les vents se taisaient, et l'Océan étalait mollement ses vagues argentées sur la plage. Pas une barque ne se balançait sur les eaux; combien cette ville était changée!

Près de la porte méridionale est le cimetière, terrain ouvert qu'on a débarrassé des broussailles. Là un officier, étendu sur sa natte et sans daigner se lever, me demanda mon passeport; il enépela pour ainsi dire chaque mot avec la plus impatientante lenteur, et toujours couché sur le dos. Sans changer d'attitude il fit tourner et retourner nos chevaux, et en examina les marques et les signalemens. La république tolère cette discipline relâchée; mais on se serait bien gardé d'en faire autant quand Saint-Marc était ville frontière, et quand le roi s'appelait Christophe.

9 *décembre*. Tout l'ancien territoire colonial au sud de l'Artibonite et celui qui est au sud de son embouchure, jusqu'à la montagne de Montroni, formait le ci-devant royaume de Christophe. Un de ses points les plus intéressans est la place forte de Dessalines, non loin de la rive droite de l'Ester. Après que l'île eut secoué le joug de la domination européenne, et lorsque les nègres furent devenus indépendans, Dessalines résolut d'élever sur la crête des montagnes une citadelle qui dominât toute la plaine, et si bien fortifiée par l'art et par la nature, qu'elle pût protéger les travaux agricoles, et, en dépit de toutes les attaques, assurer la libre disposition des côtes voisines. La vue des restes de cette ville et de ces forteresses bâties sur le bord des

précipices, donnent une haute idée de sa puissance et de l'énergie de son peuple, animé du double enthousiasme de la liberté et de la victoire.

Lorsque Dessalines eut succombé, victime de la révolte de ses troupes, deux factions rivales divisèrent l'état : celle de Christophe au nord, et celle de Pétion au sud; cette division arrêta tout à coup les progrès de la nouvelle capitale et en amena bientôt l'abandon absolu. On ne peut cependant contempler ces restes sans intérêt; ce sont les premiers efforts d'un peuple émancipé, qui, sortant des désordres et des désastres de la plus affreuse guere, profite des premiers instans d'une paix encore incertaine, pour se livrer aux arts de la civilisation.

A l'endroit où les hauteurs qui dominent la ville de Dessalines s'abaissent et se confondent insensiblement avec la plaine, le chemin passe le longd u lac de l'Ester.

Sur les bords du lac sont des plantations de coton, de millet et de riz, et quelques chaumières qui sont comme cachées dans les profondeurs de la forêt. Les habitans, quoique pauvres, sont proprement vêtus, et la quantité de vaches et de veaux, de chevaux et d'ânes avec leurs ânons, qui errent dans les bois, font voir qu'ils ont trouvé le moyen de diminuer le désavantage résultant de leur éloignement du marché. On n'a pas voulu que les jardins des plus pauvres attendissent après les pluies périodiques, et les sources de la montagne, qui seraient tombées dans le lac par des défilés stériles, ont été, au moyen de rigoles et de conduits, appliquées à l'irrigation.

Le long de la rivière de Quinte s'élèvent quelques bonnes maisons et des chaumières qui rompent un peu la triste uniformité de la longue route qui mène aux Gonaïves. Au moment où nous passions, les femmes étaient occupées à laver le linge sur les bords de la petite rivière et le remportaient à dos d'âne. A gauche et à droite de la route se trouvent des plantations de coton, mais en petit nombre.

12 *décembre*. Depuis la ruine de Saint-Marc, les Gonaïves, dont le port est à la fois plus sûr et d'un accès plus facile a acquis un certain degré d'importance; ce district fait des progrès rapides; ses principaux avantages sont le coton que l'on cultive dans la plaine, l'acajou des salines et le café des montagnes du voisinage, surtout depuis que la construction d'une route a ouvert aux nombreux cultivateurs de Plaisance le chemin des

marchés de ce côté-ci des montagnes de l'ancien département du nord.

Mais le grand intérêt historique qui s'attache aux Gonaïves et aux montagnes qui l'avoisinent, est bien supérieur à l'importance des circonstances locales ou physiques. L'élévation de Toussaint-Louverture peut être le trait épisodique de quelques autres districts, mais sa chute est le grand événement tragique de la république. Ce fut entre la Quinte et l'Artibonite, entre les collines d'Ennery et les monts du Cahos que fit naufrage la fortune de cet homme extraordinaire ; les Gonaïves ont vu l'empreinte de ses derniers pas, ont entendu de sa bouche les derniers mots prophétiques d'indépendance et de liberté, lorsqu'il quitta en captif la contrée qu'il avait arrachée à la servitude et sauvée de sa ruine.

L'esclave de Breda dut son élévation à ses talens supérieurs. Il remporta tous ses triomphes sur les plus indomptables ennemis, sur ceux qui confondaient l'ordre social avec la tyrannie ; et cependant il était parvenu à réconcilier l'esclave victorieux et libre avec le maître vaincu.

Par ses talens et son habile politique, il trouva le moyen de subjuguer toutes les passions et d'en faire les instrumens du gouvernement et du bien public. On vit alors l'autorité des lois remplacer l'anarchie et l'usurpation ; la justice fut rendue régulièrement, les impôts rentrèrent et l'agriculture refleurit. Il humiliait d'un côté l'orgueil des anciens colons par sa supériorité et en leur donnant une démonstration pratique de cette égalité entre le nègre et l'Européen qu'ils s'étaient obstinés à nier ; de l'autre, il flattait l'avarice des propriétaires en leur assurant les produits du travail de leurs ci-devant esclaves. L'esclavage était aboli, mais on reconnaissait les relations de maîtres et de serviteurs. A l'un Toussaint accordait le droit d'exiger le travail d'après certaines lois et certains réglemens, mais il défendait l'autre de l'oppression. Il balançait en les protégeant tous les intérêts, en garantissant à chacun une liberté à la fois sans danger pour la colonie et profitable à l'état. Lorsque l'admiration que ses succès excitaient dans le monde l'eurent rendu un objet d'alarmes pour la République française, son refus de se démettre de son pouvoir fit que sa fidélité devint suspecte, et une expédition fut envoyée pour arrêter son influence, et pour complaire aux colons qui, dans leur obstina-

tion insensée, croyaient qu'il fallait absolument, et à quelque prix que ce fût, anéantir son autorité. Toussaint, voyant que c'était à la liberté qu'on en voulait, prit le parti de la résistance, et une nouvelle insurrection éclata. De là une guerre civile; et la lutte dont il fut la grande et mémorable victime, se termina par l'établissement définitif et irrévocable de cette liberté.

La perfidie qui avait amené la captivité et la déportation de Toussaint, condamné sur de simples soupçons, sans la moindre preuve, fut bientôt suivie du bouleversement de la colonie. Il était évident que depuis ce moment tous les actes du gouvernement colonial marchaient rapidement vers un but qu'on ne prenait même plus la peine de dissimuler, le rétablissement de l'esclavage. Le danger, comme le disait très-bien Christophe, n'était pas dans les premières étincelles de la rébellion; ce n'étaient que de faibles tentatives dirigées par des individus obscurs, mais il était dans l'esprit général et uniforme des nègres, qui n'avaient pu, sans une profonde terreur, entendre parler du décret d'avril 1802, relatif à l'esclavage et au commerce des esclaves, dans les colonies rendues à la France par le traité d'Amiens. Ce fut dans le mois de juin 1803 que Toussaint fut arrêté; et vers le milieu de septembre Pétion avait organisé l'insurrection par des mesures habilement concertées; il avait attaqué le Cap et presque anéanti d'un seul coup, par une mnœuvre hardie et décisive, la souveraineté de la France à Saint-Domingue.

On fabrique beaucoup de sel dans la baie des Gonaïves. Voici en quoi consiste le procédé : on creuse dans un lieu convenable un marais carré, destiné à recevoir l'eau de la mer au moment des grandes marées; les écluses sont fermées avec de la glaise, pour retenir l'eau qui a huit ou dix pouces de profondeur. L'eau, en s'évaporant, dépose au fond et le long des bords du marais, de grands cristaux de sel, de forme cubique. Lorsque la dessiccation est à son point, on racle le sel, que l'on met en monceaux, et on le lave ensuite dans des paniers pour le purger des ordures que les vents de terre ont pu y apporter, soit des plaines dont la chaleur a pulvérisé les terres, soit des montagnes ou des environs. Toute la côte, entre Saint-Marc et les Gonaïves n'est qu'une saline continue; mais à l'embouchure de l'Artibonite ces cristallisations blanchissent la terre sur une étendue de plusieurs milles. Les marais isolés brillent comme autant de lacs glacés;

le sel prend une teinte rougeâtre que lui donne la terre de la plaine. Le période pendant lequel l'eau s'évapore et laisse un résidu sec et cristallisé, est de trois mois. Le sel exporté paie un droit qui ne frappe pas sur celui qui se consomme à l'intérieur; mais ce commerce n'est pas assez étendu pour que le fisc en tire un grand revenu.

28 *décembre*. A ne considérer que le coup d'œil aride des montagnes qui bordent la route de la partie septentrionale de la plaine des Gonaïves, et le mauvais état de la plaine en général, on serait tenté de regarder presque comme incapable de culture tout ce district jusqu'aux chemins de traverse de Poteau. Cependant, quelques bonnes plantations de coton, mêlées de millet suivant l'usage, bordent cette route sur la droite. A gauche sont deux ou trois fermes sur lesquelles apparaissaient des chevaux, des vaches, des ânes et des chèvres qui paissaient dans des enclos près des chaumières; ce qui imprimait à ce tableau champêtre un caractère de bonheur tranquille et d'industrie productive. Ce district, ainsi que je l'ai déjà remarqué, est dépourvu d'eau. Le village militaire de Dolan, à mi-chemin environ entre la mer et les montagnes, n'est qu'un amas de chaumières d'assez misérable apparence; il a été construit près de vastes champs de coton et de millet que cultivent des soldats, et qui sont dans le meilleur état. Le millet, d'une hauteur considérable, présentait des touffes d'épis bien fournis, et le coton en fleur promettait pleine récolte.

Le bourg d'Ennery, remarquable pour avoir été la retraite favorite de Toussaint-Louverture, est situé sur les bords d'un joli ruisseau, qui serpente dans une des vallées les plus agréables de la montagne. Toute la route, praticable pour des voitures, est belle et unie, et d'une pente si douce qu'à peine on s'aperçoit que l'on monte; elle est large, verdoyante, et ombragée par de grands arbres. L'oranger, la sapodilla et l'ananas y abondent; quelques buissons qui s'y mêlent se composent en général de vieux pieds de café abandonnés. Les anciennes habitations, avec leurs divisions de champs et de jardins se reconnaissaient toujours aux haies de jatropha-curas, ou noyers de la Jamaïque.

Nous marchâmes continuellement le long du ruisseau, au fond d'un vallon ombragé. On y apercevait quelques chaumières parmi des bananiers et des champs de millet; les habitans tirent encore parti des cafiers sauvages qui poussent en assez grand

nombre dans les bois, et dont ils récoltent les graines. Non loin d'une de ces petites habitations répandues le long du chemin, nous passâmes près d'un groupe de nègres qui lisaient un papier public. Un d'eux, qui paraissait être un officier de la police rurale, m'ayant rejoint quelques instans après, m'offrit de me conduire au village, chez son commandant, pour qui j'avais une lettre du général de l'arrondissement. J'ai toujours vu les gens de ce pays pratiquer cette sorte de politesse, qui ne leur était suggérée que par le sentiment des convenances et le désir d'être utile. Ce qui me fit croire que celui qui nous servit ainsi de guide se dérangeait pour cet acte de complaisance, c'est qu'il ne nous eut pas plutôt vus à notre destination que, nous souhaitant le bon soir, il sortit du bourg au grand galop, par le même chemin qu'il avait suivi pour nous conduire.

Rien de plus nu que les pentes des deux rangs parallèles de montagnes qui encadrent la vallée de la rivière d'Ennery; quelques arbres rabougris sont la seule verdure sur laquelle l'œil puisse se reposer. Cependant, lorsque nous entrâmes dans le hameau, nous reconnûmes quelques indices de fertilité dans les chaumières blanches que l'on voit au sud sur les hauteurs; la pleine lune se levait au moment même où nous finissions notre course.

29 *décembre*. Je m'arrêtai dans une chaumière fort propre, résidence d'une bonne et digne femme. Cette habitation ressemblait à celles des fermiers aisés de l'Yorkshire ou du Lincolnshire; elle était bien meublée, et carrelée en pierres à chaux du pays, taillées en dalles; sous un auvent qui en abritait la façade, étaient pratiqués des siéges en maçonnerie. Je mets au nombre des plus agréables souvenirs de mon voyage à Haïti, celui des attentions et des bontés dont je fus l'objet, et de l'excellent souper que j'y fis en volaille, légumes et fruits indigènes.

30 *décembre*. Au sud, et dominant sur la profonde vallée où est située la tranquille bourgade d'Ennery, sont les montagnes de Bayonnai, qui forment un accident si remarquable dans le tableau imposant et sauvage qu'offre les plaines qui s'étendent à leur pied. Ces hauteurs, couvertes d'arbres et de la plus riche verdure, sont ornées d'un grand nombre de chaumières et de plantations; les unes sur la crête même des montagnes, les autres au fond des vallées, et toutes habitées par des familles qui ont obtenu un modeste héritage sur ces terres, à la défense des-

9*

quelles elles ont contribué. Ces points cultivés des hautes terres, que nous apperçevions d'en bas, ne sont pas très-rares, mais éloignés les uns des autres. Des groupes de pins étaient disséminés dans les pâtures sur la pente des montagnes, et abritaient les chaumières dont on voyait, le matin et le soir, la fumée monter en odoyant dans les airs. On entendait les aboiemens du chien fidèle, et les chants des coqs, qui, sentinelles nocturnes, se répondaient d'un rocher à l'autre. Mais en parcourant ces ravins et en gravissant sur ces hauteurs, je ne tardai pas à me convaincre que tous ces objets n'étaient que des indices bien faibles de la nombreuse population des rochers et d'une culture qui met à profit tout ce qu'elle peut fertiliser, dans les gorges et sur les hauteurs. Je m'empressai de saisir l'occasion qui me fut offerte, de la manière la plus obligeante, par le capitaine-commandant Mouscardy, de faire avec lui et l'administrateur du district, une tournée sur les frontières de l'ancienne colonie. Après une journée de repos, et monté sur un cheval frais, le mien étant resté au verd sur les collines, je traversai avec ces messieurs les ruines de la plantation de Sansy, où Toussaint-Louverture revit ses enfans que le gouvernement français lui renvoyait; plus citoyen que père, il eut le courage de les rendre, lorsqu'il sut qu'on mettait pour prix à cette réunion le sacrifice de ce qu'il devait à ce peuple dont le dévouement l'avait élevé à la gloire et à la puissance. Nous descendîmes près du lit de la rivière, qui dans cet endroit roulait à plein canal à travers d'énormes quartiers de roche qui s'étaient détachés des hauteurs voisines. Les cafiers abandonnés formaient des buissons à droite et à gauche de la route, et nous marchions à l'ombre des orangers et des sapodillas. La douceur de l'air dans ces montagnes, un ciel pur, de vertes collines, et, sur leurs cimes, des forêts qui semblent toucher aux nues, tout cela me faisait souvent tourner mes regards sur les chaumières blanches qui s'offraient de tous côtés au milieu de cette culture, que ne pouvait rebuter les accidens d'un sol tourmenté, et qui faisait naître dans mon esprit l'idée du tranquille bonheur de leurs habitans. Plus loin la rivière coulait au pied de bananiers aux feuilles larges et luisantes, et ses bords présentaient le tableau animé de chevaux, de vaches et de jeunes veaux paissant à l'ombre des figuiers sauvages. Il y avait dans la beauté et dans l'étrangeté de ce paysage tout ce qui pouvait porter à l'âme la plus douce impression, tout

ce qui pouvait répandre le plus vif intérêt sur l'utile industrie des habitans.

Nous passâmes au-delà de la plantation de La Rivière, jadis si florissante, et aujourd'hui un monceau de ruines. Les savanes de la montagne, autrefois arrosées par un aquéduc jeté sur un ravin profond, répandent encore sur le paysage un air de verdure et de fraîcheur. Quelques misérables cabanes, entourées de bananiers occupent l'emplacement sur lequel un village d'esclaves offrait ses nombreuses cases. Ce tableau de désolation contrastait tristement avec la demeure du montagnard libre, qui baissait les yeux pour ne pas voir les restes de cette magnificence jadis si fière, de ce paradis à jamais perdu pour quelque ancien colon, qui, comme Adam, ne portera plus ses pas dans ce séjour de félicité. Nous parcourûmes la Savane Carrée jusqu'au haut de la colline, dont la gorge forme le passage qui mène à la frontière commune de San-Miguel d'Hispaniola, et nous tournâmes ensuite pour entrer dans les ravins de la Montagne-Noire, dont les sombres rochers s'élevaient majestueusement devant nous.

A l'endroit où une jolie chaumière, construite sur une grande échelle, mais non encore achevée, s'élevait sur le sommet d'une colline, au-dessus de la rivière, entourée d'une plantation de pins qui la défendait contre les vents, et abritée d'un autre côté par les rochers du Morne-Noir, nous entrâmes dans des gorges cultivées dont le terrain, depuis la réunion du Nord et du Sud, a été distribué à une portion de l'armée de Christophe, et divisé en concessions de cinq à quarante carreaux. Nous avions au-dessous de nous le tableau riant de ces ravins, couverts sur leurs pentes de nouvelles plantations de cafiers, entremêlés de vergers, où le manguier, l'avocadier, la sapodilla, le pommier-cannelle, l'acacia et l'oranger confondaient leurs feuillages et leurs fruits; sur des champs de cassade, de maïs et de pois pendaient les longues feuilles du musa ou bananier. Tous ces arbustes, toutes ces plantations annonçaient par leur belle végétation un sol extrêmement riche; la marne qui en est la base est particulièrement favorable à la culture du café. Un ruisseau coulait au fond de la vallée, et nous vîmes des points cultivés jusques sur la crête de la montagne, qui, perdue dans les vapeurs du matin et dans les nuages du midi, versait au fond des ravins les eaux argentées d'une infinité de sources, apportant partout sur

leur passage, la fertilité et la fraîcheur. Chaque détour nous montrait la demeure de quelque montagnard, et nous donnait une idée avantageuse de la population de ce district. Je fus charmé en particulier de la grandeur et de l'air d'aisance de la maison d'une négresse, veuve de l'enseigne Jean Hector. Sa propriété faisait partie de l'ancienne habitation Lucasmaix ; mais toutes les constructions actuelles sont d'une date récente. La propreté et la distribution commode de cet établissement me fit un véritable plaisir. Sur une hauteur qui domine de deux côtés des vallées parées de la plus riche végétation, et très-bien cultivées, s'élève cette grande habitation, construite à la manière du pays, avec une galerie au centre. Le glacis, ou terrasse pour sécher le café, ne servait pas pour le moment, et le moulin d'épluchage, avec son lourd rouleau en bois, était enveloppé d'une couverture de feuilles, pour le préserver de l'ardeur du soleil. Les chaumières des cultivateurs et les bâtimens accessoires étaient distribués sur la même hauteur ; on y voyait un colombier peuplé de pigeons qui ne cessaient d'aller et de venir, des écuries, des toits à porcs, le poulailler, et tout ce qui complète le tableau d'une ferme et qui, joint à l'emploi systématique et judicieux des différentes parties du terrain, annonce qu'on s'occupe avec soin de tous les détails qui contribuent au bien-être et aux jouissances de la vie civilisée. La propriétaire était absente, et nous ne pûmes voir que les familles des cultivateurs, c'est-à-dire leurs femmes et leurs enfans, tous bien vêtus, propres et pleins de force et de santé. Ils étaient occupés, dans l'intérieur des chaumières, à sécher le linge, à le repasser, à soigner les volailles, ou à étaler au soleil, pour les faire sécher, les cosses de différens légumes. L'industrie et l'activité persévérante sont le seul capital qui ait servi à établir et à monter cette ferme de montagne ; car ses fondateurs n'avaient d'autre trésor que leur santé et leur force, et cependant il n'y a pas de jardin mieux tenu que toutes les parties de cette habitation. On y trouverait à peine une herbe parasite, et les arbres sont émondés avec soin. Les plantations se composent de produits appropriés à la consommation intérieure et au commerce d'exportation ; et le commandant m'assura que les trois ou quatre familles associées avec la propriétaire pour l'exploitation de ce domaine, étaient loin d'être en proportion avec la quantité de terres en culture.

31 *décembre*. Je tenais à redescendre aujourd'hui dans la plaine

pour être témoin de la fête de l'indépendance dans la ville des Gonaïves, et assister aux réjouissances qui vont avoir lieu chez le général Beauvoir, pour célébrer le dernier jour de l'année qui finit, et le premier de celle qui va s'ouvrir.

1er *Janvier* 1831. J'assistai hier soir à la fête donnée chez le général, et pour laquelle une souscription avait été ouverte parmi les premières familles haïtiennes de la ville. C'était un bal qui réunissait toutes les nuances de couleur, depuis le blanc le plus pur des montagnes de l'Europe jusqu'au noir d'ébène des déserts de l'Afrique. Les contredanses françaises s'y succédèrent, entremêlées de la caraïbinée, qui est la danse nationale. La toilette des dames avait ce caractère de simplicité élégante particulier au pays; partout régnait la plus franche gaîté, tempérée par cette politesse cordiale, le plus grand charme du commerce de la vie. Au point du jour, la société prit congé du bon et vénérable général, après lui avoir offert, suivant les usages français, ses complimens et ses vœux pour l'année qui commençait, et chacun se rendit à l'église pour y assister au service.

De grand matin les troupes s'étaient réunies sur la place des Gonaïves pour la célébration de la fête de l'indépendance. Le général, accompagné de son état-major et des autorités civiles en costumes de cérémonie, escorté par un détachement de la garde nationale, et précédé par un des régimens de la garnison, monta sur l'autel de la patrie; c'est une estrade, ou espèce de rostres, élevée au centre de la place publique, et comme il y en a dans toutes les villes, bourgs et villages de la république. Là, le fils du général Beauvoir, nègre, mais qui a reçu une très-bonne éducation, prononça un discours dans lequel il s'étendit, suivant l'usage en pareille circonstance, sur les grands sujets de la liberté et de l'indépendance, et sur le devoir imposé à chaque citoyen de ne reculer devant aucun sacrifice pour en assurer le maintien et l'inviolabilité.

5 *janvier*. Ce soir ont eu lieu les obsèques de la femme du lieutenant-colonel, les plus pompeuses de toutes celles dont j'aie été témoin à Haïti; j'en donnerai une description qui fera connaître le cérémonial usité dans cette circonstance, et les marques de respect par lesquelles on honore ici les morts.

Tous les principaux habitans y assistaient; les femmes en blanc, avec la coiffure de deuil de rigueur, c'est-à-dire le mou-

choir blanc, et les hommes en demi-deuil, noir et blanc. Les fonctionnaires publics, civils et militaires, en grand costume, marchaient derrière la famille. Les autres assistans s'avançaient ensuite, mais sans ordre, et il y avait dans le nombre des femmes qui tenaient des cierges allumés. Tout ce cortége était précédé d'un des serviteurs du prêtre, portant le crucifix : ensuite venait le clerc de l'église, ayant une cassolette d'où s'exhalait la fumée de l'encens : le prêtre et les chantres suivaient en files, à droite et à gauche. Quatre femmes tenaient chacune un coin du poêle mortuaire, le corps étant déjà à l'église où il avait été exposé. Un détachement de soldats ouvrait la marche.

L'église, où le corps était en parade, avait été illuminée d'avance ; des cierges y brûlaient en profusion. Pendant le service, tant dans l'église qu'au cimetière et sur les bords de la fosse, toutes les femmes restèrent à genoux. Tout se passa avec un ordre et une décence admirables, et la cérémonie ne fut troublée par aucun bruit, si ce n'est par un cri perçant qui se fit entendre tout à coup ; il était poussé par une femme âgée, la mère de la défunte, qui, comme Rachel, « pleurait son en« fant et ne voulait pas être consolée, parce qu'elle n'était « plus. »

6 *janvier*. J'ai parcouru cet après-midi les bords de la Quinte, dont le lit est entièrement à sec. J'ai traversé le petit village de Cahos, agréablement situé parmi des palmiers et le long de champs de millet et de coton, avec de belles clôtures en bois de campêche. De là, je me suis rendu à Cocherel, une des propriétés que faisait exploiter Toussaint lorsqu'il était commandant en chef, mais qui est maintenant abandonnée. La propriété adjacente, qui appartient à l'officier de police rurale, est admirablement cultivée ; la petite habitation, la ferme et les bâtimens de service, couverts en chaume, offrent un tableau agréable de la vie champêtre. Le sol de ce district est une terre noire et profonde, et, malgré le manque d'eau, d'une grande fertilité.

11 *janvier*. J'ai pris congé de mes excellens amis des Gonaïves, et je me suis mis en route pour le Cap. Je devais passer par le carrefour du Poteau, dont j'ai parlé plus haut, comme étant le chemin qui conduit à la grande ville du Nord.. Nous laissâmes à droite la route d'Ennery, et nous suivîmes le chemin sinueux

de La Coupe à l'Escalier; on me l'avait tant vanté sous le rapport de l'art et de la nature, que je ne pus me défendre d'un mouvement de joie en pensant que j'allais le traverser. Nous passâmes la rivière d'Ennery, qui serpente entre les montagnes, et va, par un long circuit, se jeter dans la mer.

De La Coupe-à-Pintade au sommet de l'Esealier, il y a quatre lieues de marche extrêmement pénible à travers les montagnes; mais la beauté et la majesté du paysage dédommagent amplement le voyageur de ses fatigues. Les rochers, les forêts et les eaux offrent à chaque pas des marques du travail et de l'industrie de l'homme, qui a su convertir un ravin semé de précipices en une route très-praticable.

La passe de l'Escalier est un vallon rocailleux qu'arrose un ruisseau qui descend des flancs arides de la montagne en formant une infinité de petites cascades, de sorte que tout son cours est une cataracte continuelle. Au fond de la vallée et le long des escarpemens praticables sont disséminées quelques plantations de cafés et de bananiers; quelques-unes datent de la réoccupation des anciennes propriétés, et d'autres sont absolument nouvelles, comme l'indiquent la jeunesse et la disposition régulière des arbres. Un petit nombre de chaumières sont répandues çà et là sur les déclivités de la montagne; dans une de ces petites habitations nous vîmes une femme occupée à blanchir de la cire qu'elle avait tirée d'une ruche sauvage. Tout le paysage de ce canton est varié et pittoresque, et rappelle certains tableaux de Salvator-Rosa. Outre les voyageurs que nous rencontrions de temps à autre et qui nous annonçaient que ces rochers n'étaient pas sans habitans, nous apercevions à distance des femmes lavant leur linge dans le ruisseau; des hommes et des enfans qui, portant des gourdes et des calebasses pleines d'eau, gagnaient les cafiers sauvages qui sont au haut de la vallée. Après avoir traversé le ruisseau à la dernière intersection du chemin, nous atteignîmes le district proprement dit de l'Escalier. La montée en est épouvantablement escarpée, mais à force de travail et d'adresse, on en a adouci les difficultés par un sentier en zig-zag sur un espace qui n'est pas plus large que celui d'un escalier ordinaire. Alors le cavalier et le cheval ne cessent de gravir, comme s'ils montaient aux nues le long d'une échelle, jusqu'à qu'ils parviennent par un détour à un escarpement couvert de cafiers; enfin on arrive au som-

met de cette gorge, où l'on découvre un groupe de paisibles cabanes, et du haut de la montagne les yeux se promènent sur une des plus belles vallées de l'univers. Ce qui ajoute singulièrement à la beauté romantique de cette scène, c'est le chemin difficile et sauvage qui y conduit, et l'on ne peut se défendre au premier coup d'œil de cette sorte d'enchantement silencieux que nous cause ordinairement un spectacle inattendu.

L'Escalier est une construction toute récente, ouvrage du colonel Thomas, nègre de Saint-Christophe, homme sans instruction, mais d'une rare intelligence et aussi d'une simplicité et d'une douceur charmantes. Il a, dans cette entreprise, fait preuve d'habileté et surtout de patience et de persévérance. Les énormes masses de rochers qui obstruaient le fond de la gorge ont été réduits en fragmens par un procédé que le hazard seul a fait découvrir, et dont on a fait l'application la plus avantageuse. Il fallait commencer par abattre les arbres qui obstruaient le chemin, mais après les avoir abattus, on ne pouvait s'en débarrasser qu'en les brûlant. Dans cette opération on s'aperçut que d'énormes rochers calcaires que le feu avait échauffés, venant à être trempés ensuite par la pluie, éclataient, se dissolvaient, et ne laissaient, au lieu d'une masse inébranlable que de minces fragmens. Cette découverte tout à fait accidentelle mit le directeur de ces travaux à même non seulement de surmonter tout obstacle, mais d'appliquer des matériaux qui, de cette manière, se trouvaient sous la main à la construction des garde-foux et au pavage, et de pratiquer ainsi un chemin dont on croyait ne pas pouvoir venir à bout sans avoir recours à la mine.

Les environs de la vallée et de la montagne de Plaisance sont d'une beauté que rien n'égale. La majesté des collines environnantes, la fertilité des vallées, les montagnes qui se dessinent dans un lointain obscur, une végétation riante et fraîche, de jolies chaumières posées sur de petits plateaux en saillie qui dominent la principale vallée : tout cela présente ce genre de richesse et de variété qui appartient plutôt à paysage chinois qu'à une vue des Indes-Occidentales.

Le chemin, en tournant autour de la montagne, descend dans la vallée par des angles souvent un peu brusques, entre des chaumières et des haies de jardin. Comme nous passions, on était à faire un abattis de bois considérable dans la vallée et

sur les pentes de la montagne; sur beaucoup de points nous voyions monter en épaisses colonnes la fumée des arbres que l'on brûlait, et nous atteignîmes des gens qui transportaient au village une poutre de cinquante pieds de longueur. Les hommes qui en étaient chargés étaient commandés par une négresse montée à califourchon sur un cheval; elle était coiffée du chapeau de paysan à larges bords, et tenait à sa main le matchet ou petit coutelas des cultivateurs. Une jeune négresse d'environ quinze ans, qui paraissait être sa fille, et qui la suivait à pied, répétait ses ordres aux porteurs. Je m'amusai beaucoup de la manœuvre ingénieuse à l'aide de laquelle on transportait cette pièce de bois. Elle était placée sur une espèce de berceau que les hommes portaient sur leurs épaules, ce qui ne les empêchait pas de monter la colline avec tant de vîtesse qu'ils suivaient le pas de mon cheval. Cette poutre etait vraisemblablement destinée à la construction de quelque nouvelle ferme du voisinage; car ils quittèrent la route et prirent un détour qui conduisait au bourg; ils chantaient tout en cheminant, et quelques instans après je cessai d'entendre leurs voix.

Plaisance, que j'avais vue en face de nous la première fois que la vallée se montra à nos regards, est ce qu'on appèlerait en Angleterre un joli village; on y trouve quelques maisons bien bâties. Situé dans la vallée, mais sur un point un peu élevé, il domine d'autres vallées à l'est et à l'ouest. Vu de la gorge de l'Escalier, il nous paraissait sur la pente de la montagne, tant la ténuité de l'air et l'éclat du soleil de ces climats abrègent les distances. Les environs de cette montagne ne nous parurent que médiocrement cultivés, et sur l'observation que nous en fîmes, on nous dit que la plus grande partie des plantations se trouvait sur les bords des Trois Rivières, beaucoup plus à l'ouest, où l'on regarde la récolte comme dans un rapport satisfaisant en général avec la population. J'entrai dans Plaisance vers quatre heures de l'après-midi. Des cultivateurs ou petits fermiers, dans leur costume de paysans, avec le petit chapeau à forme basse et à bords étroits, les caleçons et la chemisette, étaient assemblés devant la maison du juge de paix, où je suppose que les appelait quelque affaire judiciaire.

12 *janvier*. J'ai passé la nuit à Plaisance. Le lendemain matin, un brouillard épais couvrant toute la vallée, et dérobant à notre vue les montagnes voisines, il nous fallut attendre, pour nous

remettre en chemin, que le soleil se fût un peu élevé au-dessus de l'horizon.

Mon voyage à travers ces montagnes ne fut qu'une succession de tableaux des plus variés et des plus imposans. De profondes vallées couvertes de forêts ouvraient d'immenses et magnifiques points de vue, entre des pics éloignés et perdus dans les vapeurs. De jolies fermes garnissaient les déclivités des montagnes, au milieu de plantations de vivres et de café, coupées par des sentiers tortueux qui conduisaient jusqu'à la cîme bleuâtre des collines. Des hommes et des femmes travaillaient avec activité sur leurs terrains, qui paraissaient tenus avec beaucoup de propreté et bien plantés. Les malangas ou taios étaient en général mieux cultivés ici que je ne l'avais vu partout ailleurs.

Le chemin du Limbé est uni, et suit les sinuosités de la rivière de ce nom que nous pûmes passer à gué. Elle est large, mais peu profonde, et se combine avec les montagnes environnantes pour former les sites les plus agréables. On y rencontre, à droite et à gauche de la route, de très belles plantations de café, fort bien entretenues et entourées de bonnes haies de bois de campêche. La brise de mer apportait dans la vallée une fraîcheur délicieuse, et à laquelle j'étais d'autant plus sensible que je sortais des plaînes brûlantes du sud. Les chaumières et les plantations devenaient plus rapprochées à mesure que nous approchions du Limbé. Leur situation, au milieu de belles clôtures vertes, parmi des forêts d'arbres fruitiers annoncent l'aisance et le bien-être. Nous rencontrâmes chemin faisant des groupes d'hommes et de femmes habillés de blanc, et qui revenaient d'une cérémonie funèbre. Ils ne manquèrent pas de nous adresser en passant ces salutations et ces politesses qu'on est sûr de recevoir partout à Haïti.

Limbé est un gros bourg, très-propre et fort tranquille; la résidence du général commandant et la place publique sont remarquables par leurs longues galeries et leurs toits couverts en tuiles. L'église se détache agréablement parmi les chaumières qui l'environnent à l'ouest. Tout le bourg est entouré d'arbres magnifiques qui étalent au soleil leur superbe feuillage. Au-dessus des bâtimens de la place, s'élève pittoresquement le pic du Mont-Calumet.

Apprenant que le colonel Cincinnatus Lecomte, commandant, pour qui j'avais des lettres, n'était pas au Limbé, mais à son

habitation, située à quelques milles plus loin sur la route, je me décidai à l'y aller trouver, plutôt que de passer la nuit dans le bourg, comme je l'avais d'abord projeté. La soirée n'étant pas très-avancée, je pensai que j'aurais encore le temps de battre la campagne et d'examiner la culture de cette commune. Des cocotiers, des avocadiers et des palmiers, des arbres à pain, des bananiers, des pommes de canelle, des manguiers, des caïmitiers, des corossols, des sapodillas, des orangers, etc., etc., ombrageaient pêle-mêle les cafiers, sans gêner la circulation de l'air. Ce système de culture est celui qui est généralement suivi dans les districts les plus chauds. Les chaumières sont au milieu de cette profusion d'arbres, qui donnent tout à la fois abondance et fraîcheur, et les plantations se succèdent sans interruption le long de la route, jusqu'au carrefour de la Coupe du Limbé, où sont situés les terres nouvellement défrichées et les enclos du colonel Cincinnatus.

La propriété de Paris, jadis magnifique sucrerie, est aujourd'hui partagée en concessions, et consacrée à la culture des vivres et du café ; mais tout à côté est la vaste et belle sucrerie de Château-Neuf, dans le meilleur état possible.

En franchissant la gorge du Limbé, et après avoir contemplé avec plaisir la riche vallée qui traverse et fertilise sa rivière, je découvris de jolies petites fermes où l'on cultive des vivres pour le marché du bourg ; elles me parurent assez bien tenues, mais elles sont clair-semées. Le bois de campêche est actuellement l'essence dominante de ces forêts, et la vente de ce bois dédommage du moins des travaux qu'il faut entreprendre pour en débarasser le terrain, avantage qu'on n'a pas dans les déserts du Cul-de-Sac. L'agriculture ici ne paraît pas aussi systématique ni aussi productive en général qu'au Port-au-Prince, et les habitans de ce district, à en juger par leur costume et la qualité des étoffes qu'ils portent, sont moins aisés que ceux du midi ; cette différence toutefois ne paraît pas influer sur leur humeur.

On découvre, en suivant ce chemin, le fort du roi Christophe, qui couronne les sommets de la montagne de Ferrier, dont la tête se cache dans les nues. Littéralement parlant, on pourrait donner à ce chef-d'œuvre de l'homme extraordinaire que je viens de rappeler, le nom de château en l'air, s'il ne

restait pas comme un monument de quelque chose de bien plus déplorable que sa folie.

Le village du Haut-du-Cap annonce assez piteusement l'orgueilleuse cité qui se parait jadis du beau nom de reine des Antilles. Ce n'est qu'un amas de chaumières, entassées sans ordre, et entées pour ainsi dire sur les murs ruinés d'anciens jardins ; un atelier de charron et un de serrurier, qui rappellent ceux d'un village d'Angleterre, sont les seuls indices de quelque industrie. Avant d'y arriver, on voit au pied de la montagne trois ou quatre petites maisons de campagne. Ce fut près du pont du Haut-du-Cap que les troupes royales rencontrèrent les rebelles de Richard, et, par leur refus de combattre, décidèrent des destinées de la maison de Christophe.

Haïti a passé de l'esclavage à la liberté, à travers des élémens destructeurs dont la trace n'est que trop visible encore dans la ligne de ruines qui fait face au parc de la Fossette, vis-à-vis duquel est une fontaine. La ville du Cap n'est, à proprement parler, que la carcasse de l'ancienne cité, une ombre de sa grandeur passée ; mais là même où la restauration a fait encore le moins de progrès, la vue est récrée par le spectacle de nombreux ouvriers employés à relever quelques-uns des anciens édifices particuliers, avec la même solidité et dans le même style qu'autrefois. En parcourant la rue des Espagnols, on retrouve encore la plupart des élégans édifices qui la décoraient, bien que ce ne soit pas une des rues les mieux conservées ; son mélange de maisons à un et deux étages, revêtues d'un stuc blanc, et son pavé inégal et raboteux, lui donnent beaucoup de ressemblance avec la grande rue de Northampton, moins le bruit, le commerce et l'activité.

Les rues sont régulières, mais mal pavées, et ont l'inconvénient que l'on remarque encore dans la plupart des villes de France, qui est de n'avoir pas de trottoirs. La plupart des maisons ont deux étages, rarement trois. Les marchands et les artisans en boutiques suppléent au défaut d'ombre pendant le milieu du jour, au moyen de bannes qui vont d'un côté à l'autre de la rue, et sont attachées à des crochets scellés dans les murs. En général, ce bourg est très-propre, et sous ce rapport contraste parfaitement avec le Port-au-Prince.

20 *janvier*. On ne peut qu'applaudir à l'activité des entre-

prises particulières pour la restauration des maisons; on remet dans un état du moins habitable celles qui ont été en grande partie détruites, et d'autres, en assez grand nombre, qui n'ont plus de toits, et paraissent comme autant de mendians en haillons au milieu de gens bien vêtus, et comme si le souvenir de leur antique splendeur les faisait supporter; mais le nombre en diminue chaque jour.

Février. J'ai fait deux visites dans le courant de ce mois, et passé plusieurs jours à Jolie, dans la Plaine-du-Nord. Jolie est la maison de campagne de M. Blain, négociant anglais du Cap; il y a des pâtures encloses pour les chevaux, les vaches et les brebis, et un jardin qui lui fournit la quantité de légumes, fruits et autres denrées nécessaires à la consommation de sa maison. L'église de la petite ville de la Plaine-du-Nord est simple, mais assez élégante; son clocher lui donne l'apparence d'une église anglaise; mais les maisons, en général, ont assez mauvaise apparence.

Il n'y a rien de remarquable dans la culture de ce district Quelques propriétés ont été restaurées en partie, mais la culture y est plus mélangée qu'autrefois; bien que le coton, les vivres et le sucre composent la partie principale des récoltes. Le long de la route qui conduit aux montagnes de Saint-Raphaël et de Saint-Michel, les cafeiries sont entourées de haies; il y en a dans le nombre de très-bien entretenues, et abritées par des arbres fruitiers; mais en général les grandes propriétés sont rares, et les subdivisions de terrain, résultat de ventes partielles ou de concessions, ont multiplié dans le pays ces petits groupes d'habitations enfoncés dans les bois, dont les habitans ont en commun des savanes où ils mettent leurs bestiaux, et cultivent des vivres, du riz, du coton et du café. Le degré d'industrie qui préside à la culture de ces terrains est loin de l'intelligence et de la méthode que l'on trouve chez quelques familles principales, qui donnent en quelque sorte le ton au village. On en voit qui possèdent une infinité de qualités aimables, mais qui manquent d'industrie, de ce qu'il faut surtout à un pays jeune, où l'on est obligé de lutter contre toutes les difficultés des premières années. Il y en a cependant qui ne sont pas dépourvus de tout système dans leurs spéculations agronomiques. La route est bordée de clôtures, au milieu desquelles

le maïs, le riz, les vivres, le café et la canne se partagent le terrain par compartimens réguliers.

28 *février*. Avec M. Kolster, de la maison de commerce Blain et Kolster, j'ai fait ce matin une excursion à la rivière Dorée, là où, descendant des montagnes de Dondon et de Marmelade, elle fait sa jonction avec celle du Limbé. Il y avait si long-temps qu'il n'avait plu, que toute la plaine du Nord paraissait brûlée, excepté les champs de cannes de Gaudin. Nous traversâmes le ruisseau de Galifet, appelé la rivière du Haut-du-Cap, et nous entrâmes dans les montagnes entre les Mornets, laissant à gauche le Ferrier. Depuis notre entrée dans la gorge, jusqu'à notre descente dans la vallée qu'arrose une branche de la rivière du Limbé, nous ne cessâmes de voir des terrains d'une admirable culture. Les cafiers, qui se trouvaient alors en fleur, régnaient de la cîme des montagnes jusqu'au fond des ravins, entremêlés d'arbres fruitiers et de bananiers. Sur les déclivités étaient répandus des champs de maïs et de riz, mais peu considérables. A la rareté, à la petitesse et à l'apparence des chaumières situées sur quelques plateaux que présente l'intérieur de la vallée, il paraît que les propriétaires n'ont d'autre richesse que leur industrie.

Les routes qui descendent dans la vallée où coule la rivière sont couvertes d'une abondante végétation, et d'habitations mieux bâties que celles des montagnes. Le pin y est extrêmement commun partout où il y a des arbres. Les sentiers tournans par lesquels on remonte de la vallée, deviennent de plus en plus étroits, et la montagne plus escarpée ; nous y remarquâmes encore avec plaisir une culture soignée. Le café, le maïs et le riz croissaient sur des escarpemens où il semblait qu'il était impossible que le cultivateur posât le pied. Je ne pouvais deviner ce qui pouvait attirer ainsi l'industrie et le travail dans des endroits où l'on est obligé de laisser des souches, de distance en distance, pour que l'ouvrier puisse s'en aider en montant et en descendant.

4 *mars*. Il y avait aujourd'hui dans la ville une procession d'actions de grâce pour les dernières pluies, dont la longue privation avait été ressentie comme une calamité générale. Un nombreux cortège, principalement composé de femmes, le plus religieux tout à la fois et le plus laborieux des deux sexes, parcourut en cérémonie les rues les plus fréquentées, précédé d'une

croix et d'une image de la Vierge. On remerciait Dieu et on le priait d'ordonner dans sa miséricorde et dans sa bonté que la terre donnât ses fruits en la saison.

11 *mars*. J'ai visité pour la seconde fois Duplaa, ou les Délices de la Reine, épouse de Christophe. Rien ne rappelle l'Angleterre comme les vastes prairies, les belles avenues, les haies, et la magnifique verdure des champs de cannes qui entourent cette élégante demeure. Pour jouir complètement des beautés naturelles d'un site que l'art et le travail ont embelli à ce point, il faut monter sur une tour voisine, et du haut de sa plate-forme l'œil se promène sur un des plus magnifiques paysages du monde.

Les champs enclos, et les jardins de Duplaa, de Casedeau, de Charitto, de Duclaireau et de Lefèvre, tous contigus les uns aux autres, donnent une haute idée de la culture de ce canton. Grâce aux pluies qui venaient de tomber, les cultivateurs de Duplaa avaient pu mettre leurs jardins dans le meilleur état. Le long des champs de cannes, à l'endroit où le canal apporte l'eau au moulin à sucre, une ligne de terrain avait été divisée par petites couches, que l'on avait garnies d'excellens légumes de toute espèce, et en particulier de laitues qui y étaient en abondance. Au moment où nous parcourûmes la campagne pour en examiner la culture, nous vîmes plusieurs femmes occupées à planter et à arroser, chacune dans son terrain. Il y avait en général dans tout ce qui frappait nos yeux une apparence de bien-être que l'on trouverait rarement ailleurs qu'à Haiti. J'ai parlé précédemment de la propreté et de la bonne tenue des jardins du Cul-de-Sac, dans les environs du Port-au-Prince, mais il y a peut-être ici plus de variété dans les produits. C'est un usage général de border les chemins de service qui traversent les champs de cannes, de cassave et de patates, comme en Europe on les borderait de haricots et de pommes de terre. Le sol se compose d'une terre noirâtre, très-fertile, et extrêmement friable. En arrivant à l'extrémité des champs qui avoisinent la rivière, nous nous trouvâmes près d'une grande hutte, autour de laquelle se rassemblaient pour le déjeuner des hommes et des femmes, les uns venant des champs et les autres des jardins. Toutes les femmes étaient jeunes et de fort bonne mine ; avec cette gaîté et cette loquacité qui caractérisent les gens de campagne, ceux-ci nous donnèrent tous les renseignemens que nous pouvions

désirer sur l'état de leurs familles et sur les travaux de Duplaa. Cette propriété occupe de 110 à 115 individus, hommes, femmes et enfans, vigoureux et bien portans, mais ils ne suffisent pas pour la quantité de terrain qui a été mise en culture pendant le règne de Christophe. De son vivant, on livrait au commerce, quantité moyenne, 270,000 livres de sucre de muscavade ; mais ce produit est tombé maintenant à 60,000 livres. La bouillerie est munie de tous ses ustensiles et est d'une bonne construction ; des deux chaudières qui y sont montées, il n'y en a qu'une maintenant qui soit employée. Les magasins sont considérables ; au moment de notre visite, vingt-cinq barriques, de la contenance de 8000 livres chaque, étaient remplies d'un sucre de la plus belle cristallisation. Tout le matériel de cet établissement est excellent, rien n'y manque ; ce qui n'étonnera pas, quand on saura qu'il appartenait à Christophe. Boyer en est aujourd'hui propriétaire.

16 *mars*. Une visite que nous avons faite ce matin aux écoles nationales nous a causé un plaisir mêlé de quelque tristesse. L'état et les progrès des enfans sont, il est vrai, une preuve irrécusable de leur application et du zèle des maîtres chargés de leur instruction ; mais ces écoles sont dans un dénuement presque absolu de livres et d'ardoises, ce qui n'annonce que trop clairement la profonde incurie des autorités à l'égard de ces établissemens si importans, et en même temps leur indifférence pour le mérite et les services de ceux qui y sont attachés. C'est à Christophe que l'on doit ce bâtiment, disposé tout exprès pour une école d'après le système de Lancaster. La construction en est belle, le local spacieux, il y a onze croisées et autant de portes de chaque côté, et sa longueur est de 75 à 80 pieds. Cette institution, qui était sous la direction de M. Gulliver, dont tout le monde parle avec affection et respect, fut le premier fruit du gouvernement du roi Christophe, qui avait annoncé qu'il voulait élever une génération qui deviendrait, au milieu des îles à esclaves, une preuve vivante de l'égalité de l'état moral de leur société aussi bien que de leur condition physique. C'est dans cette école, purement élémentaire, qu'a commencé l'instruction qui se répand aujourd'hui avec tant de succès parmi les habitans du Cap ; instruction qui s'est développée et étendue dans l'école de grammaire de M. Morton ; mais ce ne fut pas sans une peine véritable que nous fûmes té-

moins de celle qu'éprouvaient ces pauvres enfans qui, faute de livres et d'ardoises, ne pouvaient donner aux étrangers qui les visitaient un échantillon de leurs progrès. On voyait clairement qu'ils avaient compté sur cette petite satisfaction, et qu'il en coûtait à leur amour-propre, bien excusable en pareil cas, d'en être ainsi privés. Un petit nègre surtout en était désolé, et ne pouvait retenir ses larmes, et il n'y en avait pas un qui n'accusât l'apathie du gouvernement. Cette scène parlait à nos cœurs avec bien plus de force que tout ce que pouvait nous dire le maître sur ces inconvéniens, sur cette pénurie, qui, en décuplant son travail, diminuait dans la même proportion l'efficacité de ses efforts. Ces difficultés toutefois ne faisaient que rehausser le mérite de ses services, et je suis sûr qu'avec des moyens proportionnés à son zèle, il aurait obtenu les résultats les plus satisfaisans. M. Papillon mérite les plus grands éloges pour ce qu'il parvient à faire avec des moyens si bornés.

22 *mars*. Une des plus belles propriétés de la plaine, pour sa tenue et son produit, c'est sans contredit celle du colonel Isidore. J'ai visité cette propriété, connue sous le nom de Lefèvre, au moment des travaux du broyage et du bouillage. Je n'ai jamais vu d'ouvriers plus ardens à l'ouvrage, plus actifs que les cultivateurs de Lefèvre, occupés alors au moulin, dans la bouillerie et au dehors. Les plantations de cannes font partie de cette campagne si verdoyante qui environne Duplaa ; elles sont entourées de bonnes haies et s'étendent, à partir de la route, presque jusqu'à la rivière. Les machines servant à la fabrication du sucre sont établies sur les constructions si solides de l'ancienne habitation, dont on a réparé la portion nécessaire à l'exploitation actuelle. Il y a deux chaudières en activité, ce qui constitue l'appareil ordinaire, quand on veut obtenir une fabrication accélérée. On ne se sert pas à Haïti de grands rafraîchissoirs en bois, comme à la Jamaïque, pour la cristallisation du sirop; mais quand le jus est suffisamment cuit, on le met dans des pots de terre, où il reste jusqu'à dessiccation complète, la mélasse s'écoulant comme dans la fabrication des sucres raffinés, par le petit bout de ces vases. Les cultivateurs, jeunes et vieux, employés sur cette propriété, sont au nombre de 82; les cinquante acres en cannes qu'elle contient, rapportent 100,000 livres de sucre brut. Dans l'avant-dernière année du règne de Christophe, 1819, cette propriété, alors une de celles du gou-

vernement, produisit 46 boucauts de sucre parfait, pesant ensemble 71,302 livres, d'après les registres du roi. Son rapport est maintenant de près de 50 pour cent plus considérable. En général, cependant, la fabrication du sucre décline partout ailleurs; et ce déclin se fera peut-être sentir même sur la propriété du colonel Isidore; car, malgré la supériorité qu'elle doit à une excellente administration, il n'en est pas moins vrai qu'à la fin de l'année, elle ne donnera à chaque cultivateur qu'un dividende fort mince, et qui pourra bien ne pas excéder trente gourdes par tête. Du reste ces cultivateurs tirent de leurs jardins, de leurs porcs et des volailles qu'ils élèvent autour de leurs chaumières, de quoi fournir amplement aux besoins de la vie. Leur mobilier n'est pas coûteux; une table, quelques chaises, un lit ou deux, une armoire pour serrer leurs hardes, des ustensiles et de la vaisselle en fer ou en terre, tels sont les objets qui composent leur ménage et qu'on peut se procurer avec moins de trente gourdes; mais ce qui coûte le plus, ce sont les habits, et quoiqu'un chef de famille, aidé d'un ou deux garçons déjà grands, qui travaillent avec lui, ainsi que leur mère, aux champs ou au moulin, puisse gagner de 100 à 120 gourdes par an, il est vrai de dire que ses dépenses doivent absorber la presque totalité de cette somme.

Dans la plaine du Cap, les cultivateurs peuvent, terme moyen, envoyer une fois par semaine des cannes au moulin; et quoiqu'il faille par fois travailler la nuit, quoique le travail soit poussé avec autant de vigueur et d'intensité que dans une colonie à esclaves, telle est la différence du motif qui fait agir l'homme libre, que non seulement ce travail est devenn plus supportable pour eux, mais qu'ils s'y livrent avec gaité et satisfaction. Et quoique ces cultivateurs, à l'expiration des trois années de leur engagement, n'eussent retiré de leurs travaux chaque année que ce qui était strictement nécessaire pour les garantir du besoin, il n'y en eut pas un qui ne s'empressât de se rengager sur la propriété Lefèvre pour trois autres années; il s'en présenta même un nombre d'autres assez considérable pour faire monter le produit de 40 à 100 boucauts dans l'espace des deux années suivantes.

A trois heures, ces braves gens qui avaient passé au travail les deux nuits précédentes, quittèrent la besogne après avoir broyé et bouilli tout ce qu'ils avaient coupé. Le vêtement de

travail des hommes et des femmes, soit au moulin, soit aux fourneaux, ne diffère en rien de celui des nègres des colonies à esclaves; mais le soir, en passant devant leurs chaumières, je les vis tous proprement vêtus, assis à leurs portes avec leurs enfans, comme on verrait en Angleterre, au coucher du soleil, une famille de bons paysans.

Le colonel Isidore est nègre, ancien officier de cavalerie et soldat de l'armée de Christophe. Mais après la chute du roi, n'ayant pris aucune part active à l'insurrection, ce ne fut pas comme concessionnaire qu'il devint propriétaire de Lefèvre; il en fit l'acquisition lorsque les autres domaines nationaux eurent été partagés aux troupes de Christophe, conformément au système de la république. Nous n'avons qu'à nous féliciter de l'accueil hospitalier que nous avons reçu du colonel. Je ne dois pas oublier l'occasion qui s'offrit à nous d'observer le mode d'après lequel sont cultivées les terres régimentales. Les carabiniers qui travaillaient à tour de rôle dans les jardins du régiment contigus aux terres de Lefèvre, ayant fini leur temps de travail, venaient en prévenir le colonel. Ce sont des hommes d'une haute stature et d'une force athlétique; ils portaient leur costume de paysans. Ils étaient six qui, tenant à la main leurs larges chapeaux, se présentèrent pour saluer le colonel; celui-ci après leur avoir fait entendre qu'il était content d'eux leur donna congé pour un mois. Ils se mêlèrent à l'instant même aux gens de la propriété qui revenaient de leurs travaux. J'eus occasion de les revoir quelques jours après, et les trouvai gais comme des moissonneurs qui ont fait une bonne récolte.

3 *avril*. Ce que j'avais entendu dire du caractère remarquable, de l'industrie et de la conduite régulière des habitans du district de la Grande-Rivière, m'avait décidé à le visiter pendant la semaine sainte, espérant qu'à cette époque solennelle j'aurais occasion de voir un grand concours de peuple, et d'observer sa manière d'être. Sur le soir de mon arrivée au bourg de Sainte-Rose, tout le monde était en mouvement pour se rendre à Ténèbres. Les enfans s'étaient réunis en petits groupes et, la cresselle en main, parcouraient les rues en chantant le refrain populaire : *trou là, là, trou là, là*, par lequel ils s'imaginaient adresser une grosse injure aux juifs et célébrer ainsi le vendredi saint. Hommes et femmes, les uns à pied, les autres à cheval, ne cessaient d' ntrer dans le bourg, tous pro-

prement et même élégamment vêtus. Après l'office une foule nombreuse sortit de l'église ; les enfans étaient habillés de blanc, et portaient des rubans noirs, signe de deuil analogue à la solennité de ce saint jour. En les observant, je reconnus en eux une race d'hommes d'une force peu commune et chez qui un développement musculaire très-remarquable était évidemment le résultat d'une vie laborieuse, saine et aisée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nulle part je n'avais vu une population qui offrît des signes plus frappans de cette somme de félicité humaine que Pope définissait ainsi : « Santé, paix et douce médiocrité. »

A l'époque où le district de la Grande-Rivière fut mis sous le commandement du général Caya-Larivière, qui y est encore aujourd'hui, on aurait pu avec quelque raison appliquer aux habitans ce passage de Bryan Edwards, par lequel il termine son Histoire de la Révolution de Saint-Domingue : « C'étaient des sauvages au milieu de la société, n'ayant ni paix, ni sécurité, ni agriculture, ni propriété, sans la moindre notion des devoirs de la vie, étrangers à ces doux liens, à ces relations si chères qui en font le charme ; ennemis du travail, en périssant de besoin ; remplis de défiance les uns à l'égard des autres et envers tout le genre humain ; vindicatifs, sans foi, sans remords, sanguinaires, à la merci des caprices de leurs chefs, et en proie à toutes les misères de la servitude, sans jouir des bienfaits de la subordination. »

Si, réduit à ce degré d'abrutissement, l'Africain émancipé avait dû, comme semble le prédire Bryan Edwards, rester pendant plusieurs siècles inaccessible aux motifs qui ordinairement poussent l'homme de la barbarie à la civilisation, jamais Caya-la-Rivière, dans un laps de temps aussi court que celui de huit années, ne serait parvenu à tirer ses administrés de leurs habitudes sauvages et en faire la population la plus industrieuse, la plus régulière dans ses mœurs, et certainement la mieux disposée de la république. Un grand nombre de personnes ont pensé qu'en raison de la facilité avec laquelle on se procure sous les tropiques les choses nécessaires à la vie, il ne serait guère possible de réaliser le projet philanthropique de faire cultiver le pays par des paysans libres, avant que la population en fût venue à un état de gêne ou de pénurie qui lui fît sentir l'irrésistible aiguillon de la nécessité. L'effet immédiat de cette facilité à pourvoir à sa subsistance, c'est que l'homme qui peut,

en travaillant deux jours par semaine, s'habiller et se nourrir lui et sa famille, perdra le reste du temps dans l'oisiveté ou la dissipation, si réellement il n'y a que la nécessité qui puisse exciter son activité et ses efforts. Mais si un esprit actif et indépendant l'anime, s'il a appris à diriger habilement son industrie vers la conquête de quelque bien, de quelque avantage que la nature ne lui a pas accordé, et qui flatte son intérêt ou son ambition, les facilités de la vie matérielle ne feront que favoriser ses progrès vers le bonheur social, surtout si l'instruction convenable et un sage gouvernement y président. Le spectacle de l'excellente et nombreuse population de ce district est, à coup sûr, un des plus intéressans et des plus étonnans qui aient jamais attiré mon attention. Dire en termes généraux que son marché est fréquenté par une foule aussi nombreuse qu'aucune grande foire de province, ce n'est pas en donner une idée exacte; mais peut-être serai-je mieux compris, si je dis que le samedi et le dimanche, qui sont les jours de marché dans tout Haïti, on tue et vend ici de 20 à 30 bœufs, indépendamment d'un grand nombre de porcs et de moutons; que l'église, qui a au moins 100 pieds de longueur sur une largeur proportionnée, est tellement pleine le dimanche au moment de la messe, qu'elle ne peut contenir tous les assistans, et qu'il y en a autant dehors que dedans; et qu'enfin les routes sont autant de fourmilières, couvertes d'allans et de venans, qui sortent de tous les ravins et de tous les sentiers des montagnes. On évalue la population de cet arrondissement à 50,000 âmes. Saint-Raphaël, Dondon et Suzanne sont ses trois principaux bourgs; mais Sainte-Rose est la place de commerce la plus importante. Dans aucun pays je n'ai vu une population mieux vêtue que celle que j'ai eu occasion d'observer ici le jour de Pâques; à l'exception de deux vieux mendians, tout perclus, seuls restes peut-être des esclaves de l'ancienne colonie, je n'ai remarqué aucun individu dont la mise ou l'apparence extérieure annonçât l'indigence. Triste spectacle en effet que ces deux pauvres nègres, qui s'étaient attachés l'un à l'autre, comme si le malheur les eût rendus frères non moins que la conformité du sang! Je ne sais si ce que je vais dire encore ajoutera à l'idée avantageuse que j'ai voulu donner de ce village de montagnes; je dirai néanmoins que dans la quinzaine avant l'office du vendredi saint, 1185 femmes se confessèrent à l'abbé Buignon, prêtre européen et curé de l'endroit.

Les bords de la rivière, au-delà de la Bourgade, offrent une route des plus agréables, non seulement à cause du mélange de bois et d'eau, et de l'alternative de soleil et d'ombre, mais en raison du grand nombre de jolies petites plantations qui s'étendent du sommet de la montagne jusqu'au lit de la rivière. Toutes étaient entourées de haies nouvelles en bois de campêche, et chacune avait sa chaumière à moitié cachée par des arbres fruitiers de toute espèce.

4 *avril*. Indépendamment des magnifiques vues qu'offre la ligne de montagnes qui est entre Sainte-Rose et Sainte-Suzanne, entre autres celle du Ferrier, qui n'est pas la moins étonnante, on aime à observer mille scènes intéressantes qui annoncent à chaque pas l'industrie et le modeste bonheur des habitans de ce canton. Le village de Sainte-Rose est environné de montagnes d'une hauteur extraordinaire; de profonds ravins sillonnent dans toutes les directions le sol de la principale vallée, et des forêts de pins abritent les collines moins élevées sur lesquelles sont bâties les chaumières des cultivateurs, entourées de champs de café, de maïs et de riz, de jardins où ils cultivent des vivres, et d'arbres fruitiers souvent mêlés parmi les pins. Comme la route n'est qu'un sentier étroit, le long des plus hautes montagnes, on plane en quelque sorte sur toutes ces chaumières, qui sont posées sur les sommets inférieurs, et si rapprochées qu'on peut s'y appeler de l'une à l'autre.

Sainte-Suzanne n'est qu'une petite réunion de chaumières dans un vallon, au confluent de deux jolis ruisseaux qui roulent sur un lit de granit. Le caractère général de ce site m'a rappelé quelques parties du Yorkshire, non pas les scènes sauvages de Craven, mais les collines boisées et les vallons de Rippon.

On trouve aux environs de l'église rustique quelques terrains bien cultivés, des chaumières au milieu de vergers, de magnifiques manguiers, de caïmites, et de cafiers fleuris. La Fleur de la Passion, appelée ici, je ne sais pourquoi, le *mal-omen* ou *mauvais présage*, est extrêmement commune le long des chemins, et on y rencontre l'ananas avec son fruit en pomme de pin aussi fréquemment qu'ailleurs le chardon. Au moment de la révolution, ce canton était principalement habité par de riches colons de couleur, et il n'a fallu rien moins que le sentiment irrésistible de l'opprobre auquel les condamnait une injuste poli-

tique pour les déterminer à hazarder dans la folle entreprise d'Ogé, leurs délicieuses habitations.

Dans les trois ou quatre dernières années, un assez grand nombre de nouveaux établissemens se sont formés dans les forêts vierges; et l'on croit que si cet essor de l'industrie se soutient dans l'arrondissement, ses produits seront doublés d'ici à cinq ans : déjà même il rivalise de prospérité avec les anciennes cultures de Guaronay. Les routes en particulier sont excellentes dans tout ce district. Leurs diverses branches mènent aux bourgs de Lacul, de Samedi, du Trou, de Valière et de Sainte-Rose. Celle qui conduit à Valière, longe la montagne sur un espace de trente milles, presque toujours unie, et aussi belle que celles qui avoisinent Suzanne.

6 *avril*. Le rossignol chantant toute la nuit dans la vallée de Sainte-Rose, je me tins éveillé pour l'entendre, et le matin je m'aperçus que j'avais dormi bien au-delà de mon heure ordinaire. Cependant, à sept heures j'étais en route pour Dondon, avec le bon vieux général, qui voulut m'accompagner jusqu'à la Poudrière, située dans la passe appelée, je crois, Jolie-Terre, où les forces commandées par le général Hardy, en cherchant à opérer leur jonction avec l'armée assiégeante devant la Crête-à-Pierrot, furent presque entièrement anéanties.

Les déclivités des deux côtés de cette vallée et la gorge appelée le Grand-Giles, sont couvertes de plantations. On voit des champs de riz et de maïs sur des escarpemens où, sans des souches auxquelles on s'accroche, il serait impossible de mettre le pied. Les chaumières sont construites sur les hauteurs, et dans les fonds sont les cafiers et les bananiers.

Nous remarquâmes, chemin faisant, de belles plantations de café entourées de haies. Cette agréable vallée, que commande le Ferrier, est le Brochetage des anciens colons; c'était le jardin qui devait fournir à la subsistance des 10,000 hommes composant la garnison de la forteresse. Vers le milieu s'élève une montagne un peu detachée des autres; les pins qui la couvrent, et qui me rappelaient ceux des hauteurs de Greenwich-Park, quoiqu'un plus élevés peut-être, contrastent avec les bambous et les palmiers qui bordent la route; au-dessus de tout cela apparaît le Ferrier comme un géant terrible et mystérieux, préposé à la défense du passage. Un joli ruisseau serpente dans la vallée, et coupe fréquemment le chemin; les bords en sont très-fertiles et

offrent quelques belles plantations, qui appartiennent à des nègres Américains. Au sud, près du dernier gué du ruisseau, la vallée s'élargit et montre le bourg de Dondon; mais elle perd en fertilité ce qu'elle gagne en étendue. La montagne du Ramier, remarquable par ses trois forts, masque entièrement le Ferrier pour celui qui arrive à la petite ligne de chaumières situées au-dessous de cet énorme amas de noirs rochers qu'on appelle la colline de Dondon. Parmi les maisonnettes de Dondon, quelques-unes sont assez spacieuses et proprement bâties; les bancs en maçonnerie, dont les meilleures sont garnies sur le devant, sont d'un effet agréable; mais contre la coutume générale du pays, elles n'ont ni jardins, ni arbres qui les abritent. Une maison destinée au Président lorsqu'il fait sa tournée dans le district, et une nouvelle église, sont maintenant en construction.

L'habitation du colonel-commandant se trouve sur l'emplacement qu'occupait autrefois celle d'Ogé; il ne reste pas pierre sur pierre d'une autre maison de ce mulâtre fameux; mais un monceau de terre atteste encore la destruction complète de tout ce qui lui appartenait, la ruine de sa famille et celle de son pays. La plantation de café dont il était propriétaire est sur une colline qu'on aperçoit au sud, à la distance d'une lieue.

Une des choses qui m'avaient le plus agréablement préoccupé quand je formai le projet de visiter ce district, c'était la visite que je me promettais de faire à la fameuse caverne ou Temple Indien qui se trouve sur les bords de la Bouyaha, dont l'histoire se lie par les incidens les plus intéressans à celle des indigènes. A trois heures, accompagné du colonel Dagourin, qui voulut bien me servir de guide, je commençai un pélerinage vers la caverne. La Bouyaha, qui descend de la Marmelade dans les vallées de Dondon, forme une infinité de détours et coule sur un large lit de rochers. Quoiqu'elle ne soit qu'une branche du Guayamuco, et un des cours d'eau tributaires de l'Artibonite, elle est ici, c'est-à-dire à deux cent cinquante milles de son embouchure, aussi volumineuse que le Rio-Cobre, une des principales rivières de la Jamaïque, prise à dix milles de la mer. Le chemin qui mène à la caverne traverse une petite vallée appelée la Guille, agréable et très-bien cultivée en café, manioc, maïs et riz.

7 avril. Je ne puis dire que j'aie découvert à Dondon toutes les beautés qui font dire à Moreau de Saint-Méry qu'il n'y a

peut-être pas dans toute la colonie un seul point aussi pittoresque que cette paroisse. Le fait est qu'elle ressemble beaucoup aux grandes vallées de la Jamaïque ; mais on n'y voit pas ces vastes champs de cannes qui font le principal ornement de celles-ci. Néanmoins, dans cette portion de la paroisse où se trouve la route de Saint-Raphaël, et qu'on appelle le bassin Cayman, on voit encore sur les bords de la rivière des plantations qui, pour la bonne tenue et la fertilité, égalent ce qu'elle offrait de plus beau dans ce genre, au temps même de sa plus grande prospérité.

Sur la ligne centrale qui descend du Morne-Noir à la rivière, est une des pyramides qui marquent la séparation de l'ancienne colonie française et de la partie espagnole. Il y a quelques plantations de café dans la vallée, mais elles se terminent à la rivière, du côté des Espagnols. Cependant on déblaye plus loin quelques parties de la forêt pour les mettre en culture.

Saint-Raphaël n'est qu'une réunion de petites et pauvres chaumières écartées les unes des autres, et où la guerre a laissé de tristes traces de son passage. Quoique Christophe s'obstinât à le garder, malgré l'article du traité de Paris par lequel la France cédait ses droits à l'Espagne, ce n'est que depuis très-peu de temps qu'il a été repeuplé. La culture du café y prend néanmoins de l'accroissement. Saint-Raphaël est un des cantons de l'arrondissement de la Grande Rivière. L'après-midi j'ai visité les pics sur des parties de bois défrichées. Les plans de café âgés de trois ans ont la meilleure apparence, malgré la sécheresse ; depuis le mois d'octobre il est à peine tombé une goutte de pluie, et auparavant on était rarement quinze jours sans d'abondantes averses.

8 *avril.* Monté sur un cheval frais, qu'on m'avait préparé, je me dirigeai, suivi d'un nombreux cortège d'habitans, vers Saint-Michel d'Atelaya, à environ cinq lieues dans l'ouest. Sortis des forêts de Saint-Raphaël, nous entrâmes sur une vaste savane où s'élevaient des acajous et où paissaient quelques bestiaux. Elle s'étend entre la chaîne de Cibao, d'un côté, et celle du Cahos de l'autre ; c'est entre ces deux chaînes que coule la Bouyaha, qui va de la partie française à la partie espagnole. Bien que cette immense prairie fût jaune comme un guéret après la moisson, ce spectacle avait quelque chose d'imposant ; elle est entièrement inhabitée; nous ne cessâmes, jusqu'à Saint-Michel, de

marcher à travers ce désert, dont le terme semblait reculer devant nous.

En approchant de Saint-Michel et des montagnes qui terminent l'ancien département de l'ouest, le pays offre un peu plus de variété, et passe par degrés de la monotonie d'une plaine unie à des hauteurs qui se perdent dans les nuages. Le village, appuyé sur des collines parsemées de bois et de prairies, rappelle un peu l'Europe, et j'aurais pu me croire en Angleterre, surtout lorsque je vis des chevaux et des vaches rentrer à l'étable, et que le ramage du moqueur, si ressemblant à celui de l'alouette des bois, se fit entendre du fond des bocages.

Le groupe de montagnes, à l'ouest de Saint-Michel a quelque chose d'imposant et de varié tout à la fois. Les bords de la rivière de Saint-Michel, appelée l'Acanoa, sont un sol marneux. Le village se compose de petites cabannes dont la plus grande partie est construite en bois de cyprès, et couverte en latanier. Les habitans sont des Hateros, ou gardiens de bétail, surtout de chevaux, qui paissent en grand nombre sur les montagnes. Les habitations sont en général très-bien bâties, et lorsque ces savanes sont vertes, et tous ces arbres garnis de leur beau feuillage, l'œil doit se reposer avec délices sur toutes les parties de ce paysage.

9 *avril.* Combien doivent être différentes les sensations du voyageur qui contemple et compare les parties française et espagnole de cette île ! Et cette différence ne vient pas seulement du contraste des impressions que les lieux doivent produire par eux-mêmes, quelque grand qu'il soit ; car, d'un côté, c'est l'imposante magnificence des montagnes, et de l'autre l'immensité des plaines ; mais cette différence a encore sa source dans celle de l'histoire et de la vie des deux peuples Ici les traces de l'art se mêlent si rarement aux beautés de la nature, que la pensée n'est jamais refoulée vers ces déplorables œuvres des passions humaines, par lesquelles toutes les espérances de l'avenir, pour plusieurs siècles peut-être, ont été anéanties, et emportées pour ainsi dire comme la paille par le souffle impétueux de la tempête. En effet, si nous portons nos regards en arrière sur l'histoire des Indiens, il nous est impossible de ne pas nous rappeler tout ce qu'eut à souffrir cette race d'hommes simples et inoffensifs ; ces prairies dont la verdure nous paraît

si riante, si pure, si fraîche, et aussi belle qu'au premier jour du monde, on les entend retentir de leurs gémissemens et de leurs cris de douleur, et l'œil suit le bras destructeur qui en a fait de vastes solitudes. Une nation aussi nombreuse que ces atômes qui se jouent dans un rayon du soleil, a disparu de dessus cette terre, et il ne reste d'autre trace de son existence que la chevelure noire et dure, et le teint olivâtre des Espagnols leurs descendans. Mais à sa place, d'innombrables troupeaux couvrent le sol, et il semble qu'aucun vide ne se soit fait dans la création, et que rien de ce qui existait n'a disparu. Il n'en est pas ainsi quand on a franchi les monts: là de nombreux vestiges parlent des siècles passés, et le sol est jonché de décombres. Où les jardins étalaient leur riante parure, les fruits sont devenus sauvages et pourrissent sur la branche sans avoir été cueillis Une malédiction funeste semble avoir couvert le sol d'herbes parasites; au lieu de verdoyans pâturages, ce sont la ronce et l'aride bruyère qui y dominent, et l'on est étonné de rencontrer une fleur dans ce désert. Même dans l'espèce de bonheur que peut goûter le paysan de ces montagnes,dont la cabane est bâtie sur quelque rocher, au milieu de ces champs cultivés qui apparaissent çà et là sur les déclivités des collines, on découvre en général je ne sais quelles traces qui annoncent que c'est la pauvreté qui a hérité de ces domaines jadis si florissans; on pense à ce qu'ils étaient autrefois et à ce qu'ils sont aujourd'hui, on oublie la différence qui existe entre la liberté et l'esclavage, on ne se dit pas que si l'homme qui habite aujourd'hui ces cabanes est dans un état humble et obscur, du moins il est content; que s'il est pauvre, du moins il ne craint ni le joug, ni le fouet d'un oppresseur. Vient ensuite le Ferrier qui, du haut des nues où il se perd, semble nous raconter l'histoire de cette longue lutte de la tyrannie dont il a été témoin, et nous dire qu'en vain la nature avait élevé ces formidables monts qui ne purent dérober l'esclave au pouvoir d'un maître insatiable, lorsque dans sa fuite il n'eut plus d'autre asile. Plus heureux l'océan dans sa redoutable sublimité! Ses flots du moins ne gardent pas la trace des horreurs dont ils sont le théâtre.

La race noire est très-nombreuse sur la frontière espagnole; et sauf cette partie de la population, vestige presque effacé des anciens Indiens, à peine on rencontre ici un Espagnol, à peine on y entend un seul mot de la langue castillane.

C'cst dans ce district surtout que l'on emploie les mulets et les bestiaux comme bêtes de somme; on monte même les bœufs, que l'on conduit au moyen d'un bâton qu'on leur passe par le cartilage du nez ; ce qui est un des usages les plus caractéristiques de la partie espagnole.

Dans l'après-midi, tournant le dos aux plaines, nous gravîmes de nouveau sur les montagnes de la frontière. A la sortie de Saint-Michel, les prairies, ornées de bouquets de bois, forment une route agréable et régulière jusques aux bords de l'Acanoa. Quelques belles caféiries commençaient à se montrer dans les premières vallées, au sortir des plaines ; et quand on entre dans celles qui font partie du district des Pins, à travers lesquelles coule un ruisseau rapide, on ne cesse de rencontrer des chaumières qui s'élèvent au milieu de jardins ornés de tous les arbres des tropiques, tandis que les hauteurs sont couronnées de forêts, de pins, et de cyprès aussi épaisses que celles de la Norwège. L'étroit chemin que l'on suit est bordé de haies d'orangers et de citronniers nains. Cette scène, à la fois belle et sauvage, perd insensiblement tous les traits qui caractérisent une contrée peuplée et cultivée, quand on a dépassé la pyramide qui sert de limite entre les deux anciennes colonies. Parmi les ruines de ces caféiries jadis si florissantes, on découvre quelques rangées de tilleuls bien entretenues, et qui servent à enclore des champs de café ; mais le plus grand nombre des anciennes plantations ont été laissées presqu'en totalité dans l'état d'abandon où la révolution les a mises.

Marmelade est une petite ville d'assez sauvage apparence, mais bien bâtie; ses habitations éparses sur la crête et sur les flancs de la montagne qui sépare la vallée de Plaisance de celle de Dondon, lui donnent l'air d'un hameau des Alpes. Les rues sont pavées, mais grossièrement et sans soin.

10 *avril.* La température de ces montagnes est extrêmement fraîche en tout temps, et maintenant que les terres basses sont dévorées par une atmosphère brûlante, tout le pays autour de nous est riant et paré d'une verdure printannière. Dans la vallée même qui va, par plusieurs sinuosités, joindre le bassin de Plaisance, de petites forêts de pins s'élèvent au milieu des plantations. Les déclivités, au sud, là où se montrent dans le lointain les montagnes voisines de Plaisance, sont parsemées de petites chaumières, et sillonnées de champs cultivés. Mais la cul-

ture devient très-rare à l'est, près du ravin du Haut-du-Tronc.

Un intérêt particulier s'attache au district de Marmelade, c'est que de tous ceux de la république c'est celui qui a le moins souffert des chocs de la révolution : la plupart des chaumières sont aujourd'hui dans le même état qu'avant cette époque de destruction. Tout y est à la vérité sur une petite échelle ; mais à juger des autres bourgs intérieurs par celui-ci, je suis porté à croire que le plus grand nombre se sont conservés tels qu'ils étaient autrefois. Il est rare que les maisons aient des jardins attenans, attendu que les plantations sont ordinairement à quelque distance, et que les propriétaires des maisons du bourg sont en même temps planteurs dans la campagne.

Le soir de mon arrivée, j'ai voulu voir une danse de village. Tout s'y passait aussi bien que dans toute autre réunion de ce genre composée de paysans de l'Europe, si ce n'est même, je dois le dire à l'avantage des Haïtiens, qu'il y régnait une très-grande politesse réciproque : point de dispute, point de scène de cabaret et d'ivrognerie. Je voyais avec plaisir danser ensemble le paysan nègre habillé de coutil à carreaux, et la jeune négresse en robe de coton de couleur. On y était gai, mais non de cette gaité ignoble et pour ainsi dire déguenillée de la Jamaïque. Chacun y était décemment et même assez bien vêtu ; nulle tête de femme n'était sans coiffure, nul sein n'était à découvert ; on dansait des quadrilles à la française ; en un mot, c'étaient des villageois, mais sans grossiéreté, et qui paraissaient unis entre eux par une bienveillance mutuelle.

Dans la soirée je me suis rendu à Dondon. La route qui y conduit ne tarde pas à suivre le cours de la Bouyaha, qui s'échappe avec force du milieu de rochers ; le ravin par lequel elle se précipite dans la vallée est très profond, obscur et nu ; les hauteurs qui la bordent sont absolument inaccessibles à toute espèce de culture. Les objets prennent un aspect plus riant, quand on entre dans le canton du Haut-du-Tronc, mais ce n'est qu'en arrivant à la Guille que l'on reconnaît un pays cultivé ; des champs de café bordent le chemin à droite et à gauche.

11 *avril*. J'ai omis exprès ce qui concerne le village et l'école de Dondon, que j'avais visités le 6, mon projet étant d'y retourner aujourd'hui, avant de quitter le district; malheureusement le maître était absent. J'ai trouvé les enfans fort instruits relativement à leur âge, et mettant l'orthographe d'une manière étonnante ; le plus grand nombre étaient noirs, et les plus petits

lisaient déjà très-bien. Cette école est la première où j'ai remarqué un des Nouveaux-Testamens, en français et en anglais, que distribue la Société Biblique.

A dix heures, du haut des montagnes sur lesquelles s'élève le château ou la citadelle du Ferrier, je promenais mes regards dans la vallée de Dondon. Arrivés au sommet et laissant derrière nous le château et le formidable roc qui le porte, car j'avais décidé que nous y reviendrions le lendemain, nous descendîmes dans la plaine du Nord. De profonds ravins et des hauteurs couvertes de pins s'étendent sur la gauche, et aboutissent à une vallée au fond de laquelle on découvre les toits, les murs et les terrasses des palais du roi, masse énorme même à côté des montagnes voisines. Sur les pentes le long desquelles nous descendions, jusqu'aux jardins du palais, ce ne sont que petites plantations de café, au milieu desquelles s'élèvent les humbles chaumières des habitans. Les hauteurs opposées sont beaucoup plus boissées; cependant quelques points avaient été éclairés, et le paysan y avait construit sa cabane parmi les rochers. Ces hauteurs cultivées, les petites chaumières établies sur des plateaux, l'ombrage de nombreux palmiers, des précipices effrayans, cette maison royale qui ne manque pas d'une certaine grandeur, plus bas l'église qui se détache d'une manière si imposante des objets environnans et dont l'architecture a un caractère si local, les rues et les maisons du village, les plaines qui se déploient dans le lointain, un océan sans limite, qui semble se confondre avec le ciel, c'était-là un tableau éminemment propre à donner à l'observateur une haute opinion de la magnificence de l'homme qui, à l'abri de son imprenable forteresse, et au milieu de ses jardins en terrasses et de ses somptueux édifices, avait résolu de jouer son rôle de roi sous tous les rapports, et jusqu'à la dernière extrémité.

5 *mai*. L'aimable hospitalité de nos amis européens du cap Haïti m'avait mis tellement à mon aise, que j'avais fini par me croire chez moi, et ce n'a pas été sans un profond regret que j'ai pris définitivement congé d'eux cet après-midi. M. Thompson, consul d'Angleterre, dont les procédés à mon égard n'ont été qu'une suite continuelle des plus obligeantes attentions, a eu la bonté de m'accompagner jusqu'à Guilliadier, et d'y rester avec moi jusqu'au lendemain matin.

J'ai monté, par le Coup-des-Perches aux savanes de l'Acul de

Samedi, en suivant la rivière, au milieu de quelques belles plantations de café et de champs de cannes qui se trouvent au pied des montagnes.

8 *mai*. Ça été un véritable bonheur pour moi de surprendre ici le général Caya-la-Rivière qui était à sa ferme. J'y suis resté jusqu'à ce matin; à neuf heures nous sommes allés ensemble au Fort-Dauphin. Il n'y a pas de description qui puisse rendre l'état de désolation où se trouve cette ville, regardée autrefois comme la seconde cité du nord. Des trois cents maisons en maçonnerie qu'on y comptait autrefois, à peine un huitième est debout ou habitable.

13 *mai*. Après avoir acheté un autre cheval pour mon voyage dans la partie espagnole, ce qui me faisait cinq en tout, je suis parti dans la voiture du colonel Poux pour Ounaminthe et Laxavon, accompagné du général Caya-la-Rivière. Des ruines de la ville du Fort-Dauphin, on passe en un instant dans les ce déserts sauvages qui ont remplacé les campagnes verdoyantes d'autrefois. On traverse une forêt pour aller à Haut-Maribaron, où la culture commence à renaître.

A Haut-Maribaron, des rigoles par lesquelles la plaine reçoit les eaux nécessaires à l'irrigation, coupent la route par intervalles, la principale culture de ce district se trouvant dans les basses terres, près des bords de la Massaure. Nous n'avons pu que jeter en passant un coup d'œil sur les parties cultivées de district; mais le petit nombre de propriétés récemment restaurées donnent déjà une apparence d'industrie et d'activité à une portion de l'ancienne colonie où s'étendaient les campagnes de Bas-Maribaron, les plus belles et les plus fertiles du nord.

Laxavon est une jolie bourgade, assez bien bâtie, avec une grande église récemment construite. La culture des environs est presque nulle, mais les beaux pâturages de ces plaines immenses, qui s'étendent entre les montagnes de Cibao et la chaîne de Monte-Christ, et au milieu desquels coule la jolie rivière d'Yaqui, compensent par leur fertilité naturelle l'absence du travail de l'homme. Le bois y est rare, et même au moment où nous traversions ces plaines, à peine y voyait-on quelque verdure, par suite de la rareté des pluies; dans un temps plus favorable on pourrait y nourrir beaucoup plus de bétail que je n'y en vis alors.

Ce matin une pluie abondante est venue fort à propos rafraîchir l'air pour mon long et solitaire voyage. Quelques chaumières de Hateros se montrent dans cette plaine, mais si écartées les unes des autres que ce district paraît n'être qu'une immense étendue de riches campagnes sans habitans. Ce vaste espace ne se compose que de pâtures où sont répandus des bestiaux, des chevaux, de nombreux troupeaux de chèvres à la taille élégante et au poil bigarré.

15 *mai.* En quatre heures je suis arrivé de l'Hôpital aux bords du Maho. Je suis entré dans une des meilleures fermes qui bordent la rivière, et j'y ai demandé de quoi faire manger mes chevaux qui étaient exténués; mais il n'y avait point de fourrage; quant aux cannes, car c'était une petite sucrerie, tout avait été coupé et mangé par les bestiaux de la maison pendant la disette à laquelle les avait réduits une excessive sécheresse. J'y suis resté jusqu'à une heure. Il y avait dans cette chaumière et chez ses habitans un air de bien-être, de propreté et de régularité qui m'a donné une opinion très-avantageuse de l'habitation d'un paysan espagnol. Au plafond étaient suspendues des provisions de toute espèce. Il y avait une salle et des chambres à coucher, des chaises, des tables, et un nombreux assortiment de verres, de vases de terre, de gourdes à boire, tout cela brillant de propreté, et rangé avec symétrie sur un buffet où étaient aussi placées des jarres remplies d'eau.

J'avais trouvé en entrant la mère et la fille, qu'à leurs traits et à leur teint olivâtre on aurait pu prendre pour des Égyptiennes : l'une et l'autre très-proprement vêtues. La mère filait une quenouille de coton, la fille travaillait à l'aiguille ; deux jeunes nègres étaient occupés au service de la maison ; l'un d'eux était allé au jardin cueillir quelques fruits. A midi, la famille se complèta par l'arrivée du père et de son fils, jeune enfant de treize ans, bien portant et vigoureux ; ils venaient des champs pour prendre le repas du milieu du jour, lequel consistait en un morceau de porc grillé, de la cassave et des œufs à la poële. Tous les deux portaient à leur ceinture le machété, ou petit coutelas, sans lequel ne marchent jamais les cultivateurs des tropiques. Au bout de cinq minutes j'étais aussi à mon aise avec ces bonnes gens que si j'eusse été leur hôte depuis un mois.

Le village d'Amina où j'arrivai ensuite, se compose de mai-

sonnettes répandues autour d'une petite église; elles sont couvertes en roseaux que fournissent les bords de la rivière et en chaume; mais je n'y trouvai pas un seul habitant, si ce n'est une femme entourée de cinq enfans qui filaient du coton. Je lui demandai un abri pour la nuit et de la litière pour mes chevaux : c'était là tout ce que pouvaient me donner ces pauvres gens. Mais je ne tardai pas à être doucement réveillé par le père de famille qui rentrait, au soleil couchant; lui et son fils, garçon vigoureux et bien bâti, venaient de travailler à leur jardin sur le bord de la rivière. Ce brave homme m'apportait un pot de café, un peu de plantain grillé et du miel, en me disant pour s'excuser que c'était tout ce que sa pauvreté lui permettait de m'offrir. Ce repas, quelque frugal qu'il fût, arrivait fort à-propos, et me refit entièrement des fatigues de la journée. Mon hôte était un homme d'un blond pâle, de l'air le plus respectable, mais ayant sur toute sa physionomie l'empreinte de la tristesse; il me dit que la sécheresse l'avait réduit à une détresse extrême, et que sa récolte de tabac avait totalement manqué; c'était là dessus qu'il avait compté pour habiller ses huit enfans, dont trois, que la mère m'avait montrés, étaient nés d'une seule couche; ensuite la plus grande partie de ses bestiaux avaient péri, et ce qui lui en restait ne donnait pas de lait. Des chèvres qui trouvaient leur nourriture dans les herbages aromatiques des bois avaient été leur dernière et unique ressource. Aussi n'avaient-ils pu rien porter au marché, et les pauvres enfans étaient preque nus. Ils avaient tous le teint olive-clair, les cheveux droits et réunis en touffe au sommet de la tête; du reste ils étaient très-beuax. Le plus jeune, surtout, blond comme un Européen, était d'une beauté remarquable ; j'admirai ses grands yeux noirs, son nez droit, et sa bouche mignone. Quant à la mère, toute sa personne rappelait son origine indienne, notamment son teint, ses traits et ses longues tresses de cheveux pendantes jusqu'au bas de ses reins et nouées à leur extrémité. Je remarquai leur grande exactitude à remplir leurs devoirs de dévotion. A l'heure où ils fermèrent leur cabane, la fille aînée, femme faite, quoique très-jeune encore, ayant apporté une lampe dans la chambre, je vis, à ce signal, toute la famille tomber à genoux, les yeux élevés vers une image de Christ sur la croix. Ce fut le père qui récita la prière du soir; les enfans répondaient; puis on se souhaita réciproquement le bonsoir, et

chacun gagna son lit en silence. Le lendemain ils firent la prière du matin avec le même recueillement. Leur chaumière était bien bâtie, et ne manquait pas du mobilier ordinaire; c'étaient des tables, des siéges, des blocs de bois léger, qui en servaient, reste de l'ameublement des Indiens, des cruches à eau, des gourdes des calebasses luisantes de propreté. Une cour palissadée entourait la petite habitation, dont étaient séparées la cuisine et d'autres pièces accessoires.

17 *mai*. Quand les Boucaniers, en 1659, vinrent se jeter sur le riche butin qui les attendait à Saint-Yago, ils n'éprouvèrent pas, à l'aspect de ses murailles blanches et de ses tours, qui couronnent les rochers des Yaqui-d'Or, plus de joie que je n'en ressentis moi-même, lorsque je les aperçus, après plusieurs jours d'un long et ennuyeux voyage, par la plus étouffante chaleur.

20 *mai*. En examinant la situation de cette partie de l'île, on trouve que des causes puissantes et tout à fait distinctes de l'influence et des actes du gouvernement, ont dû contribuer à la faire tomber dans l'état de ruine et de désolation où elle est aujourd'hui. Le simple fait de ses relations avec Haïti, et les effets de la politique des nations étrangères, résultat de ces relations, telles sont les causes dont je veux parler. C'était de ces magnifiques plaines que j'ai naguère traversées, dont l'étendue est de cent milles, et qui vont de la chaîne de Monte-Christ jusqu'à celle de Cibao, et à partir des bords de l'Yaqui, c'était de là que les planteurs de la Jamaïque tiraient tout leur bétail, ressource immense pour les habitans. Chaque semaine des bâtimens arrivaient à Monte-Christ, les uns avec des espèces, les autres avec des marchandises; ces achats et ces échanges continuels répandaient dans le pays l'industrie et l'activité; une prodigieuse quantité de tabac, de riz, de pois, de fèves, de maïs et de cacao en était exportée, indépendamment des chevaux et des vaches. Monte-Christ, situé sur le bord de la mer, voyait tous les jours augmenter son commerce et ses constructions intérieures, et Saint-Yago, placé à la source même de la rivière et au centre de l'île, se ressentait des bienfaits de ce commerce dans les progrès de son agriculture. Mais aussitôt que l'union avec Haïti eut été consommée, les Espagnols s'aperçurent d'un résultat auquel ils ne s'étaient pas attendus, en acquiesçant à cette usurpation de leur territoire. Une semaine

s'était à peine écoulée que leur commerce se trouva frappé de l'anathème qui proscrivait toute relation avec les îles environnantes. Depuis ce moment Monte-Christ n'a cessé de décheoir, et n'est plus aujourd'hui qu'un village de pêcheurs. Saint-Yago, en raison de sa proximité de Puerta-Plata et des grandes cultures de tabac qui se trouvent dans ses environs, conserve encore quelque commerce, mais bien faible débris de ce qu'il était autrefois.

J'eus occasion de remarquer que les habitudes domestiques des Espagnols sont plus européennes que celles des Haïtiens. Les femmes appartiennent davantage à la vie intérieure de la maison, et les hommes à celle des champs; les unes sont plus occupées des détails domestiques de la famille, et les autres de tout ce qui est extérieur et peut contribuer au bien-être du ménage. On les voit aussi chercher avec plus de soin tout ce qui peut rendre plus agréable le séjour de leurs humbles demeures. Ainsi on y trouve assez souvent des cages peuplées d'oiseaux de plusieurs espèces, et ces cages, qui annoncent de l'adresse et du goût, sont l'ouvrage des enfans. Ils les construisent à la maison avec des cannes et des roseaux qu'ils savent joindre ensemble d'une manière très-ingénieuse, et ils les font spacieuses et légères. Le moqueur et le merle doré mêlent leur ramage au roucoulement de la tourterelle de Barbarie, et le perroquet fait assaut de loquacité avec les enfans. Ils sont même parvenus à apprivoiser quelques-uns des oiseaux sauvages du pays, et les font servir à purger leurs cours et leurs demeures de nombreux insectes qui pullulent dans ces climats.

En fait d'amusemens, les créoles espagnols tiennent moins aux réunions publiques qu'aux petits cercles d'amis. Dans les familles de la ville on joue de la guitare, et chez les paysans, d'une espèce de mandoline qu'ils appellent un *quatre*, qu'on pince comme la guitare, et dont les sons ne sont pas sans agrément.

Ce soir, un temps frais, clair et sec ayant succédé aux pluies, les savanes voisines de la ville ayant repris leur belle verdure, et toute la campagne étant riante, les femmes de tous les rangs ont quitté leurs habitations pour se répandre aux environs; presque toutes avaient orné leur noire chevelure de fleurs naturelles, et des manteaux de couleurs éclatantes se déployaient sur leurs épaules. C'était le soir du jour de la Pentecôte, et tout le

monde était dehors; autour de plusieurs habitations résonnait le *quatre*, au son duquel on dansait le joyeux fandango; la vieillesse, la jeunesse et l'enfance étaient confondues, suivant l'usage du pays; car les ravages de la guerre et la misère du peuple n'ont pu diminuer son attachement aux vieilles coutumes nationales.

On dit que l'air de Saint-Yago est d'une salubrité extrême, que la longévité y est commune, et les femmes singulièrement fécondes. J'ai parlé tout-à-l'heure de trois enfans, fruit d'une seule couche, que j'avais vus dans une chaumière, à Amina; mais cela n'a rien de très-extraordinaire dans ce pays. Les jumeaux y sont très-fréquens, et l'on cite même des couches de quatre enfans. Je me suis attaché particulièrement, dans les renseignemens que j'ai tâché de recueillir, à ce qui regarde l'état et le nombre de la population de Saint-Yago, sachant qu'on a révoqué en doute l'accroissement remarquable dont parle M. Mackenzie. Comparé avec les parties occidentales de de l'île, Saint-Yago, en présentant un nombre de décès égal à celui d'un district donné, offre un accroissement presque double de celui de la ville, quelle qu'elle soit, à laquelle on le compare. Ainsi, par exemple, aux Gonaïves, lorsqu'en 1829, le relevé des naissances donnait 187 garçons et 171 filles, en tout 358, celui des décès étant de 145, savoir, 66 décès masculins et 79 féminins, d'où il résultait un excédant de 213 du côté des naissances; Saint-Yago présentait cette même année-là 627 naissances, savoir, 324 garçons et 303 filles et 148 décès, dont 71 masculins et 77 féminins; on voit donc que tandis que d'un côté la mortalité est à très-peu près la même qu'aux Gonaïves, les naissances présentent une différence de 160 en plus. Si nous mettons en parallèle les mêmes localités pour 1830, le résultat est encore plus remarquable. Le total des naissances pour cette année aux Gonaïves, était de 337, et celui des décès de 166; donc diminution des naissances et augmentation des décès sur l'année précédente; à Saint-Yago, d'un autre côté, les naissances pour la même année s'élevaient à 629, et les décès n'avaient été que de 140. On remarquera que tant aux Gonaïves qu'à Saint-Yago, il y a une disproportion très-forte entre les naissances masculines et les féminines, de même qu'entre les décès masculins et les féminins, circonstance qui, sous le rapport de la mortalité, doit être attribuée à l'excès actuel des femmes sur les hommes, triste

résultat des ravages de la guerre. Quant à la différence entre les naissances des deux sexes et à l'excédant extraordinaire des masculines sur les féminines, il faut les rapporter à ces causes générales spécifiées dans les recensemens de l'Europe.

25 *mai*. Visitant aujourd'hui avec un Espagnol les districts cultivés de Saint-Yago, pour y voir les plantations de vivres, de tabac et de sucre, j'ai eu occasion de causer avec un homme à qui sa femme a donné sept enfans dans les trois premières années de leur mariage : En six couches, elle en a eu treize, dont huit sont vivans ; c'est-à-dire qu'elle est accouchée de six enfans en deux fois, de jumeaux trois fois, et une seule fois d'un seul enfant. Je n'avais qu'une lieue à faire pour voir la mère et les enfans, et je me serais volontiers dérangé pour y aller, s'il n'eût pas été déjà trop tard.

Aujourd'hui nous avons passé par les savanes de Guarabo et de Jacaqua, qui mènent au pied du grand pic de Diego-Campos. Avant d'y arriver, on a devant soi une chaîne de petites collines, sur les flancs desquelles on rencontre quelques plantations ; mais au pied du même pic est une plaine d'un sol très-riche, parsemée de bouquets de palma-real et de palma-cana, arbres d'une rare beauté et d'une hauteur gigantesque ; le feuillage de l'un est en panache, et celui de l'autre en éventail.

Le voyageur qui visite les petites fermes de ces plaines, ne ne peut s'empêcher d'admirer ces arbres magnifiques qui protègent de leur ombre les jardins, les prairies et les champs de cannes, ainsi que la chaumière du paysan, située au milieu de cette ravissante végétation ; ils empêchent que le soleil ne dessèche les plantes, et rafraîchissent la terre par une brise continuelle. Là est la simple habitation du cultivateur, entourée de ses bestiaux, et défendue contre l'orage et même contre la foudre par ces arbres qui sont autant de paratonnerres. Il jouit à la fois du soleil et de l'ombre, de la forêt et de la plaine, sans avoir à redouter ni la chaleur brûlante de l'une, ni la froide humidité de l'autre. Et s'il n'y avait d'autre félicité que celle qu'on peut goûter sur cette terre, on pourrait dire que dans la paix de son humble vie, et dans la beauté des scènes qui l'environnent, il a trouvé la plus grande somme de bonheur que le monde puisse donner.

Après avoir traversé des terres récemment défrichées, et couvertes de chaumières habitées par de nombreuses familles, nous arrivâmes à des forêts de palmiers, en cotoyant des plantations

de tabac ; on allait faire une noce dans une des cabanes dont dépendent ces cultures. La table était mise, et au grand nombre de verres, de cuillers, de fourchettes, de couteaux qui la garnissaient, on voyait que le maître de la maison avait voulu que le mariage de sa fille fût une occasion de joie et de plaisir pour plusieurs de ses voisins. Tous étaient noirs, et appartenaient à la classe de paysans qu'on peut regarder comme la plus pauvre du pays. Moreau de Saint-Méry dit que les Espagnols de cette partie de Saint-Domingue ne tolèrent pas et n'ont jamais toléré le scandale d'un concubinage public. Le plus grand nombre se marient, et de là vient la supériorité de leurs mœurs et de leurs habitudes domestiques sur celles des Haïtiens. Ils contractent de bonne heure ces liens d'affection, et il est assez commun de voir un très-jeune couple, avec deux ou trois enfans, travailler dans leur chaumière ou à leurs cultures avec la gravité et tout le sérieux de gens de trente ans.

Quelques sentiers tracés dans les bois nous conduisirent à la belle Sucrerie et aux jardins du señor Antonello. Nous le trouvâmes dans ses champs de cannes, à la tête d'une douzaine de vigoureux travailleurs, qui, avec cette soigneuse attention que le meilleur planteur de la Jamaïque donne à ses cannes, passaient entre les lignes, débarrassaient le sol de toute herbe parasite, et retournaient la terre pour l'ouvrir à l'influence féconde des rosées et des pluies. Tout se passait avec le même ordre et la même tranquillité que dans une ferme anglaise, lorsqu'il s'agit de sarcler ou d'éherber un champ de navets ou de pommes de terre. L'habitation est située dans une pâture enclose, au milieu des cultures, et au centre d'un cercle de forêts, au-delà desquelles se montrent, dans le lointain, les cîmes bleuâtres des montagnes. Tous les moulins à sucre, grands ou petits, sont ordinairement surmontés d'un dôme couvert en chaume. Il en est de même de ceux du señor Antonello, ainsi que de tous les bâtimens de sa bouillerie et de sa distillerie. Il a aussi des champs de tabac, de maïs, de riz et de pois. Ses bananiers sont sur les bords d'un ruisseau, appelé le Pontequeto : tout cela était tenu avec la propreté et la régularité d'un jardin, et un grand nombre de chevaux et de vaches, répandus dans les pâtures, achevaient de donner à cette propriété l'apparence de la ferme la mieux cultivée. Prévenant mes questions au sujet de ses ouvriers, le propriétaire m'apprit qu'il ne lui était pas difficile de s'en procurer

autant qu'en exigeait son exploitation. Sans doute on ne peut les faire travailler malgré eux, mais il les trouvait toujours prêts, quand il en avait besoin. Ce sont de jeunes paysans des environs; s'il s'agit de sarcler le tabac ou de l'emmagasiner, ou de couper les cannes, ils se présentent pour travailler à la semaine ou à la journée, à raison de trois réaux par jour, et de deux seulement, quand on les nourrit. On leur donne à diner de la viande et des légumes. Il regardait ce système comme préférable à celui des propriétaires chez qui les cultivateurs sont à demeure, eux et leurs familles. Il y a moins de dépendance pour les uns et pour les autres. Les cultivateurs consultent leur commodité et leur intérêt, et le propriétaire ses convenances.

Je passai trois jours dans la délicieuse maison de campagne du colonel Nunez, construite en planches de palmier, et autour de laquelle sont les champs en culture divisés par des palissades de bromélia. Tout près de là serpente la rivière, qui traverse un bois de palmiers, dans l'intérieur duquel s'étendent les jardins. Cette propriété est un séjour digne d'envie; au-dessus du médiocre, quoique sans ostentation, elle est si bien tenue, le système de culture y est si bien entendu, que l'esprit n'est frappé que de l'industrie qui préside à tout cela, sans que rien rappelle l'idée quelquefois pénible d'un travail excessif, et des sueurs qui ont pu arroser ces plantations si florissantes.

27 *mai*. Outre les eaux sulfureuses qui sont une des curiosités des bords de l'Ainbaji, je désirais aussi explorer le cours de cette rivière, ayant entendu dire que j'y trouverais le charbon de pierre, ou charbon minéral, et un banc de grosses huîtres des Indes-Orientales, dans l'état fossile. Le docteur Plumet, de Saint-Yago, voulut être mon guide. Nous fîmes environ deux milles en suivant la belle route de la Véga, et nous prîmes ensuite un sentier à travers les bois, non sans nous être arrêtés un moment pour contempler le beau paysage que nous offrait la rivière, arrivant par maintes sinuosités dans les vallées au-dessous de nous, et formant une île à l'endroit où elle s'échappe de la forêt. On appelle ce lieu Maria-Lopez. Sur une éminence, au milieu des bois que nous traversions, était une petite ferme exploitée par un couple de jeunes époux industrieux. C'était une petite Estancia où l'on cultive la canne et où l'on fabrique du sucre.

Le cultivateur était sur le terrain, chargeant dans des pa-

niers, portés par des bourriques, les débris de cannes destinés à être répandus comme engrais sur une pièce de terre voisine. Avec cet empressement et cette obligeance si naturels aux habitans de ce pays, il quitta son travail pour nous enseigner un chemin à travers les bois, qui devait abréger notre voyage.

31 *mai.* Ce matin, avant le lever du soleil, accompagné de plusieurs Espagnols, je me suis mis en route pour visiter le quartier de Licey. J'avais déjà parcouru une partie de cette route ; mais, arrivé aux pieds des montagnes, au lieu de me diriger vers les plaines de l'ouest, je tournai à l'est sur la droite, du côté des sources de la Yuna, qui fait la limite entre Saint-Yago et la Véga. J'ai peu de chose à ajouter à la description générale que j'ai déjà donnée de tout ce qui forme le caractère dominant de l'aspect de cette contrée. J'y ai trouvé comme partout ailleurs des bouquets de palmiers, de verds pâturages, de riches jardins, une culture soignée, la tranquille chaumière du paysan, et des troupeaux errans au soleil ou sous de frais ombrages; mais les plaines sont plus fertiles et plus étendues, les habitations plus nombreuses, et la population moins clair-semée. Si j'avais été étonné de la prodigieuse fertilité de ces campagnes, et de la merveilleuse beauté de ces sites, mon admiration ne fit qu'augmenter encore, lorsqu'en les parcourant et en entrant dans chaque cabane, j'appris tous les détails relatifs à la culture, et la faiblesse des moyens par lesquels les terrains qui entouraient les habitations étaient tenus avec un ordre égal à celui des jardins des environs de Londres, qu'ils surpassent cependant sous le rapport de la beauté, de la variété des arbres, et par la végétation vigoureuse dont ils sont couverts.

La première propriété que je visitai, pour m'assurer d'une manière précise de l'étendue des moyens dont peut disposer ici un cultivateur, fut une sucrerie, la plus voisine de Saint-Yago, sur la route septentrionale. Je trouvai, avant d'arriver au Pontezuelo, quelques pièces de terre parfaitement cultivées : c'est l'Estancia de Josué Uraña. Près de la maison était une vaste savane, formant un parc de palmiers et de guazumas, au milieu desquels est l'habitation, avec ses jardins, le moulin à sucre et les bâtimens de service détachés. Plus loin est un terrain à peu près égal en étendue planté en cannes, et une pièce de plantain, le tout entremêlé de cafiers, de légumes, de

maïs, de riz, etc. Une mère âgée et un grand-père arrivé à la plus extrême vieillesse occupent une chaumière écartée dans l'enceinte des savanes, et ne peuvent contribuer aux travaux de la culture, qui sont faits principalement par le père et deux jeunes nègres à gages que je trouvai déjà occupés à éherber le terrain, quoique je fusse arrivé avant le lever du soleil. Le produit hebdomadaire du moulin à sucre est de mille livres de sirop bon à porter au marché. L'échantillon de sucre qu'on me montra ne le cédait en rien à la meilleure espèce de la Jamaïque ; mais ils n'en font que pour leur propre consommation. Il était léger, un peu coloré et d'un beau grain. On loue quelques ouvriers extraordinaires pour couper les cannes et pour le travail du moulin, et on leur donne trois réaux par jour. Toutes les propriétés sont séparées par des haies et des clôtures comme les fermes en Angleterre, de sorte que pour aller de l'une à l'autre on est obligé de franchir ou de déplacer des barrières.

Je me rendis ensuite chez un vieillard dont les terres sont traversés par le ruisseau de Pontezuelo. Une petite colline qui s'élève au milieu de la propriété, et sur laquelle sont répandus des arbres fruitiers et des plants de tabacs, donne un caractère particulier à toute cette culture. On en a mis un cinquième en tabac et en maïs, un cinquième en vivres et en café, et les trois autres cinquièmes forment des savanes ou des pâtures. Le propriétaire a une telle réputation pour le soin recherché avec lequel il cultive son tabac, qu'il n'est jamais obligé de porter sa récolte au marché ; on vient la lui enlever sur les lieux, et il y a concurrence d'acheteurs. Le terrain adjacent à cette ferme est occupé par une sucrerie dont le moulin était en activité au moment où je la visitais ; trois hommes et deux bœufs étaient occupés à ce travail ; tout annonçait dans ce canton la paix, l'activité et l'industrie.

Dans le Licey qui fait partie d'un district appelé Liminal, renommé dès les premiers temps des établissemens espagnols pour sa fertilité extraordinaire, j'allai visiter l'habitation d'une femme qui a vécu assez long-temps pour se voir entourée de deux cents de ses descendans, maris, femmes et enfans. Il y a les Toribio, les Ramos et les Rodriguez ; c'est par ces noms que se distinguent entre elles les diverses branches de cette nombreuse parenté. Ce sont d'anciens nègres libres qui se sont tou-

jours fait estimer par leur industrie et leurs bonnes mœurs. Presque tout le territoire du canton est la propriété de cette famille recommandable.

1er *juin*. Ne pouvant parler en détail des nombreuses plantations que j'ai inspectées pendant les deux jours que j'ai passés à l'Estancia de don Nicolas Julio, dans le Licey, je me bornerai à en mentionner deux ou trois qui donneront une idée suffisante de l'industrie de toutes les autres.

Deux frères, Bartolo et Lewis, avec quelques-uns de leurs parens, dont les terres confinent aux leurs, sans autre aide que celle de deux jeunes ouvriers de louage, cultivent chacun 80 tareas de cannes, 80 de café et de vivres, et 40 de tabac. L'année dernière Bartolo a récolté 56 charges de tabac, chacune du poids de de 200 livres, et produisant au marché 20 dollars. Rien de plus agréable à voir que ces terres, car c'est quelque chose de vraiment beau, de beau par soi-même, que ce mélange de palmiers, d'arbres fruitiers, de pâturages, et toute cette végétation si riche et si vigoureuse.

La famille des Estèves, composée de deux frères, Carlos et Estève, et de leurs parens, possède des terres qui ne le cèdent à celles dont je viens de parler, ni en beauté ni en fertilité ; et l'on peut citer les jardins et les pâtures du señor Antonio, homme qui jouit de la plus haute réputation de probité, comme le specimen parfait d'une de ces fermes ; ses propriétés sont situées dans la plus basse des vallées que traverse la rivière, et commandées par la route des hautes terres, au-dessous de laquelle cette vallée se déploie comme un vaste tableau : ses enclos, où paissent des vaches, des moutons et des chevaux, ses jardins et ses vergers réunissent, comme sur un seul point, tout ce qu'on peut imaginer d'ordre et d'industrie; tout y est vert, frais et productif.

Tout porte à croire que les Espagnols habitans de ces districts mènent une vie heureuse et paisible, quoiqu'à peu près étrangers à toutes les jouissances du luxe et de la richesse. Parlerons-nous de leur table? Le lait de leurs vaches, leurs fruits excellens, frais ou confits, la chair de leurs brebis, de leurs bœufs, de leurs porcs, de leurs volailles, celle des oiseaux sauvages des forêts, et leurs champs si fertiles, leur fournissent une nourriture saine et agréable, et même des festins que les riches ne dédaigneraient pas. S'agit-il des moyens de transport? Ils ont des chevaux en abondance.

La bonne tenue de leurs cultures est pour eux l'objet d'une préoccupation continuelle, et l'on ne peut cheminer avec un des fermiers de cette plaine, même sur la grande route, sans le voir se baisser à chaque instant pour couper avec la large lame de son coutelas, une mauvaise herbe qui aura frappé ses yeux, tant est grande la force de l'habitude. Mais un autre motif encore, et un motif honorable, excite cette continuelle activité ; il veut que sa famille soit pourvue de tout ce qui est nécessaire à la vie aussi abondamment qu'il l'a été lui-même. Ils ont rarement moins de cinq enfans ; c'est là le terme moyen de toutes les familles. Si vous entrez dans une chaumière et qu'en voyant une grande fille ou un garçon sortant de l'adolescence, vous demandez si c'est là toute la famille, vous ne manquez pas de vous entendre dire qu'il y a encore trois ou quatre autres enfans, mais qu'ils sont mariés, et qu'ils habitent quelques chaumières des environs, cultivent des champs voisins, qui, par leur étendue, par leur genre de culture, par leurs verdoyantes savanes, par le nombre de bœufs, de brebis et de chevaux qui y paissent, et par les pièces de maïs, de tabac, et autres productions, vous offriront une contre-partie exacte de tout ce que vous avez sous les yeux. Parcourez le canton dans tous les sens, allez d'une plantation à l'autre, en franchissant les barrières, en traversant les savanes, et l'on vous dira que toutes ces terres appartiennent à des frères, à des sœurs, à des cousins. Leurs habitudes domestiques sont en tout strictement conformes aux usages les plus rationels de la vie civilisée. Leurs femmes et leurs filles font du fil et de la toile à la maison, ont soin des vaches et des brebis répandues dans la savane attenante à la maison, tandis que les hommes arrachent les souches, tirent de l'eau, etc.; c'est sur eux particulièrement que pèse cette malédiction prononcée contre les premiers parens de la race humaine, et qui les condamne à arracher les épines et les ronces qui croissent parmi les herbes des champs, et à ne manger leur pain qu'à la sueur de leur visage. Je demandai à un de ces cultivateurs si sa femme et ses filles ne l'aidaient jamais dans son travail du dehors, et il me fit cette réponse caractéristique : « Ma femme et mes filles ne connaissent la campagne que comme une agréable promenade. »

20 *juin*. J'ai eu de fréquens entretiens avec les nègres Américains, émigrés qui sont venus s'établir ici au pied de la montagne Isabella de Torres. Je visitai hier leurs terres, et j'en exa-

minai la culture avec la plus grande attention. Chaque famille n'occupe guère plus de 12 ou 14 acres en jardin. Ceux des émigrés qu'on trouve encore dans les villes, vivant d'un travail casuel, ne forment plus qu'une classe très-peu nombreuse; mais ceux qui, depuis leur arrivée, se sont adonnés avec persévérance aux occupations agricoles, quoique d'abord ils n'eussent guère plus de connaissance pratique ou de moyens industriels positifs que les autres, sont devenus des gens très-respectables. Leurs femmes sont remplies de bon sens et de prudence, et très-laborieuses; en général elles ont quelque éducation, et s'entendent parfaitement à tous ces détails par lesquels une bonne ménagère peut contribuer si puissamment aux besoins et au bien-être d'une famille. A Savana ils se plaignaient d'être fixés dans une localité qui ne leur offrait aucun débouché pour leurs produits. Leur désir de se procurer les douceurs dont ils avaient l'habitude, et les besoins pressans qui résultaient de l'augmentation de leurs familles, les déterminèrent à s'établir définitivement ici où ils trouvent à tirer un meilleur parti de leur industrie; mais non seulement il leur est pénible de se trouver absolument privés de tout moyen d'instruction religieuse, ils déplorent encore avec amertume l'impossibilité où ils sont d'obtenir des écoles pour l'éducation de leurs enfans. Ils attachent une telle importance à cette privation que s'ils avaient eu la perspective de faire ce qu'on appelle une fortune, au lieu d'être obligés de se contenter de moyens d'existence purs et simples, ils ne s'y seraient jamais résignés; mais ils se sont laissés aller à la promesse qu'on leur avait faite, que rien de tout cela ne leur manquerait.

Ils étaient extrêmement pauvres quand ils arrivèrent dans l'île, si pauvres que leur émigration était une affaire de pure nécessité. Cent d'entre eux peut-être se seraient en vain cotisés pour faire dix dollars. Aujourd'hui, outre des fermes pleines de denrées de toute espèce, ils ont des bœufs pour les aider dans leurs travaux; car, en raison de leur peu de moyens, ils ont mieux aimé d'abord se passer de chevaux, et acheter le bœuf de trait, non seulement comme bête somme, mais encore pour les porter aux marchés; et les Espagnols ont su rendre ainsi cet animal si utile, qu'il est pour eux un grand moyen d'économie. Enfin, s'il faut juger des noirs libres des États-Unis d'après ces familles, je suis porté à les regarder comme une excellente ac-

quisition pour quelque pays que ce soit, et particulièrement pour nos colonies des Indes Occidentales. Si nous avions provoqué pour la Jamaïque une émigration de cultivateurs libres, seulement en nombre égal à ceux qui sont venus se naturaliser à Haïti, je crois qu'il y a long-temps que, dans nos propres colonies à esclaves, la question du travail libre serait décidée par les faits et par l'expérience.

J'ai déjà eu occasion de parler de ces nappes de verdure qui s'élèvent en terrasses à la base des montagnes, et qu'au premier coup d'œil on prendrait pour un ouvrage de l'art ; peut-être la régularité qu'on y remarque vient-elle de ce qu'anciennement ces endroits furent cultivés par les Indiens. Aujourd'hui, lorsqu'on y aperçoit l'humble cabane du cultivateur, entourée de ses touffes de palmiers et d'arbres à fruit, avec la palissade qui enferme sa petite cour et son jardin, on se reporte naturellement au temps des indigènes, et l'on croit revoir toute la vie rurale des pauvres Indiens. A Yasica surtout et à Los-Brassos, l'illusion est frappante ; et probablement on en verrait autant dans tous les villages, si les bois étaient défrichés.

En sortant du village d'Yasica, à l'ouest, nous passâmes l'Yaroa, assez grande rivière dont le lit est rempli de roches, qui se fraye un chemin à travers la montagne, entrant d'un côté par un souterrain, et sortant de l'autre par une caverne. Nous traversâmes ensuite l'Yasiquita ; puis, après avoir passé et repassé la Latrica, nous nous trouvâmes dans la jolie vallée où se déploie, dans toute sa fraîcheur et toute sa fertilité, le riant paysage de Clementa-Tavanes, que l'on serait tenté de prendre pour un grand et magnifique parc.

C'est une ferme d'environ quatre-vingts acres, principalement en pâturages, mais entourés de haies de bromelias, appelés ici mahias. L'Yasica coule au fond de la vallée, au pied de quelques monticules couverts d'arbres, avec des chaumières élevées sur les plateaux qui les terminent. Ces défrichemens ont été conduits d'une manière très-judicieuse, et en épargnant les arbres fruitiers indigènes qui s'élèvent par touffes au milieu des palmiers. L'habitation du cultivateur est comme perchée sur le point le plus élevé d'une rampe, et domine sur toute la plantation où sont répandus les bœufs, les vaches et les chevaux qui servent à son exploitation. Il doit tout cela à son travail; c'est lui qui a défriché ces terrains de proche en proche,

et ils forment aujourd'hui une espèce de parc qu'envierait un Européen, et qui rappelle un peu les terrains de Claremont, dans le comté de Surrey; et pourtant ce n'est là que la demeure d'un modeste et obscur paysan, et un coin du tableau charmant que présente cette vallée, jadis occupée par une multitude de ces vergers et de ces jardins si variés des Indiens.

1er *juillet.* — Nous voilà arrivés sur la lisière de la savane de Giunamoca. Il est impossible de voir de plus beaux enfans que ceux que nous avons trouvés dans la chaumière d'un des humbles Hateros qui font paître leur bétail dans ces délicieuses prairies; c'était le teint des Européens et la vigueur des plus robustes montagnards. Nous nous arrêtâmes pour dîner dans une petite ferme près d'un ruisseau, et au milieu d'une épaisse forêt, où elle est comme un nid dans le fond d'un bocage. Ces chaumières espagnoles sont de vraies fourmilières d'enfans. On peut être sûr d'en trouver au moins neuf et souvent une douzaine, depuis le marmot qu'il faut encore porter dans les bras, jusqu'au fils ou à la fille nouvellement mariés ou bons à l'être, comme dans cette cabane d'Almontis. Ils habitent un beau pays, dans un climat délicieux, et ils doivent au travail et à l'exercice une force et une santé peu communes. Leurs habitations sont de petites fermes soignées et tenues comme celles de l'Europe. Leur vie est simple; et si la nature les a doués d'une vertu prolifique extraordinaire, d'un autre côté leurs bonnes mœurs ont empêché qu'ils n'y perdissent rien de leur santé et de leur vigueur. Un vieillard d'Atolledos, nommé Martinez, presque centenaire, se voyait entouré d'une centaine de petits enfans, et ce n'était pas là une rareté. Ces hommes n'ont aucune éducation, mais ils ne manquent ni de finesse, ni d'éloquence naturelle. Ils paraissent faire consister leur principale jouissance dans une vie exempte de soucis, et leurs amusemens ne s'étendent guère au-delà de la fandanguette et de quelques romances sentimentales. Les jours de fête, ils ornent leur chevelure des fleurs de leurs jardins, et un de leurs actes de piété est de décorer la croix qui s'y élève ordinairement de celles que chaque saison leur apporte à son tour. A Almontis, l'aînée des filles vint, au moment de notre départ, nous offrir des fruits et des fleurs qu'elle était allée cueillir tout exprès, et en cela elle n'avait pas l'air de nous faire une politesse extraordinaire; mais on eût dit que c'était une chose courante et habituelle,

et qu'il suffisait que nous fussions là pour avoir droit à cette gracieuseté. Les femmes espagnoles sont extrêmement circonspectes, et prennent toutes les précautions propres à conserver leur vertu à l'abri de tout soupçon. M. Henichen me fit remarquer, chemin faisant, que je ne rencontrais pas une seule femme sur la route, n'allât-elle que faire une visite à quelque amie de son voisinage, qui ne fût escortée par un homme de la famille. Cette scrupuleuse circonspection est commune à toutes les classes d'habitans, blancs ou noirs; et comme ils ne sortent jamais sans armes, le cichesbeo est un efficace et formidable porte-respect, lors même que celui qui marche à côté de la voyageuse ne serait qu'un jeune garçon, fils, frère ou cousin.

Pour trouver une cause à l'extermination des Indiens indigènes, il n'est pas nécessaire de recourir à la supposition qu'ils périssaient par milliers dans les mines; il n'est pas besoin non plus d'aller chercher des actes d'une horrible cruauté, pour s'expliquer comment il se fait qu'il reste aujourd'hui si peu de traces de ces habitans primitifs. Les Espagnols, généralement parlant, ne furent jamais des maîtres cruels; mais leur domination était l'esclavage, l'impitoyable esclavage, sans adoucissement, sans restriction, et ce long travail sans fruit ni salaire, qui use les facultés physiques et tarit les sources de la vie. La mortalité avait pour cause toujours agissante, bien moins les maladies qu'occasionne un labeur inaccoutumé, que cette autre maladie, plus terrible cent fois « de l'espérance toujours trompée, qui finit par briser « le cœur. » Si dans les cent premières années de leur établissement, les Espagnols ont réduit à une poignée d'hommes près de trois millions d'habitans de cette malheureuse contrée, nous trouvons que les Français à leur tour, pendant le dernier siècle de leur histoire coloniale, y ont fait périr autant de millions d'hommes arrachés aux plages africaines. Dans ce dernier cas, nous nous abusons, et il nous semble qu'il n'y a pas eu dépopulation, qu'on n'a point prodigué la vie des hommes, parce que les vides étaient sans cesse remplis par de nouvelles importations et par l'infâme commerce de la traite; tandis qu'à l'égard des Indiens, la destruction, sous cent formes diverses, opérait sur un nombre d'hommes déterminé, qui ne pouvaient se recruter aux dépens d'aucune autre race. Il est vraiment risible, si toutefois quelqu'un peut rire à ces affreux calculs de la tyrannie, de voir avec quelle parfaite complaisance les avocats du système

colonial, tels que Bryan Edwards et Moreau de Saint-Méry, osent étaler en détail l'économie et les profits des habitations, et déguiser en quelque sorte, sous le parfum du café et par la douceur du sucre, le crime odieux de l'esclavage des nègres; tandis qu'ils tonnent contre l'avarice et la cruauté qui extirpaient la race indienne, et cela seulement parce que le propriétaire colon, pouvant réparer sans cesse la perte des hommes qu'il sacrifiait à son orgueil et à sa barbare cupidité, dérobait à ses propres yeux les traces de ce crime continuel, au lieu que l'Espagnol, forcé de compter chaque jour les victimes de son injustice, et de contempler ces pertes par lesquelles il voyait se détruire sa domination, pouvait faire un retour sur lui-même, et sentir qu'il s'attirait le mépris et l'horreur des siècles à venir.

Nous terminons ici nos extraits des lettres de M. Hill, qui contiennent ce journal, n'y trouvant plus rien qui se rattache assez directement au sujet de la brochure que nous publions.

CHAPITRE III

Examen du Rapport adressé par M. Charles Mackenzie, Consul général d'Angleterre à Haïti, à M. Canning, Secrétaire-d'Etat des Affaires étrangères (1).

Pendant plusieurs années, le gouvernement de la Grande-Bretagne, sous le charme puissant de l'influence coloniale, refusa de reconnaître la république naissante d'Haïti, et ce ne fut qu'en 1826 qu'il se décida enfin à établir avec elle ses premières relations politiques, par l'envoi d'un consul général chargé de veiller aux intérêts du commerce anglais. Tout nous porte à

(1) Ce Rapport a été imprimé par ordre de la Chambre des Communes, du 17 février 1829, et porte le nº 18.

croire qu'un des objets que M. Canning avait principalement en vue, en nommant ce consul général, fut de se procurer des informations authentiques et impartiales, relativement à l'état de la société et aux progrès de la civilisation chez ce peuple nouveau et si intéressant de nègres émancipés. Toutefois, et eu égard à ce but, il ne paraît pas qu'il ait été très-judicieux dans le choix de la personne à qui il confia cette mission.

Le nouveau consul, quelque haut qu'il puisse, sous tout autre rapport, élever ses prétentions, est fils d'un planteur des Indes-Occidentales, grandement intéressé par conséquent à la perpétuité de l'esclavage colonial. Il était donc très-présumable que les préventions de cet agent seraient toutes en faveur de l'esclavage et contre l'émancipation. Il paraît, en outre, qu'il s'était imbu de quelques-unes des idées absurdes publiées par le major Moody sur ce qu'il appelle la *Philosophie du Travail*, idées qui semblent être tombées aujourd'hui dans l'oubli qu'elles méritent.

M. Mackenzie entra en fonctions au Port-au-Prince au mois d'avril ou de mai 1826, et la durée de son séjour à Haïti ne paraît avoir été que de quinze mois environ : quinze mois, cependant, pour un observateur attentif et dépouillé de toute prévention, auraient pu suffire pour recueillir les plus utiles renseignemens; c'était tout le temps qu'il fallait pour rapporter une abondante moisson d'observations faites par lui-même, pour communiquer des faits importans, appuyés d'autorités respectables, et pour recueillir tous les documens authentiques propres à jeter quelque lumière sur l'histoire et sur la situation actuelle d'Haïti. Quelques-uns de ces documens se trouvent dans ce volume, quoique la série en soit très-incomplète ; mais ils n'en sont pas moins fort importans sous plusieurs points de vue, et notamment en ce qu'ils fournissent un texte sur lequel on peut apprécier l'exactitude des observations générales du consul. Quant aux faits qu'il avance sur le témoignage d'autrui, il ne nous fournit aucun moyen d'en juger la valeur et la probabilité. A peine même, dans aucun cas, indique-t-il la source où il a puisé ses informations ; et si ses amis du Port-au-Prince, et par conséquent ses auteurs, étaient comme lui des personnes précédemment en relation d'intérêt avec les colonies à esclaves, on peut présumer jusqu'à quel point les faits ont pu changer de couleur en passant par un semblable canal.

Mais que ce soit à tort où à raison que nous rapportons à cette source les renseignemens de seconde main que nous transmet M. Mackenzie, ce dont nous ne pouvons douter du moins, c'est du peu de candeur et d'impartialité qui éclate dans sa correspondance officielle. On voit qu'il n'a mis le pied sur le rivage d'Haïti qu'avec une disposition bien marquée de trouver peu à louer et beaucoup à blâmer, dans une république presque entièrement composée de nègres émancipés, de nègres se gouvernant par eux-mêmes, et jouissant d'un bien-être qu'ils doivent à un travail volontaire et libre, sans la puissance coërcitive du fouet, seul aiguillon, s'il faut en croire la *Philosophie du Travail,* sur lequel on puisse compter, sous les tropiques, pour exciter l'activité et l'industrie des nègres.

Nul doute que M. Mackenzie ne sentît toute la portée des conséquences que l'on pouvait tirer en faveur de la liberté, du rapide accroissement de la population noire d'Haïti, mis en parallèle avec le décroissement non moins rapide de cette même population dans les îles à esclaves du même archipel, et dans Haïti même, au temps de l'esclavage. On devait donc s'attendre à ce qu'un partisan de l'ancien système colonial fît ses efforts pour ôter aux adversaires de l'esclavage tout l'avantage qu'ils pouvaient tirer de ce constraste, qui ne pouvait manquer d'être regardé comme une épreuve décisive du bien-être comparatif des deux conditions sociales, celle du noir esclave et celle du noir libre.

Nous avons déjà vu comment M. Mackenzie a traité cet important sujet.

Dans le mémoire sur l'abolition de l'esclavage et ses résultats à Haïti, qui forme l'objet du premier chapitre de la présente publication, on trouve (page 31 à 33), quelques remarques qui prouvent l'inexactitude de ce fonctionnaire dans les renseignemens qu'il donne sur la population d'Haïti. Il ne sera donc pas nécessaire de revenir sur cette partie de son rapport. Mais il en est d'autres qui ne sont pas plus exactes, et qui, revêtues comme elles le sont, d'une autorité officielle, ne pourraient qu'égarer l'opinion publique touchant l'état social et politique d'Haïti; et il importe de faire connaître les erreurs et les contradictions qu'elles renferment. On est ordinairement disposé à admettre comme indubitables les assertions des fonctionnaires publics, sans soupçonner qu'ils puissent être sujets à l'influence des préjugés ou de l'in-

térêt personnel. Mais pour tout ce qui regarde les questions coloniales, il y a toujours un grand danger à s'en fier sans réserve aux rapports de ceux qui sont étroitement liés avec des colons ou qui ont un intérêt quelconque dans une propriété coloniale.

Au mois de septembre 1826, une série de questions fut adressée à M. Mackenzie par le bureau des affaires étrangères, et nous trouverons dans ses réponses une nouvelle occasion d'apprécier le degré de confiance que l'on peut accorder à ses rapports officiels. Voici trois de ces questions :

« 1° Le travail, à Haïti, est-il volontaire ou forcé ?

« 2° S'il est forcé, fait-on usage du fouet ?

« 3° Et si l'on fait usage du fouet, est-il employé même pour les femmes ? »

Voici ce que M. Mackenzie répond à ces questions :

« 1° Le travail est très-décidément forcé, comme le prouve le texte même du Code rural.

« 2° La loi a depuis long-temps aboli l'usage du fouet ; mais les militaires ont le privilége de se servir d'un gros bâton ; et comme *tous* les propriétaires sont militaires, je *présume* qu'à présent, et comme cela avait lieu sous Toussaint, Dessalines et Christophe, les punitions corporelles de ce genre sont fréquemment infligées, quoique prohibées par la loi : il n'est pas rare de voir à Haïti la pratique et la théorie en discordance.

« 3° Il ne m'est pas prouvé que les femmes soient punies du fouet ; mais, à en juger par la conduite des hommes en général à l'égard des femmes, je serais porté à croire que cette violation de la loi, que je viens de signaler, a lieu pour elles comme pour les hommes » (p. 81).

Peut-on rien imaginer de plus vague, de plus léger et de moins satisfaisant que de pareilles réponses ?

Dans son rapport, (p. 17) le consul nous dit que les ordonnances de Toussaint, relatives à l'industrie agricole, étaient *décidément coercitives*. Il en dit autant de celles de Dessalines (p. 18). On lit (p. 19) que, sous Christophe, la loi et les réglemens sur l'agriculture étaient aussi rigoureux que ceux de ses devanciers. Et même, sous ce chef, dit-il (p. 20), le travail forcé était exigé avec autant de rigueur que sous les colons français. M. Mackenzie nous représente de même les dispositions du Code rural de Boyer, comme aussi despotiques que tout ce qu'on peut

imaginer dans aucun système de colonies à esclaves. Il va même jusqu'à affirmer que les lois de Toussaint n'étaient qu'une simple modification des anciennes lois coloniales de France; et que le Code rural de 1826 n'est aussi qu'une modification des anciens réglemens français, sanctionnés par le Code Noir, avec quelques *restrictions additionnelles* (p. 22).

Quant à ces assertions de M. Mackenzie, elles sont démenties par les Codes ruraux insérés dans le rapport du consul lui-même, et dont nous avons donné une analyse dans cette publication (p. 9 à 20). Il est donc impossible d'imaginer un exposé plus éloigné de la vérité que celui que nous venons de transcrire; et si ce n'est un mensonge volontaire, nom qu'il nous répugne de lui donner, c'est au moins, de la part de M. Mackenzie, une preuve de son ignorance profonde sur les anciennes lois coloniales de France. Le Code Noir est une ordonnance qui impose aux nègres cultivateurs dans les colonies françaises, le joug du plus impitoyable esclavage qui les prive expressément de tous droits de propriété, ou plutôt de tous droits civils quelconques; qui les exclue de tous les emplois, qui les assujétit aux fers et à la fustigation, suivant le bon plaisir du maître ou du régisseur; qui les punit de mort pour la plus légère voie de fait contre l'une ou l'autre de ces personnes, même dans le cas de défense personnelle, qui enfin ravale toute une race du rang d'hommes à la condition de bêtes brutes.

Maintenant ouvrons les lois d'Haïti, telles qu'elles nous sont transmises par M. Mackenzie lui-même. Elles abolissent l'esclavage (p. 17); elles proscrivent l'usage du fouet (p. 18); elles donnent à tout le corps du peuple des droits égaux; elles assurent au plus petit cultivateur un intérêt direct dans les produits du sol qu'il fait valoir, et l'entière propriété des fruits de son industrie particulière. Que l'on compare aussi avec le Code Noir, ou avec aucune des anciennes lois coloniales de France, les extraits suivans des Codes Haïtiens, tels que nous les donne M. Mackenzie lui-même; prenons celui de Toussaint pour point de comparaison (p. 128).

« Il ne peut exister d'esclaves sur le territoire de la république. L'esclavage y est à jamais aboli. Tous les hommes y naissent, y vivent, y meurent libres.

« Tout homme, quelle que soit sa couleur, est admissible à tous les emplois.

« La loi est la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège ».

Les mêmes principes forment la base du Code de Christophe, et de celui qui constitue maintenant la loi universelle d'Haïti, le Code de 1816 (p. 148). Voici ce qu'on y lit :

« Il ne peut exister d'esclaves sur le territoire de la république. L'esclavage y est a jamais aboli." "La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, ou qu'elle punisse. La propriété est inviolable et sacrée. Toute personne a la libre disposition de ce qui est reconnu lui appartenir." "Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes : 'Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît' . ,Faites constamment aux autres tout le bien que vous voudriez en recevoir.'" (p. 148)

Et cependant il se trouve un fonctionnaire assez hardi pour avancer dans sa correspondence officielle avec le ministre dont il dépend, que les lois fondées sur de pareils principes et que ne dément aucune disposition du Code Rural, ne sont que des modifications du Code Noir et des anciennes lois coloniales de la France. Fût-il jamais un faux exposé plus grossier que celui-là !

Quant à l'assertion de M. Mackenzie que les dispositions du Code de Boyer de 1826 sont aussi despotiques que tout ce qu'on peut imaginer dans aucun système de colonies à esclaves, nous osons dire qu'elle est complètement démentie par le texte même de ce code. Quels sont ses termes ? Il dit qu'aucune punition ne peut-être infligée à un citoyen d'Haïti, qu'en vertu de la loi, et d'une loi dont il a connaissance, et qu'il ne doit de travail à qui que ce soit que celui qu'il s'est engagé à fournir à prix convenu. — Il n'est forcéde travailler que comme le tisserand de Spitafields est forcé de finir la toile qui est sur le métier et qu'il s'est engagé à terminer, ou comme l'ouvrier que le fermier a loué pour un an, à faire le temps de son engagement ; ou enfin comme le vagabond ou le désœuvré est forcé en Angleterre d'avoir recours à quelque travail honnête. Pour peu néanmoins que nous fussions embarrassés pour réfuter pleinement et directement les insinuations de M. Mackenzie sur ce point, il nous fournirait lui-même des argumens dans le rapport que nous avons sous les yeux.

Il nous dit, par exemple, que le résultat du système de la division des terres en petites portions, *dans tous les quartiers*

qu'il a visités, c'est qu'il est devenu très-difficile de former des bandes de cultivateurs, vu que chaque individu trouve ou a la prétention de trouver une occupation suffisante sur son petit lot et autour de sa chaumière (page 93), Nous demanderons à M. Mackensie comment il s'y prendra pour concilier ce fait dont il a été témoin oculaire avec l'assertion si tranchante que le travail, à Haïti, n'est pas volontaire, mais forcé (81), et que le cultivateur peut être considéré comme *adscriptus glebæ* (page 22) (1). « Il n'y a pas de mesure, dit-il encore, par lesquelles le gouvernement puisse décider les jeunes créoles au travail. Tous les propriétaires déplorent constamment cette impuissance absolue du gouvernement (page 105). Mais lui-même n'explique-t-il pas ces circonstances, quand il dit que les créoles préfèrent s'occuper exclusivement de la culture des terreins qui leur ont été alloués? Nous n'admettons pas l'exactitude de cet exposé, attendu que M. Mackenzie ne l'appuie d'aucune preuve; mais enfin, comment le Consul général fera-t-il pour l'accorder avec ces dispositions du Code rural qu'il nous présente comme le *non plus ultrà* du despotisme? ces difficultés qu'éprouve le gouvernement à imposer le travail, M. Mackenzie sait fort bien qu'elles n'existent pas sur les plantations de la Jamaïque, de la Grenade ou de Démérara.

Il convient cependant (page 105) que l'on cultive des vivres, qu'on élève de la volaille et des bestiaux pour la consommation des familles; et celà apparemment sans qu'il soit nécessaire d'y contraindre les gens. Mais M. Mackenzie compte tout cela pour rien; il ne veut voir de travail que celui qui se fait par bandes, pour la culture du sucre. « Mon rapport, dit-il, se bornera à ce qui concerne le sucre, qui est la culture la plus importante. » Voilà, il faut en convenir, ce qui est passablement bizarre, puisque, suivant M. le consul lui-même, le sucre est l'article dont on s'occupe le moins à Haïti. Mais il n'est guère besoin que nous poussions la discussion plus loin sur ce

(1) Le seul passage du Code rural qui puisse donner quelque couleur à cette assertion, est celui qui veut que quiconque ne pourra justifier de quelque autre moyen d'existence, soit tenu de travailler à la terre, et que le citoyen qui sera dans ce cas ne soit libéré de cette obligation que lorsqu'il aura prouvé au magistrat qu'il tire sa subsistance de quelque autre industrie. Assurément c'est là une disposition aussi sage que conforme à l'humanité.

sujet. Un bonheur tout particulier pour ceux qui se trouvent appelés à réfuter les absurdités des partisans aussi incorrigibles et des propagateurs aussi opiniâtres de la nouvelle *Philosophie du Travail*, que l'est M. Mackenzie, c'est de trouver la besogne toute faite par leurs adversaires. « Le travail des Haïtiens, affirme-t-il, n'est pas volontaire, mais forcé; il est exigé avec autant de despotisme que dans le pire de tous les régimes d'esclavage », et pourtant il fait tous ses efforts pour nous prouver que les Haïtiens sont paresseux; qu'ils ne veulent point travailler; et qu'ils ne récoltent qu'en très-petite quantité les produits exportables pour la culture desquels on a coutume d'employer la contrainte; ces *sottes* gens s'occupant surtout, à ce qu'il paraît, « de cultiver des vivres, d'élever de la volaille et des bestiaux pour leur usage »; c'est-à-dire, s'occupant avant tout de leur subsistance!

Maintenant, que notre consul choisisse; car il ne peut en conscience et en bonne logique soutenir deux propositions contradictoires: il faut qu'il admette, ou que le travail à Haïti est volontaire et non forcé, ou que le fouet, son instrument favori, a tellement perdu de son pouvoir sur les Haïtiens, en comparaison des prodiges qu'il opère à la Jamaïque, qu'il ne peut décider ces pauvres gens à passer toute leur journée à creuser péniblement des trous pour les cannes, et à se priver de sommeil pour fabriquer du sucre pendant la nuit. A quoi donc la contrainte et le despotisme sont-ils bons, s'ils ne peuvent servir à augmenter la masse des exportations?

Mais à l'égard du fouet, pour lequel M. Mackenzie montre une inclination si décidée, et dont il ne veut pas absolument que l'usage ait été aboli à Haïti, il est vraiment divertissant d'observer les peines qu'il se donne pour nous prouver que les Haïtiens ne sont pas entièrement privés de ses bienfaits. Il soupçonne, il dirait presque qu'il espère, que les hommes y sont encore soumis, comme il est certain (qui le lui a dit?) qu'on le leur infligeait sous Toussaint, Dessalines, Christophe, etc., et quoiqu'il n'en ait pas la preuve, sans aucun renseignement, sans aucune rumeur, même la plus vague, qui l'autorise à dire que les femmes soient punies du fouet, il *est disposé*, (oh! nous n'en doutons nullement) il *est disposé à croire que les femmes sont fustigées aussi bien que les hommes*, et cela quoique la fustigation à l'égard des hommes eux-mêmes ne soit chez lui

qu'un simple soupçon, mais un soupçon, il est vrai, comme il le remarque si judicieusement, fondé sur la discordance qui existe le plus ordinairement à Haïti entre la théorie et la pratique. N'est-ce pas là, sous le titre et sous la forme de rapport, un bien pitoyable bavardage adressé à son gouvernement par un fonctionnaire public, et cela, sur un sujet si sérieux et si grave ?

Mais indépendamment de la loi qui, comme on le voit dans la note ci-dessous (1), est décisive sur ce point, ce fonctionnaire, dans ses bizarres contradictions, nous fournit lui-même la contre-preuve qui suit : Un propriétaire de Jacmel dit au consul : « *Tout travail est purement volontaire.* Les hommes se louent à la semaine, et le dimanche on fait la paie des cultivateurs. *Les punitions corporelles sont abolies*; elles sont en horreur aux nègres. *Tout coup donné, n'importe à qui, ou est*

(1) Le Code rural, publié en 1794, et inséré dans son rapport par M. Mackenzie (p. 111), contient les dispostions suivantes : « Si un conducteur frappe un des cultivateurs qui travaillent sous ses ordres, ou si de son autorité privée il le met aux fers ou en prison, il sera privé de son emploi, et déclaré incapable de commander à des hommes libres. S'il y a eu contusion ou blessures, il sera arrêté, poursuivi et puni conformément aux dispositions du Code criminel (p. 114).

Dans la loi de 1812 il est dit : « Excepté le cas de légitime défense, tout individu qui en blessera un autre volontairement, ou seulement le frappera, sera condamné à une amende de 100 dollars et à un emprisonnement de huit mois ; cette peine sera double si la violence a eu lieu contre des femmes ou des personnes âgées de plus de soixante ans, ou des enfans au-dessous de quatorze ans ; et elle sera encore augmentée si les voies de fait ont été commises par un maître sur ses apprentis, ou sur un cutivateur de louage. Loi de police, titre 1, chap. 2, art. 12 et 13.

Nous ne sommes pas étonnés qu'après des dispositions si sévères, M. Makkenzie ne puisse faire autre chose que de *soupçonner* ou conjecturer, comme chose *probable*, que les hommes et les femmes sont encore soumis aux coups de fouet, et qu'il n'ait, cependant, à en produire aucun exemple récent.

Toutefois il est plus hardi quand il parle d'époques plus anciennes, et où la vérification devient plus difficile. Oui, il veut bien en convenir, sous Toussaint et sous Dessalines le fouet était *aboli*; mais alors « on se servait sans scrupule de *gros bâtons*, etc. ; il n'était pas rare que l'on fît usage du sabre, du fusil, et même on allait jusqu'à enterrer vif, quand il s'agissait de mettre à la raison des bandes réfractaires. » Nous pourrions retrouver tout cela chez les fabricans des nouvelles coloniales de 1800 à 1805. Mais, après tout, quel serait à la Jamaïque le châtiment d'une bande réfractaire ? Ne serait-ce pas celui de la révolte ? la mort ? Rappelons-nous à cette occasion les déplorables histoires de Sainte-Marie, de Hanôvre et de Saint-George, en 1824.

rendu par un autre coup, ou est déféré au tribunal. Les femmes aussi sont dans l'usage de travailler, mais *nul ne peut les battre impunément, si ce n'est leurs maris.* Hommes et femmes travaillent ensemble et sans distinction ou séparation des sèxes; mais les hommes sont en plus grand nombre que les femmes, attendu que les femmes en général sont chargées des détails du ménage. Toutes les propriétés un peu considérables sont généralement affermées, les propriétaires recevant pour fermage une certain portion du produit, mais le fermier a toujours la plus forte part; car il est rare que celui qui prend une propriété à bail établisse ses calculs sur plus de la moitié du produit, et c'est sur cette moitié que le propriétaire touche sa portion (p. 93); » ce qui reste de cette moitié, c'est-à-dire un quart à peu près de la totalité, passant, à ce qu'indiquent d'autres documens, aux cultivateurs. (pages 93 et 102, et *Code rural passim.*)

Tels sont les renseignemens que nous a donnés M. Mackenzie, d'après une autorité qu'il paraît regarder lui-même comme digne de foi. Mais si tout cela est exact, comment nous expliquera-t-il la contradiction frappante qui existe entre ces mêmes renseignemens et ses propres réponses aux questions de M. Canning? Les uns émanent, à ce qu'il nous dit lui-même, d'un témoin respectable; les autres ne sont que les vagues soupçons et les conjectures hasardées du consul général, non seulement sans preuve aucune, mais contraires à tout ce qu'on peut appeler preuves: ici encore souvenons-nous que les personnes chargées de l'examen et du dépouillement des différentes pièces de l'enquête soumise au conseil privé sur la pétition relative à Berbice, et de toute la correspondance de M. Mackenzie qu'ils avaient sous les yeux, ont jugé à propos de mettre en avant ces vagues soupçons et ces conjectures hasardées comme autant de preuves, tandis qu'ils ont écarté ce qui seul méritait le nom de preuve, et qui n'allait à rien moins qu'à convaincre de faux tout ce que le consul s'était chargé de prouver. Par de tels procédés, et autres semblables, soit à dessein, soit par inadvertance, l'erreur et l'imposture sont ainsi propagées sur un sujet si important, avec la sanction apparente d'une autorité officielle, au point que les principes les plus simples de l'humanité, de la justice et du bon sens, sont obligés de céder la place aux exposés faux et aux commentaires sophis-

tiques de parties intéressées ou d'économistes mal informés.

On ne finirait pas, si l'on voulait passer en revue tous les passages de ce rapport, qui annoncent chez M. Mackenzie une résolution bien arrêtée de trouver l'esclavage à Haïti. Nous nous bornerons à en citer encore quelques autres exemples.

« Les cultivateurs, dit-il, sous l'empire des mêmes réglemens relatifs à la culture, étaient contraints de travailler comme *auparavant.* » Mais *auparavant,* veut-il dire ici l'ancien régime? *Alors* ils travaillaient sous le fouet et sans salaire. « Avec cette différence, continue le consul, qu'au lieu de *trouver autour d'eux tout ce qui est nécessaire à leurs besoins, ils reçoivent* (*m'a-t-on dit*) *nominalement un quart du produit de leur travail, mais en réalité beaucoup moins* (1). Sans revenir à la réfutation par laquelle nous avons déjà réduit à leur juste valeur toutes ces allégations si insidieuses et si contraires à la vérité, nous demanderons à M. Mackenzie qui lui a dit tout cela? Quelle preuve a-t-il ou peut-il avoir pour nous faire croire que tous les cultivateurs, qui savent fort bien qu'ils ont droit à un quart des produits, et qui doivent aussi savoir à quoi se montent ces produits, se résignent d'une manière si pacifique et si débonnaire à s'en voir ainsi frustrés? N'y a-t-il donc ni tribunaux, ni magistrats à qui ils puissent porter plainte? Il nous parle de la peine que l'on a à rassembler des cultivateurs en nombre suffisant, comme d'une circonstance dont il a été témoin lui-même ; il ajoute que les gens aiment mieux se fixer sur de petits lots de terre, où ils peuvent travailler avec plus de profit qu'en se louant, et où par conséquent ils peuvent disposer de tout leur temps et de tous les fruits de leur travail (p. 94). Il nous apprend encore (p. 35) que ceux qui travaillaient autrefois par bandes sur les terres des autres, se sont décidés « à cultiver leurs propres terres, et que

(1) Et pourtant le Code rural, ce Code de contrainte, de cruauté et de despotisme, non seulement dispose que les cultivateurs auront un quart du produit, tous les frais exceptés, la main-d'œuvre étant à la charge du propriétaire ou du fermier ; mais il dispose, en outre, que le samedi et le dimanche leur appartiendront du matin au soir, et qu'ils auront des jardins qu'ils pourront cultiver ces jours là, s'ils le jugent à propos, leur nourriture étant prise sur les vivres cultivés en commun par toute la bande ; qu'ils auront gratis les soins du médecin et les médicamens, le propriétaire étant tenu de pourvoir aux besoins des petits enfans. Voyez la loi n° 2, art. 36, 38 et 39 ; et la loi n° 3, art. 52, 62, 63, 66, 67, 68.

leur premier soin sera naturellement d'y faire venir les articles de première nécessité, » au nombre desquels ne se trouvent malheureusement ni le café ni le sucre, dont il fait tant de cas, et qui sont pour lui la culture par excellence. Or, tout en réduisant lui-même à l'absurde le compte qu'il nous rend de la situation d'Haïti, quelle haute idée M. Mackenzie ne nous donne-t-il pas, sans s'en douter, et des progrès des Haïtiens dans les habitudes sociales, et du bon sens qui dirige les opérations des individus, en leur faisant préférer la vie indépendante du propriétaire cultivateur, sur son petit lot de terre, à celle du cultivateur qui met son temps et ses bras au service d'autrui. Et même, en ce qui concerne les cultivateurs à gages, M. Mackenzie est forcé d'admettre qu'*à présent* (conformément aux dispositions du Code rural), ils s'engagent à tant par semaine, ou moyennant une certaine part dans les produits. *Autrefois* (veut-il dire sous l'ancien régime?), la plus rigoureuse discipline contraignait au travail. *A présent*, l'amende et la prison sont les punitions légales (il aurait pu dire les seules punitions) infligées aux délinquans; bien que, ajoute-t-il, toujours avec l'aversion qui le caractérise pour le travail libre, et avec son goût décidé pour le fouet, à ses yeux le véritable et grand moteur de l'industrie, bien qu'il *n'y ait pas à douter* que les corrections corporelles ne soient par fois employées (p. 91). Il aurait pu, avec tout autant de vérité, dire aussi qu'il n'est pas douteux qu'en Angleterre les chefs d'ouvriers n'usent quelquefois de violence à l'égard des hommes qui travaillent sous eux. Mais ce qu'il ne peut contester, c'est qu'il est expressément ordonné, non seulement par le Code rural de 1798, publié par Toussaint et signé par le directeur Hédouville, mais par tous les Codes subséquens, de référer au magistrat toutes les contestations qui pourront s'élever sur les plantations. Et le Code de 1798 veut que tous ces réglemens soient lus une fois par mois aux cultivateurs assemblés, et rend les autorités responsables de l'exécution de cet article.

Pour mettre dans tout son jour le despotisme du Code rural, en 1826, despotisme égal, suivant lui, à tout ce qu'on peut imaginer de plus tyrannique comme régime d'esclaves, M. Mackenzie affirme que le cultivateur est régardé comme vagabond, et punissable, s'il tente de quitter sans congé son domicile ou la ferme sur laquelle il est engagé, et qu'il lui est défendu de tenir une

boutique. Maintenant, voyons ce que c'est réellement que cette loi représentée comme si tyrannique par le consul général. De même qu'en Angleterre, nul ne peut ouvrir un débit de liqueurs, ou se faire colporteur, ou porte-balle, sans une licence, pour laquelle il est obligé de payer un droit ; *de même*, à Haïti, nul ne peut tenir une boutique, ou exercer un métier quelconque, sauf l'agriculture, sans se munir d'une licence dont il paie les frais ; et voilà ce que le consul nous présente comme *une prohibition*. Il est vrai que ces licences ne s'accordent que dans les villes, bourgades ou paroisses, conformément à la loi des patentes; mais alors cette restriction, dont l'esprit et le seul but paraissent être d'assurer le revenu public, s'applique à toutes les classes d'Haïtiens, aussi bien qu'aux cultivateurs. Rien absolument n'empêche un cultivateur de lever une boutique dans la bourgade voisine, s'il peut payer le coût d'une patente, et s'il remplit les formalités requises pour obtenir le passeport dont il doit se munir pour changer de domicile. Ces formalités consistent à déclarer son intention au juge-de-paix, tant de la commune qu'il se propose de quitter, que de celle où il a le désir de former son nouvel établissement, et à justifier des moyens d'existence qu'il peut avoir dans sa nouvelle situation.

Mais passons à la partie du rapport de M. Mackenzie relative au commerce d'Haïti. Il commence par se plaindre amèrement des restrictions qui frappent les marchands étrangers, comme étant le comble de l'oppression (p. 6). Nous sommes ennemis de toutes restrictions que n'exige pas la considération du bien de l'état ; mais nous ne voyons dans celles d'Haïti rien qui ne trouve son exemple, si ce n'est même sa justification, dans ce qui se pratique chez quelques-unes des nations les plus civilisées de l'Europe, et qui n'ait vraisemblablement sa source, de la part du gouvernement d'Haïti, dans la juste jalousie dont les nègres en général ne peuvent se défendre contre les blancs.

On ne peut se figurer la peine que se donne M. Mackenzie pour réduire le montant du commerce d'Haïti. Suivant lui, ce commerce ne cesse d'aller en diminuant ; et, comme exemple, il nous apprend que ses exportations, en 1825, étaient inférieures à celles des années précédentes (p. 26). Mais c'est une assertion que démentent les relevés de la douane qu'il nous donne plus loin (p. 41), et d'après lesquels il paraît que les exportations de 1825 ont dépassé celles de 1822 et de 1823, et n'ont été sur-

passées que par celles de 1824. Il s'efforce ensuite dans le cours de plusieurs pages pour rabaisser le montant des importations et des exportations actuelles d'Haïti, et il nous prédit, avec toute l'assurance d'un prophète, qu'elles continueront à diminuer, malgré la despotique sévérité des procédés coërcitifs dont il accuse le Code rural. Bref, l'impression qu'il cherche à produire, c'est que le commerce d'Haïti est très-faible, et si faible que ce n'est pas la peine d'en parler ; et néanmoins, voilà que par son propre compte, et en calculant les droits à 12 pour cent seulement, ce commerce fait entrer environ deux millions de dollars par an dans le trésor public.

Mais ce n'est pas la seule manière dont il a la simplicité de se réfuter lui-même. En effet, il nous dit ensuite que les restrictions fiscales d'Haïti, ces restrictions si sévères, sont éludées au point qu'à sa connaissance il n'y a aucun pays où la contrebande se fasse avec autant d'effronterie et de succès (p. 37). Or, s'il en est ainsi, évidemment le commerce d'Haiti doit être bien supérieur au montant des relevés de la douane ; car les contrebandiers eux-mêmes n'apporteront sûrement pas leurs marchandises à Haïti, sans en recevoir la valeur entière, plus une juste compensation des risques auxquels ils s'exposent ; en outre il faut supposer que toute importation attire une exportation d'une valeur au moins égale ; de sorte que ce seul trait de plume de M. Mackenzie renverse de fond en comble cet édifice de pauvreté commerciale qu'il s'est donné tant de peine à bâtir; tandis que d'un autre côté il donne aux facultés commerciales, et par conséquent aux produits agricoles d'Haiti, une portée dont on ne peut assigner la limite. Si la somme à mettre en ligne de compte pour cet article n'est qu'une fraction du tout, M. Mackenzie ne serait pas fondé à dire qu'à sa connaissance il n'y a pas de pays où la contrebande se fasse avec plus d'effronterie et de *succès*.

Nous ne prétendons pas savoir précisement quel peut être l'état véritable du commerce d'Haiti ni à quelle somme il peut s'élever annuellement ; mais, quoiqu'il en puisse être, tout le travail de M. Mackenzie est si loin de jeter la moindre lumière sur ce point, qu'il ne sert au contraire qu'à embrouiller et à embarrasser la question. Ses propres observations et tous les détails qu'il a donnés sont vagues, peu satisfaisans, d'une partialité choquante, et à coup sûr ils ne laissent pas une haute idée des connaissances de M. le consul général en fait de commerce.

La suite de la correspondance de M. Mackenzie n'est ni moins dépourvue de jugement, ni moins inconséquente; il suffira d'un exemple ou deux pour le prouver.

« La forme du gouvernement, dit-il, ainsi que l'état moral de la société à Haïti, ne tendent pas peu à exposer le pays aux commotions civiles; » autre assertion à l'appui de laquelle il ne juge pas à propos de fournir la moindre preuve. La forme du gouvernement ne nous paraît pas différer de celle des gouvernemens des Etats-Unis, si ce n'est qu'elle est même un peu moins démocratique que quelques-uns de ces derniers; et quant à l'état de la société, il n'a, que nous sachions, rien de bien particulier, si ce n'est que les noirs, et non les blancs, y forment la classe dominante.

Ensuite, en parlant du mauvais état moral d'Haïti, qui, nous en sommes persuadés, ne vaut guère mieux que chez les peuples d'Europe, il ajoute, avec l'exagération hostile qui le caractérise et dont il ne peut se défaire : « A peine on y pense au mariage qui est la plus solide base de la société, et tous les liens qui en résultent n'ont pas l'ombre d'existence dans ce pays. » Ce qui veut dire que les liens d'époux, de père et de mère sont inconnus dans Haïti, qu'ils n'y ont pas même une apparence, une ombre d'existence. Cela est-il donc vrai ? Heureusement que, suivant sa coutume, celui qui le dit se dément bientôt lui-même; car, à la page 32, il nous parle de *marchandes* qui jouissent d'un très-grand crédit, et remplissent leurs engagemens avec la plus scrupuleuse intégrité; puis il fait allusion à leurs *maris*, comme si les relations conjugales n'étaient pas tout à fait inconnues à Haïti. Il y a plus, la loi des patentes, articles 19 et 28, accorde des avantages particuliers aux personnes qui vivent en mariage légitime. D'ailleurs, peut-on dire que les lois d'Haïti ne se soient pas occupées des mariages, ou même les aient restreints et gênés, comme cela s'est fait récemment dans nos colonies des Indes-Occidentales? Voici ce que contient la loi de 1798, rendue sous Toussaint, et dont on a déjà eu occasion de parler : « Les propriétaires, fermiers ou conducteurs engageront les cultivateurs à contracter des mariages légitimes, en leur faisant sentir que c'est le meilleur moyen de s'assurer la jouissance de tous les avantages de l'état social, de se préparer des consolations, des soins et des secours dans leurs chagrins et dans leurs maladies; de propager cette pureté de

mœurs si essentielle au bonheur et à la santé ; d'augmenter la population, d'étendre la culture et de rendre chaque propriété plus productive. Les parens qui auront le plus grand nombre d'enfans issus de mariages légitimes, seront distingués par le gouvernement, obtiendront des récompenses, et même des concessions de terres, et jouissent des autres avantages qui leur ont été promis par la proclamation du 29 août 1793 » ; proclamation que M. Mackenzie ne nous a pas donnée.

Nous avons ensuite le Code amendé de Toussaint, de 1801, contenant l'article qui suit : « Comme le mariage tend à épurer les mœurs, la personne mariée, qui vit dans l'exercice des vertus conjugales, sera toujours distinguée et spécialement protégée par le gouvernement ».

« Les droits des enfans illégitimes seront déterminés de manière à répandre et à encourager les vertus sociales, et à cimenter les liens domestiques. »

De semblables réglemens figurent dans le Code de Christophe, et le Code amendé de 1816, qui est la loi actuelle de la république, répète textuellement les dispositions de celui de Toussaint, que nous venons de citer,

Et pourtant, à Haïti, s'il faut en croire M. Mackenzie, « on s'est à peine occupé du mariage, qui est la base la plus solide de la société, et les liens qui en résultent n'y ont pas même l'ombre d'existence». Que dirait-il donc des colonies à esclaves ?

Toutes les observations de M. Mackenzie sont du même style, depuis le commencement de son rapport jusqu'à la fin, et justifient tous les reproches que nous nous sommes permis de lui faire, de ne dire que des choses vagues et inconsidérées, de se laisser aller à sa partialité, à ses préventions, et de tomber dans des négligences et des contradictions continuelles. Sous tous ces rapports, il peut certainement se flatter de ne pas craindre de rival. Au lieu de faire connaître Haïti, il est parvenu à jeter plus d'obscurité encore qu'il n'y en avait sur tout ce qui concerne la situation de ce pays, et ce à quoi il a complètement réussi, c'est à nous prouver que cette tâche ne lui convenait pas.

Une seule chose, cependant, sur laquelle il n'a été au pouvoir de M. Mackenzie d'abuser personne, malgré tout ce que ses sentimens ont d'hostile et tout ce que son rapport a d'entortillé et de captieux, ce sont les progrès qu'a déjà faits cette république de

nègres, cette nation d'esclaves émancipés, dans quelques-unes de ces améliorations civiles et politiques, signe non équivoque d'une civilisation qui marche d'un pas rapide; mais c'est à quoi M. Mackenzie ne fait pas l'allusion la plus éloignée, comme s'il craignait d'être obligé d'en tirer ces conséquences. En dépit de toutes les observations malveillantes de notre consul, et malgré tous ses efforts pour déprécier Haïti, cette île possède, comme le font voir ses propres communications, un gouvernement sagement constitué, un Code de lois fondé sur le bon sens et sur la justice, un système de jurisprudence administrative qui paraît éminemment propre à atteindre son but, un établissement fiscal et des réglemens qui doivent assurer la régularité et la précision en matière de finances, une force militaire bien disciplinée, et une police qui, selon toutes les apparences, garantit autant qu'il est peut-être humainement possible de le faire, la sûreté des personnes et des propriétés. S'il eût été au pouvoir de M. Mackenzie de mettre en question l'existence d'un seul de ces avantages, nous pouvons être bien persuadés qu'il n'y aurait pas manqué.

Si nous considérons ensuite les lois et les réglemens qui ont créé ces différentes institutions, et qui en organisent le jeu et les mouvemens, nous n'y trouvons presque rien de vague ou d'indéterminé. Les droits aussi bien que les obligations de tous, et les pénalités qui garantissent les uns et maintiennent l'exécution des autres, sont définis d'une manière claire et intelligible, avec une brieveté et une précision qui en rendent la connaissance accessible à la capacité la plus commune, aux classes de la nation les moins bien élevées et les plus ignorantes. La constitution de cette république, qui a le malheur de porter ombrage aux apologistes de l'esclavage, ses lois, ses réglemens, ses tribunaux de justice et de police, le montant précis de ses impôts et de ses revenus, et par conséquent le montant de la taxe par laquelle tout citoyen doit contribuer aux besoins de l'état, tout cela est imprimé et dans toutes les mains. Ainsi, non seulement tout Haïtien est à même de s'instruire, sans un grand travail, de tout ce qui est relatif à l'état social, civil et politique qu'il lui importe de connaître; mais encore tout cela s'offre aussi à l'examen et à la critique des étrangers, et surtout des étrangers malveillans et hostiles comme M. Mackenzie, et de ceux qui partagent ses vues et ses opinions relativement aux colonies.

Qu'on ne croie pas que notre intention soit de faire l'apolo-

gie de tout ce que renferment ces actes publics ; il en est qui peuvent donner lieu à des objections fondées ; mais nous ne craignons pas de dire que nous n'avons rencontré aucun de ces réglemens, quelque attaquables qu'il puisse être d'ailleurs, dont on ne puisse trouver l'exemple et même la justification, autant que ce qui est impolitique en soi puisse être justifié, dans les institutions d'un ou plusieurs des peuples les plus renommés pour leur civilisation ; et si l'on envisage les institutions haïtiennes dans leur ensemble, nous croyons qu'il serait très-difficile de nous montrer un seul peuple qui en eût de moins défectueuses ou de mieux appropriées au but des législateurs, ou enfin qui portassent plus que celles d'Haiti une empreinte frappante de sagesse, de discernement et d'impartialité.

Et il ne paraît pas non plus, du moins autant que M. Mackenzie nous a mis à même d'avoir une opinion à cet égard, il ne paraît pas que ces lois et ces réglemens, rédigés avec tant de sens et de jugement, ne soient que le cadre, et, pour ainsi dire, la simple théorie de la police intérieure de cette république de noirs : tout annonce qu'aucun de ces rouages n'est oisif, et que toute la machine fonctionne d'une manière satisfaisante ; M. Mackenzie du moins ne nous dit rien qui puisse nous faire soupçonner le contraire. Il est vrai qu'il ne nous l'atteste pas positivement, ce serait plus qu'on ne pouvait raisonnablement attendre de lui ; mais après l'empressement soutenu qu'il montre à décrier tout ce qui est haïtien, nous sommes autorisés, en l'absence de toute preuve et de toute allégation contraires, à supposer que les institutions de ce pays n'offrent, dans leur action, aucun vice réel.

Prenons, par exemple, cette partie des institutions haïtiennes qui devait le moins échapper aux observations du consul-général de la Grande-Bretagne, celle qui devait même parfois appeler son intervention et qui est aussi, par sa nature, plus compliquée que tout autre, c'est-à-dire les réglemens concernant le fisc et en particulier la douane. Or, il se trouve à Haiti plusieurs ports de mer ; dans chacun de ces ports est une douane où l'on enregistre et expédie les bâtimens, où l'on perçoit des droits tant sur les importations que sur les exportations, d'après des règles uniformes et clairement définies ; et les fonctionnaires chargés de présider à toutes ces transactions, qui doivent supputer, demander les droits et en opérer le recouvrement, qui

doivent empêcher la fraude, et faire, jour par jour, au gouvernement, le rapport de leurs opérations, ces fonctionnaires ne sont pas des blancs, mais des noirs ou des mulâtres nés à Haiti (1), des descendans des esclaves émancipés de Saint-Domingue, et quelques-uns peut-être des esclaves émancipés eux-mêmes.

Et pourtant il ne paraît pas que M. Mackenzie, pendant tout le temps de son séjour à Haïti, ait eu lieu une seule fois de se plaindre que les officiers de la douane eussent exercé la moindre exaction contre les marchands anglais, ou qu'ils se fussent écartés, au détriment de ces marchands, d'aucun des réglemens établis par le gouvernement haïtien. Enfin il ne dit pas un mot qui puisse nous donner à penser que cette administration, une des plus compliquées de l'état, ne marche pas avec autant de régularité et d'efficacité que les douanes de Londres ou de Liverpool. Nous pouvons appliquer la même pierre de touche à toutes les autres institutions d'Haïti, au sujet desquelles nous ne trouvons, dans le rapport de M. Machenzie, rien qui nous indique qu'elles n'atteignent pas leur but aussi bien que possible; et quand on considère l'esprit qui ne cesse de présider à ce long rapport, esprit qui certes n'est ni de la bienveillance ni de la sincérité, cette présomption en leur faveur n'est pas un si mauvais argument.

En somme, la publication de ce rapport nous a singulièrement rassurés et consolés. L'inimitié manifeste de M. le consul pour Haïti et pour tout ce qui est haïtien, la curiosité toujours active avec laquelle il court après tout ce qui tend à faire douter des progrès de cet état naissant, la répugnance qu'il éprouve à dire un seul mot qui puisse être interprété en sa faveur, à moins que ce mot ne lui échappe à son insu, toutes ces circonstances

(1) Suivant M. Mackenzie, l'éducation est presque nulle à Haïti; mais il nous semble que son propre rapport contredit fortement cette assertion, comme beaucoup d'autres. L'article 25 de la loi des patentes réserve exclusivement aux individus nés à Haïti les emplois de commis-marchands; de sorte que le nombre de ceux qui savent écrire doit être très-considérable, indépendamment des employés indispensables pour faire les rapports dresser les états, et tenir la correspondance que les lois exigent impérativement; non seulement celles qui ont rapport au commerce, à l'agriculture et à la police, mais encore celles qui concernent les divers établissemens civils et militaires. M. Mackenzie prétend, il est vrai, que tous ces rapports, etc., sont fort mal faits, quoique plus réguliers qu'auparavant; mais nous avons appris quel degré de confiance méritent ces assertions.

nous ont donné l'espoir que les progrès de cette république dans les arts de la civilisation surpassent tout ce dont nous pouvions nous flatter, malgré toutes nos préventions en sa faveur. Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir prouvé du moins qu'il n'y a aucun fonds à faire sur les communications de M. Mackenzie à cet égard.

CHAPITRE IV.

Mémoire sur l'abolition de l'esclavage à la Guadeloupe, rédigé d'après des documens authentiques, par M. Macaulay, et présenté au même Comité que le Mémoire sur Haïti par M. Buxton, extrait du même Rapport nº 127 de la session de 1832, pages 923-929.

Comme toutes les possessions coloniales de la France, la Guadeloupe s'est ressentie des convulsions par lesquelles la révolution de 1792 agita si violemment la mère-patrie, et dans cette colonie les querelles entre les partisans de la royauté et ceux de la démocratie, entre les blancs et les gens de couleur, prirent un caractère de fureur qui ne pouvait manquer d'occasionner une assez grande fermentation parmi les esclaves, que les partis opposés appelèrent parfois à leur secours. Cependant il n'y eut pas, à proprement parler, de révolte d'esclaves, et ceux à qui on ne mit pas les armes à la main, continuèrent leurs travaux accoutumés. Au mois de février 1794, la Convention nationale de France rendit un décret qui accordait la liberté aux esclaves de toutes les colonies françaises. Ce décret fut exécuté à la Guadeloupe, mais avec certaines modifications ou réglemens appelés Police Rurale, dont furent chargés dans les différens districts de l'île des commissaires nommés par le gouvernement. Ces réglemens donnaient aux cultivateurs un droit au quart du produit des habitations à la culture desquelles ils étaient employés, indépendamment de leur nourriture qu'ils devaient

trouver en totalité sur l'habitation. Les seules retenues qu'on pût faire sur ce quart, avant de le distribuer en portions déterminées parmi les cultivateurs, portaient sur les honoraires des médecins, les médicamens, et l'emballage de leur part des produits. Tous les autres frais quelconques, y compris les impôts, devaient être supportés par les trois autres quarts. Les parts de ceux des cultivateurs qui quittaient momentanément leurs travaux étaient assujéties à une réduction proportionnée à la durée de leur absence, et le montant de ces réductions étaient ajouté aux parts de ceux qui travaillaient sans se déranger. Il paraît que sous l'empire de ces réglemens, après qu'un gouvernement vigoureux eût réprimé la frénésie des querelles intestines qui s'étaient élevées entre les divers partis politiques des blancs, et entre les blancs et les gens de couleur libres, l'agriculture fut florissante; et en avril 1801, un recensement des plantations alors en culture, présente un total de 390 sucreries, 1355 caféiries et 328 cotonneries, outre 25 fermes en pâtures (1).

En 1802, après la paix d'Amiens, des forces françaises considérables furent envoyées à la Guadeloupe, pour prendre possession de l'île et faire rentrer les nègres dans leur ancien état d'esclavage. Cette entreprise rencontra la plus forte résistance de la part des nègres, et ce ne fut qu'après une lutte terrible et un affreux carnage qu'on parvint à les remettre sous la puissance du fouet. Rien de plus satisfaisant que les rapports faits sur l'état de la colonie avant cet événement. Ceux des commissaires des différens cantons au gouvernement local, parlent de la tranquillité qui régnait dans les districts agricoles et sur les plantations; et de son côté, le gouvernement, dans ses circulaires aux commissaires, ne cesse de leur répéter, avec une sollicitude et un soin remarquables, qu'une partie essentielle de leurs devoirs, en faisant régner l'ordre et la régularité parmi les cultivateurs, est de veiller au maintien de leurs justes droits, de leur assurer la totalité de la rétribution qui leur appartient pour prix de leur travail, en punissant avec une sévérité exemplaire les propriétaires qui, sous ce rapport, manqueraient à leurs obligations, ou se laisseraient aller à l'égard des cultivateurs à des actes incompatibles avec l'humanité et la justice. Les réglemens qui garantissaient les droits et les priviléges des cultivateurs, devaient

(1) Voyez le Mémoire des habitans de la Guadeloupe, vol. 1, notes, pag. IX.

aux termes de la loi, être traduits en langue créole, affichés dans les endroits où ils seraient le plus en vue, et de plus, lus et expliqués une fois par mois sur chaque habitation. Nous avons sous les yeux une lettre adressée par le Conseil suprême de la colonie, en février 1802, au commissaire Valluet, du canton de Deshayes, qui a rapport à ces instructions : « Nous avons reçu, citoyen commissaire, votre lettre du 6 de ce mois, avec les états particuliers et l'état général, relatifs au paiement du quart des cultivateurs. Nous voyons avec plaisir que vous avez donné tous vos soins à cette partie essentielle de votre administration. C'est en exerçant cette justice envers les hommes dont les sueurs produisent la richesse publique et particulière, que vous aurez le droit d'user de la plus grande sévérité pour les forcer à remplir leurs devoirs. Continuez, citoyen commissaire, de maintenir le bon ordre dans votre canton. Il règne actuellement sur tous les points de la colonie, et nous aurons la satisfaction d'avoir donné un exemple qui prouvera que tout le monde peut vivre parfaitement d'accord sous une administration juste envers tout le monde. »

Dans le *Moniteur* du 19 germinal an 10 (avril 1802) se trouve une lettre de Bordeaux donnant la substance d'une dépêche de la Guadeloupe, en date du mois de février précédent, et dans laquelle on annonce que « tout est parfaitement tranquille, et que, quoiqu'il puisse subsister encore quelques inquiétudes tout promettait que le gouvernement légitime y serait rétabli sans secousses. « La culture, » y est-il dit encore, « n'a jamais été abandonnée, et quoique la dernière récolte en sucre n'ait pas été très-productive, cette denrée existe dans les magasins en assez grande abondance, et la prochaine récolte promet beaucoup. »

Plusieurs mois après cette communication, des forces françaises considérables, commandées par Richepanse, débarquèrent à la Guadeloupe, et en très-peu de temps ce général, en faisant détruire sans distinction et sans pitié tout ce qui s'opposa à l'exécution de ses ordres, réduisit à l'ancien esclavage tous les nègres qui survécurent à cette destruction, ceux que la loi de 1794 avait émancipés, et qui avaient été pendant un intervalle de huit années, en possession légale de leur liberté personnelle. On dit que cette expédition coûta la vie à près de 20,000 nègres.

Quelque déplorable que fût ce résultat, il ne prouve pas que les esclaves de la Guadeloupe ne soient pas propres à la liberté qui leur avait été accordée, et accordée, comme on l'a vu, au milieu des discordes publiques et dans les circonstances les moins favorables à la jouissance paisible de ses bienfaits. Lorsque, dans la question de l'émancipation, on pèse toutes ces circonstances, il est impossible de ne pas sentir que ce qui regarde la Guadeloupe en particulier, loin d'autoriser les prévisions des adversaires de l'émancipation, fournit au contraire la plus incontestable confirmation de la proposition générale soutenue par les abolitionistes, savoir, qu'un acte d'émancipation émané du gouvernement, dans des temps de calme, entouré de toutes les précautions que suggérerait naturellement la raison, auquel les maîtres adhèreraient sans résistance, pourrait recevoir l'exécution la plus complète, sans le moindre péril pour la tranquillité publique, et avec les avantages les plus incontestables pour les esclaves eux-mêmes.

Documens qui constatent les faits précédens à l'égard de la Guadeloupe, tirés d'un ouvrage portant le titre de « Mémoire pour le Chef de brigade Magloire Pelage et les habitans de la Guadeloupe, chargés par cette colonie de l'administration provisoire, après le départ du Capitaine général Lacrosse, dans le mois de brumaire an 10. »

Le Conseil formant le Gouvernement provisoire de la Guadeloupe et dépendances, aux Commissaires du Gouvernement dans les divers cantons de la Guadeloupe et dépendances.

Circulaire du 25 brumaire an 10.

Nous vous adressons ensemble, citoyen commissaire, l'arrêté du Commandant en chef pour l'installation du Conseil de la Guadeloupe et dépendances, et la première proclamation de ce Conseil. Ces deux actes seront inscrits sur les registres, lus, publiés et affichés avec toute l'authenticité possible.

Le citoyen —— est porteur de nos paquets ; il a reçu des ins-

tructions particulières, et doit s'entendre avec vous pour une tournée sur les habitations de votre commune. Vous vous plairez, tous deux, avec les officiers qui peuvent être dans votre garnison, et ceux des gardes nationales, à rétablir l'ordre qui aurait pu momentanément être troublé. Vous instruirez tout le monde, car tout le monde a besoin d'instruction ; que les uns et les autres sachent que le Gouvernement veut maintenir la tranquillité et la prospérité publique. Les cultivateurs seront contraints à l'assiduité et au travail; mais leurs droits seront maintenus, et tous les moyens seront pris pour leur faire payer le juste salaire que la loi leur assure.

Vous ferez revivre le service des gardes nationales sédentaires, et surtout celui, plus essentiel, des dragons. Ordonnez des patrouilles fréquentes, en veillant à ce qu'elles se fassent avec décence. Il faut savoir donner les premiers l'exemple de l'ordre et de la confiance qu'on désire établir. *Vigilance*, *justice*, *fermeté*, voilà ce que nous vous recommandons; et si vous nous secondez avec tous les bons citoyens, nous atteindrons le but de tous nos désirs, *conserver et faire prospérer la colonie*.

Signé : PELAGE, HYPOLITE FRASANS, DANOIS, CORNEILLE.

Par le Conseil, *le Secrétaire général*. *Signé* : P. PIAUD.

Le Conseil, etc., aux Commissaires du Gouvernement dans les différens cantons.

Circulaire du 3 frimaire an 10.

Par supplément à notre circulaire du 25 du mois dernier, nous recommandons particulièrement à vos soins, citoyens commissaires, de faire cesser tous les propos calomnieux et désorganisateurs qu'on affecte de répandre devant les cultivateurs, dans les intentions sans doute les plus perfides. En voulant contenir les cultivateurs et les forcer à l'assiduité et au travail, nous vous répétons que nous voulons aussi que tous les moyens nécessaires soient employés pour faire payer à chacun le juste salaire que la loi a déterminé et assuré.

Vous prendrez de suite, dans votre sagesse, les mesures convenables pour faire faire cette répartition. Ne voyez que la con-

servation de cette colonie précieuse, à laquelle il faut tout sacrifier. Instruisez avec énergie les habitans; apprenez leur à être justes, confians envers le Gouvernement provisoire, et à saisir la raison de leur intérêt particulier dans celle de l'intérêt général. Si, malgré vos avis paternels, quelqu'un osait s'écarter de devoirs, qui deviennent de plus en plus sacrés; si quelqu'un se permettait des mesures excessives, que l'humanité repousse, employez l'autorité dont vous êtes revêtus; et si (ce que nous ne pouvons croire) elle était insuffisante, vous ferez conduire pardevant nous ces individus ennemis de l'ordre, ennemis de tous, ennemis d'eux-mêmes.

D'ailleurs, nous nous reposons toujours avec confiance sur votre surveillance active, et sur votre fermeté à maintenir l'ordre et à encourager le travail.

La récolte offre la plus brillante perspective; il faut savoir mettre tout en usage pour la sauver, et en tirer le parti le plus avantageux.

Si votre tâche est pénible, citoyens commissaires, envisagez la gloire d'avoir coopéré avec nous au salut et à la conservation d'une colonie intéressante, que nous devons uniquement ambitionner de remettre à la métropole tranquille et dans un état de nouvelle splendeur.

Entretenez avec nous la correspondance la plus suivie, et pour éviter tout retard, surveillez exactement le service des postes et des courriers.

Signé : Pelage, Hypolite Frasans, Danois, Corneille.

Par le Conseil, *le Secrétaire général*. *Signé* : P. Piaud.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arrêté.

Le Conseil, etc.

D'après son intention fermement prononcée de procurer à la colonie la prospérité la plus étendue comme la plus durable;

Considérant que cette prospérité essentielle ne peut s'obtenir qu'en accordant à l'agriculture une protection franche et ouverte;

Considérant que s'il est indispensable d'un côté de maintenir

les cultivateurs dans leurs devoirs, de les obliger à l'assiduité et au travail, il convient d'un autre côté de les faire jouir authentiquement de leurs droits et du juste salaire que toutes les lois de la république leur assurent;

Considérant que si le quart des revenus a été déterminé pour le principal paiement des cultivatenrs, par arrêté toujours existant, depuis le 22 pluviose an 7, jusqu'à ce jour, il n'a été fixé encore pour la rétribution aucune époque, aucun mode satisfaisant;

Considérant que l'organisation projetée, en attaquant les principes, calculait jusque sur la réduction de ce quart, que l'humanité, toujours d'accord avec la justice, avait reconnu à cette classe si précieuse, dont les travaux intéressent l'existence de tous;

Considérant enfin qu'en cherchant à accroître les revenus coloniaux, il sera satisfaisant d'offrir à nos alliés les Américains un débouché plus considérable, en restituant à chacun les moyens qui lui appartiennent;

Après mûre délibération, et pour la plus grande gloire de la mère patrie, comme pour l'honneur du gouvernement consulaire;

Arrête ce qui suit:

Art. Ier. La simple police rurale continuera à être exercée sur les lieux par les commissaires du gouvernement, sous la surveillance et les ordres du conseil, en conformité de son arrêté du 25 brumaire.

II. L'ordre ancien du travail, tel qu'il existe dans ce moment, est maintenu. Sont également maintenus tous les réglemens précédens en répression de la divagation. Les peines déterminées par arrêté en date du   , de l'agence intérimaire, contre les receleurs de divagans, sont ici renouvelées, pour avoir leur plein et entier effet.

III. La prime d'une gourde continuera à être payée comptant à tout citoyen qui arrêtera un vagabond. Lorsque le même citoyen arrêtera pour la seconde fois le même vagabond, il jouira d'une prime de trois gourdes.

IV. Le quart des cultivateurs est net sur la totalité des revenus, après avoir prélevé seulement sur cette totalité le prix d'abonnement d'un chirurgien, et les avances des drogues, remèdes et les comestibles pour l'usage de l'hôpital, autres que

les vivres indigènes ou du pays, que fournit l'habitation, et qui ne seront pas comptés. Le remboursement des futailles, barils, sacs ou balles servant au transport du quart, sera seul exigible. Le reste des frais continuera à être supporté, au vœu de l'arrêté du 22 pluviose, an 7, par les propriétaires ou locataires d'habitation.

V. Les dispositions anciennes qui rendent sujette au quart toute plantation de vivres et de quelque espèce de production que ce soit, cultivée sur l'habitation, au-delà de la consommation, sont maintenues.

VI. Le quart des sirops, ainsi que celui des vivres, et autres plantations différentes des denrées coloniales, continuera à être délivré en nature, à fur et mesure, aux cultivateurs.

VII. Le paiement du quart se fera par moitié aux cultivateurs sur les sucreries, savoir : les premiers des mois de vendémiaire et de germinal de chaque année.

VIII. Ce paiement, sur les caféteries et cotonneries, aura lieu en deux fois ; c'est-à-dire le premier vendémiaire il sera fait aux cultivateurs, à valoir sur les produits de la récolte prochaine, un paiement en avance d'un quart approximatif de leur quart ; et les trois quarts restans, ou le solde quelconque dû, seront acquittés le premier pluviose de chaque année. A cet égard, l'article 19 de l'arrêté précité du 22 pluviose est maintenu quant au cas extraordinaire qui obligerait à prendre des bras étrangers pour sauver la récolte, bien entendu qu'après ce prélèvement fait sur la masse, les cultivateurs auront droit au quart de toutes les denrées

IX. La quotité des parts aura lieu comme il est déterminé dans l'article 4 du même arrêté du 22 pluviose, qui est encore maintenu dans l'indemnité particulière qu'il accorde en sus aux ouvriers.

X. Le relevé du quart sera fait sur toutes les habitations de la colonie et dépendances, depuis le premier vendémiaire de l'an 9, pour en être tenu compte dans les quinze jours aux cultivateurs. Tout ce qui peut être en reste ou en excédant depuis l'arrêté du 22 pluviose an 7, jusqu'à cette époque ci-dessus mentionnée, est déclaré terminé dans les deux cas, sans qu'il puisse être fait d'aucune part aucune réclamation en plus ou en moins; et cela parce que ce paiement a été généralement fait, ou parce qu'il a été balancé en avances de vivres et de comestibles.

XI. Les cultivateurs ne pourront prétendre au partage du quart, à compter du jour où ils auraient abandonné le travail, jusqu'à celui où ils rentreraient; mais cette portion retournera toujours au profit de la masse formée par les présens, ainsi que l'a décidé l'arrêté précité.

XII. Il sera adressé aux commissaires du gouvernement des modèles d'un tableau général et d'un état particulier de répartition, pour le quart des cultivateurs dans tous les cantons de la Guadeloupe et dépendances. Pour parvenir à connaître le véritable produit des habitations, ils sont autorisés à faire tenir des registres qu'ils coteront et parapheront, sur lesquels seront portés, jour par jour, les mouvemens de chaque habitation respective, les denrées fabriquées, celles exportées, celles vendues ou consignées à différens particuliers, et les comptes de vente qui en auront été fournis : ils sont autorisés enfin à prendre toutes les mesures et les précautions de droit que les circonstances rendront nécessaires, et qui devront aussi mettre à couvert la responsabilité qui pèse sur eux.

XIII. L'habitant, propriétaire ou locataire, aura l'initiative, et après lui le commissaire du gouvernement, ou tout autre à leur refus, pour l'achat des denrées coloniales provenant du quart des cultivateurs, dont le prix sera toujours fixé selon le cours de la mercuriale, aux termes et époques ci-dessus indiqués de livraison et de paiement.

XIV. Ceux qui auraient lésé en quelque chose les intérêts des cultivateurs dans ce qui vient d'être déterminé, seraient, pour la première fois, condamnés au paiement du double ; et la seconde, poursuivis devant les tribunaux, à la requête du commissaire du gouvernement.

XV. Il sera tenu sur chaque habitation, aux frais du propriétaire, un hôpital dans lequel les malades recevront les secours qui leur sont dûs.

Chaque propriétaire sera tenu de souscrire un abonnement annuel envers un officier de santé commissionné. Il sera tenu un registre, en tête duquel sera transcrit l'abonnement fait avec l'officier de santé, et signé de lui, où seront portés régulièrement tous les mouvemens de l'hôpital, noms des malades, nature des maladies, ordonnances, époques des entrées et sorties, etc. Le commissaire du gouvernement s'assurera, dans les tournées d'inspection, de l'exécution de ce réglement.

XVI. Les habitans auront à leur charge les vieillards et infirmes, reconnus par les officiers de santé être incapables de travailler.

Ils sont également tenus de faire entretenir les jardins des cultivateurs malades, pendant tout le temps de leur séjour à l'hôpital.

XVII. Les femmes enceintes auront deux mois de repos avant leurs couches, et deux mois après, et ne seront point privées de leur portion de revenu pendant ce temps seulement.

XVIII. Le conseil recommande à la justice et à l'humanité des commissaires du gouvernement la surveillance la plus rigoureuse pour l'exécution de toutes ces dispositions.

XIX. Sur la présentation des propriétaires et locataires, le commissaire du gouvernement nommera, en présence des ateliers, les chefs et sous-chefs.

Les premiers chefs porteront une médaille en argent, attachée par un ruban tricolor, de forme ovale de deux pouces de long sur un pouce et neuf lignes de diamètre. Les sous-chefs en auront une également en argent, attachée de même, mais de forme octogone, d'un pouce et demi sur toutes les faces.

L'inscription sur un seul côté portera la désignation de premier ou second chef, avec les noms de l'habitation et de la commune.

XX. Il est abandonné à la sagesse des commissaires du gouvernement, lors des paiemens qu'ils effectueront, de décerner une récompense ou un prix à celui des chefs qui se sera fait le plus remarquer par ses talens et sa bonne conduite, à celui des cultivateurs qui aura le plus mérité, à celle des mères de famille attachées à la culture, qui aura maintenu et élevé dans le devoir le plus grand nombre d'enfans.

Le présent arrêté sera imprimé au nombre de mille exemplaires; il sera lu et affiché sur toutes les habitations; et pour plus parfaite intelligence, il sera expliqué aux ateliers dans l'idiôme créole.

Le conseil attend du concours et des efforts de tous les bons citoyens qu'il sera secondé dans ses intentions de faire rendre une égale justice à tout le monde, et de faire prospérer de plus en plus la colonie.

Il est ordonné à tous les commissaires du gouvernement, municipalités, et autres fonctionnaires publics, de faire lire, pu-

blier, afficher et enregistrer le présent arrêté, et de tenir la main à sa stricte et entière exécution.

Fait au Port de la Liberté, le 8 frimaire an 10 de la république.

Signé : MAGLOIRE PELAGE, HYPOLITE FRASANS, DANOIS, C. CORNEILLE.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire-général, *Signé*: P. PIAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

ANDRÉ CONSCIENCE
A LA
CONVENTION NATIONALE,
SUR
Les derniers évènemens de Saint-Domingue.

Il est un monstre affreux, né de la perfidie,
Cruel en ses excès, et calme en sa furie.
Ses traits défigurés sont cachés sous le fard;
Son souffle est venimeux, sa langue est un poignard.
La trahison l'arma de ses noirs artifices,
Il fut, par Tisiphone, endurci dans les vices.
Il respire le meurtre, il blesse en caressant;
Il défend le coupable, il poursuit l'innocent.
De ses traits empestés l'atteinte est incurable:
L'affreuse CALOMNIE est son nom redoutable.
Craignez d'être surpris par ce monstre trompeur;
Fuyez de ses complots la cruelle noirceur.
Penchez vers l'accusé, tâchez de le défendre,
ET NE JUGEZ PERSONNE AVANT QUE DE L'ENTENDRE.

Encyclopédiana. Art. calomnie.

IIe. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE, UNE ET INDINISIBLE.

ANDRÉ CONSCIENCE

A LA

CONVENTION NATIONALE,

SUR

Les derniers évènemens de Saint-Domingue.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

TÉMOIN des fatales journées des 20 et 21 juin, je n'aurois jamais pu me résoudre à renouveler, par un souvenir déchirant, la douleur qu'a dû causer à toutes les ames sensibles le récit des scènes d'horreur dont la malheureuse ville du Cap a été et le théâtre et la victime; si ces hommes qui ont préparé, amené, entassé tant de forfaits, accablés sous le poids de leurs crimes, ne cherchoient à les rejeter sur celui qui a tout fait pour les prévenir et les arrêter.

Sans doute il est inutile de répondre aux calomnies sans nombre, comme sans fondement, que vomissent les envoyés de Polverel et de Sonthonax, dont le caractère féroce, l'immoralité dégoûtante, les intentions perfides, la conduite criminelle, les projets humanicides ont révolté la convention nationale, ont indigné la France entière. Je devrois laisser à Amar le soin de prouver leur complicité avec les Girondins; à Jambon-Saint-André celui d'esquisser leurs crimes; à Bréard, à Billaud-Varennes, celui d'appeler sur leur tête la vengeance nationale; mais l'imposture s'annonce avec trop d'impudeur, pour me permettre de garder un plus long silence. Son triomphe n'a déjà que trop duré; il est tems que la vérité prenne la place du mensonge; il est tems que la vertu confonde le crime; il est tems que le patriotisme arrache à l'égoïsme le masque dont il se couvre, et déchire, d'une main hardie, le voile dont il cherche à envelopper son ignominie.

Mais, dois-je bien me flater que du fond de ma prison, ma foible voix parviendra jusqu'aux oreilles des pères de la patrie, puisqu'on a eu la coupable adresse d'étouffer les cris de dix mille français, errans çà et là dans les Etats-Unis, et dont chacun redemande à Polverel et à Sonthonax, l'un un père, l'autre un fils, celui-ci son frère, celui-là son épouse? N'importe, j'aurai fait mon devoir; j'éprouverai du moins la douce jouissance d'avoir rendu hommage à la vérité, et je pourrai me dire: Et moi aussi j'ai essayé de faire tomber le bandeau qu'on s'efforce d'appuyer sur les yeux des représentans du peuple, afin de leur cacher, sinon les plaies effroyables qui affligent Saint-Domingue, du moins la main coupable qui les a faites, et qui se plaît encore à y retourner en tous sens le fer acéré qu'elle y a enfoncé.

Par quelle fatalité, les victimes des cruautés de Polverel et de Sonthonax, dont les crimes sont connus, dont la trahison est avérée, dont la perfidie est manifeste, sont-elles présentées à la France entière comme coupables des forfaits qui les assassinent? Par quelle fatalité, tandis que l'on tenoit d'une main les preuves incontestables de leur complicité avec la faction désorganisatrice qui devoit bouleverser la République, a-t-on, pour ainsi dire, sanctionné de l'autre leurs actes liberticides et sanguinaires? Par quelle fatalité, lorsque la foudre étoit lancée sur leur tête, a-t-on suspendu les coups qui devoient les anéantir, et venger l'humanité? Par quelle fatalité, lorsque la vérité se présentoit dans toute sa simplicité, a-t-on couru avec avidité après le mensonge, qui n'a feint de se cacher que pour en imposer plus sûrement?

LÉGISLATEURS, je tire le voile sur les atrocités qu'ont éclairé ces jours de sang et de feu; je ne ferai point entendre dans cette enceinte les cris déchirans de ces victimes infortunées, sacrifiées à la haine et à la vengeance; je ne vous peindrai pas les satellites de Polverel et de Sonthonax, insultant aux cadavres de ceux qu'ils viennent d'immoler, promenant en triomphe, dans les rues, au bout de leurs baïonnettes, des enfans qu'ils arrachoient des bras de leurs mères, qui ne les quittoient qu'avec la vie; il suffira de vous dire que le Cap n'est plus, et que le serment de Pinchinat, homme de couleur, est accompli, que l'herbe croît sur ses ruines. Législateurs, le sang de plusieurs milliers de français a coulé, Sonthonax et Polverel en sont les boureaux, et Polverel et Sonthonax vivent encore! Que dis-je, ils vivent? ils triomphent, et le patriotisme et l'innocence languissent dans les fers! .... Les mânes d'une foule de malheureux crient vengeance, l'humanité en pleurs invoque la justice, moi je vous apporte la verité.

LÉGISLATEURS, ceux qui ont souillé le temple auguste des lois et des vertus, par leurs calomnies atroces, étoient certains d'avoir fermé toutes les portes à la vérité. Polverel et Sonthonax, à Saint-Domingue, Genet dans les États-Unis, leur avoient promis qu'aucune plainte, aucune victime n'arriveroit jusqu'en France, et ils n'avoient que trop bien réussi ! mais le triomphe du crime n'est que passager; leurs ruses sont déjouées, et malgré leurs recherches, les preuves de leur trahison sont au comité de sûreté générale. Plusieurs milliers de témoins et d'acteurs viennent d'aborder cette terre qu'on les avoit condamnés à ne plus revoir, et l'innocence rassurée commence à soulever ses chaînes et espère les voir bientôt brisées.

LÉGISLATEURS, vous avez frémi d'horreur au récit des crimes dont on vous a entretenus; eh bien ! tous ces crimes et d'autres, plus atroces encore, ont été commis, non par Galbaud, mais par Polverel et par Sonthonax.... Les gardes nationales, les volontaires nationaux, les troupes de ligne, les équipages des vaisseaux de la République, ceux des bâtimens du commerce; en un mot, le Peuple ne sauroit être le boureau de sa patrie : il a été assassiné en voulant empêcher la subversion d'une colonie précieuse à la métropole, mais que ses efforts n'ont pu conserver.

Quand, lassé de la tyrannie de Capet, le Peuple se leva en masse et écrasa le despote sous les débris de son trône : certes, il usoit d'un de ses droits les plus sacrés. Quand le Peuple de Saint-Domingue, jouet des volontés et des passions de ces deux dictateurs, voulut secouer le joug affreux de leur despotisme, a-t-il commis un crime ? Non, les droits du souverain sont les mêmes par-tout. Cependant ici le tyran a payé sa trahison de sa tête : à Saint-Domin-

gue, au contraire, le Peuple seul est puni des crimes de ses oppresseurs. FRANÇAIS, les malheurs de vos frères de Saint-Domingue vous montrent ceux qui vous étoient réservés, si les satellites de Capet avoient pu triompher de vos efforts! oui, c'est à vous qu'ils auroient donné le nom de rebelles, et vous seuls auriez porté la peine de leurs forfaits!

LÉGISLATEURS, n'en doutez pas, la faction Brissot, avoit en France et à Saint-Domingue deux horloges sympatiques qui marquoient et sonnoient en même-tems, à la même minute les heures du meurtre, du carnage et des incendies, quoiqu'à des distances prodigieuses. Je regrette que la foiblesse de mes moyens et la privation de tout papier m'empêchent de vous mettre sous les yeux cet étrange tableau, vous seriez effrayés de la terrible analogie qu'il y a entre les désastres de Saint-Domingue et ceux qu'on préparoit en France, plus encore, peut-être, par le rapprochement des époques, que par la similitude des moyens employés : le hasard ne produit point de semblables effets. Cependant ici, la faction qui avoit à lutter contre une masse de force supérieure, est venue échouer contre les efforts du Peuple; à Saint-Domingue le Peuple à échoué contre les efforts de la faction qui étoit toute-puissante; ici les factieux ont expiré sur l'échafaud, là les patriotes sont tombés sous les coups des factieux. Les causes sont les mêmes en France et à Saint-Domingue, les résultats seuls sont différens.

LÉGISLATEURS, le récit qu'on vous a fait des évènemens malheureux qui se sont passés à Saint-Domingue, dans les sanglantes journées des 20, 21, 22, 23 et 24 juin est digne de son auteur, et l'auteur est digne de ses héros. Le mensonge, la calomnie, la ruse, la perfidie, voilà ce

qu'on y rencontre à chaque page, à chaque phrase, à chaque ligne, à chaque mot; s'il s'y trouve quelques vérités, elles semblent avoir échappé, comme par hasard, à la plume vénale de l'écrivain. Mais les rares aveux qu'il fait, sans s'en douter, sont plus que suffisans pour prouver la profonde scélératesse de Polverel et de Sonthonax, la mauvaise foi de ceux qui les défendent, et la bassesse de ceux qui font leur apologie. La vertu peut-elle encenser le crime?

Spectateur de tous les évènemens, je vais vous les retracer, et vous verrez de quel côté est la justice, de quel côté sont les coupables.

Depuis trois années, Saint-Domingue étoit le théâtre de toutes les horreurs. Ses plaines dévastées, ses habitations incendiées, ses citoyens égorgés, par-tout des ruines, par-tout des morts et des mourans, par-tout la crainte, l'effroi, le désespoir; tel est le spectacle qu'offroit cette colonie jadis si florissante.

Que les apologistes de Polverel et de Sonthonax disent ce que sont devenus 14000 français envoyés par la mère-patrie, pour faire rentrer les révoltés dans le devoir; pourquoi les restes de ces braves défenseurs, échappés au poison, ont été presque un an sans toucher de solde; pourquoi la loi du 4 avril 1792, pour l'exécution de laquelle les commissaires civils étoient envoyés, n'étoit suivie dans aucune de ses parties; pourquoi Polverel et Sonthonax ont formé les citoyens de couleur en corps séparés et distincts; pourquoi ils ont dissout la société populaire, dite des amis de la convention nationale, séant au Cap; pourquoi ils se sont constamment opposés à la tenue des assemblées primaires, à la nomination d'une assemblée coloniale, à l'envoi de députés à la convention; pourquoi ils ont déporté les trou-

pes acclimatées et patriotes ; pourquoi ils ont confié à des soldats irlandois, la garde du Mole-Nicolas, clef de la colonie; pourquoi ils ont canonné la ville du Port-au-Prince, sur tous les forts de laquelle flottoient les couleurs nationales ; pourquoi grand nombre de citoyens de cette ville ont été assassinés ; pourquoi ils ont arraché 6 à 700 pères de famille à leurs affaires, à leurs foyers, pour les entasser dans des bastilles flottantes ; ce qu'ils ont fait des énormes contributions qu'ils ont exigé de ceux à qui ils vendoient la permission de rester dans leurs maisons ; pourquoi ils ont maintenu un couvent de religieuses qui jouissoient d'un revenu considérable ; pourquoi ils recevoient des hommes encore décorés de croix de toute espèce ; pourquoi ils ont scrupuleusement conservé tout ce qui rappeloit le tems du despotisme ; pourquoi les noms de Port-au-Prince, de Fort-Dauphin ; pourquoi les rues Royale, Bourbon, Dauphine ; pourquoi ils ont laissé subsister, pourquoi ils ont créé même des tribunaux d'amirauté, des conseils supérieurs ; pourquoi ils ont nommé Rochambeau au gouvernement de Saint-Domingue ; pourquoi les magasins de la République étoient absolument vides ; pourquoi les camps étoient sans approvisionnemens ; pourquoi les hôpitaux étoient dénués des choses de la plus urgente nécessité ; pourquoi les troupes manquoient de tout ; pourquoi les corsaires français avoient été désarmés ; pourquoi les contre-révolutionnaires occupoient les places des patriotes arbitrairement destitués ; pourquoi tous les paquets, lettres et papiers publics venant de France étoient interceptés ??? Qu'ils osent me démentir..... Qu'ils osent dire que telle n'étoit pas la situation de Saint-Domingue..... Je répondrai : les preuves de tous ces faits sont au comité de sûreté générale, qu'on les lise, et les imposteurs sont confondus.

6 *Mai* 1793. (1)

LÉGISLATEURS, tel étoit l'état des choses, lorsque le 6 mai, la frégate la Concorde, chargée de conduire à Saint-Domingue le gouverneur et les nouveaux officiers d'administration, parut à la vue de terre. Comme elle dirigeoit sa route vers le Cap, elle ne tarda pas à appercevoir un bâtiment qui sembloit croiser à l'entrée de la rade; sa proximité des forts ne permettoit pas de douter qu'il ne fût français. En vain on s'obstina à lui faire des signaux de reconnoissance, il ne répondit à aucun. Vers les 3 heures du soir il s'approcha, mais pas assez cependant pour pouvoir distinguer de quelle nation il étoit. Comme il continuoit sa chasse, et que la route qu'étoit obligée de tenir la Concorde la rapprochoit encore de lui, on ne fut pas longtems à être convaincu qu'il étoit Anglois, et d'une force supérieure. Les ordres du conseil exécutif défendoient à Wandongen de risquer un combat; d'ailleurs, il ne pouvoit le faire sans exposer le trésor qui lui avoit été confié. Cependant le moment étoit arrivé de se défendre; le pavillon tricolor avoit été assuré par un coup de canon, et chacun se disposoit à recevoir l'ennemi d'une manière vigoureuse, et à lui vendre bien cher le butin qu'on ne pourroit lui arracher. Mais la nuit qui survint, et la marche supérieure de la Concorde empêchèrent les anglais de la joindre. Ne pouvant entrer dans la rade à cause de la

---

(1) Il est possible et même indubitable que j'errerai quelquefois sur les dates, parce que je n'ai sous les yeux aucun papier, mais cela ne détruit rien de la vérité des faits. D'ailleurs, les erreurs de tems se rectifieront par la seule inspection des pièces déposées au comité de sûreté générale.

brise qui venoit de terre, Wandongen résolut d'attendre le jour sous la batterie du fort Picolet. Le lendemain, après être mouillé, on vit encore le bâtiment ennemi.

Législateurs, pouvez-vous encore douter de la trahison de Polverel et de Sonthonax : trois vaisseaux de 74, neuf à dix frégates ou corvettes pourrissoient dans les ports, et un bâtiment anglois venoit impunément établir sa croisière à l'entrée de la rade du Cap, détruisoit le cabotage, interceptoit les vivres destinés pour les camps : les corsaires de la Jamaïque sont venus jusque dans nos ports enlever des bâtimens chargés; et on n'a pas rougi de préconiser Polverel et Sonthonax, et on a osé faire leur éloge jusque dans le sein de la convention nationale!

7 *Mai.*

Le 7 mai, la Concorde mouilla dans la rade du Cap. Bientôt l'arrivée d'un gouverneur et d'une nouvelle administration se répand dans toute la ville. Les bords de la mer se couvrent d'un peuple immense; les autorités populaires, les corps civils et militaires y sont déjà rendus; le bruit du canon annonce le débarquement; les airs retentissent des cris de vive la république! vive Galbaud! Lui, son frère, les officiers d'administration se rendent, au milieu des acclamations, à la maison commune : là, il présente le brevet, qui, AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, le commet gouverneur général des îles françaises de l'Amérique Sous-le-Vent; il annonce, dans un discours où respire le plus pur patriotisme, qu'il est envoyé pour faire exécuter les lois; que, conformément à ses instructions, il ne reconnoîtra dans la Colonie que deux classes d'hommes, les libres, *quelle que soit leur couleur*, et les esclaves; il jure de maintenir, de tout son pouvoir, les liens qui unissent la colonie

à la métropole; et de se sacrifier pour l'intérêt de l'une et de l'autre. Il réitéra ce discours, qui fut souvent interrompu par les plus vifs applaudissemens, à la commission intermédiaire, et y renouvella son serment.

Ce discours est un des premiers griefs qu'on reproche à Galbaud, parce que, dit-on, rien n'y fait soupçonner qu'il reconnoisse l'autorité des commissaires civils. Législateurs, ce discours est déposé à votre comité de sûreté générale, imprimé par ordre de la commission intermédiaire. Qu'on le commente, et le blâme de l'accusation retombera sur l'accusateur. On vous a dit qu'il s'étoit fait recevoir par les autorités constituées, et qu'il n'en avoit pas le droit, tandis que son brevet le lui ordonne impérativement; on lui fait un crime de bruits qui n'ont couru que dans l'imagination de Polverel et de Sonthonax, et qui, s'ils eussent vraiment existé, ne serviroient qu'à prouver combien on étoit las de la tyrannie de ces deux hommes, qui n'étoient jamais d'accord que pour faire le mal. Galbaud est-il responsable de ce que peuvent dire tels ou tels individus? Galbaud est-il responsable, est-il coupable de ce qu'on a dit, de ce qu'on a fait dans la Colonie avant son arrivée? On semble encore lui reprocher les réclamations qu'on lui fit relativement aux citoyens du Port-au-Prince, détenus à bord de différens bâtimens. On cherche à interpréter contre lui le refus constant qu'il fit d'intervenir dans cette affaire, parce que, dit-on, « ne pouvant encore compter sur un parti, il n'osa prendre » sur lui une mesure qui eût annoncé ouvertement le projet » de faire la guerre aux délégués de la République; il se » contenta de souffrir que l'on débarquât quelques prisonniers, sous prétexte de maladie, et de leur laisser dans » la ville une libre communication ». Peut-on mentir avec autant d'impudence à la face d'un peuple entier? Législa-

teurs, lisez la correspondance de Polverel et de Sonthonax, elle est entre vos mains, et vous y verrez qu'ils annoncent à Galbaud qu'ils ont spécialement chargé le contre-amiral Sercey, de la garde et de la police des prisonniers. Cette accusation n'est donc qu'une calomnie manifeste. On vous dit, avec un front qui ne sait plus rougir, que c'est sous prétexte de maladie que plusieurs de ces citoyens descendirent à terre, et on vous cache que quelques-uns sont morts de ces maladies prétextées; et on vous cache que la citoyenne Chavanne a expiré dans les bras de ceux qui la transportoient du bord du Saint-Honoré à l'hôpital.

8 *Mai.*

Galbaud écrivit aux commissaires, qui étoient alors à Jaquemel, pour les instruire de son arrivée; c'est donc méchamment que l'on veut faire entendre que Galbaud resta jusqu'au 20 mai sans entamer de correspondance avec les commissaires civils; les réponses même de ceux-ci prouveront la calomnie.

9 *Mai.*

Pressé par les instances d'Etienne Laveaux, commandant de la partie du Nord, persuadé que l'absence des commissaires ne pouvoit être un empêchement aux mesures promptes, mais trop long-tems négligées, qu'obligeoit de prendre la situation critique de la Colonie, obligé d'ailleurs de suivre en tout point les instructions que lui avoit donné le conseil exécutif provisoire, et qui lui ordonnoient de ne perdre aucun instant pour travailler au rétablissement de l'ordre, Galbaud invita les corps constitués à recevoir, à la tête de l'armée, le serment exigé par la loi. En conséquence, la municipalité, la commission intermédiaire se

rendirent, dans l'après-dînée, sur le champ-de-mars, où Etienne Laveaux avoit réuni la garnison et la garde nationale de la ville. Galbaud, son frère, Masse et les autres officiers d'administration furent reconnus, chacun pour la place qu'il devoit occuper, et dès-lors ils entrèrent en fonctions.

10 *et* 11 *Mai.*

Les deux jours suivans furent employés à prendre connoissance de la situation de la Colonie, de l'état des magasins, de la force de l'armée, et du régime des hôpitaux.

12 *Mai.*

Le 12, Galbaud rendit une proclamation, dans laquelle il développe les principes qui dirigeront sa conduite; il annonce à ses concitoyens que, chargé des intérêts de la République, il ne souffrira pas que personne y porte atteinte; qu'envoyé pour l'exécution des lois, il saura remplir sa tâche, et que jamais il ne permettra que l'on franchisse la ligne de démarcation qu'elles établissent entre l'homme libre et l'esclave. Législateurs, cette proclamation est sous vos yeux; les amis de Polverel et de Sonthonax, malgré leur science à tout interpréter à leur avantage, ne pouvant rien blâmer dans cette proclamation, se récrient sur ce qu'il n'y parle pas des commissaires. Que signifie ce reproche? rien, sinon que l'orgueil de Polverel et de Sonthonax s'est trouvé blessé, parce qu'on n'a pas fait leur éloge, parce qu'on n'a pas, à chaque phrase, prononcé leur nom. Ce qui prouve que Galbaud reconnoissoit l'autorité des commissaires, c'est que dès le 8 mai il leur a écrit, c'est qu'il leur a fait passer la copie de son brevet et de ses instructions, c'est qu'il a constamment refusé de traiter avec le parlementaire de la

Jamaïque, envoyé pour l'échange des prisonniers, c'est, en un mot, qu'il n'a rien fait sans les consulter; leurs apologistes en conviennent eux-mêmes.

13, 14, 15 *et* 16 *Mai.*

Galbaud employa les quatre jours suivans à conférer avec la commission intermédiaire, la municipalité et les chefs militaires, sur les mesures à prendre pour faire cesser promptement la révolte des nègres, et mettre les frontières, du côté de la partie espagnole, en état de défense, pour approvisionner les magasins et les camps, et établir de l'ordre dans la distribution des rations accordées aux habitans incendiés.

17 *Mai.*

Frappé de la justice des plaintes de l'armée, qui, réduite à l'état le plus misérable, puisqu'elle étoit sans bas, sans souliers, sans habits, campée dans des endroits mal sains, exposée presque nue aux ardeurs d'un soleil brûlant, n'avoit pas touché de paie depuis plusieurs mois, Galbaud rendit une seconde proclamation, dans laquelle il annonce à ses frères d'armes qu'il va s'occuper de pourvoir à leurs besoins. Sentant bien qu'une vaine promesse, loin de faire cesser les murmures, ne serviroit qu'à faire éclater le mécontentement, il voulut qu'on payât à ces braves soldats, sinon tout ce qui leur étoit dû, au moins une partie; mais le trésor étoit vide, et il n'y avoit d'autre argent que celui qu'avoit apporté la Concorde, dont le conseil exécutif avoit fixé la destination. Cependant Galbaud, d'accord avec l'ordonnateur civil et les chefs militaires, arrêta qu'on prendroit, sur les 1,100,000 livres apportées de France, une somme de 400,000 l. pour payer l'arriéré dû aux troupes;

mais comme cette somme ne pouvoit suffire que pour la moindre partie, il décida qu'on ne solderoit aux officiers que le mois courant; et voulant empêcher de nouveaux murmures, et engager l'armée à attendre patiemment que des circonstances moins difficiles permissent à la patrie d'acquitter les engagemens qu'elle avoit contractés avec eux; il représenta aux soldats combien étoit grand ce nouveau sacrifice que venoit de faire la métropole en faveur de ses enfans d'outre-mer; ce moyen réussit, et le calme prit dans tous les corps la place de la fermentation qu'y excitoit le mécontentement occasionné par les besoins les plus pressans. Eh bien! Législateurs, cette mesure dont on n'a eu qu'à se louer, Polverel et Sonthonax se sont plûs, par l'organe de leurs envoyés, à l'empoisonner du fiel de la calomnie. N'osant vous présenter la proclamation dans son entier, parce que vous n'auriez pas manqué d'en saisir le vrai sens, on vous en a cité quelques passages isolés, qu'on s'est efforcé d'alambiquer pour lui donner une signification favorable au projet de calomnie, seule ressource des traîtres, qui ne manquent pas d'accuser ceux qui s'opposent à leurs perfides desseins, des crimes qu'ils ont commis, des forfaits qu'ils méditent. On prête à cette proclamation les résultats les plus terribles; on dit qu'elle porta le plus grand coup au crédit national; cependant avant l'arrivée de Galbaud, les lettres-de-change, par l'agiotage même des préposés aux finances, perdoient autant que le lendemain de la proclamation; elle ne pouvoit donc en être la cause, puisqu'il est vrai que l'effet qu'on lui suppose existoit antérieurement.

Législateurs, votre comité de sûreté générale a en sa possession cette proclamation; elle seule suffit pour répondre aux accusations mal fondées des ambassadeurs de Polverel et de Sonthonax.

18 *Mai.*

Sur les demandes réitérées des capitaines du commerce, relativement au départ du convoi, Galbaud avoit assemblé un conseil d'administration, composé des chefs de la marine de l'Etat, des capitaines marchands, de l'ordonnateur civil et du contrôleur de la marine; on y arrêta que, vû le défaut d'approvisionnemens, le départ du convoi, qui consommait dans la rade les vivres qui lui étoient nécessaires pour sa route, et qu'il ne pourroit remplacer, étoit de la plus indispensable nécessité; qu'on inviteroit les commissaires civils à accélérer leur retour ou à donner une réponse prompte et positive; que si, après quinze jours, ils n'avoient pas fait connoître leurs intentions, on prendroit leur silence pour un consentement; enfin on leur proposa, que s'ils craignoient que les forces destinées à son escorte fussent trop foibles, de diviser le convoi en deux parties, dont l'une se rendroit en France, et l'autre dans les Etats-Unis, où elle trouveroit facilement à s'approvisionner, sans être à charge à la colonie, dont les magasins étoient absolument vides. Ces mesures, dictées par la prudence, et nécessitées par les circonstances, loin d'avoir mérité l'approbation des commissaires, sont aujourd'hui reprochées à Galbaud comme un crime; c'en étoit un en effet dans le sens des commissaires; ce convoi n'étoit pas destiné pour la France, et Galbaud vouloit l'y envoyer...... Legislateurs, les lettres de Galbaud, le procès-verbal de ce conseil ont échappé aux flammes à Saint-Domingue, aux recherches de Genet dans les Etats-Unis: le comité de sûreté générale en est dépositaire; qu'on y lise la verité, et que le mensonge, effrayé de sa turpitude, se découvre lui-même par sa honte.

19 *Mai.*

Galbaud donna à son frère, adjudant-général, l'ordre d'aller visiter les postes du côté de l'espagnole, et de lui rendre un compte détaillé de leur position, de leur état, et de la force de leur garnison.

20 *Mai.*

Galbaud, effrayé du tableau que Masse, ordonnateur civil, lui présenta des besoins journaliers de la colonie, de la nullité de ses ressources, et du peu de succès de ses démarches, convoqua, sur sa demande, une assemblée qui se tint dans le sein même de la commission intermédiaire, qui fut présidée par les corps populaires, et à laquelle furent invités les officiers d'administration, les négocians, les capitaines du commerce, les chefs de la marine de l'Etat, en un mot, tous les citoyens. Les mesures que prit cette premiere assemblée assurèrent à-peu-près le service journalier, mais les moyens auxquels on avoit été forcé d'avoir recours, ne tardèrent pas à être épuisés: alors Masse revint à la charge, il déclara qu'il lui étoit impossible de suffire aux besoins indispensables de chaque jour; il exposa, qu'obligé d'aller au jour la journée, il étoit arrivé que des vivres destinés aux postes éloignés de la ville, avoient été enlévés par les brigands; qu'il lui avoit été de toute impossibilité de les remplacer; qu'ainsi, quantité de braves soldats étoient, depuis plusieurs jours, sans vivres; enfin il présenta l'état de ce qu'il lui falloit pour le lendemain; il surpassoit de moitié ce qu'il y avoit dans les magasins. Galbaud ne vit d'autre parti, pour faire face à ce dénuement absolu, que celui de recourir aux mêmes voies qui lui avoient déja réussi. Il n'y avoit pas un instant à perdre, il falloit, dans

dans le jour, trouver des provisions, ou le lendemain les postes éloignés, les camps, les postes intérieurs, les hôpitaux en manquoient. Galbaud convoqua donc une nouvelle assemblée, composée comme la première; on y invita en outre les capitaines anglo-américains. Masse, dans cette assemblée, exposa l'embarras de l'administration pour fournir aux besoins pressans et en tout genre dont il donna le détail; il fit connoître la consommation journalière et l'état des magasins. Tous frappés de la détresse générale, ouvrirent leur avis; celui de proposer aux capitaines anglo-américains un échange de vivres contre des denrées coloniales, fut unanimement adopté; les capitaines américains l'acceptèrent également, et les uns et les autres fixèrent de suite, le prix des denrées avec un désintéressement auquel on n'avoit pas lieu de s'attendre. Dès-lors les hôpitaux et les camps furent approvisionnés, les magasins commencèrent à se remplir, et l'administration ne fut plus aux expédiens pour savoir comment elle fourniroit ce qu'elle n'avoit pas. Législateurs, voilà l'état où en étoient les choses: est-ce ainsi qu'on vous l'a présenté? On accuse Galbaud d'avoir, dans ces *assemblées inconstitutionnelles*, sonné l'alarme sur le *prétendu* dénuement absolu de toute espèce d'approvisionnement; tandis que c'est l'ordonnateur civil qui a exposé ce dénuement, qui n'étoit que trop réel, ainsi que le prouvent les états que l'administration remettoit chaque jour au gouverneur, et qui sont déposés au comité de sûreté générale. Je ne vois pas trop comment on ose donner à des assemblées présidées par les corps constitués, le nom d'inconstitutionnelles, parce que, dit-on, Galbaud y avoit appelé une chambre de commerce. Cette assertion est de toute fausseté; en supposant qu'elle soit vraie, elle retomberoit sur Polverel et sur Sonthonax eux-mêmes; car, ou cette chambre de commerce existoit, ou elle

n'existoit pas : si elle existoit, c'est Polverel et Sonthonax qui sont coupables de l'avoir laissé subsister, au mépris de la loi qui abolit toute corporation ; si elle n'existoit pas, Galbaud n'a pu l'appeler dans les assemblées qui ont eu lieu. Mais, dit-on, il n'a pas prévenu les commissaires de la tenue de ces assemblées: les commissaires étoient à Jaquemel, à 80 lieues du Cap ; il n'y avoit pas de vivres pour le lendemain, il falloit donc laisser l'armée entière périr de faim, en attendant que Polverel et Sonthonax aient dit qu'il falloit prendre telles ou telles mesures pour se procurer des vivres ? D'ailleurs les instructions et le brevet de Galbaud lui donnoient le droit d'assembler les citoyens toutes les fois qu'il le jugeroit convenable à l'intérêt public. Polverel et Sonthonax ne peuvent l'ignorer, puisqu'ils avouent qu'ils en ont reçu les copies. Il est donc évident que l'orgueil seul des commissaires, si ce n'est quelque motif plus criminel encore, leur fait blâmer des mesures que toutes les autorités ont reconnu pour être les meilleures et les seules pratiquables ; il est donc évident que ceux qui répètent, dans le sein même de la Convention, des inculpations de l'absurdité desquelles ils sont convaincus, ne sont que les échos du mensonge et les apôtres de la calomnie. Legislateurs, les procès-verbaux de ces assemblées ont été imprimés par ordre de la commission intermédiaire, votre comité de sûreté générale en est dépositaire, vous y puiserez la verité.

21 *Mai.*

Le 21 mai, à deux heures après-minuit, on vint annoncer que les brigands descendoient des mornes et marchoient sur l'hôpital, dit des Pères, à un quart de lieue du Cap ; les malades effrayés s'étoient déjà sauvés, en chemise, au fort

Belair ; ceux qui n'avoient pu fuir, attendoient dans leur lit le moment d'être égorgés. Galbaud donna les ordres nécessaires, et la garnison sortit ; mais sans doute que les brigands furent avertis à tems, puisqu'on n'en put arrêter qu'un, qui déclara qu'ils avoient eu dessein d'enlever les enfans de Galbaud, qui étoient alors à l'habitation de Charier, actuellement à Paris. Législateurs, vous faudra-t-il encore d'autres preuves de la trahison de Polverel et de Sonthonax ? Des brigands viennent impunément jusques dans la ville même, jeter la terreur et l'effroi, tandis que les troupes, les citoyens dispersés çà et là dans des postes inutiles autant que malsains, demandoient, à grands cris, à marcher contre les révoltés et à les réduire.

22 *Mai.*

Le 22 on rendit compte à Galbaud que, dans la nuit, deux citoyens de garde au Port-Français avoient été assassinés par les brigands, à quelque pas de leur poste. Que Polverel et Sonthonax paient des émissaires pour vous vanter leurs grands travaux ; moi, esclave de la vérité, je ne trouve dans leur conduite que des crimes, je ne vois dans leurs actions que des crimes, je ne puis vous entretenir que de leurs crimes.

23 *Mai.*

Galbaud reçut un courier qui lui annonça que les espagnols faisoient des mouvemens ; que s'ils se présentoient en force, le poste de Ouanamynthe n'étoit pas en état de se défendre. Le rapport de l'adjudant-général s'accordant avec ces dépêches, Galbaud assembla un conseil de guerre chez Etienne Laveaux, qu'une maladie retenoit au lit. Là il fut arrêté qu'on tireroit, du Port-de-Paix, deux compagnies franches de citoyens de couleur qui se rendroient de suite à

Ouanamynthe, et que ces deux compagnies seroient remplacées par une nouvelle levée. Cette mesure étoit d'autant plus sage, que ces deux compagnies, dans une discussion qu'elles eurent avec le commandant de la place, avoient entièrement méconnu la subordination, et s'étoient mises dans le cas d'une punition grave; mais Galbaud, qu'on a l'impudeur d'accuser de mépris, de haine pour les citoyens de couleur, se contenta de leur représenter leurs torts, les excusant sur l'ignorance des lois militaires, et de les faire changer de garnison. Si c'est là ce que Polverel et Sonthonax appellent de la haine, comment nommera-t-on leur rage contre la population blanche?

Législateurs, vous allez encore être convaincus de la perfidie de ces deux agens de Brissot. Les ordres étoient donnés pour que ces deux compagnies se rendissent à Ouanamynthe; un bâtiment de l'état avoit été expédié pour les transporter au Fort-Dauphin. Par quel hasard, au lieu de se rendre à leur destination, se sont-elles trouvées au Cap avec les commissaires? Peut-on maintenant s'étonner si, peu de jours après, Ouanamynthe est tombé au pouvoir des espagnols et des révoltés? Hommes pervers, qui chantez leurs louanges, qui leur prostituez vos plumes, tâchez de les innocenter de ce crime, et rendez-en les citoyens coupables! Votre adresse, vos ruses sont-elles donc en défaut?

24 *Mai.*

On se plaignit à Galbaud, qu'un citoyen blanc avoit attenté à la liberté d'une citoyenne de couleur qui se disoit libre, et que lui prétendoit être son esclave: irrité de ce que cet homme avoit osé faire étamper cette femme, avant que son droit sur elle eût été bien reconnu, Galbaud le fit arrêter, et ordonna à l'accusateur public de poursuivre cette

affaire, et de livrer le coupable à toute la sévérité des lois. Que les amis de Polverel et de Sonthonax répondent : cette conduite annonce-t-elle du mépris ? annonce-t-elle de la haine contre les citoyens de couleur ? Législateurs, demandez à ces hommes, pourquoi Galbaud avoit pris un aide-de-camp et un secrétaire mulâtres, ils vous l'expliqueront, sans doute; mais qu'ils expliquent aussi, pourquoi ce même aide-de-camp, recommandé par Etienne Laveaux, proposa à Galbaud de lui faire avoir des conférences, dans la ville même, avec Pierrot, chef des nègres révoltés, ce que Galbaud refusa; pourquoi, quelques jours après, ce même aide-de-camp lui remit une lettre de Pierrot, qui est déposée au comité de sûreté générale; eux seuls peuvent éclairer ce mystère; mais loin de donner le fil qui pourroit guider dans ce labyrinthe, et mener à la vérité, ils s'empresseront de le rompre, mais qu'ils sachent que,

Un secret peut sortir de la nuit du tombeau.

25 *Mai.*

Le 25 et jours suivans se passèrent dans la plus grande tranquillité.

5 *Juin.*

Le 5 juin, Galbaud, accompagné de l'état-major de l'armée et d'un détachement de gardes nationales à cheval, sortit de la ville pour aller visiter les postes. A peine fut-il rendu au camp Breda, à une lieue du Cap, qu'on entendit, sur toutes les montagnes, retentir les trompettes des révoltés. Un dragon d'ordonnance remit, dans la route à Galbaud, des paquets des commissaires qui annonçoient leur prochain retour au Cap. Du morne aux anglois, on vit l'armée des rebelles en bataille, s'attendant sans doute à être attaquée.

Législateurs, pardonnez à mon indignation, elle est à son comble. Polverel et Sonthonax, monstres dégoûtans du sang de nos frères, répondez à leurs mânes, ils se raniment aujourd'hui pour proclamer votre infamie, votre trahison ! répondez, la France entière vous écoute, c'est sur vos reponses qu'elle va vous juger ! Pourquoi existe-t-il encore un seul brigand ? Pourquoi les avez-vous alimentés de nos vivres ? Pourquoi leur avez-vous donné nos munitions ? Pourquoi leur avez-vous fourni des armes ? Pourquoi leur avez-vous vendu nos canons ? Pourquoi avez-vous encouragé leur révolte, en empêchant les lois de frapper ceux qui étoient pris les armes à la main ? Pourquoi avez-vous arrêté le cours de la procédure intentée contre deux curés pris parmi les brigands, qu'ils excitoient au meurtre au nom de Dieu et du roi ? Pourquoi avez-vous ordonné à l'accusateur public de cesser toutes poursuites contre les auteurs de la révolte ? Pourquoi les seuls dragons, ci-devant d'Orléans, pouvoient-ils impunément traverser les lieux et les camps occupés par les brigands ? Pourquoi, vous-mêmes, êtes-vous passés au milieu de leurs hordes sans être attaqués ? Pourquoi a-t-on trouvé plus de 200 livres de cuivre dans le puits du camp Clerisse ? Pourquoi tous les chimistes se sont-ils accordés à dire que le vin que vous faisiez distribuer aux troupes étoit empoisonné ? Pourquoi avez-vous méprisé les représentations, souvent réitérées, de la société des amis de la Convention à ce sujet ? Pourquoi ? ? ? Législateurs, si vous n'étiez pas persuadés de la trahison de Polverel et de Sonthonax, ce que vous allez entendre seroit plus que suffisant pour vous en convaincre ; figurez-vous des chemins très-étroits, garnis des deux côtés de taillis épais, et de haies impénétrables, derrière lesquelles s'embusquent les révoltés, qui ainsi abrités *et toujours prévenus*, atten-

dent, de pied-ferme, les convois, les attaquent, les enlèvent, interceptent la communication d'un poste à l'autre, assassinent nos frères d'armes, qui ne peuvent se défendre contre un ennemi qu'ils ne voient pas : tels étoient tous ceux de Saint-Domingue, tels étoient tous ceux par lesquels il falloit que passât ce qui étoit destiné pour les camps. Galbaud, qui avoit été témoin de la facilité avec laquelle les révoltés pouvoient échapper à toute poursuite, puisque sur une patrouille de douze brigands qui s'avancèrent, sans doute pour faire une reconnoissance, on ne put, malgré toute la promptitude qu'on mit à les charger, en atteindre que deux, donna, à son retour, les ordres les plus précis, pour faire, dans le plus court délai, découvrir le pays et baliser les chemins. L'ouvrage se faisoit, Polverel et Sonthonax arrivent et ordonnent de l'abandonner : et voilà les hommes qui accusent Galbaud, voilà les hommes qui se disent les amis de la patrie !

6, 7, 8 *Juin.*

CES trois jours se sont passés paisiblement.

9 *Juin.*

A dix heures du soir Galbaud fut averti que les commissaires arriveroient le lendemain. Il chargea le citoyen Leblanc, faisant les fonctions de commandant de la province, de donner les ordres nécessaires, afin que les commisaires fussent reçus avec tout l'appareil dû à leur caractère.

10 *Juin.*

LE 10 juin au matin, les troupes et les citoyens étoient sous les armes, Galbaud avoit envoyé des détachemens à pied et à cheval au-devant des commissaires pour les

protéger contre les brigands. A neuf heures, il sortit de la ville avec l'état-major, et se rendit au camp Breda pour les recevoir. Il est inutile de décrire ici le voyage de Polverel et de Sonthonax, du Port-au-Prince au Cap, il suffit de savoir que la terreur et l'effroi les devançoient, et qu'ils laissoient partout après eux, le deuil et la consternation. Dès qu'on les apperçut, Galbaud s'avança jusqu'aux barrières qui étoient obstruées par un grand nombre de mulets, chargés chacun de deux malles, sur lesquelles étoit écrit, *archives :* quand il fut possible d'aller plus loin, Galbaud s'approcha de leurs voitures, qui étoient environnées d'une foule étrangère de citoyens de couleur armés, et des dragons du seizième régiment; il mit pied-à-terre, les félicita de leur retour et les invita à descendre chez lui; ils ne lui répondirent rien, sinon qu'il faisoit chaud, qu'ils ne pouvoient accepter ses offres, attendu qu'ils avoient promis à des citoyens qui étoient venus au-devant d'eux (Castaing et Vergniaud); quoiqu'étonné de leur refus, Galbaud les engagea à l'en dédommager le lendemain, ce qu'ils promirent. Desuite ils continuèrent leur marche pour se rendre au Cap. A peine on vit paroître leurs voitures, que des décharges de l'artillerie des vaisseaux de la République et des forts annoncèrent leur arrivée. Les troupes de ligne, les volontaires nationaux, la garde nationale à pied et à cheval, qui bordoient la haie sur leur passage, répondirent par les cris de *vive la République !* aux acclamations *vive Polverel* et *Sonthonax !* qui étoient les seules que faisoient entendre les citoyens de couleur.

Législateurs, cette réception a-t-elle rien qui annonce cet éloignement marqué qu'on reproche à Galbaud pour les commissaires civils, et ce mépris affecté pour leur autorité ? Cette réception a-t-elle rien qui justifie les bruits qu'on

prétend avoir été répandus précédemment. « Que les com-
» missaires ne paroîtroient plus au Cap, que l'entrée leur en
» seroit interdite; et que si on vouloit bien les y recevoir,
» ce ne seroit que pour leur laisser traverser la ville afin de les
» embarquer ». Plût au ciel que ce dessein eût été formé! que ce parti eût été pris, que ce projet eût été éxécuté! Vous respireriez encore, victimes infortunées qui êtes tombées sous le fer assassin de ces monstres! Tu existerois encore, ville malheureuse que tes richesses ont perdue, en excitant la cupidité de tes destructeurs! Et toi, ô ma patrie, tu n'aurois pas à pleurer la mort de plusieurs milliers de citoyens! tu n'aurois pas à regretter la perte d'une colonie précieuse; et tu aurois, par le supplice de ces traîtres, appaisé les ombres plaintives de tes enfans égorgés, aux ossemens desquels Polverel et Sonthonax insultent encore aujourd'hui! Oui, les malheurs de Saint-Domingue finissoient avec la dictature de ces deux hommes.

Législateurs, pour vous prouver que ce dessein n'a malheureusement existé que dans l'esprit de Polverel et de Sonthonax, c'est qu'il n'a pas été tenté, quoique rien ne s'opposât à son exécution. Vous que les mêmes forfaits, que le même intérêt unissent; vous, qui couverts des dépouilles, teints du sang de nos concitoyens, venez plaider la cause de leurs assassins, répondez: quels étoient alors les moyens de défense de Polverel et de Sonthonax? qui a pu arrêter les coups qui les menaçoient? qui a empêché, non pas de les assassiner, car ôter la vie à des traîtres ce n'est que les punir, mais de les embarquer?

L'état-major, les officiers d'administration, les corps populaires avoient précédé les commissaires dans la salle de la commission intermédiaire: Législateurs, vous allez

connoître les principes qui dirigoient la conduite de ces hommes; écoutez Sonthonax, et que ses propres paroles soient son arrêt de mort!

» Nous venons, dit-il, de réduire les provinces de l'ouest » et du sud; le factieux a été anéanti avec sa faction; la » force a contenu les uns, la terreur a subjugué les autres; » le moment des vengeances est arrivé; la province du nord » n'a plus à balancer sur le parti qui lui reste à prendre; » il faut qu'ici, comme ailleurs, LE PEUPLE QUI N'EXISTE » QUE DANS LES CITOYENS DE COULEUR, brise tout ce » qui n'est pas lui ».

» Oui, ajouta Polverel, les citoyens de couleur SONT LE » PEUPLE DE SAINT-DOMINGUE; cependant il est des » blancs que l'orgueil se plaît à dégrader par la dénomina- » tion de petits blancs, qui pourront mériter de partager ses » droits, en s'unissant à lui pour faire disparoître jusqu'aux » traces de ceux que le Peuple doit vomir de son sein.. »

LÉGISLATEURS, avez vous pu sans indignation entendre ces horribles blasphêmes? avez-vous pu, sans frémir, entendre prononcer la sentence de mort de plus de 40000 français, auxquels on ne peut reprocher d'autres crimes que celui d'être blancs? Non, vous avez gémi sur leurs maux, vous avez plaint leurs malheurs; vous allez essuyer les larmes que leur fait répandre la douleur; vous allez faire cesser les plaintes que leur arrache le désespoir!

Galbaud, dans cette séance, protesta de son attachement à la cause publique. Il se félicitoit de ce que la présence des commissaires alloit lui faire éviter des pièges que la malveillance n'auroit pas manqué de lui tendre; que guidé par eux, il ne marcheroit plus à tâtons dans la route incertaine

qu'il avoit été obligé de suivre jusqu'à ce jour, lorsque Polverel l'interrompit et dit : Pour nous, nous avons tou-
» jours marché d'un pas assuré, et nous n'avons jamais
» craint ni les écueils ni les précipices. Je n'ai pas craint,
» lui répondit Galbaud, les écueils ni les precipices, mais
» je ne puis juger les hommes sur l'inspection de leur
» phisionomie.

Législateurs, rapprochez cet accueil, plus que froid, des commissaires, avec les calomnies qu'ils firent imprimer, presque le lendemain de l'arrivée de Galbaud, dans une feuille périodique, rédigée par Piquenart, secrétaire de Polverel, où ils s'efforcent de le dépeindre comme un homme dangereux, en un mot, comme le second de Dumouriez. Rapprochez encore la conversation qui eut lieu entre Polverel, Sonthonax et Pinchinat, au Port-au-prince, dans laquelle ils disent que si Galbaud ne veut pas être, dans leurs mains, un instrument passif, ils sauront bien s'en défaire, en l'affublant d'un manteau d'incivisme, et vous vous convaincrez qu'ils avoient juré la perte de ce général, avant même de le connoître, parce que la faction qu'ils servoient n'avoit pas manqué de les prévenir qu'il n'étoit ni de son choix, ni propre à remplir les vues de destruction qu'elle méditoit. Lisez les papiers qui sont à votre comité de sûreté générale, vous y trouverez les preuves de ce que j'avance.

11 *juin.*

Le 11, à huit heures du matin, Galbaud reçut un billet de Polverel, pour le prévenir qu'il ne pouvoit venir dîner chez lui, parce qu'une dame lui avoit demandé sa soupe. Un quart d'heure après, Sonthonax lui écrivit aussi que les affaires publiques l'empêchoient de se rendre à son invitation

de la veille. Une telle conduite démontre assez de quel côté étoit l'éloignement, de quel côté étoit la haine.

A 11 heures du matin, Galbaud et les officiers de la garnison furent rendre visite aux commissaires civils; là, ils eurent l'impudeur de dire : « Citoyens, obéissez aux » ordres des commissaires civils, car leur volonté seule est » la loi ». Que les défenseurs officieux de Polverel et de Sonthonax osent le nier, j'en appellerai aux témoignages de plus de 100 officiers qui n'ont pas été peu sensibles à un tel despotisme. Après cette visite, Galbaud leur demanda une entrevue particulière, qu'ils lui accordèrent ainsi qu'à Masse, ordonnateur civil. Ils débutèrent par demander des nouvelles de France; la tournure de leur conversation étoit bien faite pour ouvrir les yeux. Il étoit aisé de voir qu'ils s'intéressoient moins aux opérations de la Convention et du gouvernement, qu'à la position politique de tels ou tels individus, dont le crédit ou la défaveur étoient pour eux le thermomètre qui les dirigeoit. La réponse de Galbaud ne les satisfit point. Etranger à tout parti, dit-il, j'ai été peu » envieux de connoître les hommes du jour : observer les » lois, et me sacrifier, s'il le faut, pour la République, » voilà mon devoir; c'est tout ce qu'on peut exiger d'un » militaire ». Masse auroit, sans doute, pu donner plus de détails, mais il crut impolitique de s'ouvrir devant Galbaud, dont il connoissoit les principes. Il fut ensuite question de l'adjudant général César Galbaud; Masse l'accusa de calomnie, parce qu'il avoit porté des plaintes contre l'administrateur de l'hôpital du Fort-Dauphin. Galbaud chercha à plaider la cause de son frère, mais les commissaires dirent qu'ils savoient, de bonne part, qu'il professoit les principes les plus inciviques, et qu'il ne pouvoit plus rester dans la

colonie. Ils chargèrent Galbaud de le déterminer à donner sa démission, et de repasser en France *pour cause de maladie*; il leur répondit qu'il doutoit fort du patriotisme de ceux qui leur avoient parlé contre son frère, que, depuis la révolution, il avoit fait ses preuves, qu'il aimoit la liberté par dessus tout, mais qu'il étoit possible que sa franchise, quelquefois un peu rude, eût attaqué les principes moraux et politiques de certains individus; et que, par un abus étrange et criminel, on avoit identifié ces individus avec la chose publique: comme si douter du moral de certains hommes, *de Brissot*, par exemple, c'étoit trahir la patrie. D'ailleurs, je ne crois pas qu'il consente à donner sa démission, parce que la loi s'y oppose. Tant pis, répondirent les commissaires; alors nous serons contraints de le destituer et de l'embarquer pour France. Ils parlèrent ensuite des opérations de Galbaud; ils lui reprochèrent d'avoir discrédité les assignats dans une proclamation où il prêchoit aux troupes la résignation et la patience. Nous savons, dirent-ils, que vous avez dit la vérité; mais cette connoissance nuit à la confiance: quant à nous, nous avons soin de répandre que les assignats ne perdent que cinq pour cent: mais, leur répliqua Galbaud, comment est-il possible que je discrédite les assignats dans un pays où ils n'ont point de cours? comment d'ailleurs pouvez-vous empêcher les voyageurs de parler, les lettres de parvenir? comment pouvez-vous tromper le commerce, toujours éveillé sur ses intérêts?

Comme dans cette conversation, Polverel et Sonthonax, ne tardèrent pas à être convaincus qu'ils n'ameneroient jamais Galbaud à partager leurs crimes, ils persistèrent dans leur résolution de le perdre; mais ils ne furent pas assez prudens. Peu accoutumés à se voir contrariés, ils ne purent

se contenir, et firent, dans leur colère, des aveux qui décelèrent leur aveugle frénésie. Ils ne rougirent pas de répéter le propos infâme que Dufay avoit plus d'une fois tenu chez Galbaud : *qu'il falloit détruire entièrement la race blanche dans la colonie.* Au moins, répliqua Galbaud, vous vous en excepterez : sans doute, dit Polverel; ... au reste *je n'ai de blanc que la peau.*

Galbaud se plaignit de la consommation énorme qui se faisoit en hommes; il leur annonça le bâtiment de l'état, le Marsouin, qui devoit amener un renfort de troupes. Nous ne concevons pas, dirent-ils, comment le gouvernement s'entête à nous envoyer des soldats qui ne peuvent s'acclimater. Au reste nous avons ecrit au ministre de ne plus en faire passer; la colonie est assez forte par elle-même, pour se défendre de toute invasion.

Ils parlèrent d'obéissance à leurs ordres. Galbaud leur dit qu'il devoit obéissance ponctuelle à leurs réquisitions, en tant qu'elles n'étoient point opposées aux lois. Ici, répondirent-ils, les commissaires civils *sont tout;* ils possèdent la plénitude de tous les pouvoirs... Non, leur dit Galbaud, vous êtes les surveillans de tous les pouvoirs; vous devez les diriger, mais non pas les exercer; si vos prétentions étoient fondées, je ne serois que le lieutenant de la commission civile; et, dans ce cas, la nation ne pourroit faire peser sur ma tête la responsabilité la plus redoutable. Vos idées sur nos pouvoirs, ajoutèrent-ils, sont très-singulières; nous vous répétons que nous les réunissons tous; que nous remplaçons ici la Convention nationale, les assemblées coloniales, que *nos volontés sont la loi,* ou plutôt *que nous sommes nous-mêmes la loi.*

Ils dirent, en outre, qu'ils avoient des doutes sur le choix

que le conseil exécutif avoit fait de Galbaud, attendu qu'il étoit propriétaire à Saint-Domingue, et que la loi du 4 avril 1792 l'excluoit du gouvernement; qu'il falloit, sans doute, que le ministre ignorât cet obstacle. — Non, leur répondit Galbaud, il ne l'ignore pas, car je l'en ai instruit. — En avez-vous les preuves? — Oui, j'ai la minute des lettres que je lui ai écrites. — En avez-vous les réponses? — Il ne m'a jamais répondu sur cet article. — En ce cas, vous ne pouvez prouver ce que vous avancez, et la loi reste dans son entier contre vous. Cette conversation ne prouvant que trop leurs intentions, Galbaud prit à l'instant son parti. La loi, leur dit-il, est, *selon vous*, contre moi; eh bien! renvoyez-moi en France que j'y serve ma patrie sur les frontières. — Et pourquoi? — parce que je ne puis promettre d'obéir aveuglément aux volontés des hommes, sur-tout quand ils se mettent au-dessus des lois; et il les quitta.

LÉGISLATEURS, quelle autre preuve voulez-vous encore de la trahison, de la scélératesse de Polverel et de Sonthonax? Voilà leurs expressions, jugez-les... Eh quoi! des hommes choisis par Capet pour anéantir Saint-Domingue, maintenus dans leur commission par Brissot, dont le projet étoit le même; des hommes encroûtés de crimes, osent dire qu'ils sont la loi, et la vengeance nationale encore incertaine, cherche les coupables qu'elle doit frapper! Quand il est mathématiquement démontré qu'il falloit servir le parti du tyran pour être choisi par lui, que Brissot n'a maintenu dans les places que ses agens, on doute encore des forfaits de Polverel et de Sonthonax! Législateurs, la société des jacobins leur a depuis long-tems rendu justice, en les rejetant de son sein. Il vous reste, à vous, à venger l'innocence opprimée, la vertu persécutée; il vous reste à briser les fers du patriotisme calomnié.

12 *Juin.*

Le 12 au matin, Galbaud écrivit aux commissaires que l'adjudant-général, son frère, ne pouvoit, ni ne vouloit donner sa démission; qu'il étoit au-dessous de lui de descendre à la feinte pour s'épargner le désagrément d'une destitution; qu'il s'embarqueroit sans crainte, parce que sa conscience étoit sans reproches; que quant à lui, il leur réitéroit la demande de le faire partir pour France avec sa famille. « La loi, *dites-vous*, est contre moi, il est de votre » devoir de la faire exécuter ». Législateurs, Polverel et Sonthonax ont changé à Saint-Domingue la lettre de Galbaud, ils y ont retranché dans certains endroits, ajouté dans d'autres, et leurs avocats, sous vos yeux, viennent employer les mêmes moyens; qu'ils réproduisent la lettre de Galbaud..... Mais, non, ils s'en garderont bien: n'importe, leur fourberie n'en sera pas moins connue; l'original de cette lettre, dont ils ne pourront nier l'existence, se trouve à votre comité de sûreté générale; lisez-là..... et connoissez toute la profondeur de la scélératesse de ces hommes...

13 *Juin.*

Le 13, à huit heures du matin, Leblanc, à la tête d'un détachement des dragons du 16e. régiment, se porta à la maison occupée par Galbaud. Il lui présenta l'ordre que lui avoient donné les commissaires, d'arrêter l'adjudant-général qui y étoit alors: mon frère, lui dit ce général, le citoyen Leblanc vient vous arrêter, en vertu des ordres des commissaires; vous allez, par votre soumission, prouver qu'un républicain sait obéir aux autorités; et l'outrage qu'on vous fait aujourd'hui ne peut qu'ajouter à votre triomphe.

César

César Galbaud remit à l'instant son épée à Leblanc, et fut de suite conduit à bord de la Normande.

A 10 heures, un dragon d'ordonnance remit à Galbaud un paquet des commissaires, renfermant une lettre et une proclamation. L'une et l'autre pièces sont sous les yeux de votre comité de sûreté générale, vous y verrez toute la noirceur de Polverel et de Sonthonax ; vous les verrez, après s'être épuisés en injures, s'y contredire à chaque ligne. Ici, ils sont fâchés d'être obligés d'adhérer à la demande de Galbaud ; là, ils la lui accordent sans peine, parce qu'ils n'ont pas eu le tems d'apprécier ses talens militaires ni son républicanisme ; plus bas, ils le destituent pour cause d'incivisme, mais il falloit motiver cette destitution. Les commissaires allèguent que Galbaud étant propriétaire à Saint-Domingue, l'art. XV de la loi du 4 avril 1792, (vieux style) l'exclud du commandement. Législateurs, Polverel et Sonthonax ont menti à la loi qu'ils ont tronquée. L'art. XV de cette loi dit : que les commissaires civils, le gouverneur et ordonnateur civil ne pourront être choisis parmi les propriétaires, *pour cette fois seulement*, depuis la promulgation de cette loi, Desparbès, Rochambeau ont été gouverneurs de Saint-Domingue ; la loi avoit donc eu son effet, Polverel et Sonthonax ne pouvoient l'ignorer : mais il falloit que leur projet s'exécutât, la loi le contrarioit, ils avoient dit qu'ils étoient la loi, ils le prouvèrent alors, en y retranchant ces mots, *pour cette fois seulement.* Législateurs, des hommes qui violent ainsi les loix qu'ils sont chargés de faire exécuter, qui ne suivent que leurs caprices, qui sacrifient tout à leurs passions ; des hommes, en un mot, que tous accusent, vous en imposent encore aujourd'hui ! Le glaive de la loi se promène sur toutes les

têtes, celles de Polverel et de Sonthonax lui sont désignées, l'arrêt de mort est écrit sur leur front, du sang de nos concitoyens. Par quelle fatalité ces ouvriers de Brissot, marqués du sceau du crime, souillent-ils encore, de leur présence, une terre désolée par leurs forfaits ? Par quelle fatalité leur rage poursuit-elle encore ici les malheureuses victimes de leur férocité ? Polverel et Sonthonax ont égorgé nos pères, nos frères, nos enfans, nos épouses à Saint-Domingue, et c'est encore Polverel et Sonthonax qui nous chargent, dans notre patrie, des chaînes forgées pour le crime..... Le soir Galbaud s'embarqua à bord de la Normande, conformément à la proclamation des commissaires.

14 *Juin.*

Polverel et Sonthonax renouvellèrent avec plus de scandale encore l'orgie, la débauche qui avoient eu lieu le 12. Leur maison ressembloit plutôt à un cabaret qu'à la demeure des délégués de la république. Les hommes de couleur, à la suite de ce banquet, dans lequel les commissaires avoient annoncé, pour le dimanche suivant, la représentation de la Servante-Maitresse, se répandirent dans toutes les rues, insultant, maltraitant, blessant même grièvement les blancs que le hasard leur faisoit rencontrer. En vain on s'en plaignit aux commissaires, ils reçurent avec un sourire de dédain les réclamations qu'on leur faisoit de tous côtés. Sûrs de l'impunité, les hommes de couleur étoient sans frein, et bientôt ils mirent le comble à leurs brigandages.

15 *Juin.*

Le 15 Juin, les commissaires rendirent une proclamation relative au paiement à faire au commerce américain.

Cette nouvelle pièce, fabriquée dans l'atelier du crime, ne servira pas peu à montrer au grand jour le plan de conduite que Brissot avoit tracé à ses envoyés. Les commestibles qu'avoient fourni les anglo-américains avoient été déposés dans les magasins de la république, distribués dans les camps, dans les hôpitaux; enfin, ils étoient uniquement destinés au service public; Polverel et Sonthonax, dans leur proclamation, obligent un certain nombre de citoyens à remplir les engagemens que la colonie vient de prendre avec le commerce américain; ils fixent à chacun d'eux la somme qu'il doit payer, et ne lui accordent qu'un très-court délai, sous peine d'un par-corps. Législateurs, la plupart de ces citoyens ont exécuté l'ordre arbitraire de Polverel et de Sonthonax, ils ont payé entre leurs mains l'amende à laquelle ils les ont condamnés pour avoir voulu sauver la colonie des horreurs de la famine. Eh bien! des capitaines américains réclament encore aujourd'hui le paiement de leurs denrées. Qu'ont fait les commissaires des sommes qu'ils ont touchées? Qu'ont fait les commissaires des millions de contribution qu'ils ont volés aux citoyens du Port-au-Prince? Que leurs partisans, que leurs apologistes vous le disent! Qu'ils expliquent pourquoi Genet, dans les États-Unis, qui tenoit à sa solde une force armée, portant son nom; qui enrôloit dans la Caroline du Sud; qui s'obstinoit à reconnoître encore et à vouloir faire reconnoître l'autorité des commissaires de Saint-Domingue, malgré le décret d'accusation rendu contre eux; qui, dans le mois de septembre 1793, leur écrivoit qu'il suivoit son plan avec zèle; pourquoi, dis-je, cet autre agent refusa d'écouter les réclamations des anglo-américains, et de solder la dette contractée avec eux? Législateurs, n'en doutez pas, les mêmes liens qui unissoient Genet aux intérêts de Brissot, y attachoient

aussi Polverel et Sonthonax ; ils avoient également reçu de lui leurs instructions qui, pour le malheur de la métropole, pour le malheur de la colonie, n'ont été que trop bien suivies.

16 *Juin.*

Le 16 et les jours suivans les hommes de couleur ivres de vin et affamés de vengeance, soutenus, excités par Polverel et par Sonthonax, qui les rassembloient tous les jours dans l'immense maison du gouvernement, où ils insultoient par des fêtes, des bals, des concerts à la misère et aux malheurs publics, couroient en armes dans toutes les rues, vomissant avec un torrent d'injures les menaces les plus atroces. Depuis long-tems Polverel et Sonthonax employoient tous les moyens pour exciter la fermentation et amener un mouvement dont eux seuls prévoyoient les suites, dont eux seuls avoient calculé les résultats ; il n'est point de ruse qu'ils n'aient mis en usage, point de ressort qu'ils n'aient fait jouer pour mettre le mécontentement à son comble et faire enfin crever l'orage qu'ils avoient pris soin d'amonceler ; mais ils avoient su s'emparer du conducteur qui devoit diriger la foudre, et les seuls amis de la France en ont été frappés. Le caractère auguste de délégués du peuple français, arrêtoit depuis long-tems la vengeance et l'indignation que provoquoient les excès en tout genre et le despotisme insupportable de Polverel et de Sonthonax. L'aiguille fatale de la montre révolutionelle remise entre leurs mains, avoit déjà marqué la minute où devoit commencer la ruine de la France, et achever la destruction de Saint-Domingue, et Polverel et Sonthonax n'avoient encore pu épuiser la patience, la résignation des citoyens blancs dont ils conjuroient la perte. Alors ils redoublèrent d'efforts, ils inventèrent de

nouveaux moyens, ils recoururent à de nouvelles ruses, mais rien ne put leur réussir..... L'audace des hommes de couleur augmenta avec la rage de Polverel et de Sonthonax. Les uns espérant, après la destruction de la population blanche, lui succéder dans ses biens, et les autres attendant tout des promesses de la faction, travailloient sans relâche, comme sans remords, à hâter l'instant où ils pourroient annoncer, en lettres de sang, leur affreux triomphe à ceux qui les avoient envoyés..... Désespérant de pouvoir arriver à leur but, tant qu'ils ne persécuteroient que les colons, ils résolurent d'étendre leurs vexations sur la marine, dont le caractère moins patient, ne tarderoit pas à se lasser de leur tyrannie, et la porteroit à une insurrection qui leur serviroit de prétexte, et à l'aide de laquelle ils exécuteroient leur projet de subversion. Alors, pendant que Polverel et Sonthonax faisoient des règlemens qu'ils savoient inexécutables; pendant qu'ils destituoient les officiers qui avoient la confiance des équipages, pour les remplacer par d'autres vendus à leur parti; pendant qu'ils traitoient leurs représentations de désobéissance, leur réclamation de révolte; les hommes de couleur insultoient, maltraitoient les matelots; plusieurs d'entr'eux furent blessés, mutilés, assassinés, même aux yeux de leurs camarades.

Législateurs, tel a été la conduite de Polverel et de Sonthonax. Ressemble-t-elle au récit imposteur qu'on vous en a fait? On est venu, sans pudeur, surprendre, tromper votre religion. Polverel et Sonthonax étoient loin de penser que Brissot et ses complices avoient payés leurs crimes de leur tête; ils croyoient la république noyée dans le sang de ses défenseurs; ils envoyoient des hommes..... pour recueillir les éloges qu'on étoit convenu de leur don-

ner, et recevoir le prix qu'ils avoient mis à tant de forfaits... Ils étoient sûrs d'un triomphe complet..... Mais le génie qui veille aux destinées de la France, n'a pas voulu que tant de crimes fussent commis impunément, que la scélératesse vint enlever à la vertu le tribut que lui doit la patrie.

Trompés dans leur attente, les envoyés de Polverel et de Sonthonax n'ont pas osé vous dire que Saint-Domingue n'étoit plus..... Ils se sont attachés aux restes d'une faction, qui, sans être la même, tendoit cependant au même but. Rassurés par Danton, conduits par Lacroix, étayés par Chaumette, ils se sont hasardés à entrer dans l'enceinte auguste qu'ils alloient prophaner, et par leur présence et par leurs calomnies. Que n'avez-vous pu lire ce qui se passoit alors dans leur ame! Leurs regards incertains, portés avec inquiétude sur ceux que le même intérêt attachoit à la même cause, ne vous ont-ils pas assez fait connoître que leur cœur démentoit les atrocités que prononçoit leur bouche?

Législateurs, quand on a avancé que Galbaud avoit, du bord de la Normande, où il étoit détenu avec son frère, répandu les bruits les plus alarmans pour la chose publique, excité, par-là, la fermentation; quand on vous a dit que les négocians contre-révolutionnaires ramassoient dans la ville des sommes considérables pour fournir aux fraix et assurer le succès de leur criminelle entreprise, c'est qu'on croyoit que Genet qui avoit promis que ni Galbaud ni toute autre personne à qui on supposoit assez de courage pour dévoiler les crimes des assassins de Saint-Domingue, ne reviendroit en France, auroit su s'en défaire : mais les poignards n'ont pu l'atteindre, et les preuves de la trahison de Polverel et de Sonthonax ont échappé aux fouilles, aux recherches du ministre perfide. Qu'on les

examine, on verra que ces bruits ont été répandus par ceux mêmes qui en accusent Galbaud ; on y verra qu'après avoir inutilement épuisé toutes les ressources que leur fournissoit leur génie malfaisant pour troubler la tranquillité, ils firent publier dans toute la ville une espèce de proclamation, par laquelle ils invitoient les citoyens à ne point ajouter foi au bruit qui se répandoit que les commissaires civils avoient dessein de faire fouiller dans toutes les maisons pour s'emparer du numéraire et de l'argenterie. Par ce moyen, qui eut tout le succès qu'ils devoient en attendre, ces bruits qui n'avoient point existé auparavant, inspirèrent de la méfiance aux citoyens, qui, surpris qu'on les invitât à ne point croire à des bruits, dont aucun d'eux n'avoit entendu parler, ne se persuadèrent que plus facilement que ce projet pouvoit ne pas être sans réalité ; on y verra que Galbaud n'a pu être l'auteur de ces bruits, puisque les commissairres avoient défendu que lui, son frère, son épouse et ses enfans communiquâssent au-dehors avec qui que ce soit ; on y verra que les sommes qu'on prétend avoir été ramassées, je ne sais pour quel dessein, ne sont autre chose qu'une souscription patriotique ouverte par les citoyens de la ville du Cap, antérieurement à l'arrivée de Galbaud, pour subvenir aux besoins pressans de nos frères d'armes, que Polverel et que Sonthonax laissoient manquer de tout, afin qu'excédés par des fatigues inutiles, minés par la misère, ils cherchassent chez l'espagnol la vie et du pain. Législateurs, tous les papiers relatifs à cette souscription, ceux qui indiquent sa destination, les motifs qui l'ont décidée, sont au comité de sûreté générale. Vous faut-il d'autres preuves ? Faudra-t-il quand on fait, pour ainsi dire, toucher au doigt la fausseté, l'invraisemblance de ces absurdes inculpations, s'abaisser encore à répondre à celles d'avoir donné de l'argent,

distribué du vin aux matelots ? Non, de tels moyens ne peuvent être employés que par des hommes aussi bassement scélérats que Polverel et Sonthonax.

19 *Juin.*

Le 19 juin et les jours précédens arrivèrent en foule dans la ville du Cap, de tous les quartiers de la colonie, des hommes de couleur, armés. Depuis quelque tems tous les postes importans avoient été ôtés aux citoyens blancs, et remis à la garde des hommes de couleur, renforcés par ces étrangers : eux seuls et les dragons ci-devant d'Orléans étoient admis à faire le service auprès de la personne des commissaires. A peine il faisoit jour, qu'ils commencèrent à se répandre dans toute la ville; jamais ils n'avoient été en si grand nombre, et jamais ils n'avoient porté si loin leur fureur; ils courroient de rue en rue, insultant, outrageant, frappant tout ce qu'ils rencontroient de blancs; dans la matinée, plusieurs matelots avoient été sabrés. Les officiers de la marine qui portèrent, en corps, aux commissaires civils, les plaintes, les réclamations de tous les marins, tant de l'état que du commerce, ne furent point écoutés, et plusieurs d'entr'eux furent assaillis par des hommes de couleur, appostés exprès, sur leur passage, et ne durent leur salut qu'au hasard ou à la fuite. Mais toutes ces horreurs n'étoient que le prélude de ce que méditoient Polverel et Sonthonax. Dans l'après-midi, ces mêmes hommes de couleur recommencèrent les mêmes cruautés; mais ils ne connurent plus de frein. Des blancs furent assassinés dans leurs maisons, parce qu'un matelot que poursuivoit une horde de ces forcénés y avoit trouvé un réfuge; les femmes, les enfans mêmes ne furent point à l'abri de leur brutalité. En-vain on réitéra à Polverel et à Sonthonax les plaintes les plus

amères, en vain on leur mit sous les yeux les preuves sanglantes des vexations, des assassinats contre lesquels on réclamoit. Ils ne repondirent que par des injures.....

Pendant que les commissaires sanctionnoient ainsi par leur coupable silence, et par une inaction criminelle, les actes de férocité qu'eux mêmes avoient commandés, leurs satellites continuoient leur brigandage. Le jour fixé pour la destruction de la population blanche de Saint-Domingue, étoit arrivé. Il falloit, ou que les citoyens se laisssassent égorger, ou repoussassent, par la force, les assassins qui venoient fondre sur eux. Vers les trois heures, un cri général se fit entendre : aux armes! aux armes! Les marins qui étoient en ville se hâtèrent de se rendre au bord de la mer, pour retourner à leurs postes. Ils y attendoient des embarcations, lorsque tout-à-coup des hommes de couleur, à cheval, commandés par Gignioux, les chargent, le sabre à la main, en criant, de toutes leurs forces! tue! tue! tue! .... Les matelots, sans armes, ne purent leur échapper qu'en se précipitant dans la mer; leurs camarades, qui, du bord de leurs vaisseaux, étoient témoins de ces atrocités, ne purent plus retenir leur indignation. Le cri qui s'étoit fait entendre dans la ville, retentit aussi dans toute la rade : aux armes! aux armes! on assassine nos camarades .... Cependant les remontrances de certains officiers qui conservoient encore la confiance de leurs équipages, et sur-tout le tems qu'il fallut employer à secourir ceux qui, pour fuir la mort que leur présentoient les hommes de couleur, alloient la chercher dans les flots, empêchèrent les marins de descendre de suite à terre, et de venger le trépas de plusieurs de leurs frères.

Les ombres ramenèrent le calme, mais le silence qui

régnoit étoit celui des tombeaux; il n'étoit interrompu que par les vociférations des hommes de couleur qui prolongèrent fort avant dans la nuit leurs débauches crapuleuses. Législateurs, de tels excès n'étoient-ils pas bien faits pour exciter l'indignation, et pour convaincre les hommes les plus indifférens, des desseins de Polverel et de Sonthonax, si eux-mêmes ne les avoient hautement avoués. Législateurs, en dépit des commissaires, en dépit de leur complice Genet, plus de cent bâtimens, dont les équipages ont été témoins et acteurs, viennent d'entrer dans nos ports; qu'on les interroge, aucun intérêt ne les portera à taire la vérité.

20 *Juin.*

LÉGISLATEURS, je touche au moment terrible de faire saigner vos cœurs par l'affreux récit des scènes atroces, des crimes, des forfaits qu'ont éclairé les sanglantes journées des 20 et 21 juin. Que ne puis-je ensevelir avec nos infortunés concitoyens, le souvenir des attentats dont ils ont été les victimes! que ne puis-je épargner à vos ames sensibles, le tableau déchirant d'une ville immense en proie aux flammes! Non, l'histoire des siècles les plus barbares, ne nous a rien transmis qu'on puisse comparer aux cruautés, qui ont souillé ces jours effroyables de sang et de meurtre; Nancy, Montauban, Nîmes, le Champ-de-Mars, la Vendée n'ont vu que les foibles esquisses du carnage, dont la ville du Cap a été le théâtre. Néron, ordonnant du haut du Capitole l'incendie de Rome, étoit moins cruel que Polverel et Sonthonax; il n'enlevoit aux citoyens que leurs propriétés, Polverel et Sonthonax, leur arrachoient, avec la vie, jusqu'à l'espoir d'être vengés. Les fastes de l'antiquité, nous ont laissé, avec le souvenir des crimes des premiers brigands, l'horreur qu'ils avoient excitée; et en

France, dans le siècle de la philosophie, sous le règne des vertus, dans le sein même du Sénat, on a fait l'éloge de Polverel et de Sonthonax!! Hommes monstrueux, qui avez pu sans frémir prononcer ces deux noms; qui avez osé accuser le citoyen de Saint-Domingue, d'avoir creusé l'abyme, dans lequel la faction l'a précipité, quand cesserez-vous de calomnier des cultivateurs honnêtes, (1) des citoyens qui n'ont eu ni intrigue, ni hypocrisie pour échapper à la conjuration infernale trop bien ourdie pour qu'ils n'en fussent pas les victimes? Respectez leurs malheurs, hommes impies et sacrilèges! gardez-vous de fouiller dans leur tombe, et d'insulter à leurs ossemens! ils sont sacrés, même pour l'homme sauvage.......

LÉGISLATEURS, le fer assassin n'a pu frapper tous ceux qui lui étoient désignés, il en est que le sort a conservés pour dévoiler tant de crimes, pour indiquer la main qui les a poignardé. Sera-ce donc en vain qu'ils auront, à la lueur de l'incendie, à travers les cadavres amoncelés échappé à la rage des meurtriers de leurs pères, de leurs frères, de leurs épouses, de leurs enfans, de leurs amis? n'auront-ils survécu à tant de malheurs, que pour être les témoins du triomphe de deux hommes à qui il ne reste plus de crimes à commettre? est-ce en les attachant au char de Polverel et de Sonthonax qu'on vengera le sang de plusieurs

(1) Loin de moi, jusqu'à l'idée d'essayer d'innocenter ces hommes vils, qui ont calculé les malheurs de leur pays, au poids de l'or qu'on leur a donné. Qu'on se garde aussi de croire que je veuille parler ici, de ces êtres orgueilleux qui, méconnoissant les principes, ne veulent pas partager la liberté avec des hommes qui ne leur diffèrent que par la couleur.

milliers de français qu'il ont fait égorger? Non, ils n'auront pas besoin, pour exciter votre indignation, contre ces hommes-tygres, d'évoquer les ombres d'une foule de viellards, dont les cheveux blanchis, dans l'exercice des vertus, ont été souillés dans le sang et traînés dans la poussière; de vous réprésenter la mère en pleurs, à genoux aux pieds de ses bourreaux, sollicitant en vain la triste consolation de mourir avant l'enfant qu'elle serre entre ses bras; de vous peindre la douleur des épouses courant au-devant du coup qui doit percer leurs maris qui, à leur tour expirent sur les cadavres de leurs compagnes; de soulever les ruines des habitations pour vous montrer les membres palpitans et embrâsés, de familles entières écrasées par la chûte de leurs maisons; de vous faire entendre les gémissemens, les cris de désespoir qui se prolongent de tous côtés; de décrire la frayeur de ceux qui, poursuivis par ces hordes d'antropophages, tombent sur le corps dèjà froid de leur fille, de leur parent, qu'ils n'ont que le tems de reconnoître, avant de rendre sur lui, avec des flots de sang, le dernier soupir; de vous faire voir les cicatrices qui les couvrent eux-mêmes; de vous dire, ici c'est Godard, qui m'a frappé ce coup; c'est Galineau qui me l'a porté; là Robequin a enfoncé son poignard. Non, non, ils vous donneront les preuves de la trahison de Polverel et de Sonthonax, écrites par eux-mêmes; ils vous donneront les preuves de leur complicité avec la faction, qui ne faisoit que préluder à Saint-Domingue les horreurs qu'elle méditoit pour la France; ils vous donneront le fil de la trame ourdie et contre la république et contre les colonies; ils vous demanderont vengeance, et le sang de Polverel et de Sonthonax, répandus sur la tombe de leurs concitoyens, n'expiera pas leurs forfaits, mais épouvantera du moins ceux qui, comme eux, voulaient assassiner la patrie.

Le 20, les hommes de couleur recommencèrent, avec le jour, les scènes de la veille ; quantité de matelots, descendus à terre pour aller à la provision, n'eurent que le tems de se r'embarquer et de gagner leur bord. Ceux d'entr'eux qui n'avoient pu atteindre le bord de la mer, furent assaillis, assassinés dans les endroits où ils cherchoient à se cacher. Alors l'indignation fut à son comble, rien ne fut capable d'arrêter les marins, furieux du massacre de leurs camarades, des insultes qu'ils avoient essuyées et du mépris que Polverel et Sonthonax avoient affecté pour leurs réclamations. Des canots alloient d'un bâtiment à l'autre ; par-tout la fermentation étoit égale ; par-tout la résolution de briser le joug des deux dictateurs royaux étoit prise. Le cri général de la veille partit en même-tems de tous les bords ; aux armes ! aux armes ! il faut embarquer Polverel et Sonthonax ! En vain quelques officiers voulurent s'opposer à ce dessein, les remontrances furent inutiles. Plusieurs embarcations de différens bâtimens, chargés de marins et de citoyens de la ville, vinrent à bord de la Normande représenter à Galbaud l'état critique où se trouvoient la ville et la colonie ; ils lui annoncèrent que la marine de l'état, celle du commerce, les troupes de ligne, la garde nationale, en un mot, tous les vrais citoyens n'espéroient plus qu'en lui ; qu'il falloit arracher à Polverel et à Sonthonax les rênes du gouvernement, ou que St.-Domingue ne seroit bientôt plus qu'un monceau de cendres et de ruines ; qu'enfin, la patrie l'ayant chargé de ses intérêts, dans cette terre proscrite par Brissot, il seroit responsable du salut de la colonie. Galbaud dit constamment qu'une autorité constituée ne pouvoit être insurrectionnelle, et malgré les pressantes sollicitations de tous ceux qu'on avoit député vers lui, ils ne purent obtenir d'autre réponse.

Vers les neuf heures du matin une chaloupe, portant des députations de tous les bâtimens, aborda la Normande; elles sommèrent Galbaud de reprendre son poste et de sauver la colonie. Il leur objecta qu'étant destitué, il n'avoit plus d'autorité, par conséquent plus de poste, tant que la patrie ne lui en auroit indiqué un. Polverel et Sonthonax, lui répondirent-elles, ont violé la loi pour vous destituer; ce crime, s'ils n'en avoient commis des milliers d'autres; est suffisant pour vous obliger à leur ôter une autorité dont ils abusent; enfin il faut que la colonie soit sauvée, vous seul êtes digne de notre confiance, puisque vous avez celle de la république. Polverel et Sonthonax ont trahi leur pays, il faut qu'ils aillent en France rendre compte de leur conduite, et payer leurs crimes de leur tête. Tout ce que dit Galbaud ne put changer leur résolution; il fut contraint de s'embarquer, avec son frère, dans la chaloupe. A peine y fut-il descendu, que les cris de vive la republique! vive Galbaud! retentirent dans toute la rade. On le conduisit à bord du Jupiter; là, on donna lecture de son brevet, on déclara Polverel et Sonthonax traîtres à la patrie, déchus de toute autorité; on enjoignit à tout citoyen de les arrêter pour être conduits à la barre de la convention nationale. Les mêmes cris de vive la république! vive Galbaud! l'accompagnèrent à bord de tous les autres bâtimens de l'état, où il fut conduit, à l'exception du vaisseau l'América, dont l'équipage, composé d'hommes vendus à leur parti, de nègres non-libres, et dont la garnison é oit en partie d'hommes de couleur, avoit fait feu sur la ville du Port-au-Prince, et receloit l'immense pillage qu'ils y avoient fait. Pendant qu'il traversoit ainsi la rade, les navires du commerce s'étoient retirés derrière les bâtimens de l'état, qui s'étoient embossés. De retour à bord du Jupiter, la marine du commerce vint

offrir à Galbaud ses services et ses bras ; la cause qu'on alloit défendre étoit commune, tous vouloient y participer. Galbaud voyant que rien ne pouvoit arrêter les marins, sentit qu'il falloit que quelqu'un dirigeât ce mouvement, qui n'eût été que désordre, et fit tourner au profit de la chose publique cette insurrection, sur laquelle Polverel et Sonthonax fondoient le succès de leurs projets. On avoit demandé à Galbaud l'élargissement des citoyens du Port-au-Prince ; il répondit qu'on pouvoit mettre en liberté tous ceux qui n'étoient pas détenus pour crime. A force de sollicitations, il obtint que la descente seroit différée jusqu'à trois heures après-midi. Les marins avoient peine à retenir leur impatience, lorsqu'un coup de canon tiré du bord du Jupiter et un pavillon donnèrent le signal. Alors toutes les chaloupes des bâtimens de l'état et du commerce, chargées de marins et des garnisons des vaisseaux couvrirent la rade. Après les cris plusieurs fois répétés de vive la république ! vive Galbaud ! les airs retentirent de l'hymne à la liberté. Vers les quatre heures toutes les embarcations étoient rendues à terre. A peine on avoit divisé les forces en deux colonnes, qu'une partie de la garde nationale vint se joindre à Galbaud. L'adjudant-général prit le commandement d'une colonne, l'autre resta aux ordres du gouverneur. Alors on se mit en marche ; chaque colonne dirigea sa route sur la maison du gouvernement ; à chaque instant elles étoient renforcées par les gardes nationales. Les volontaires à pied, les volontaires à cheval étoient déjà réunis à la marine. Arrivées à la place d'armes, les deux colonnes se réunirent pour se séparer de nouveau. Pendant que l'adjudant-général marchoit vers le Champ-de-Mars avec un des deux obusiers pris par son avant-garde aux dragons ci-devant d'Orléans, le général s'avançoit par la rue qui se trouve derrière la comédie. A peine une partie de la troupe étoit-elle entrée

dans cette rue, qu'une décharge des hommes de couleur, en bataille sur la place Montarches, blessa ou tua plusieurs marins et gardes nationales. La manière vigoureuse dont on riposta, fit bientôt fuir les hommes de couleur, qui se retirèrent dans la maison du gouvernement. Déjà la colonne de Galbaud étoit maîtresse du jardin et d'un des pavillons, dans lequel on trouva une toilette de femme remplie de cartouches de fusil : l'adjudant-général, de son côté, s'étoit fait jour à travers le feu des hommes de couleur; il étoit au moment, après avoir reçu dix coups de feu, de pénétrer dans l'aîle droite du gouvernement, lorsque les hommes de couleur, ne pouvant résister par la force, recoururent à la trahison. Un officier de couleur lui fit des signes de suspension d'armes; il s'avança avec confiance, et comme il étoit en pourparler de paix, moyennant qu'on livrât les auteurs des maux de Saint-Domingue, pour être envoyés en France, une troupe de mulâtres vint fondre sur lui; et sans qu'il ait eu le tems de se mettre en défense, il se vit entouré d'une centaine d'hommes, qui l'ont porté chez les commissaires. Sa colonne, ainsi privée de son chef, qu'elle n'avoit pu défendre sans risquer de le tuer avec ceux qui l'avoient assailli, se replia sur celle du général Galbaud. A peine cette infame trahison fut connue, qu'un cri se fit entendre, allons à l'arsenal! il nous faut du canon! On cessa donc l'attaque du gouvernement pour marcher vers l'arsenal; il étoit, comme tous les autres postes, occupé par les hommes de couleur qui, soit par crainte, soit par tout autre motif, se rendirent sans qu'on tirât sur eux un seul coup de fusil. Pendant que Galbaud leur représentoit les criminalités de Polverel et de Sonthonax; qu'il les sommoit de dire hautement s'il avoit jamais, par ses paroles ou par ses actions, mérité leur haine; pendant que les citoyens de couleur, convaincus de l'erreur où les avoient jetté

Polverel

Polverel et Sonthonax, qui, pour les animer contre lui, le leur avoient dépeint comme l'ennemi de leur couleur, recevoient de ce général le baiser de paix, un détachement des dragons, ci-devant d'Orléans, vint pour fondre sur les citoyens, qui les environnèrent et les firent prisonniers avec Leblanc, leur lieutenant-colonel, et Polverel fils. Les troupes de ligne qui purent s'échapper des casernes, où Polverel et Sonthonax, après les avoir fait désarmer, les avoient enfermées, sous la garde des nègres, domestiques de la ville, qu'ils avoient depuis long-tems enrôlés, et à qui ils avoient fait distribuer des armes, vinrent se joindre à Galbaud. La nuit commençoit à étendre son crêpe funèbre sur cette ville que le soleil venoit d'éclairer pour la dernière fois; on décida de la passer à l'arsenal; on se contenta de faire de nombreuses patrouilles pour se mettre à l'abri de toute surprise. Polverel et Sonthonax profitèrent de cet instant pour ouvrir les prisons, d'où ils tirèrent 700 nègres révoltés, pris les armes à la main, et qui n'attendoient que l'instant de leur supplice, que Polverel et Sonthonax avoient différé jusqu'alors, parce qu'ils savoient que ces hommes leur étoient nécessaires. Après leur avoir donné la liberté, ils armèrent ces forcenés, qu'ils lâchèrent dans la ville qui bientôt fut jonchée des blancs, qu'ils massacroient sans distinction d'âge ni de sexe. Ils dépêchèrent vers Pierrot, chef des nègres révoltés, firent offrir le pillage de la ville et la liberté à sa troupe, s'il vouloit, de concert avec les mulâtres, exterminer la population blanche. Lassalle, qu'ils avoient nommé gouverneur par *interim*, qui par leurs ordres avoit marché sur le Port-au-Prince, étoit déjà rendu au haut du Cap, à une lieue de la ville, avec un nombre considérable d'hommes de couleur et de nègres révoltés. Ces derniers, maîtres de toute la ville, y exer-

cèrent des cruautés jusqu'alors inconnues. La place Clugny et les environs furent sur-tout les endroits où ils commirent les plus grandes horreurs, parce qu'ils ne pouvoient y être inquiétés par les patrouilles des citoyens; ils y défoncèrent tous les magasins, qu'ils pillèrent après en avoir égorgé les habitans.

LÉGISLATEURS, est-ce ainsi qu'on vous a peint les hommes de couleur? On vous les a représentés comme autant de héros armés pour le maintien des lois, pour la défense des délégués du peuple français! on vous les a représentés accablés par le nombre, faisant de leurs corps un rempart aux envoyés de la république, et cimentant de leur sang l'autorité nationale!

PÈRES DE LA PATRIE, jusques à quand vous laisserez-vous abuser par des hommes qui s'étonnent eux-mêmes d'avoir pu ainsi vous en imposer? Comparez ensemble ceux que l'espoir du butin, la débauche, le crime avoient rassemblés sous les bannières de Polverel et de Sonthonax, et ceux que l'intérêt de la chose publique, la justice, la raison, l'humanité, le devoir avoient ralliés autour de Galbaud, sous les couleurs nationales; comparez l'une et l'autre armée, et vous saurez bientôt quels étoient ceux qui défendoient les droits du peuple; quels étoient ceux qui servoient la faction des Brissot, des Vergniaux..... Vous verrez bientôt de quel côté étoient les amis de la patrie, les amis de la France, les amis de la république; de quel côté étoient les satellites du royalisme, les soutiens du fanatisme, les suppôts de la tyrannie. Des hommes de couleur, excités par Raymond; 700 nègres brigands, condamnés au dernier supplice; plus de 10 mille nègres domestiques; plus de 20 mille nègres révoltés par Blanchelande, au nom du tyran,

maintenus dans leur révolte par des prêtres ; une poignée de dragons ci-devant Orléans ; quelques blancs encroûtés de crimes, vendus au parti qui assuroit leur impunité : tels étoient les hommes que Polverel et que Sonthonax opposèrent à la marine de la république, à la marine du commerce, aux troupes de ligne, aux volontaires nationaux, à la garde nationale, aux cultivateurs, aux propriétaires, en un mot, à tous les blancs !.... Maintenant, jugez de quel côté étoient les assassins, les incendiaires ; de quel côté étoient les victimes..... Faudra-t-il prouver encore que ce ne sont ni les matelots, ni les citoyens qui ont eu l'atroce lâcheté de tirer des fenêtres des maisons sur les citoyens de couleur, mais bien ces mêmes hommes qui, barricadés chez eux, frappoient, à coup sûr, ceux que le hasard mettoit à leur portée ? faudra-t-il encore prouver que ce sont les nègres domestiques que Polverel et Sonthonax avoient depuis long-tems secrètement enrôlés ; qui, après avoir égorgé leurs maîtres, s'étoient emparé de leurs armes, et s'en servoient pour tirer sur les blancs ?

Législateurs, outre le témoignage de plus de 10 mille français, vous avez en votre possession les preuves matérielles de ce que j'avance.

On vous a dit que les dragons ci-devant d'Orléans, les citoyens de couleur faits prisonniers dans cette journée, avoient été, les uns massacrés, les autres outragés, battus, mutilés, enfin jetés à fond de cale : je ne m'abaisserai pas à répondre à cette calomnie ; interrogez l'équipage du vaisseau l'Eole ; interrogez toute la marine ; interrogez Polverel fils, lui-même, Leblanc, ces dragons sur lesquels on cherche à émouvoir votre pitié, ils confondront les imposteurs, ils vous diront que les prisonniers de couleur, loin d'avoir

éprouvé de mauvais traitemens, ont été rendus à la liberté, déposés à terre avant le départ de la flotte. Mais que ceux qui viennent feindre de s'apitoyer sur les malheurs d'une colonie qu'ils ont bouleversée; que ceux qui viennent proclamer l'innocence de ces nouveaux Erostrates, qui ne sont connus que par leurs crimes; que ces hommes vous disent ce que Polverel et Sonthonax ont fait des infortunés que la trahison a fait tomber entre leurs mains! qu'ils vous disent ce qu'ils ont fait de l'adjudant-général, César Galbaud, ce républicain austère! ce qu'ils ont fait des femmes, des enfans qui n'ont pu leur échapper!..... N'en doutez pas, législateurs, nous n'avons plus que des larmes à donner à leur mémoire; nous n'avons plus que leurs cendres à venger!....

Français, vous dont les enfans, après avoir bravé les dangers d'une traversée pénible, d'un climat meurtrier, pour aller, sous un ciel de feu, servir la cause du peuple, sont tombés sous le poignard des assassins armés par Polverel et par Sonthonax, souffrirez-vous qu'on les persécute encore après leur mort? Souffrirez-vous que dans le sein même de vos représentans, on vienne les peindre à la France entière, comme des brigands altérés de sang et affamés de pillage? Non..... vous les vengerez...... Législateurs, interpellez les envoyés de Polverel et de Sonthonax, qu'ils expliquent comment, puisque leurs satellites ont obligé ceux qu'ils appellent les révoltés, d'abandonner tous les quartiers pour se retirer à l'arsenal; comment, dis-je, ils ont pu piller et brûler la ville, qui étoit en possession de ceux qu'ils combattoient? Mais s'ils veulent qu'on les croie, qu'ils soient donc d'accord avec eux-mêmes.

21 *Juin.*

Législateurs, j'ai déchiré vos cœurs par le récit affreux

des scènes ensanglantées du 20 juin ; cependant elles ne sont que le prélude des attrocités que méditoient Polverel et Sonthonax, et que le jour suivant a vu s'exécuter. Dès le matin du 21, Vergniaud et Garnier, commissaires du pouvoir exécutif, crioient aux nègres dans toutes les rues : « Amis, » vous êtes libres, si vous vous réunissez aux commissaires » civils pour anéantir la race blanche ; courez auprès d'eux, » ils vous armeront ». Galbaud envoya des patrouilles pour faire des reconnoissances ; tous les citoyens qui avoient pu se soustraire au couteau de leurs domestiques, s'étoient réunis à l'arsenal et conjuroient Galbaud de ne point abandonner, à la fureur de ces monstres, les restes de la population blanche : vers neuf heures du matin, l'armée sortit de l'arsenal sur quatre colonnes ; la première, commandée par Galbaud, s'avança avec une pièce de 24 par le marché aux blancs, et de-là par la rue qui conduit directement au gouvernement ; les trois autres, avec chacune une pièce de 4 ou un obusier, y dirigèrent également leur marche.

Ici recommencent le meurtre, les assassinats, en un mot toutes les horreurs de la veille. Chaque maison, remplie de nègres armés, et qui faisoient, des fenêtres, un feu continuel, étoit un fort qu'il falloit emporter d'assaut ; de manière que chaque pas coûtoit une victoire. Ces combats partiels retardèrent la marche des colonnes qui, ayant plus ou moins d'ennemis à combattre, ne purent arriver en même-tems pour ne former qu'une seule et même attaque. Déjà tous les nègres et mulâtres avoient été obligés de se retirer au gouvernement, lorsque les commissaires voyant qu'ils alloient être enveloppés, prirent la fuite et emmenèrent avec eux l'adjudant-général, garrotté comme un forçat, au milieu d'une double haie de nègres et de mulâtres, au nombre de

plus de 300. Comme ils sortoient du gouvernement, le nommé Dufay donna l'ordre de mettre le feu : *Mettez le feu par-tout*, *crioit-il de toutes ses forces*, *brûlez tout ! qu'ils soient tous grillés comme des cochons* ; *le pillage est à vous*, *braves républicains !* ce sont ses propres expressions. Après ces monstrueux ordres, dictés par les commissaires, ils continuèrent à fuir à grande hâte vers le haut du Cap. Galbaud n'apprit pas sans peine que ces deux scélérats avoient échappé à la vengeance nationale ; toujours avare du sang de ses concitoyens, et ne faisant point la guerre aux hommes de couleur, mais bien à Polverel et à Southonax, que la convention décrétoit en même-tems d'accusation, il ordonna de se retirer de nouveau sur l'arsenal, d'où il donna à Nœuily, commandant du cordon de l'Ouest, l'ordre d'arrêter les commissaires, en cas qu'ils voulussent aller cacher leurs crimes chez les espagnols. Les hommes de couleur, enhardis par cette retraite, sortirent du gouvernement, et recommencèrent leur feu. Il fallut encore s'ouvrir un chemin à travers une grêle de balles qui partoient de toutes parts ; cette manière de combattre avoit empêché de conserver un ordre régulier. Les hommes de couleur profitèrent de cette espèce de tumulte pour tomber sur ceux à qui les nègres, cachés dans les maisons ou abrités derrière les ilets, disputoient le passage. Accablés par le nombre, ils ne purent conserver leurs rangs, ni résister à un ennemi sans cesse renaissant ; il ne leur resta plus d'autre parti que la fuite. Les colonnes déjà rendues à l'arsenal, protégèrent leur retraite ; quelques citoyens, effrayés de la foule d'ennemis qui les poursuivoient en jetant des cris épouvantables, ne se croyant pas en sûreté à l'arsenal, firent part à Galbaud de leur crainte, le conjurant de ne point s'exposer davantage. Voyant sa résolution de rester a son poste, et d'y

périr s'il le falloit, ils l'entraînèrent de force dans une embarcation, et de-là à bord du Jupiter. Cependant la manière dont on riposta à l'attaque des nègres, leur fit payer cher le moment de succès qu'ils venoient d'avoir.

Galbaud proposa à Cambis, commandant la station, de recevoir sur les bâtimens tous ceux qu'on pourroit arracher à la mort. De faire de suite partir le convoi, et de se retirer avec toutes les forces au mole Nicolas, Gibraltar de Saint-Domingue, de s'y défendre jusqu'à ce que la Convention nationale fût instruite des nouveaux malheurs qui affligeoient cette colonie; et de sauver, par ce moyen, les autres quartiers de la destruction qui les menaçoit, si Polverel et Sonthonax pouvoient en approcher. Mais ce concitoyen de Brissot, qui avoit voulu se ménager les deux partis, se déclara alors pour celui contre lequel il avoit feint de servir, et il refusa d'adopter cette mesure, la seule qui pût mettre les restes de la colonie à l'abri des attaques des anglais, dont l'orgueil n'attendoit que le moment favorable pour venir y arborer le pavillon de Georges; des espagnols, qui brûloient d'y promener, avec leur indolence, les bannières du fanatisme; enfin, de Polverel et de Sonthonax, dont la marche s'annonçoit par le meurtre; dont la rage s'alimentoit par le sang des victimes.

Comme on voyoit à chaque instant arriver des malheureux qui échappoient aux satellites des commissaires, on plaça sur une hauteur une pièce de dix-huit qui, en écartant les nègres, facilitoit à tous ceux que le fer n'avoit point encore atteint, leur retraite sur l'arsenal. Furieux de n'avoir pu chasser de ce poste les citoyens blancs, et leur ôter tous les moyens de se soustraire à l'arrêt de mort qu'avoient prononcé contre eux Polverel et Sonthonax, les nègres et mulâtres

exécutèrent l'ordre que leur avoit donné en fuyant, avec les commissaires, le lâche Dufay. La maison du citoyen Leclerc, accusateur public, distingué par son patriotisme, fut une des premières livrées aux flammes, par ces hommes dont le vin augmentoit encore la fureur. En vain on essaya d'éteindre l'incendie, les hordes commissoriales en empêchoient l'approche. Il étoit alors quatre heures après-midi. Le désespoir des citoyens fut à son comble; ce n'étoit point assez d'avoir à pleurer la mort de leurs parens, de leurs amis, Polverel et Sonthonax voulurent qu'ils fussent encore les témoins de l'anéantissement de leurs propriétés. Bientôt l'incendie étendit ses ravages dans plusieurs quartiers de la ville. Cependant on résolut de tenir à l'arsenal, et de ne l'abandonner qu'à la dernière extrémité.

Législateurs, les ruines seules de cette ville attestent qu'elle a existé; les habitans en ont été égorgés, un petit nombre a fui, et ce sont eux, eux qu'on accuse en face de la France entière d'avoir bouleversé leurs propriétés! On vient, d'un air, mal-adroitement hypocrite, répéter, d'après Polverel et Sonthonax, ce mensonge absurde et digne des mille et une nuits; le colon s'est brûlé pour ne pas payer ses dettes! le colon s'est assassiné lui-même, il a égorgé sa femme, ses enfans, ses amis en haine de la révolution! il s'est rangé du côté de ceux qui l'avoient pillé!.... ô crime! ô honte!

Mandataires du peuple, connoissez toute la scélératesse de ces deux hommes; pendant que les nègres et les mulâtres se baignoient dans le sang de nos concitoyens; pendant que les envoyés des commissaires marchandoient avec Pierrot les crimes qu'ils craignoient de ne pouvoir consommer assez vîte, Polverel et Sonthonax rédigeoient une proclamation

qui met le comble à leurs forfaits, puisqu'ils y trafiquent de la liberté, qu'ils vendent pour des assassinats. Législateurs, lisez, lisez cette proclamation, enfant de la rage et de la trahison, elle est sous vos yeux..... Elle suffira, sans doute, pour vous convaincre que Polverel et Sonthonax se jouoient de la souveraineté nationale qu'ils usurpoient, et vouloient rendre la république complice de leurs actes humanicides..... S'il étoit possible, comme ils ont la coupable audace de le dire, qu'ils n'eussent agi que d'après la volonté exprimée de la nation; si la nation avoit réellement commandé la révolte des nègres, l'incendie des propriétés, la violation des personnes, le massacre de la population blanche; si enfin telle eût été la volonté nationale, que St.-Domingue ne fût plus qu'un vaste champ de carnage, de crimes, de misères, de désolation; les exécuteurs de ces monstrueuses volontés, ne peuvent pas plus que le bourreau, être responsables de l'iniquité et de la barbarie d'une sentence de mort, que ce dernier qui la met à exécution. Pourquoi ont-ils donc payé des hommes pour plaider leur cause, qui seroit celle de la nation? pour pallier des forfaits, qui seroient ceux de la nation; enfin pour rejeter, sur des innocens, les atrocités dont la nation seule seroit coupable?..... Mais qu'espèrent donc les amis de Polverel et de Sonthonax, des accusations qu'ils viennent répandre? Prétendent-ils qu'avec l'éponge de leurs menaces, de leurs calomnies, nouveaux Caligulas, ils fermeront la bouche des citoyens suppliciés par les bourreaux de Brissot? ils parleront, et rien ne les empêchera de vouer leurs assassins à l'exécration de la postérité!

Législateurs, je ne veux point profiter des aveux échappés aux apologistes des deux tyrans de Saint-Dominque, pour prouver la noirceur, la fausseté des acccusations forgées

par Polverel et par Sonthonax eux-mêmes; il me reste assez d'autres moyens pour les confondre. On a dit, mais vous n'avez pu le croire, que Galbaud avoit juré la ruine du Cap. On convient que tous les marins étoient prêts à seconder ses projets; ne lui suffisoit-il pas, si tel eût été son dessein, d'ordonner, comme Polverel et Sonthonax l'avoient fait au Port-au-Prince, aux vaisseaux embossés sur la ville, de la réduire en poudre? Par-là, il eût frappé des coups d'autant plus sûrs, qu'on n'auroit pu lui riposter. On a dit que les commissaires avoient bien fait de ne pas accéder à la proposition qui leur fut faite de se retirer aux casernes; « car on » est certain qu'il y avoit là des hommes apostés pour les » égorger au moment où ils entreroient ». Si on n'étoit pas persuadé que de toutes les bêtes sauvages, un tyran est la plus farouche et la plus sanguinaire, je m'attacherois à démontrer le ridicule d'une telle crainte..... Cromwel aussi craignoit les assassins..... et Denis, tyran de Syracuse, fit périr Martial, parce qu'il avoit rêvé qu'il lui coupoit la gorge!.... On a dit qu'il y avoit, dans le vestibule du gouvernement, dans les salles d'en bas, des hommes qui n'attendoient que le moment d'assaillir les commissaires et les hommes du 4 avril; ces hommes étoient donc du parti de Galbaud? mais comment ses partisans se seroient-ils exposés au feu de ceux qu'ils servoient, et à être écrasés avec ceux qu'ils vouloient assassiner? On a dit qu'on avoit tiré à boulets rouges sur les soldats de Polverel et de Sonthonax, et que c'étoit par-là qu'on avoit commencé l'incendie de la ville: que les accusateurs répondent: qui a tiré ces boulets rouges? Sont-ce les vaisseaux? il n'est pas parti un seul coup de canon de la rade. Est-ce le Mornet? il n'existe point de fourneaux; il ne peut y en exister, puisqu'il est attenant au magasin à poudre. Est-ce l'arsenal? il n'y a pas plus de

fourneaux qu'au Mornet, et on y court les mêmes dangers. Cependant le hasard ne rougit pas tout-à-coup des boulets, il faut du feu, où en a-t-il été allumé ? on a dit que les citoyens du 4 avril avoient pris, sur les rebelles, des canons, des drapeaux aux cravates blanches ; que n'est-il permis de dire nettement et brusquement, ils en ont menti.... Colons infortunés ! vous, braves marins, vous, soldats dont le sang a plus d'une fois coulé pour la défense de votre pays ; et vous, jeunesse aussi malheureuse que guerrière, qui n'avez quitté vos foyers que pour voler où vous appeloit la voix de la patrie ; c'est vous que Polverel et que Sonthonax accusent d'avoir arboré les couleurs du royalisme, que vous n'avez cessé de combattre ! du royalisme, dont Polverel et Sonthonax avoient scrupuleusement conservé toutes les traces, dont ils se sont déclaré les défenseurs, dont ils étoient les envoyés ! souffrirez-vous plus long-tems que le soupçon pèse sur vous ? Non......

Hommes infames, que les liens du crime attachent aux destructeurs de Saint-Domingue, avez-vous pu croire que votre effronterie en imposeroit à ceux que vous calomniez, et que les malheurs qu'ils ont essuyés, leur auroient ôté le courage de vous démentir ? Non. L'énergie qu'ils ont montrée en brisant la verge de fer de Polverel et de Sonthonax, ils la montreront encore pour vous poursuivre ; parce qu'entre le crime et la vertu, le patriotisme et l'intrigue, il ne peut y avoir d'intermédiaire que l'échafaud.

Législateurs, vous n'ignorez pas que depuis trois ans, les nègres révoltés combattoient pour le tyran, sous le pavillon blanc. Comment s'est-il fait, que tout à coup, dans un instant, à la voix de Polverel et de Sonthonax ils soient devenus les soldats de la république, et que ceux qui n'avoient cessé de les combattre, aient au même moment ét

ses ennemis? ..... Interrogez les marins; interrogez les soldats; interrogez les citoyens, tous vous diront, comme moi, que les hommes de couleur n'ont pu nous enlever de drapeaux, ni blancs, ni noirs, ni parsemés de fleurs-de-lys; puisqu'il est vrai que nous n'en avions aucun, et que le pavillon tricolor étoit le seul qui flottât, sur tous les bâtimens. Mais est-il besoin de prouver la fausseté d'inculpation que tout dément, et que vous n'avez pu croire.

22 *Juin.*

Galbaud écrivit aux commissaires pour leur proposer l'échange de l'adjudant-général, contre le fils de Polverel. Ces deux hommes qui savoient bien, que la flotte ne pouvoit partir de suite pour France, manquant des choses nécessaires pour la traversée : et que Genet, leur complice dans les États-Unis, ne manqueroit pas de leur rendre cet otage, répondirent: « que l'honneur de la république ne » leur permettoit pas d'accepter cet échange, parce qu'il n'y » avoit entre l'un et l'autre prisonnier, nulle comparaison à » faire; que Polverel fils, avoit été pris et arrêté contre » toutes les lois, puisqu'il étoit en parlementaire; que Galbaud jeune, au contraire, avoit été pris les armes à la » main, à la tête d'une troupe de révoltés, et que ce criminel de lèze-nation, appartenoit à la république; qu'ils » n'avoient pas le droit d'en disposer. » Législateurs, j'ignore si c'est en chargeant les citoyens à la tête des dragons cidevant d'Orléans, que Polverel fils, prétendoit obtenir les égards qu'on est convenu d'accorder aux parlementaires; mais je sais que, puisque les commissaires regardoient César Galbaud comme un criminel de lèze-nation, ils devoient se hâter de l'envoyer à ses juges naturels: ils n'en ont rien

fait; pourquoi? Qu'ils ne disent pas qu'ils n'ont pu le faire partir; car le même bâtiment qu'ils ont frété d'apologistes, auroit, s'ils eussent voulu, amené le frère infortuné de Galbaud. Mais ils étoient certains que Genet, agent brissotin, rendroit à la liberté, Polverel fils, Leblanc, et tous les dragons d'Orléans, et empêcheroit, par tous les moyens, Galbaud de partir pour France; qu'ainsi, retenant l'un dans les États-Unis, l'autre dans les cachots de Saint-Domingue; leurs calomnies, que personne ne démentiroit, passeroient pour des vérités; que la France, toujours trompée, les laisseroit jouir des fruits de leurs crimes, dont les victimes seules eussent porté la peine et l'infamie.

Dès le matin du 22, les nègres révoltés au nombre de plus de 15,000, appelés par les fréquens envoyés de Polverel et de Sonthonax, franchirent les montagnes, et après avoir fait *publiquement* avec les commissaires, leur accord du pillage, ils fondirent dans la ville, la torche d'une main et le poignard de l'autre. Bientôt toutes les rues furent jonchées de cadavres; tout devint la proie des flammes. Législateurs, que n'avez-vous entendu les imprécations et les joies criminelles des commissaires, lors des massacres, du pillage, et à la vue du Cap en feu! Vous auriez cru voir tout l'enfer se réjouir de l'embrâsement de l'univers et de la chûte du ciel!

Vers les neuf heures du matin, Galbaud descendit à terre; quelques citoyens, tant militaires que de la ville, parvinrent à travers les coups de fusils, et les ruines qui s'écrouloient de toutes parts, à sortir des casernes, et arrivèrent, couverts de sang à l'arsenal; ils conjurèrent Galbaud de porter secours à plus de 600 femmes et enfans, à toute la troupe de ligne, qui y étoient enfermés, assurant que le feu y avoit

déjà été mis plusieurs fois, et que ces malheureux ne pouvoient manquer, ou d'y être dévorés par les flammes, ou égorgés par les nègres que le vin et l'appât du butin avoient rendus si furieux, qu'ils s'entrefusilloient pour s'arracher les dépouilles. Mais l'incendie, qui continuoit ses ravages, avoit déjà gagné les environs de l'arsenal; il ne fut plus possible d'en sortir. La rapidité avec laquelle le feu se propageoit, fit craindre pour la flotte entière, que l'explosion du magasin à poudre, situé au bord de la mer, n'auroit pas manqué d'engloutir. Galbaud donna les ordres pour le faire évacuer, et en transporter les poudres à bord des vaisseaux de la république. On vint aussi l'avertir que les nègres tournoient le Morne de la Providence pour venir, par les derrières, s'emparer des forts Picolet, Saint-Joseph et du Grigris; et empêcher, par ce moyen, la sortie d'un seul bâtiment; il ordonna d'en enclouer les canons. Législateurs, combien de fois il a dû s'applaudir de cette sage précaution, qui a conservé à la république un convoi immense, à la patrie une foule de citoyens; lorsqu'il a vu, après la retraite, les brigands voler en foule à ces forts, d'où ils comptoient encore exécuter leur dessein, et noyer ceux qu'ils n'avoient pu égorger! Cependant on tint toujours bon à l'arsenal, et de tems en tems on sauvoit quelques malheureux.

Représentans du Peuple, Galbaud vous a apporté les preuves écrites de tous ces forfaits, commandés par Polverel et par Sonthonax, et exécutés par des hommes encore bruts; par des hommes dont la plupart viennent de hordes d'antropophages, et que la guerre qu'ils font aux blancs, depuis trois ans, rend encore plus féroces. Ce sont les défenseurs de Polverel et de Sonthonax qui en conviennent eux-mêmes. Joignez-y le témoignage de plus de 12,000 français; joignez-

y le témoignage des anglo-américains qui comptent aussi des victimes parmi nos concitoyens égorgés, et qui ont les yeux ouverts sur ce que vous allez décider!......

Législateurs, je vais encore, malgré moi, porter la douleur dans vos ames; mais l'humanité me crie que je ne dois pas, pour ménager votre sensibilité, vous taire des crimes dont elle demande vengeance. Français, les faits suivans, en excitant tout à la fois l'horreur, la pitié, l'admiration, vont vous peindre d'un trait le désespoir que les atroces cruautés des commissaires avoient jeté dans tous les cœurs!

La citoyenne Coste, pleurant la mort de son mari, environnée de satellites dégoûtans d'un sang qu'elle croit être celui de son époux; ne voyant autour d'elle que cadavres, que ruines; soutenant, avec peine, d'une main, un jeune enfant qu'elle allaitoit, conduisant de l'autre l'aîné de ses fils, s'avance, en chancelant, vers le bord de la mer; elle s'y arrête quelque tems; elle considère ses enfans qu'elle baigne tour-à-tour de ses pleurs; elle cherche en vain des yeux la ville qui a déjà disparu dans les flammes; elle appelle son époux, puis serrant contre son cœur les tristes fruits de son hymen, dont les mains innocentes s'entrelacent autour de son col; infortunés, s'écrie-t-elle d'une voix entrecoupée par les sanglots! votre père est mort, parce qu'il a aimé son pays; périssez avant d'avoir connu le malheur: elle dit, et au même instant elle se précipite dans les flots!

Pères de la Patrie, vous contenterez-vous de donner de stériles larmes à la mémoire de cette autre citoyenne qui, ne pouvant, par ses prières, par ses gémissemens, arrêter

la brutalité des meurtriers de son époux, préféra la mort au déshonneur; et montra, en se poignardant aux yeux de ses ravisseurs, l'effroi que lui inspiroient et leurs crimes et leur odieuse présence? Non. La mort de Lucrèce fut vengée par l'expulsion des Tarquins, et donna la liberté à Rome; le sang de cette femme, dont le courage a égalé la vertu, sera vengé par le supplice des traîtres, et rendra à Saint-Domingue la paix qu'en ont bannie Polverel et Sonthonax.

23 *Juin.*

Tous les marins, tous les citoyens excédés de fatigue, se rendirent sur les différens bâtimens qui étoient encombrés de femmes de toute couleur; d'enfans qu'on étoit venu à bout de sauver pendant les trois jours qu'on avoit tenu à l'arsenal. Chacun avoit quitté cette ville dont il ne restoit plus d'intact que le quartier qui avoit été occupé par Galbaud, ainsi que le prouvent les plans antérieurs et postérieurs à l'incendie, déposés à votre comité de sûreté générale. Si, comme on vous l'a dit, les citoyens avoient voulu y mettre le feu, je le demande aux délateurs; qui les en a empêché pendant trois jours qu'ils en ont été maîtres? A six heures du soir, le contre-amiral Sercey fit le signal d'apareiller. L'équipage du Jupiter, sachant que quelques chefs de la marine, complices des commissaires, tramoient dans le silence, et cherchoient les moyens de livrer Galbaud entre les mains de ces monstres, vint le chercher sur la Normande, et le conduisit à son bord. En vain Cambis voulut s'obstiner à rester dans la rade, son équipage, qui ne pouvoit plus douter de ses intentions, le força à se préparer à partir. Un grand nombre de canots chargés de nègres parcourant la rade, obligea à y faire de fréquentes patrouilles pour les écarter

écarter, et prévenir les accidens qu'on avoit trop lieu de craindre.

24 *Juin.*

Le 24 juin, la flotte mit à la voile sous les ordres du contre-amiral Sercey. Législateurs, que ne puis-je vous rendre ici ce qui se passa alors dans l'ame de ces citoyens, à qui on ne rougit pas de donner l'épithète d'émigrans, que le fer, la flamme chassoient d'une terre jadis si florissante, mais qui n'offre plus aujourd'hui que le spectacle hideux d'un vaste cimetière couvert de ruines. Qu'ils étoient tristes les regards qu'ils fixoient sur leur patrie encore en feu! Qu'ils étoient déchirans les cris que leur arrachoit la douleur! Représentans du Peuple, on a essayé d'épuiser votre pitié sur le sort des assassins parricides qui ont détruit Saint-Domingue, et que la mort a frappés avant qu'ils aient pu consommer leurs crimes; je viens vous présenter le tableau plus vrai d'une foule de français qui fuient malgré eux le pays qui les a vû naître; ils tendent en vain les bras vers cette terre qu'ils ont arrosée de leur sang; leurs yeux immobiles semblent y être attachés, ils la cherchent encore lorsqu'elle a disparu! Que ne puis-je vous peindre la douleur, la consternation de ceux qui, encore entre les mains de Polverel et de Sonthonax, voient avec la flotte s'éloigner leur espérance. Le désespoir, la rage, la frayeur sont dans leurs yeux, sur leur front, dans leurs gestes; il ne leur reste que l'attente certaine d'une mort d'autant plus cruelle qu'elle est plus long-tems différée. O ma Patrie! tant de forfaits seront-ils impunis?.....

Hommes vils qui venez débiter ici les calomnies que Genet n'a cessé de répandre dans les États-Unis contre le

colon, prétendez-vous donc lui ôter le pouvoir de se plaindre ?.... Il est expirant dans les angoisses de l'infortune; craignez-vous donc, que dans les derniers momens de sa douleur, il n'accuse trop véhémentement la faction sous les coups de laquelle il se débat encore aujourd'hui ? Hommes de bronze, laissez les victimes de Brissot accuser leurs assassins ; laissez-les les montrer encore couverts de leurs dépouilles ; laissez-les rendre librement le dernier soupir, sur une terre étrangère ; laissez au moins une issue à leur ame !...

25 *Juin.*

Déjà on avoit perdu de vue la flotte, il ne restoit plus en rade que deux navires chargés de poudre que Cambis, malgré les observations de Galbaud, et les remontrances de son équipage, s'obstina à couler bas les vaisseaux le Jupiter, l'América de 74, et la frégate la Fine. Le capitaine de l'América, n'osant, comme il l'avoit fait au Port-au-Prince, servir hautement les projets de Polverel et de Sonthonax, retardoit son départ. Galbaud lui donna l'ordre d'escorter le convoi, il feignit de se préparer à appareiller, lorsque le Jupiter mit à la voile ; mais à peine se trouva-t-il seul, qu'il amena ses péroquets, et mouilla de nouveau. J'ignore ce qu'il est devenu. Que Polverel et Sonthonax disent ce qu'ils ont fait de la frégate la Fine, qui n'étoit point partie avec la flotte, parce que depuis long-tems elle avoit été jugée hors d'état de tenir la mer ! ce que sont devenus les femmes, les enfans, les troupes qu'ils y avoient entassés !

La frégate la Concorde qui étoit sortie avec la flotte, manquant d'eau, se présenta au port de Paix pour en faire ; mais le fort qui étoit gardé par les hommes de couleur ayant

tiré sur elle, l'obligea de gagner le large. Elle cingla vers le mole ; à peine fut-elle entrée, que le commandant lui signifia l'ordre qu'il avoit reçu des commissaires, de couler bas les vaisseaux de la République qui se présenteroient pour aborder. Législateurs, cet ordre est, avec les autres papiers, déposé à votre comité de sûreté générale ; Wendongen en est aussi possesseur ; vous faudra-t-il encore d'autres preuves ?

S'il étoit possible qu'il restât encore quelque doute sur la destruction depuis long-tems méditée de Saint-Domingue, sur la trahison calculée de Polverel et de Sonthonax, je vous rappellerois le voyage de Philippe Égalité à Londres, au commencement de la révolution ; que ce fut à cette époque que Brissot, qui venoit aussi de Londres, commença son journal, qui fut dès-lors, et a toujours été depuis, consacré à calomnier, à persécuter les colons ; qu'en octobre 1790, à l'époque du fameux décret du 12 de ce mois, sir Eliot, ami particulier et confident intime de Pitt, fit un voyage à Paris ; que dans le même tems, Valentin Cullion, membre réprouvé de l'assemblée de Saint-Marc, ami intime d'un autre grand conspirateur, Barnave, se rendit en Angleterre. Législateurs, demandez aux ambassadeurs de Polverel et de Sonthonax quel étoit le but de la correspondance des ministres Roland et Clavière avec Wilberforce et Clarkson ; pourquoi ces deux agens du ministre Pitt demandoient à hauts cris, la suppression de la traite des noirs, suppression que l'on étoit bien loin de vouloir ordonner ? Mais il falloit exalter les têtes déjà échauffées par la révolution sur l'esclavage dans les Antilles, afin de ruiner les colonies qu'on ne pouvoit attaquer alors ; demandez-leur pourquoi Barnave, qui s'étoit si adroitement fait donner l'autorisation

d'accorder des congés aux membres de l'assemblée de Saint-Marc, en donna au seul Cadusch ? Pourquoi celui-ci après avoir reçu des mains du royaliste Blanchelande, un panache et une cocarde noire, fit demander des secours à la Jamaïque ? Pourquoi les anglois, tous les mois, faisoient passer au Cap une corvette pour informer le ministre d'Angleterre des progrès de la dévastation ? Pourquoi les observations des premiers commissaires civils, nommés pour Saint-Domingue, furent regardées comme une démission, et pourquoi on se hâta, sans autre forme, de les remplacer par Mirbeck, Lorrain, Roume, né dans une colonie anglaise, et Saint-Léger, irlandois ? pourquoi le courage de quelques colons ayant déjoué les projets de ces conspirateurs, la faction Brissot envoya à leur place Polverel et Sonthonax ? pourquoi, au moment où Brissot vota la guerre contre l'Angleterre, et que les émigrés, par un traité avec le tyran de la Grande-Bretagne, convinrent de lui livrer Saint-Domingue, Polverel et Sonthonax paralysoient tous les moyens de se défendre contre cette puissance, en négligeant les fortifications des côtes, en retenant dans les ports les forces navales de la république, qui, par leur supériorité auroient pu ruiner le commerce de la Jamaïque, en faisant désarmer les corsaires, en exportant, violentant, massacrant ceux qui avoient intérêt à défendre Saint-Domingue, ceux qui en avoient le courage et l'intention, en canonnant le Port-au-Prince, en incendiant, pillant les habitations ; enfin, en ordonnant par-tout de repousser les vaisseaux de la république ? Qu'ils disent pourquoi Polverel et Sonthonax, à qui le conseil exécutif n'avoit point annoncé de nouvelles forces navales, ne vouloient pas que le convoi partît avant l'arrivée d'une autre station ? Qu'ils disent,... mais vous avez déjà prononcé sur leur sort, vous les avez dé-

crétés d'accusation...... Vous n'avez plus qu'à briser les fers de l'innocence, à essuyer les larmes que ces tigres ont fait répandre, à cicatriser les plaies qu'ils se sont plûs à r'ouvrir souvent; enfin, à accueillir les tristes victimes de tant de forfaits.....

LÉGISLATEURS, l'humanité, la vertu, la justice, la patrie vous demandent vengeance. Les deux mondes ont dans ce moment les yeux fixés sur vous..... Vous les forcerez à dire : la France sait vaincre ses ennemis, punir les traîtres, et dédommager l'innocent des coups de la calomnie.

Dix mille français errans dans le continent y détrempent, de leurs larmes, le pain de la misère; ils n'auront point à accuser leur patrie d'ingratitude, ni à joindre à leurs malheurs la ruine de ceux qui ont essayé de les arracher des mains de deux monstres, dont je voudrois, aux dépens de ma vie, avoir délivré mon pays.

A. CONSCIENCE,
Officier au 8e. Régiment d'Infanterie.

Dans les prisons de l'Abbaye, le premier thermidor, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

ERRATA.

Page 15, ligne 14, au lieu de, *que s'ils craignoient que*, lisez; *s'ils craignoient que.*

Page 36, ligne 27, au lieu de, *et achever la destruction de Saint-Domingue*, lisez; *et s'achever la destruction de Saint-Domingue.*

Page 53, ligne 4, au lieu de, *Vergniaud et Garnier, commissaires du pouvoir exécutif*, lisez; *Vergniaud, et Garnier commissaire du pouvoir exécutif.*

Page 58, ligne 18, au lieu de *Martial*, lisez; *Martias,*

